

République Algérienne Démocratique et Populaire
Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
Université Mouloud MAMMARI de Tizi-Ouzou
Faculté des Sciences Economiques, Commerciales et de Gestion
Département des Sciences Economiques

*Mémoire en vue de l'Obtention du diplôme de Magister en
Sciences Economiques
Option « Finance- Monnaie-Banque »*

Thème

La promotion de l'investissement
en Algérie
Cas de la wilaya de Tizi-Ouzou

Sous la direction de
M^r AMMOUR Benhalima

Présenté par
M^{elle} TAREB Fatima

Devant le jury composé de :

Présidente : M^{elle} BOUZAR Chabha, maître de conférence, UMMTO

Rapporteur : M^r AMMOUR Benhalima, professeur, U/ Alger

Examineur :

- M^r AMOKRANE Abdelaziz, maître de conférence, UMMTO
- M^r BENNOUR Abdelhafid, maître de conférence, ESC/Alger
- M^me MELBOUCI née BELHOUT Leila, Dr en Economie, UMMTO

Date de soutenance : 28/06/2009

Remerciements

Avant tout, je ne peux commencer mes remerciements que par les deux personnes qui représentent le centre de ma vie et qui donnent un vrai sens à mon existence. Ces deux être chers sont mes parents qui m'ont accordé, depuis toujours, leur soutien moral, physique et financier ; ils n'ont rien épargné pour assurer ma réussite et mon bonheur, que dieu les bénissent. Je remercie aussi toute ma famille et tous mes proches.

Une grande reconnaissance pour le docteur Chabha Bouzar, la responsable de la post-graduation « Monnaie Finance Banque ». Je tiens à la remercier en mon nom et au nom de toute la promotion pour les efforts qu'elle a fourni pour raffiner notre formation et faire de nous de véritables spécialistes dans le domaine de la Finance et Banque, elle était toujours là à nos coté, elle nous a accordé son soutien, son attention et son temps précieux.

Le grand mérite de l'aboutissement de ce travail, revient à notre promoteur le professeur Ammour, une personnalité qui n'est pas comme les autres, il a rassemblé toutes les qualités d'une grande personnalité de la science et de savoir conjugué à la modestie et au respect de l'autre. Il nous a accordé son soutien et son attention sans limites et sans barrières, il nous a toujours pris pour ses enfants, il nous a suivi, conseillé et orienté à chaque étape avec les moindres détails. Il était toujours disponible pour nous malgré ses occupations. Merci monsieur.

Je tiens à remercier, également, toutes les personnes qui ont contribué de près ou de loin à l'aboutissement de ce mémoire.

Introduction générale

Les résultats mitigés de la croissance économique en Afrique du Nord et la lenteur du développement économique et social qui en découle ont été en partie attribués à l'insuffisance de diversification de ces économies. Si la relation de cause à effet entre la diversification et la croissance, notamment par le biais du commerce, reste une question essentiellement empirique, de récents travaux de recherche ont entrepris de revisiter le rôle que joue la diversification à la fois dans le commerce et la croissance économique.

Certes, L'Algérie a enregistré, au cours des dernières années, des recettes d'exportations importantes, une diminution très appréciable de sa dette extérieure, une bonne maîtrise de l'inflation, ce qui aurait dû normalement aboutir à comptabiliser une croissance économique à deux chiffres. Or dans les faits, cette croissance n'a pas atteint les 08 % et a commencé à chuter à partir de 2007.

L'évolution de l'économie algérienne au cours de cette année a montré une nouvelle fois les faiblesses connues de l'économie et de sa croissance ; dans un contexte d'excédent record de la balance des paiements et des finances publiques : une industrie en panne, une croissance fortement dépendante de la demande publique, un secteur des hydrocarbures qui accroît fortement sa place dans l'économie et une agriculture soumise aux aléas climatiques. Ce qui témoigne du très haut niveau de vulnérabilité de notre économie à l'égard de variables exogènes : le marché des hydrocarbures et les aléas climatiques.

N'étant pas assise sur des performances sectorielles endogènes, la stabilité économique recouvrée s'avère fragile au regard de ses éléments constitutifs, nourrissant des motifs d'inquiétude à l'égard du potentiel de croissance en place. Ce qui fait que la question de la relance économique et le retour à une croissance saine et fondée sur des bases solides, est incontestablement au cœur du débat.

Un débat qui doit viser fondamentalement à réaménager les structures économiques et le mode de fonctionnement de l'économie nationale dans trois perspectives fondamentales :

- restaurer une croissance économique stable et durable ;
- rééquilibrer les structures de répartition dans l'esprit d'une plus grande justice sociale et de couverture des besoins fondamentaux des populations ;
- préparer l'économie nationale à affronter les nouvelles situations économiques et relationnelles créées par le processus de mondialisation et les engagements internationaux de l'Algérie.

Les meilleurs moyens répertoriés dans la théorie économique, malgré la diversité des approches et des modèles pour relever un tel défi, sont :

- le secteur privé national,
- la recherche de partenariats, notamment par l'ouverture du capital des entreprises publiques économiques (EPE),
- et la facilitation de l'investissement direct étranger (IDE),

En l'état actuel des choses, ils apparaissent comme les seules sources à même de permettre la réalisation des objectifs affichés de soutien de la croissance.

Bien qu'ils restent fragiles, les résultats enregistrés par l'économie nationale depuis l'année 2001 en termes de croissance sont encourageants. Ils sont réalisés dans un contexte favorable qui ouvre à la société algérienne dans son ensemble, au-delà de la stabilisation macro-économique aujourd'hui effective, l'espoir de pouvoir amorcer une véritable dynamique de croissance et de résorption progressive du chômage, de la précarité et de l'exclusion sociale et « d'achever sa transition vers une économie s'appuyant sur les forces du marché et bénéficiant d'un climat d'affaires favorisant l'amélioration de la productivité».

Ceci implique, « de gérer au mieux les recettes pétrolières exceptionnelles dans le contexte d'un cadre de gestion des actifs et passifs, de garantir la pérennité budgétaire, d'améliorer le climat de l'investissement pour diversifier l'économie hors hydrocarbures et d'intensifier la croissance de la productivité ».

Certainement l'économie algérienne peut relever le défi : connaître une meilleure croissance hors hydrocarbures et consolider ses équilibres macro-financiers, pour peu que les pouvoirs publics libèrent les initiatives, en permettant notamment à l'entreprise privée d'être un lieu de création de richesse et un vecteur de progrès économique et de donner la chance à l'investisseur privé d'être l'acteur de cette action.

Pour autant, les entreprises ne peuvent néanmoins assurer ce rôle effectivement que si elles bénéficient de l'attention des pouvoirs publics et de leur soutien en matière d'investissement. Ce qui implique nécessairement le traitement des contraintes qui font obstacle actuellement à la création d'entreprises et au développement des investissements. En effet, les pouvoirs publics, en Algérie, ont lancé un vaste mouvement de réformes appuyé par une série de garanties, de mesures et d'incitations consacrées par la loi portant code des investissements. Cette loi amorce une évolution remarquable par rapport à la réglementation antérieure en matière d'investissement en ouvrant de très larges perspectives surtout en ce qui concerne l'investissement étranger.

Cependant, l'environnement institutionnel et juridique concernant l'investissement en Algérie, continue de faire l'objet de maints commentaires allant dans le sens de l'absence d'efficience des mesures déjà prises, vu le faible attrait des investissements notamment ceux provenant de l'extérieur. Des efforts ont été déployés mais les résultats restent en deçà des attentes et demeurent insuffisants par rapport au potentiel d'absorption de l'économie nationale.

Cette situation paradoxale amène en elle-même à se poser la question suivante : quels sont les facteurs qui constituent aujourd'hui un blocage pour le développement de l'investissement en Algérie ? Et que doit être la contribution des pouvoirs publics pour assurer un climat propice et plus attractif vis-à-vis de l'investissement privé national et étranger autrement dit, quelle politique à mettre en place pour une meilleure relance de la croissance économique ?

A partir de là, nous nous sommes fixés comme objectif, dans ce travail, d'effectuer :

- ✓ une étude du climat de l'investissement dans le but de cerner les faits et de dégager les facteurs qui ne cessent de freiner l'acte d'investir et découragent toute décision de l'exercer l'activité productive sur le territoire algérien ;
- ✓ un essai d'analyse des principales réformes lancées par les pouvoirs publics afin de libérer les initiatives et de créer un environnement propice au développement de l'activité économique en Algérie afin de faire un état des lieux sur ce qui a été fait et ce qui doit se faire.

Ceci, va nous permettre de fournir des éléments de réponses à un certain nombre de questions dont notamment :

- Le climat de l'investissement en Algérie est-il en mesure de susciter les investisseurs à opter pour l'Algérie comme lieu d'implantation ou de localisation ?
- Quelles sont les principales contraintes qui caractérisent l'environnement des affaires en Algérie et continuent de constituer des entraves bloquant l'investissement productif ?
- Quel est le poids de la contrainte d'accès au financement et au foncier en Algérie ?
- Quel est l'impact de l'environnement juridique et réglementaire sur l'acte d'investir en Algérie ?
- L'Etat de droit, que pouvons nous dire sur une question si importante ?
- Les pouvoirs publics n'ont pas pris la position d'observateur, ils se sont investis à fond, en mettant en oeuvre depuis le début des années 90, un vaste chantier de

réformes; mais est ce que ses efforts ont eu l'effet souhaité sur l'attractivité des investissements et sur l'économie du pays en générale.

Le processus de transition d'un système économique centralisé à une économie de marché a imposé au Gouvernement algérien, dès le début des années 90, une politique de stabilisation économiques et de réformes structurelles qui ont rendu possible le rétablissement des équilibres macroéconomiques et la libéralisation de l'économie. Ces réformes ont permis d'améliorer certaines performances en termes de croissance du produit intérieur brut (PIB) et le développement d'un secteur privé plus dynamique, entraînant par conséquent un plus grand flux entrant d'investissements directs étrangers (IDE).

Cependant, ces résultats restent modestes par rapport au potentiel d'investissement du pays. Bien que l'Algérie ait obtenu des résultats positifs dans certains secteurs, tels que les hydrocarbures, les télécommunications, la pharmacie, la sidérurgie et la chimie, les réformes introduites au cours des 15 dernières années ont été insuffisantes pour permettre au pays de bénéficier significativement des externalités positives de l'IDE (création d'emplois, transfert de technologie et de savoir-faire, accès aux marchés internationaux).

De plus, un ralentissement dans la mise en place des réformes structurelles est enregistré, notamment en ce qui concerne le programme de privatisation, la réforme du secteur bancaire et financier, la réforme fiscale, la promotion de la bonne gouvernance d'entreprise et la mise en place des règlements sur la concurrence et la gestion de foncier industriel. Or toutes ces réformes sont indispensables pour l'amélioration du cadre national de l'investissement en Algérie.

Par ailleurs, l'Algérie souffre d'un déficit d'image et de communication à l'étranger, déficit caractérisé par une absence de visibilité de la politique nationale d'investissement, en grande partie liée à l'indisponibilité d'informations qualitatives sur les flux et tendances des IDE par secteur et par pays d'origine, à un manque de coordination entre les différents acteurs de l'investissement, à une lenteur dans les procédures administratives, à un risque financier élevé (faillite de banques privées), à une économie informelle grandissante, à des difficultés d'accès au foncier industriel et, enfin, à des retards considérables en termes d'infrastructures (télécommunications, eau, électricité, aéroports).

Ces obstacles risquent d'empêcher la pérennisation des IDE en Algérie et le développement de toute activité productive, par conséquent, de ralentir le processus de modernisation et de développement du pays entamé courageusement dès le début des années 90. En effet, bien que le PIB ait enregistré en 2002 une croissance de 4,1%, ce taux reste

insuffisant par rapport à la croissance démographique nationale et au chômage structurel qui caractérise le pays (30% de la population active).

À la lumière de ces considérations, comment aider l'Algérie à améliorer sa capacité d'attrait des IDE. Sur le long terme, cet attrait pourra stimuler l'innovation, le transfert de technologie, une coordination plus efficace entre les entreprises internationales et locales et le dialogue public privé et renforcera davantage les possibilités de l'Algérie de renforcer ses liens avec l'économie régionale et mondiale.

En conséquence de ce qui a été dit précédemment, notre recherche vise à travers deux questions fondamentales, à élucider le défi que l'Algérie doit affronter pour ainsi bien consolider sa croissance mais également diversifier son économie.

- la relance de l'investissement par l'analyse du climat de l'investissement : en essayant de déceler les principales contraintes qui le caractérisent
- la poursuite des réformes représentant l'un des moyens permettant l'éradication des principales contraintes pesant sur l'acte d'investir et la mise en valeur des potentialités que recèle notre pays.

- Si nous considérons la relance de l'investissement comme un défi, c'est que nous pensons que l'investissement est quelque chose d'utile et qu'il participe à la croissance économique, d'une part, et que, d'autre part, le niveau global des investissements réalisé aujourd'hui n'a pas atteint le niveau souhaité.

- Pour les réformes également, dire qu'ils représentent un autre défi à relever c'est admettre d'abord que les réformes sont une nécessité absolue et que le niveau d'avancement des réformes n'est pas satisfaisant.

- L'objectif recherché est de trouver une réponse concrète en partant du fait que l'un ne va pas sans l'autre. Cela dit, il existe un lien étroit entre ces deux défis. Cela mérite donc, que l'on alimente le débat théorique sur cette question.

Si on commence par le rôle des investissements dans la croissance, on constate que c'est Robert Solow, un parmi les premiers, qui a posé le modèle de croissance à long terme (1956). Pour lui, chaque travailleur produit en moyenne davantage de produit parce qu'il dispose d'un capital technique plus important. C'est donc l'investissement destiné à accroître le capital technique qui explique la croissance. Mais on s'est vite rendu compte qu'on ne peut augmenter indéfiniment le capital technique sans se heurter aux rendements décroissants. Pour dépasser cette contradiction, R.Solow, à qui on reproche de donner une explication exogène au modèle, a introduit un autre facteur, le progrès technique qui empêche la

stagnation en engendrant des externalités, c'est-à-dire, des effets positifs qui maintiennent la croissance à long terme.

En 1986, Paul Romer explique que le progrès technique ne tombe pas du ciel. Pour lui et les théoriciens de la croissance endogène, le progrès technique est une production de la recherche développement. Ils prônent également l'intervention de l'Etat pour encourager l'innovation et la recherche par des subventions et des mesures fiscales parce que le marché ne les rémunère pas, de même qu'il ne sanctionne pas les producteurs d'externalités négatives. Pour atteindre la croissance optimale, ils recommandent également l'intervention de l'état pour le développement des ressources humaines et des infrastructures en raison de leurs externalités positives.

Ces extensions de la théorie néo-classique de la croissance n'enlèvent en rien au fait que c'est l'investissement dans l'accroissement du capital technique et la recherche développement ainsi que l'investissement dans les infrastructures qui est la source essentielle de la croissance. C'est ce qui a fait dire à Schmidt, le chancelier allemand « l'épargne d'aujourd'hui c'est l'investissement de demain et les emplois d'après demain ».

Cependant, il se trouve que parfois, la croissance n'est pas au rendez-vous. C'est le cas de l'Algérie d'aujourd'hui qui a fait durant la dernière décennie une moyenne de 5%. Cette affirmation s'appuie sur la « croissance potentielle » attribuée à l'Algérie. Cette notion est définie comme étant la croissance que devrait pouvoir réaliser, sans inflation, un pays, grâce à ses potentialités que sont :

- la qualification de sa population active
- la qualité de ses infrastructures
- son investissement

Cette théorie pense que la croissance potentielle peut être contrariée par des obstacles tels que :

- le marché du travail
- le niveau des prélèvements obligatoires
- la mauvaise répartition des revenus
- la mauvaise gouvernance
- les coûts et le risque

Ces obstacles, et d'autres, doivent donc être levés par les réformes. Les tenants de la théorie institutionnelle, renient le rôle que jouent les investissements dans la croissance, et défendent l'idée que l'explication principale de la croissance ne doit pas être recherchée exclusivement dans l'investissement mais également dans les institutions dont le rôle est

primordial dans la détermination des « coûts de transactions » associées au système de production et d'échange et donc de la rentabilité globale de l'activité économique puisque ce sont les institutions qui fixent les règles du jeu.

Cette vision a été complétée par les régulationnistes qui ont identifié ces institutions fondamentales comme:

- le régime monétaire
- le rapport salarial
- la forme de la concurrence
- la nature de l'Etat
- les modalités d'insertion dans l'économie mondiale.

Pour ce courant, les petites crises se résolvent de manière endogène au sein d'un mode de régulation alors que les grandes crises appellent une nouvelle configuration des formes institutionnelles et donc des réformes.

On constate à la suite de ce détour théorique que si la relation entre investissement et croissance est depuis longtemps établie, aujourd'hui on ne peut plus parler de croissance sans évoquer le rôle que peuvent jouer les institutions et les réformes dans l'accélération ou le ralentissement de la croissance.

Au plan pratique, on constate également que croissance, réformes et cohésion sociale sont étroitement liées et expliquent largement les contre-performances enregistrées par l'économie algérienne.

En effet, lorsque, dans les années 1970, la cohésion était assurée par l'Etat Providence, l'Algérie a obtenu des résultats probants. (1969-1978)¹ :

- taux de croissance moyen de 7%
- taux de croissance par capital 4,5 %
- baisse du taux de chômage de 15 à 19 %

Par contre, à partir de 1980 quand les investissements productifs (entreprises publiques) ont diminué de 56% en 1980 à 24% en 1984 au profit de l'investissement dans les infrastructures

¹CNUCED, World Investment Report 2003. FDI Policies for Development : National and International Perspectives, Nations Unies, New York et Genève, 2003. P.34 (texte intégral disponible uniquement en anglais). Une synthèse existe en français : Rapport sur l'investissement dans le monde 2003. Les politiques d'IDE et le développement : perspectives nationales et internationales – Vue d'ensemble, Nations Unies, New York et Genève, 2003. P.50

(30% en 1980, 55% en 1984) sans qu'ils soient compensés par l'investissement productif privé, les performances de l'économie ont nettement régressé.

De 1991 à 1997, c'est la stagnation de la croissance du PIB et du taux d'investissement. La faible croissance a entraîné un appauvrissement général et le PIB est passé de 2869 \$ en 1989 à 1680 \$ en 2000. Cette situation s'explique, d'après certains experts, par l'échec des réformes qui, sans la pression des institutions internationales n'ont touché que le cadre macro-économique, alors que les hésitations et les tergiversations ont fait perdre beaucoup de retard aux réformes micro-économiques (privatisations, développement et l'entreprise privée). Ahmed Dahmani explique, dans son ouvrage « L'Algérie à l'épreuve »¹, que ce sont justement les interactions entre le mode de développement économique et les processus politiques qui expliquent que les réformes n'ont pas abouti. En effet, l'Etat a été à la fois l'initiateur principal des réformes et l'acteur principal de leur neutralisation.

Les tenants des réformes se sont sans cesse heurtés aux groupes qui au sein de l'appareil d'Etat appuyaient le statu quo et n'ont pas trouvé au sein de la société les appuis nécessaires. C'est encore une fois le manque de cohésion qui explique l'échec. Ce manque de cohésion entre les différents acteurs de la vie économique, sociale et politique, est peut être la problématique majeure de l'économie algérienne ?

Intérêt de ce travail

Le choix d'un tel sujet de recherche est bien sûr fonction de son originalité et de sa pertinence. L'intérêt premier de ce travail est de donner un aperçu général sur l'investissement et sur sa réalité en Algérie à travers l'étude d'un cas concret. Il vise aussi à répondre à certaines questions liées à l'impact de l'investissement sur le développement et à la recherche de meilleures opportunités d'investir.

En ce sens, il apporte des éclaircissements sur l'investissement en Algérie, sur les obstacles que les investisseurs rencontrent ainsi que l'ensemble des mesures prises par les pouvoirs publics en Algérie, pour résoudre ces obstacles. Cet humble travail fournirait, nous l'espérons, aux étudiants qui s'intéressent à la question de l'investissement et la croissance économique des orientations théoriques et pratiques. Il procure, nous le souhaitons, aux professionnels des informations, des références sur la situation de l'investissement en Algérie.

¹ A.Dahmani, « L'Algérie à l'épreuve : économie politique des réformes 1980-1997 », Ed CASBA, 1999

Méthodologie de travail

Pour mener notre travail de recherche, nous avons opté pour une démarche combinant deux approches :

- ✦ Une approche empirique : recensement de tous les événements en rapport avec l'investissement en Algérie.
- ✦ Une approche analytique : analyse de l'environnement de l'investissement en Algérie et son impact sur l'économie.

➤ **Survol de la littérature existante sur le sujet**

Pour mener à bien notre travail, nous avons constitué un fonds documentaire combinant aussi bien l'aspect théorique que le coté pratique.

➤ **Technique de recueil d'information**

Etant donné que la recherche que nous avons décidé de mener est accompagnée d'une enquête sur le terrain. Nous nous sommes donc rapproché de certains organismes que ce soit à l'échelle de la wilaya (DPAT, l'agence foncière, la SOGI, les domaines, le CALPI-REF, la CCI, la direction de la PME/PMI...) ou hors wilaya (le MPPI, l'ANDI, la CNCI, l'ONS, L'Ecole de Commerce, la Banque d'Algérie, le Groupe Cevital, la Bibliothèque Nationale...) susceptibles de nous fournir des informations ainsi que des avis personnels sur le thème.

Pour ce faire, nous avons établi deux questionnaires conçus sous forme de questions semi fermées, fermées et quelques unes ouvertes pour laisser un champ de liberté aux questionnés pour présenter délibérément leurs points de vue et proposer donc, le cas échéant, les solutions qu'ils envisagent ou qu'ils souhaitent voir en appliquées.

Le premier questionnaire destiné aux entreprises localisée au niveau de la wilaya de Tizi-Ouzou : entreprises publiques, entreprises privées nationales, comme nous avons eu la chance d'interroger un investisseur étranger. L'objectif étant la connaissance des difficultés actuelles rencontrées par ces opérateurs économiques dans le cadre de la réalisation de leurs projets d'investissement ou de leurs activités, ce qui nous permet d'analyser le climat d'affaires au niveau de la wilaya.

Le second questionnaire est conçu avec comme objectif l'étude de la contrainte d'accès au financement bancaire. Ce qui fait que la population enquêtée à ce sujet est constituée de banques « publiques et privées ».

A côté de ces deux questionnaire qui nous ont permis de mener deux enquêtes : la première, auprès des investisseurs et la seconde auprès des établissements financiers, il y avait

d'autres questionnaires subsidiaires très limités qui visent à réaliser des entretiens avec des responsables d'un certain nombre d'organismes pour collecter le maximum d'informations jugées utiles et servant notre recherche.

➤ **Le plan de travail**

Le présent travail a pour objectif de tenter de mettre en évidence les éléments susceptibles, de libérer et de promouvoir les énergies de nos entreprises.

A cet égard, l'environnement existant et les obstacles qu'il présente quant à l'essor de secteur privé, la place de celui-ci dans la stratégie de développement économique et les rôles à lui confier dans la relance économique, l'appui de l'Etat à la compétitivité et à la mise à niveau des entreprises sont autant d'éléments autour desquels gravite la problématique de l'investissement.

L'examen de cette question va porter dans une première étape sur un état des lieux de l'investissement en Algérie qui donnera une vue d'ensemble sur son évolution depuis l'indépendance, sur les tendances à l'investissement depuis la promulgation du code des investissements et la configuration actuelle du potentiel algérien en la matière.

Ce diagnostic permettra, dans une seconde étape, une appréciation d'ensemble destinée à poser, à travers l'identification des facteurs bloquants, la problématique d'une évolution des investissements privés, nationaux et étrangers, dans une vision d'avenir, les effets de la mondialisation imposant un profil nouveau dans leurs comportements.

Dans une troisième étape, les éléments de politique destinés à une approche novatrice de la promotion de l'investissement en Algérie et constituant les axes porteurs d'une stratégie seront soulignés, avant la formulation de recommandations qui tenteront de répondre au mieux aux objectifs assignés à l'entreprise privée dans un contexte de transition socio-économique et juridique.

Par conséquent, ce travail, consacré à l'examen de climat des affaires et de l'investissement en Algérie et à l'étude des principales réformes entreprises par les pouvoirs publics pour promouvoir l'investissement et encourager l'initiative privée, se compose des quatre chapitres suivants :

Le premier chapitre se préoccupe de l'analyse théorique du concept de croissance économique et de la variable investissement.

Le second chapitre se préoccupe de l'analyse de l'évolution de l'investissement en Algérie et de son cadre réglementaire, juridique et institutionnel.

Le troisième chapitre traitera du climat de l'investissement en Algérie.

Le quatrième chapitre traitera par le biais d'un cas concret du climat de l'investissement dans la wilaya de Tizi-Ouzou.

➤ **Les limites et les difficultés du thème**

Notre travail de recherche serait peut être plus viable s'il n'y avait pas les obstacles suivants :

- L'un des plus redoutables, demeure l'insuffisance (ou fiabilité) de l'information disponible, qui rend difficile la progression du travail de recherche. Il en résulte, que les données statistiques doivent être prises avec précaution, car la wilaya de Tizi Ouzou, ne dispose pas de bases de données, pouvant nous permettre de procéder à une analyse exhaustive de l'entrepreneuriat privé. Les données sont des statistiques approximatives.
- De plus, il faut noter que lors de notre enquête, nous avons rencontré d'énormes difficultés pour convaincre les investisseurs (entrepreneurs) à répondre à nos questions. En effet, nous pouvons relever une grande réticence de la part de certains entrepreneurs privés lesquels, refusent systématiquement de coopérer avec nous, sans avancer de motifs valables. Sans oublier que, dans la plupart des cas, les entrepreneurs ne sont pas disponibles à répondre aux questions, ce qui a constitué une contrainte majeure pour l'aboutissement de notre enquête.
- Enfin, l'étude de cas que nous avons effectué sur la wilaya de Tizi-Ouzou ne constitue qu'un éclairage sur la réalité de l'investissement en Algérie. En outre, ce travail ambitionne d'ouvrir des pistes de recherches pour approfondir l'étude concernant ce thème.

Chapitre I : L'apport de la théorie à la connaissance des déterminants de l'investissement

A la fois souhaitée et redoutée, la croissance économique est un problème complexe dont ne peuvent se désintéresser les Etats qui mettent tout en œuvre, selon des modèles variés, des politiques de croissance. Considérée à juste titre comme la source de toute amélioration des conditions de vie, la croissance économique est en fait souhaitée par tous les pays, qu'ils soient économiquement développés ou en retard de développement.

Mais les formes que revêt cette croissance, les résultats qu'elle entraîne, sont souvent discutées : cela se manifeste au niveau national, où s'expriment des préoccupations, tant sur la répartition des fruits de croissance entre tous les habitants que sur le rythme des transformations, cela vaut aussi au niveau international, avec un accent croissant mis sur l'urgence de la réduction des disparités entre pays et avec l'opposition récente des préoccupations de développement durable.

Mais, au même temps tous les pays cherchent à stimuler, à orienter, bref à maîtriser le processus de croissance. Ils recourent pour cela à une vaste panoplie d'instruments économiques, en vue d'influencer le jeu de multiples facteurs de croissance, sur le dynamisme des acteurs, sur le fonctionnement des marchés, sur l'environnement macroéconomique, sur le cadre institutionnel en vue d'assurer la cohérence de l'ensemble.

L'un des vecteurs clé sur lesquels peuvent jouer les Etats est l'investissement qui est considéré comme l'un des principaux moteurs d'une croissance économique soutenable et durable.

Dans le souci de mieux comprendre le concept de croissance, son mécanisme ses déterminants et ainsi que le rôle important que joue l'investissement pour son atteinte, nous établissons au cours de ce chapitre un axe de travail basé principalement sur deux sections : la première consacrée à l'étude de la croissance et ses fondements théorique, la seconde sera consacrée à son principale déterminant qui est l'investissement.

Aux cours de ces deux sections, nous essayons de mettre le point sur l'importance de l'intervention de l'Etat dans la promotion des investissements et la stimulation de la croissance sujet de notre problème.

Section 1 : La croissance dans la théorie économique

Introduction

L'activité économique ne connaît pas un rythme de croissance stable dans le temps. A des périodes de forte activité succèdent des phases de ralentissement économique pouvant même se transformer en récession économique. La science économique s'est donc efforcée de trouver des modèles permettant d'expliquer et d'agir sur la variation du taux de croissance.

Mais, avant de traiter de la théorie de la croissance et de s'interroger sur le rôle de l'Etat et l'influence de la politique économique sur l'accumulation du capital et la stimulation de la croissance, nous commençant par un éclairage conceptuel de la notion de « la croissance ».

1. Le concept fondamental de croissance

Vue sur le plan théorique, la croissance ne se révèle pas aussi simplement (intuitivement ?) que l'on ne s'imagine dans l'usage courant qui en obscurcit le sens et nous fait oublier que la croissance est un concept fondamental de l'analyse économique qui exige un effort de conceptualisation et de catégorisation.

Le passage du terme croissance du langage et terminologie économiques à la langue courante s'est effectué avec une généralisation abusive de son emploi dans une grande diversité de situations et de sens, à la place d'autres termes plus appropriés.

Par exemple, le terme croissance est usité aussi bien pour désigner l'évolution économique d'un pays que celle d'une entreprise ou d'un secteur, ou encore de la production. Celle-ci n'a-t-elle pas simplement connu une augmentation ou accroissement ? Souvent, on confond le concept de croissance avec la mesure de son indicateur : on dit « la croissance a été de x % » au lieu de « le taux de croissance du PIB ou du PNB a été de x % ».

L'usage courant du mot croissance à la place d'accroissement nous fait oublier qu'elle est plus qu'une simple augmentation et rétrograde à l'arrière-plan sa signification économique et sociale.

A contrario, on peut avancer, pour le moins, que non seulement la croissance a sa signification propre, qui du reste est à distinguer des notions de progrès, d'expansion, de développement et d'ajustement structurel ; mais aussi qu'elle révèle en elle des éléments d'ambivalence dont l'interprétation et la théorisation ont donné lieu à des débats et controverses entre différents courants de pensée.

La croissance est aujourd'hui de plus en plus perçue comme n'étant pas une fin en soi. Dans son rapport sur le développement humain de 1996, le PNUD définit cinq formes de « mauvaise » croissance à éviter : la croissance sans création d'emplois ; celle qui accroît les

inégalités ; la croissance sans progrès vers la démocratie ; celle qui s'accompagne d'une perte de l'identité culturelle ; la croissance qui dilapide les ressources nécessaires aux générations futures.

Vue ainsi, la croissance est donc un sujet de débat, lequel pour être bien mené exige un effort de clarification pour parer à toute imprécision du langage, ainsi qu'un effort de théorisation pour en saisir sa signification économique et sociale, qui n'est plus la même, chez les différents auteurs et courants de pensée, dès qu'il s'agit de lui attribuer une épithète ou un objectif spécifique, ou encore de préciser son mode opératoire.

Au regard du débat sur la croissance, les problèmes posés par l'imprécision du langage et la confuse conceptuelle, rendent utile et nécessaire un travail de clarification pour poser correctement les termes du débat. L'accomplissement de cette tâche se fera en adoptant une approche progressive : d'abord en relativisant la notion croissance en la comparant aux notions avec lesquelles elle est abusivement confondue ; ensuite en présentant la signification que lui accorde l'analyse économique selon qu'on lui attribue (elle constitue alors un point de désaccord) ou pas (elle est alors objet de consensus) des épithètes et des objectifs précis.

1.1. La notion de croissance

1.1.1. La croissance et les notions apparentées de progrès, d'expansion et de développement

1.1.1.1. Croissance et progrès

La croissance n'est pas toujours synonyme de progrès, et ce, au regard aussi bien des problèmes d'équité que ceux des coûts sociaux et environnementaux qu'elle fait encourir à la collectivité. A l'échelle de l'histoire de l'humanité, le progrès désigne les différentes étapes dans l'acquisition des connaissances scientifiques et dans l'amélioration des techniques de production, des institutions sociales, des mœurs et de vie morale, du bien-être matériel ; chacune des étapes successives étant meilleure que la précédente.

Ces composantes, peuvent être indépendantes les unes des autres et l'on parle d'une manière spécifique du progrès scientifique, du progrès technique, du progrès économique, du progrès social, du progrès humain, moral et spirituel.

➤ **Le progrès technique** : c'est le processus général de perfectionnement des méthodes et des moyens de production destinés à la maîtrise de la nature par l'homme, en réduisant de plus en plus les coûts en travail. C'est une amélioration qui se manifeste par la possibilité d'obtenir des résultats que l'on n'avait pas atteints auparavant, mais aussi par la possibilité d'obtenir un résultat donné avec une moindre réponse, notamment de travail. Le

progrès technique est l'un des facteurs de l'accroissement de la productivité et constitue sous les noms de facteur résiduel et de tiers facteur, l'un des principaux facteurs de la croissance économique. Cependant, le progrès technique pose de nombreux problèmes qui ne permettent pas de l'assimiler au progrès économique et au progrès social.

➤ **Le progrès économique** : comme le progrès technique, le progrès économique se manifeste par une réduction des coûts et par le phénomène d'innovation. Mais alors que celui-là se limite à l'activité de production, celui-ci suppose une généralisation à toutes les autres activités économiques (consommation, commercialisation et échanges, monétarisation et financement) et une amélioration des indicateurs fondamentaux : revenu et sa structure, bien-être matériel en général, inflation, emploi, taux de change et taux d'intérêt.

➤ **Le progrès social** : il s'agit de l'amélioration des conditions de vie humaine (habitat, hygiène, éducation, nourriture, ambiance et rythme de travail). Le progrès social dépend du progrès économique. A notre époque, où les biens matériels tiennent tant de place dans la vie des hommes, ce dernier apparaît même comme une condition nécessaire ; mais elle n'est pas suffisante : le progrès social implique une meilleure répartition des richesses, une plus grande justice, une amélioration des rapports sociaux par une plus grande intégration sociale et une solidarité plus effective des membres de la société.

1.1.1.2. Croissance et expansion

Alors que le terme croissance (ainsi que développement et crise) est emprunté à la biologie, le terme expansion est, à lui, emprunté à la physique pour désigner le développement d'un corps fluide en volume et en surface.

A l'échelle de l'entreprise, le terme expansion désigne la croissance de l'entreprise dans le sens d'un agrandissement de ses dimensions, dans un contexte de prospérité, grâce à une demande accrue de son produit (notamment pour l'exportation) : la situation de prospérité est particulièrement évidente car caractérisée par l'ampleur et la certitude des débouchés, la facilité de l'écoulement de la production ou service, la sur activation de la production, l'augmentation de l'embauche, l'élévation du cours en bourse.

A l'échelle de la macroéconomie, l'expansion est une croissance de courte ou moyenne période alors que le terme croissance désigne un phénomène de longue période. L'expansion désigne un phénomène d'accélération conjoncturelle de rythme de croissance de l'économie par rapport au taux moyen de croissance de longue période.

Plus précisément, l'expansion est une phase désignant la phase ascendante (dite aussi « phase A ») du cycle économique caractérisée par l'augmentation du volume de la production et de la demande pendant une courte ou moyenne période ; et succédant à une

phase de récession, de dépression (dite « phase B ») débouchant sur une crise. Les politiques dites de relance ou anti-cyclique consistent à faire déclencher l'expansion par une série de mesures destinées à abrégier la « phase B » d'un cycle afin de répartir sur une nouvelle phase. L'expansion s'oppose à la récession (augmentation ralentie du PNB), à la stagnation (augmentation nulle) et à la dépression (diminution du PNB réel).

La question de savoir si l'expansion implique un changement de structures comme la croissance et le développement ou si ce sont seulement ces deux derniers qui en ont l'apanage reçoit des réponses différentes selon les auteurs. C'est donc une matière à débat.

1.1.1.3. Croissance et développement

L'opposition est traditionnelle : la croissance serait celle de quelque chose (le PIB, l'entreprise), le développement celui de quelqu'un (la société ou l'homme, « tout homme et tous les hommes »). D'autre part, certains, opposent le caractère quantitatif de la croissance à la nature qualitative du développement.

Des fois, la distinction entre les deux phénomènes se fait sur la base d'une relation de complémentarité et de dialectique entre les deux, tel est le cas dans la définition suivante : « le développement c'est la croissance plus l'ensemble des éléments qui sont à même de garantir cette croissance »¹. Ce qui signifie que l'apparition de la croissance exige des structures mentales, économiques et sociales aptes à la soutenir. La transformation de ces structures nécessaires à la croissance constitue le développement, mais, la croissance à son tour produit des transformations de structures.

L'interdépendance entre croissance et développement est telle qu'on utilise indifféremment l'une ou l'autre notion avec une tendance à réserver développement pour les jeunes nations du tiers-monde et croissance pour les pays industriels. Mais, il faut ajouter que la confusion fréquente de la croissance avec le simple accroissement de la production et du niveau de vie, mesuré par l'évolution du PNB, qui n'en est qu'un indicateur, fait que le terme développement est souvent préféré pour mieux marquer qu'il s'agit d'un processus de longue période, s'appliquant à l'ensemble des structures économiques et sociales.

Le développement est un concept global qui englobe la croissance et qui désigne l'ensemble des transformations techniques, sociales, démographiques et culturelles qui lui sont nécessaires ; car pour obtenir la croissance il faut qu'il y ait des mentalités prêtes à accepter le changement.

¹ Rapport CNES «Elément de débat pour un pacte de croissance » 26 ème session plénière, 2005

La distinction de la notion de croissance des notions de progrès, d'expansion et de développement trouve sa justification dans la double approche suivante : l'approche critériologique propose une définition de la croissance « sans épithète » ; l'approche typologique lui attribue, au contraire, une diversité d'épithètes, et partant, distingue plusieurs formes de croissance.

1.1.2. La Croissance : définition, formes et modalités

1.1.2.1. Définition

Au sens strict, la croissance « c'est l'augmentation soutenue pendant une ou plusieurs périodes longues (chacune de ces périodes comprenant plusieurs cycles quasi-décennaux) d'un indicateur de dimension : pour une nation, le produit global net en termes réels. Ce n'est pas, il est nécessaire d'y insister au rebours d'une attitude qui se répand, l'augmentation de produit réel par habitantsans épithète, la croissance est définie par l'accroissement durable d'une unité économique simple ou complexe, réalisé dans les changements de structures et éventuellement des systèmes, et accompagné de progrès économiques variables »¹.

Tout en gardant à l'esprit que sur le plan concret, il est difficile de dissocier la croissance du développement dans la réalité observable ; au plan de l'analyse, cette définition distingue clairement les deux concepts et fournit un certain nombre de critères pour identifier et faire un repérage de la croissance, et ce, de la manière suivante :

Pour une entreprise, la croissance signifie l'augmentation durable de ses activités. Elle peut être d'origine interne par intégration des réserves au capital social et par autofinancement de ses investissements, comme elle peut être d'origine externe par l'emprunt, l'émission de nouvelles actions ou par des opérations de prises de participation, de création de filiales, de fusions, de rachats, d'absorptions, d'OPA.

Pour une économie nationale, la croissance signifie :

- qu'elle connaît un mouvement ascendant de certaines grandeurs économiques (PNB) qui s'inscrit dans la durée : la croissance est un phénomène de longue durée. La baisse temporaire des indicateurs ne signifie pas arrêt de la croissance. Les récessions, dépressions et crises sont parties intégrantes de la croissance, qui est donc un phénomène fluctuant.
- que ce mouvement est irréversible et auto-entretenu affectant principalement les conditions de la production : augmentation de l'investissement, incorporation du

¹ Rapport CNES «Elément de débat pour un pacte de croissance » 26^{ème} session plénière, 2005. P7

progrès technique, exigences de qualification de la main - d'œuvre, lancement de nouveaux produits (innovation) et nouvelles habitudes de consommation.

- qu'elle connaît des transformations de structures repérables par des mutations sectorielles : la part relative des secteurs se trouve modifiée, des industries nouvelles apparaissent, la valeur ajoutée par travailleur augmente.

Ces trois critères sont au centre de l'approche critériologique de la croissance qui est alors définie « sans épithète ». Cependant, si on considère l'abondance et la diversité des épithètes que la littérature économique attribue à la croissance pour qualifier sa nature, sa modalité, son objectif, ses conséquences ou tout simplement la forme statistique de sa mesure, il est alors possible de procéder à une typologie de la croissance.

1.1.2.2. Modalités de la croissance

La croissance économique dépend à la fois de l'augmentation des quantités de facteurs de production utilisés dans le processus productif, mais aussi de l'amélioration des techniques de production permettant de produire plus de biens et services avec les mêmes quantités de facteurs de production. Cette croissance peut être extensive ou intensive.

- **La croissance extensive** se réalise par l'accroissement des capacités de production en rapport avec l'accroissement des facteurs de production.
- **Une croissance intensive** se réalise par une utilisation plus efficace des facteurs de production. Elle consiste en une recherche de gains de productivité

1.1.2.3. La mesure de la croissance

La croissance économique est généralement mesurée par l'utilisation d'indicateurs économiques dont le plus couramment utilisé est le Produit Intérieur Brut (le PNB).

A l'inverse, le produit Intérieur Brut mesure, selon l'optique production, la somme des valeurs ajoutées des entreprises du pays, auquel on ajoute la TVA (la Taxe sur la Valeur Ajoutée) et les droits de douane. Il offre donc une certaine mesure quantitative du volume de la production.

Mais il reste cependant, imparfait comme mesure de la croissance économique. En effet, c'est un agrégat dont la signification reste limitée à la mesure des flux marchands de l'économie officielle. L'autoproduction et l'autoconsommation échappent au calcul du PIB, de même que l'économie souterraine.

1.1.3. Sources et limites de la croissance

1.1.3.1. Les sources de la croissance : Moteurs et facteurs de la croissance économique

Pour tous les pays, la croissance économique est un phénomène qui est très recherché, c'est un impératif que tout le monde souhaite concrétiser. En effet, la croissance économique ne peut se réaliser que par la réunion d'un certain nombre de facteurs.

Selon Xavier Sala-Martin, économiste espagnol spécialiste de la croissance économique, on distingue plusieurs déterminants à la croissance économique : richesse naturelle, environnement extérieur, population, innovation, investissement, connaissance, cohérence du développement.

Dans cette panoplie de déterminants, il y a lieu de distinguer les facteurs des moteurs de croissance et ce, d'un double point de vue : macroéconomique et microéconomique.

1.1.3.1.1. Les moteurs de la croissance : approche macroéconomique

Les moteurs de la croissance relèvent de l'analyse macroéconomique des déterminants de la croissance. Ainsi, sous cet angle, nous distinguons les suivants :

1.1.3.1.1.1. Le rôle particulier de l'investissement

L'investissement est l'acquisition du capital fixe. Toutes les théories économiques le considèrent comme un facteur principal de la croissance. Elles s'opposent en revanche sur ses déterminants et sur la façon dont il agit sur la croissance.

Ainsi la théorie keynésienne distingue l'investissement autonome de l'investissement induit par le multiplicateur. L'investissement provient généralement d'une épargne préalable, mais il peut provenir de la création monétaire ou de l'Etat, qui, selon Keynes, a le devoir de socialiser l'investissement

Pour Keynes et les keynésiens, l'investissement est une composante de la demande, et c'est surtout par ce biais qu'il est un facteur de la croissance ; depuis 1931, Kahn a démontré que l'investissement avait un effet multiplicateur sur la croissance. Tout investissement signifie l'achat de biens d'équipement et donc la production de ces biens. Cette activité supplémentaire permet de dégager de nouveaux revenus qui vont grossir la demande, d'où une nouvelle augmentation de la production (et cette fois si pas seulement de biens d'équipement), des revenus, de la demande, de la production...L'investissement par un effet demande, a donc un effet multiplicateur sur la croissance. Plus la propension marginale à consommer (par l'augmentation de revenu destiné à l'augmentation de la production) est élevée, plus cet effet multiplicateur est important.

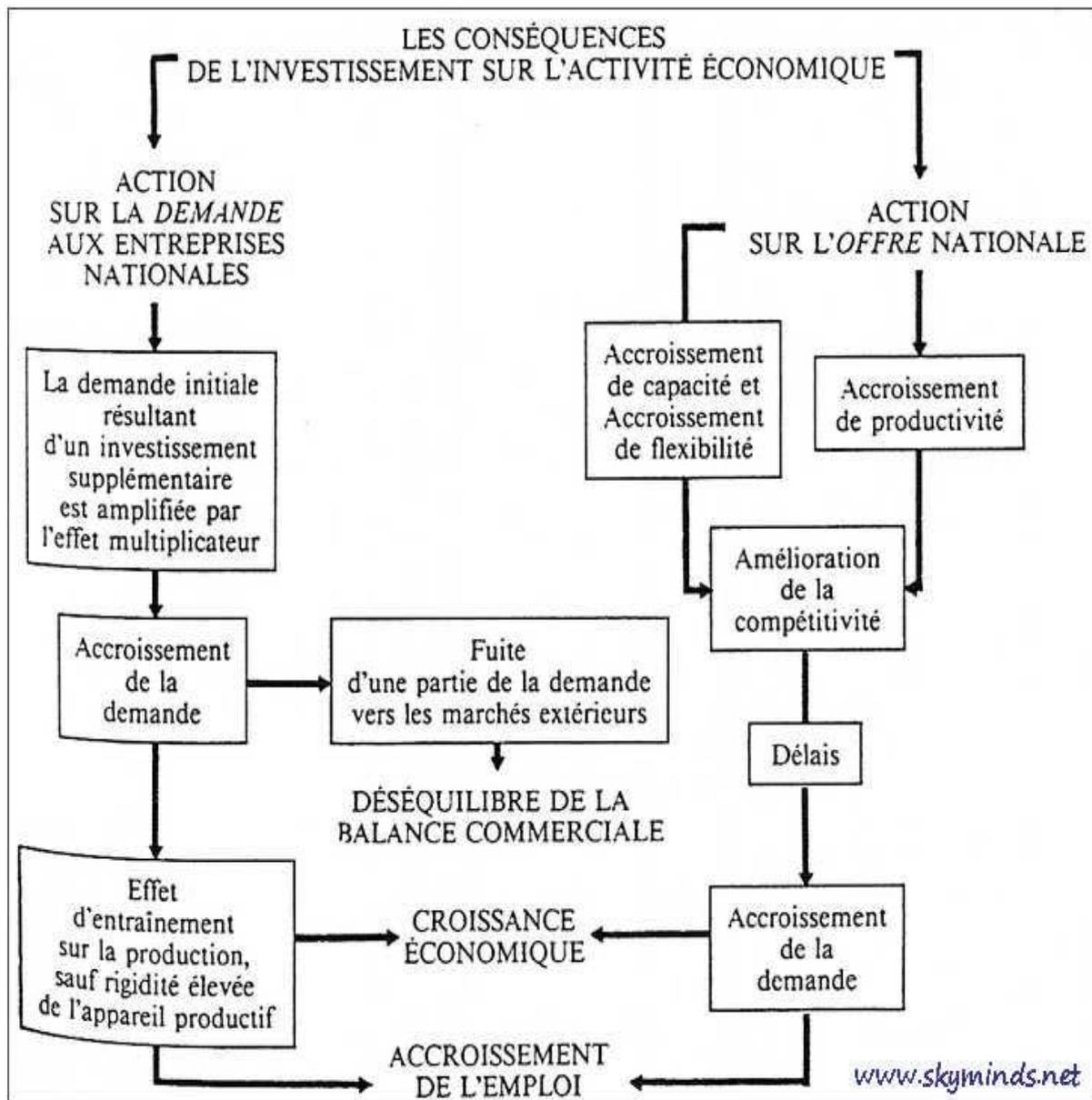
Les libéraux et plus particulièrement les économistes de l'offre, mettent surtout l'accent sur l'effet d'offre de l'investissement. Reprenant la loi des débouchés de Say, ils

pensent que l'offre détermine la demande, la production effective est égale à la production potentielle, et il suffit de disposer de plus de facteurs de production pour produire davantage. Ainsi, l'investissement permet d'augmenter la quantité de capital, et l'utilisation de ce dernier est source de croissance.¹

L'investissement à un rôle important dans les fluctuations ; c'est ce que montre le principe d'accélérateur présenté par Albert Aftalion (1874-1956). Les variations de l'investissement ont une amplitude beaucoup plus forte que celles de la production².

¹ Marc Montoussé, « Théories économiques : les grands courants, les thèmes majeurs, les nouvelles théories », Ed Bréal 1999. P70

² Ainsi une stagnation de la production par rapport à la période précédente induit un investissement net nul. Ces grandes variations de l'investissement expliquent en partie l'instabilité de la croissance. Cette affirmation d'Aftalion (grâce à son principe d'accélération) est reprise également par Paul Anthony Samuelson (né en 1915 ; prix Nobel en 1970), grâce à son principe d'oscillation qui utilise conjointement les effets multiplicateurs et accélérateur de l'investissement.



1.1.3.1.1.2. La demande ou « la consommation finale »

Pour les économistes d'inspiration Keynésienne, les entreprises ne produisent que si elles peuvent vendre et donc si elles anticipent une demande. La demande globale est composée de la demande de consommation, de la demande de l'Etat et de la demande extérieure (exportation). La demande anticipée (ou demande effective) est, dans ce cadre d'analyse, le déterminant principal de la croissance. Chaque composante de la demande a un effet multiplicateur sur la production.

L'importance de la demande permet de mettre en évidence que la croissance est un phénomène auto-entretenu, autrement dit que la croissance est un cercle vertueux et la crise est un cercle vicieux. Nous pouvons schématiser le cercle vertueux de la croissance ainsi :

Hausse de consommation → Hausse de production → Hausse des revenus

————→ Hausse de consommation

Mais la hausse de la consommation peut aussi entraîner une hausse de l'investissement au détriment des revenus des ménages.

1.1.3.1.1.3. Croissance et relations internationales

Aucun pays ne vit en économie fermée, même si la dose d'ouverture extérieure est relativement variable suivant les pays et les périodes.

L'ouverture des économies à l'extérieur peut influencer le processus de croissance économique par quatre canaux :

- L'élargissement du marché des Biens et Services consécutif à la libéralisation des échanges ;
- La mobilité des capitaux permettant l'arrivée d'investissements étrangers et des investissements à l'étranger ;
- L'intensification des transferts de technologie ;
- La création d'interdépendances macroéconomiques.

1.1.3.1.1.4. La concentration des entreprises

➤ Comment peut se faire la croissance d'une entreprise ?

La croissance d'une entreprise est une stratégie de développement des activités de l'entreprise. Il existe deux types de croissance :

- La croissance interne où l'entreprise augmente sa taille en créant de nouveaux investissements internes.
- La croissance externe où l'entreprise augmente sa taille en s'associant à d'autres entreprises. Elle acquiert des moyens de production déjà existants.

C'est à la croissance externe que l'on associe la concentration.

➤ Définition et mesure de la concentration

La concentration est le processus par lequel les entreprises deviennent moins nombreuses et plus grandes sur un marché. C'est un petit nombre d'entreprises contrôlant le marché.

La concentration peut être mesurée par certains indicateurs (effectifs et chiffre d'affaires).

➤ Les différentes formes de concentration

- **La concentration horizontale** qui regroupe les entreprises produisant le même type de produits. Elle vise le contrôle du marché par un pourcentage significatif des ventes d'un secteur. Cette concentration permet une amélioration des réseaux de distribution et un contrôle des plus aisés des prix.
- **La concentration verticale** qui regroupe des entreprises qui sont complémentaires et clientes : l'une, fournit à l'autre, les matières premières ou produits semi-finis

dont elle a besoin. Cette concentration permet une meilleure maîtrise du cycle de production, la possibilité d'accumuler les profits tout au long de la production en vendant à soi-même les biens intermédiaires (prix de cession interne).

- **Concentration conglomérale** où une série d'entreprises sont regroupées sans liens économiques apparents. Par exemple des parfums, des roulements à billes, une maison de disques. Cette concentration permet une meilleure diversification des risques, la recherche d'un ensemble formé d'entreprises à taux de profit élevé, qui diversifient les risques encourus en assurant une rentabilité moyenne élevée chaque année. A l'époque où la surface financière et la capacité de financement sont décisives et les reconversions indispensables, le conglomérat présente des avantages notables (l'ITT symbolise bien cette stratégie).

A côté de ses formes, on distingue plusieurs modalités de concentration d'entreprises dont :

- ✓ La fusion qu'est l'opération par laquelle deux ou plusieurs sociétés décident de réunir leur patrimoine pour ne plus former qu'une seule société.
- ✓ La prise de participation. On appelle "participation" d'une société dans une autre le fait pour une société de posséder un certain nombre d'actions (ou de parts) d'une autre société. Cette possession d'actions procure la qualité d'actionnaire.
- ✓ L'O.P.A. (ou take over bid) qui est une offre publique d'achat d'une firme qui veut acquérir une société cotée en Bourse. Cette technique consiste à proposer aux actionnaires de leur racheter leurs titres à un prix sensiblement supérieur à celui du marché.

1.1.3.1.2. Les facteurs de la croissance : l'approche micro-économique¹

Le concept de fonction de production provient de l'analyse néoclassique. Ainsi, le niveau de la production dépend de la quantité et de la productivité des facteurs de production (ou inputs) que sont le travail et le capital.

La fonction de production néoclassique prend l'hypothèse que les rendements sont décroissants, c'est-à-dire que la productivité marginale de chaque facteur est décroissante¹. Un problème qui va être soulevé et qui donnera raison au rôle de progrès technique introduit par l'économiste Robert Solow dans la fonction de production pour expliquer l'ampleur de la croissance économique malgré la loi des rendements décroissants.

¹ Marc Montoussé, « Théories économiques », Ed Bréal (deuxième édition) 2008. P66-P68

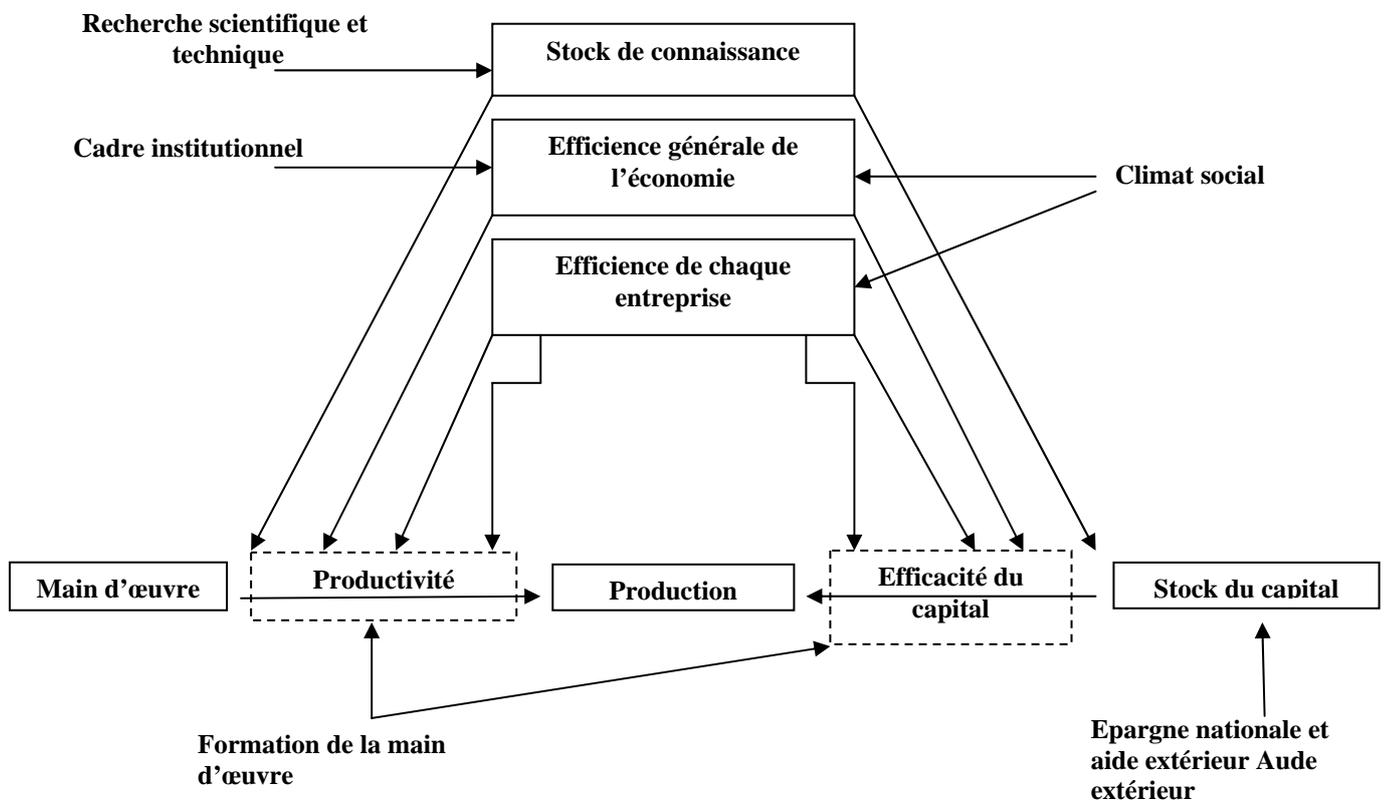
La croissance dépend donc des quantités de facteurs de production disponibles et de la manière dont ils sont utilisés. Les principaux facteurs sont les suivants :

1.1.3.1.2.1. Le facteur travail : la croissance est possible grâce à une augmentation de la quantité de travail disponible ou par une augmentation de la quantité du travail utilisé (accroissement de la qualification moyenne des salariés).

1.1.3.1.2.2. Le facteur capital : la croissance se traduit par des investissements qui viennent accroître ou améliorer le stock de capital technique disponible ce qui permet une augmentation des quantités de biens et services produits.

1.1.3.1.2.3. Le progrès technique : c'est ce que l'économiste Robert Solow (né en 1924 ; prix Nobel en 1987) a mis en évidence en expliquant qu'il fallait ajouter un troisième facteur de production « le facteur résiduel » qu'il introduit sous la forme du facteur temps dans la fonction de production. Ce facteur temps représente le progrès technique, qui est essentiellement un facteur exogène résultant de données extérieures à la croissance économique (les connaissances scientifiques par exemple)

Schéma : L'interdépendance des facteurs de la croissance



Source : Pierre Maillet, la croissance économique, Ed PUF, 1976. P 82

¹ La loi des rendements décroissants a d'abord été présentée par Turgot puis par Ricardo. Les deux auteurs ont pris l'exemple de l'agriculture. Turgot s'est intéressé au rendement des « avances », c'est-à-dire des différentes

Le graphique ci-dessus essaie d'esquisser un schéma des liaisons entre les différents facteurs de la croissance.

On a représenté la production comme résultat de l'emploi de deux facteurs de productions, main d'œuvre et stock de capital. Mais aussi bien la productivité du travail que l'efficacité du capital dépend de nombreux facteurs :

- le stock de connaissances scientifiques et techniques, dont l'augmentation permet d'employer des techniques plus efficaces ;
- La formation de la main d'œuvre ;
- L'efficacité générale de l'économie (répartition optimale des facteurs de production) et l'efficacité de chaque usine, qui assure la meilleure efficacité des techniques employées, et qui sont sous l'influence du cadre institutionnel, de la qualité des chefs d'entreprise, du climat social,
- le stock de capital n'augmente que grâce à l'épargne nationale (éventuellement l'aide extérieure), rendu plus facile par une production en hausse.

Tous ces facteurs sont ainsi interdépendants, et ceci explique que l'élaboration d'une politique de croissance soit une œuvre complexe et qui doit être adaptée à la situation de chaque pays.

En conclusion, on peut dire que l'amélioration de l'efficacité des facteurs de production est essentielle pour expliquer la croissance. Cependant, d'autres éléments jouent un rôle non négligeable, en particulier le comportement des différents agents économiques, en particulier les entreprises et l'Etat.

1.1.3.1.3. Le rôle des agents économiques dans le processus de croissance

Disposer de facteurs de production dans une certaine quantité et/ou dans une certaine qualité, c'est une chose. Mais cela ne détermine pas à coup sûr un certain taux de croissance économique.

Il y a donc d'autres éléments à prendre en compte, des éléments qui relèvent du comportement, de l'attitude des agents. Qui sont ces acteurs de la vie économique et sociale dont nous parlons ici ? Il s'agit bien sûr des entrepreneurs (qui sont à l'origine des décisions concernant la mise en œuvre du progrès technique et/ou la combinaison des facteurs de production). Mais pas exclusivement : il y a aussi l'Etat et les administrations publiques qui construisent le cadre juridique et réglementaire qui encadre la vie économique et sociale, il y a

dépenses pour cultiver, alors que Ricardo s'est intéressé au rendement de la terre.

aussi les grands idéaux qui sous-tendent les comportements des membres de la société, ce que l'on appelle en sociologie, les valeurs. Nous étudierons successivement le rôle de ces trois éléments.

1.1.3.1.3.1. Le rôle des entrepreneurs

Le mobile du chef d'entreprise dans la théorie classique et néoclassique est le profit. Selon le principe de la main invisible d'Adam Smith, la croissance provient de la volonté de certains de s'enrichir et donc de réaliser du profit. Les néoclassiques sont aussi des utilitaristes ; ils considèrent que chaque agent économique motive ses actions par la recherche de son intérêt personnel. Pour Josef Schumpeter (1883-1950), la recherche de profit de la part de l'entrepreneur est au cœur de la croissance du système capitaliste. A fin d'augmenter ce profit, « le rôle de l'entrepreneur consiste à réformer ou à révolutionner la routine de la production ». Le profit récompense l'entrepreneur dynamique et innovant ; c'est grâce à cette motivation que l'entrepreneur, incité à innover, est le moteur du progrès technique qui lui-même moteur de la croissance.

Cela dit, le rôle de l'entrepreneur est essentiel du point de vue de la croissance économique car c'est lui qui choisit la combinaison productive, c'est lui aussi qui prend les décisions d'investissement ou celles concernant, par exemple, la recherche sur des produits nouveaux.

L'esprit d'entreprise et la recherche du profit sont donc essentiels dans le mécanisme de croissance de nos sociétés. Il est nécessaire que les entreprises soient bien gérées pour que les facteurs de production soient utilisés efficacement. Il est aussi nécessaire que règne une certaine « confiance » dans l'avenir pour que des individus prennent le risque de lancer les nouvelles productions qui amélioreront la croissance économique.

1.1.3.1.3.2. Le rôle de l'Etat

L'Etat est un thème central de la théorie économique. Les économistes libéraux s'opposent sur la légitimité de ses interventions. En effet, ceux qui croient aux vertus régulatrices du marché veulent limiter fortement son rôle dans l'économie, alors que les économistes qui considèrent que le marché est injuste et imparfait voudraient que l'Etat s'y subsiste.

Il faut souligner, avec force, le rôle essentiel pour la croissance, de l'intervention de l'Etat, surtout en ce qui concerne les domaines suivants :

- L'Etat intervient comme régulateur des marchés ;
- L'Etat intervient également pour favoriser le progrès technique ;
- L'Etat prend en charge les infrastructures collectives ;

- L'Etat favorise la croissance par sa politique économique.

Au total, donc, l'Etat, par son intervention, joue un rôle très important dans la croissance : il finance la formation de la main d'œuvre et la recherche scientifique, développe les infrastructures, en particulier les infrastructures de communication, construit le cadre juridique permettant au marché de fonctionner correctement et il assume les tâches considérées comme essentielles par la société et qui ne pourrait pas l'être par le marché.

1.1.3.1.3.1. Le rôle de l'environnement socioculturel

La croissance est également tributaire des grands idéaux qui sous-tendent le comportement des membres de la société. La culture a donc quelque chose à voir avec la croissance. En effet, comment expliquer que, à un moment donné de leur histoire, des peuples se soient mis à accumuler du capital, et pas d'autres, apparemment aussi bien dotés en facteurs de production que les premiers. Les normes et les valeurs en vigueur dans une société influencent l'ensemble des comportements, donc évidemment les comportements économiques.

Mais, prendre en compte les valeurs pour expliquer la croissance ne doit pas conduire à en faire l'explication ultime : les valeurs se conjuguent avec l'ensemble des structures de la société. Ce qui compte sans doute le plus, c'est le climat qu'instaurent à la fois les valeurs et l'organisation politique dans une société : la croissance économique a besoin à la fois de stabilité (pour que l'on puisse prévoir les effets des décisions prises aujourd'hui) et de possibilités de transformations (puisque la croissance en génère).

1.1.3.2. Les limites de la croissance économique

1.1.3.2.1. Le PIB est une mesure approximative des richesses effectivement créées

- Il néglige des activités créatrices de richesses telles que : l'économie informelle ou souterraine dont on distingue ce qui est licite (autoconsommation), et ce qui est illicite (marché noir). Pour les pays en développement, nous définissons l'économie informelle par les activités domestiques et par les activités marchandes non déclarées. Dans ces sociétés, il y a un dualisme : deux sociétés, l'une traditionnelle, l'autre moderne. Ainsi le secteur informel se forme au contact de ces deux sociétés.
- Il évalue mal la production du secteur non marchand (consommation finale de l'Etat).
- Le PIB est exprimé en valeur monétaire ne reflétant pas toujours l'utilité réelle des activités.
- Il néglige les externalités négatives de la croissance. En fait, chaque étape de la croissance économique a été le théâtre de bouleversements sociologiques, politiques et

écologiques, en ce sens que ces bouleversements n'ont pas toujours été source de satisfaction.

- Le PIB par habitant masque les inégalités :
 - ne donne qu'une moyenne.
 - ne rend donc pas compte du niveau de vie de tous les habitants (pouvoir d'achat et consommation collective).

1.1.3.2.2. La croissance ne conduit pas forcément au développement

Le développement peut se définir comme une transformation des structures économiques (concentration, industrialisation, tertiarisation...) mais aussi des structures sociales.

Globalement le développement économique fait référence à l'ensemble des mutations positives (techniques, démographique, sociales, sanitaires...) que peut connaître une zone géographique (monde continent, pays, région...). Il ne doit être confondu avec la simple croissance économique. Celle-ci est habituellement nécessaire ou consécutive au développement mais elle n'en est qu'un aspect.

Et si l'on veut parler de développement, sans doute vaut-t il mieux utiliser l'IDH (Indice de développement Humain) comme indicateur ainsi que le fait le programme des Nations Unies pour le développement (AUUD). Or, le classement des pays selon l'IDH ne donne pas le même résultat que celui selon le PIB par habitant.

Cela dit que le niveau des richesses matérielles produites et sa croissance ne sont donc pas le seul indicateur pertinent de l'amélioration des conditions de vie dans un pays.

Un taux de croissance élevé (du PIB) n'est pas forcément synonyme de développement du bien-être collectif. Mais cela ne se fait pas sans des choix politiques qui disent clairement comment la croissance doit être utilisée ou au service de quels idéaux collectifs elle doit être mise. Il ne faut pas donc pas avoir le fétichisme du chiffre : 2% de croissance qui profite à tous, c'est peut-être mieux que 3% accaparés par quelques-uns.

2. La croissance dans la théorie économique « le débat sur la croissance de long période »

La spécificité de la théorie économique est d'analyser l'économie sur une longue période et de la présenter de façon dynamique. Les premières théories de la croissance, généralement élaborées dans un contexte de croissance économique, cherchaient surtout à présenter ses caractéristiques ; le débat portait alors essentiellement sur l'aspect équilibré ou non de la croissance. En revanche, les nouvelles théories de la croissance se situent dans un

contexte économique de crise ; leur propos sera donc, avant tout, de déterminer les causes de la croissance.

2.1. Les anciennes théories de la croissance

2.1.1. L'école classique

La croissance économique implique une interrelation entre des facteurs économiques, sociaux et politiques. Les premiers théoriciens de la croissance économique (Adam Smith, 1776, Thomas Malthus, 1798, David Ricardo, 1817) ont mis l'accent sur l'importance de l'expansion quantitative des facteurs de base de la production à savoir : le capital, le travail et la terre, le rôle de la croissance des marchés dans l'amélioration de l'efficacité et de la productivité d'une économie, et le rôle de la demande et des effets multiplicateurs de l'augmentation de l'investissement et les exportations.

Cela dit que l'apport distinctif des économistes classiques est d'avoir été les premiers à identifier analytiquement les sources de l'enrichissement et de la croissance.

Par ailleurs, confrontés à la difficulté d'introduire dans l'analyse le capital fixe, ils (Adam Smith et David Ricardo) ont ouvert la voie à une méthode spécifique de traitement des phénomènes dynamiques en économie qui est celle de la croissance uniforme à taux constant.

2.1.2. Schumpeter : L'innovation à l'origine de la croissance et de ses cycles

A partir des travaux sur les cycles économiques de Kandratieff, Joseph Schumpeter a développé la première théorie de la croissance sur une longue période. Il pensait que l'innovation portée par les entrepreneurs constituait la force motrice de la croissance. Il développa en particulier l'importance de l'entrepreneur dans : Théorie de l'évolution économique en 1913.

Pour Schumpeter, les innovations apparaissent par « grappes », ce qui explique la cyclicité de la croissance économique. Par exemple, Schumpeter retient les transformations du textile et l'introduction de la machine à vapeur pour expliquer le développement des années 1798-1815 ou le chemin de fer et la métallurgie pour l'expansion de la période 1848-1873. De façon générale il retient trois types de cycles économiques pour expliquer les variations de la croissance :

- les cycles longs ou cycle de Kandratieff d'une durée de cinquante ans ;
- les cycles intermédiaires ou cycle Juglar, d'une durée de dix ans environ ;
- les cycles courts ou cycle Kitchin, d'une durée de quarante mois environ¹

¹ Joseph Schumpeter, « Les cycles des affaires », 1939

Il introduisit enfin le concept de « destruction créatrice » pour décrire le processus par lequel une économie voit se substituer à un modèle productif ancien un nouveau modèle fondé sur des innovations¹.

2.1.3. La croissance « sur le fil du rasoir » : Harrod et Domar

Après la seconde guerre mondiale, les économistes Harrod et Domar, influencés par Keynes, vont chercher à comprendre les conditions dans lesquelles une phase d'expansion peut être durable. Ainsi, s'il ne propose pas à proprement parler une théorie de la croissance (expliquant son origine sur une longue période). Le modèle de Harrod-Domar permet, néanmoins, de faire ressortir le caractère fortement instable de tout processus d'expansion. En particulier, il montre que pour qu'une croissance soit équilibrée (c'est-à-dire que l'offre de production augmente ni moins -sous-production- ni plus -surproduction- que la demande), il faut qu'elle respecte un taux précis, fonction de l'épargne et du coefficient de capital (quantité de capital utilisée pour produire une unité) de l'économie.

Or, il n'y a aucune raison que la croissance, qui dépend de décisions individuelles (en particulier des projets d'investissement des entrepreneurs), respecte ce taux. De plus, si la croissance est inférieure à ce taux, elle va avoir tendance non pas à le rejoindre, mais à s'en éloigner davantage, diminuant progressivement (en raison du multiplicateur d'investissement).

La croissance est donc, selon une expression d'Harrod, toujours « sur le fil du rasoir ». Ce modèle, construit après guerre et marqué par le pessimisme engendré par la crise de 1929, a, toutefois, été fortement critiqué. Il suppose, en effet, que ni le taux d'épargne, ni le coefficient de capital ne sont variables à court terme, ce qui n'est pas prouvé.

Evsey Domar en 1946, puis 1947 et Roy Harrod en 1948, ont présenté une discussion des conditions de la croissance dans un modèle keynésien².

¹ « L'impulsion fondamentale qui met et maintient en mouvement la machine capitaliste est imprimée par les nouveaux objets de consommation, les nouvelles méthodes de production et de transport, les nouveaux marchés, les nouveaux types d'organisation industrielle - tous éléments créés par l'initiative capitaliste. [...] L'ouverture de nouveaux marchés nationaux ou extérieurs et le développement des organisations productives, depuis l'atelier artisanal et la manufacture jusqu'aux entreprises amalgamées telles que l'U.S. Steel, constituent d'autres exemples du même processus de mutation industrielle - si l'on me passe cette expression biologique - qui révolutionne incessamment de l'intérieur la structure économique, en détruisant continuellement ses éléments vieillissants et en créant continuellement des éléments neufs. Ce processus de Destruction Créatrice constitue la donnée fondamentale du capitalisme : c'est en elle que consiste, en dernière analyse, le capitalisme et toute entreprise capitaliste doit, bon gré mal gré, s'y adapter. » ¹ Joseph Schumpeter, « Capitalisme, socialisme et démocratie », Edition Française, 1951, P 106-107

² Les deux articles fondateurs sont repris dans un survey dirigé par Gilbert Abraham-Frois : « Problématique de la croissance » *Economica* 1974 volume 1. Les articles principaux sont les suivants : pour Domar « Capital expansion, rate of growth and employment » *Econometrica* 1946 et « Expansion and employment » *American Economic Review* 1947, pour Harrod « Towards a Dynamic Economics » *Macmillan* 1948.

Roy Forbes Harrod (1906-1978) formule, en 1948, dans « Toward a Dynamic Economics » son modèle de croissance. Il envisage, conformément à l'analyse de Keynes, une possibilité de sous-emploi dans la croissance car il considère qu'il faut différencier trois taux de croissance, qui résulte de déterminants différents :

- Le taux de croissance effectif correspond à celui qui se réalise réellement ;
- Le taux de croissance garanti qui est celui assurant l'équilibre entre l'épargne et l'investissement. L'investissement résulte des anticipations des entrepreneurs, et il est rare qu'il corresponde exactement à l'épargne, qui, elle, résulte du revenu. Le taux de croissance garanti qui assure l'équilibre. Mais même, dans ce cas, rien n'indique que ce taux de croissance assure le plein-emploi ;
- Le taux de croissance naturel est le taux de croissance de plein-emploi ; il résulte de l'accroissement de la population et du progrès technique. La démographie et le progrès technique étant des données exogènes, considérées comme extérieures à la sphère économique (c'est justement ce point qui sera mis en cause par la théorie de la croissance économique), aucun mécanisme n'influe sur la croissance effective pour qu'elle assure le plein-emploi.

La croissance idéale et équilibrée serait celle qui ferait coïncider croissance garantie et croissance naturelle. Mais la croissance garantie a peu de chance d'être réalisée et ses déterminants sont étrangers à ceux de la croissance de plein-emploi ; une croissance à la fois équilibrée et de plein-emploi ne peut donc que résulter du hasard.

Il y a, en effet, peu de chance pour que l'épargne, l'investissement, le progrès technique et la population évoluent harmonieusement et offrent une croissance équilibrée de plein-emploi.

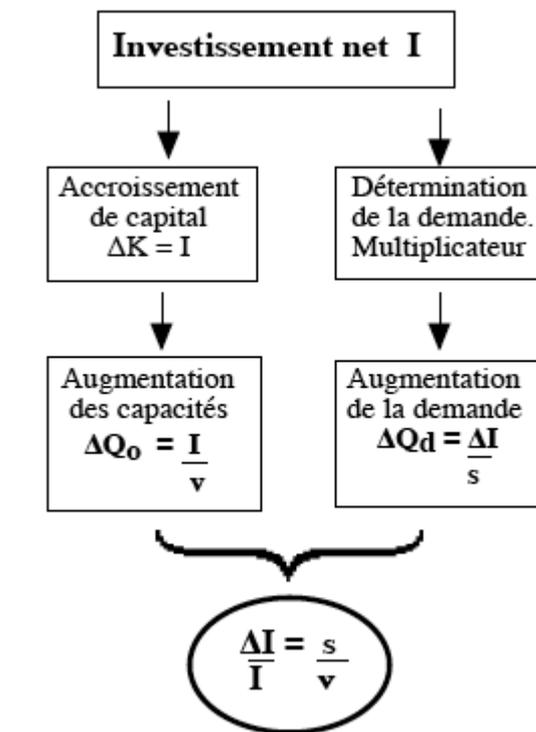
Evsey Domar présente son modèle dans l'article « Capital Expansion, Rate of Growth and Employment » (*Econometrica*, 1946). Il fonde son analyse sur la théorie Keynésienne de l'investissement et montre la difficulté de réaliser une croissance équilibrée. L'investissement induit deux effets : un effet de demande et un effet de capacité.

L'effet de demande de l'investissement, appelé aussi parfois effet ex ante, prend en compte le fait que lorsqu'une entreprise investit, une autre doit produire le bien d'équipement. L'effet de demande repose donc sur le principe du multiplicateur d'investissement mis en évidence par Khahn en 1931 : l'investissement induit une augmentation de la demande totale et donc de la production, dont l'amplitude dépend de la propension marginale à consommer « c » : $(Y=I*1/1-c)$.

L'investissement induit par ailleurs un effet de capacité, appelé parfois effet ex post ; il permet d'augmenter la quantité de capital, c'est-à-dire la capacité productive. L'effet de

capacité de l'investissement dépend du coefficient technique (Y/K) qui indique la capacité productive d'une unité de capital.

La croissance est équilibrée lorsque l'effet de demande et l'effet de capacité sont équivalents, c'est-à-dire lorsque la demande évolue en harmonie avec les capacités de production.



Le modèle de Roy Harrod est très proche de celui d'Evsey Domar. Assez proche pour que les manuels présentent fréquemment un modèle dit "Harrod-Domar".

Toutefois il est plus réaliste parce qu'il intègre une fonction d'investissement (certes rudimentaire) et plus ambitieux puisqu'il constitue aussi une réflexion sur l'équilibre du marché du travail.

Ces conclusions confirment l'intuition d'Evsey Domar et montrent en plus que l'origine du déséquilibre est la recherche d'un niveau de profit jugé suffisant pour motiver les décisions d'investissement. Ce modèle s'applique donc aux économies capitalistes engagées dans une période de maturité de leur développement et tournées vers une situation de contraction latente.

Le point commun des modèles de Harrod et de Domar est de ne présenter qu'une seule possibilité de croissance équilibrée et de préciser qu'aucun mécanisme économique ne permet de s'en rapprocher ou de s'y maintenir. Ils ont ainsi introduit le phénomène du « fil du

rasoir » : le chemin de la croissance équilibrée est très étroit, et y rester procédé du hasard. Dans la tradition Keynésienne, l'action d'une force extérieure au marché (l'Etat en l'occurrence) est ainsi légitime.

Les pouvoirs publics peuvent bien entendu aménager le système en prenant en charge des activités moins rentables. Mais la tendance fondamentale s'exprimera fatalement : la croissance équilibrée est impossible durablement pour des économies relevant de l'initiative privée ; le chômage est une caractéristique permanente de ces économies.

Les deux modèles ont donc une conclusion principale identique puisqu'ils montrent à partir d'hypothèses différentes que la croissance équilibrée est l'exception, le déséquilibre étant la règle, car les conditions de régularité de la croissance ont peu de chance d'être réalisées.

2.1.4. Le progrès technique comme résidu : modèle de Solow

Robert Solow a été le premier à proposer un modèle formel de la croissance. D'inspiration néoclassique, ce modèle se fonde sur une fonction de production à deux facteurs : le travail et le capital. La production résulte donc exclusivement de la mise en combinaison d'une certaine quantité de capital (moyens de production) et de travail (main d'œuvre).

Le modèle de Solow se fonde sur l'hypothèse que les facteurs de production connaissent des rendements décroissants, c'est-à-dire qu'une augmentation de ceux-ci dans une certaine proportion engendre une augmentation dans une proportion plus faible de la production. Il pose également comme hypothèse que les facteurs de production sont utilisés de manière efficace par tous les pays. En posant que la population connaît un taux de croissance que Solow qualifie de « naturel » (non influencé par l'économie), le modèle déduit trois prédictions :

- L'augmentation de la quantité de capital augmente la croissance. En effet, avec un capital plus important, la main d'œuvre augmente sa productivité (dite apparente).
- Les pays pauvres auront un taux de croissance plus élevé que les pays riches. Ils ont en effet accumulé moins de capital, et connaissent donc des rendements décroissants plus faibles, c'est-à-dire que toute augmentation de capital y engendre une augmentation de la production proportionnellement plus forte que dans les pays riches.
- En raison des rendements décroissants des facteurs de production, les économies vont atteindre un point où toute augmentation des facteurs de production n'engendrera plus d'augmentation de la production. Ce point correspond à l'état stationnaire. Solow note toutefois que cette troisième prédiction est irréaliste : en fait, les économies

n'atteindront jamais ce stade, en raison du progrès technique qui accroît la productivité des facteurs.

Par la dernière prédiction, Solow souligne la nécessaire prise en compte du facteur résiduel dans la théorie économique. Il l'introduit sous la forme du facteur temps représentant le progrès technique, défini ici comme un facteur exogène provenant de données extérieures à la croissance (la capacité d'innovation par exemple).

Le modèle de Solow présente donc une croissance équilibrée qui assure le plein emploi, puisque l'intensité capitaliste et la quantité de capital s'ajustent à la quantité du travail. La croissance dépend de deux facteurs principaux qui sont, d'une part, la quantité de travail (elle-même dépend de taux de croissance de la population), d'autre part, le progrès technique. La croissance est équilibrée, mais ses déterminants sont exogènes, c'est-à-dire indépendants de la sphère économique.

Au contraire les nouvelles théories de la croissance considèrent que celle-ci est un phénomène cumulatif et endogène.

2.2. Les nouvelles théories de la croissance

La problématique de la croissance a connu un regain d'intérêt, donnant lieu à ce que l'on appelle les nouvelles théories de la croissance, dont voici la présentation schématique des principaux traits.

En effet, le renouveau que connaissent ces théories repose sur une nouvelle façon de considérer l'origine et le rôle du progrès technique et de l'intervention de l'Etat dans les explications de la croissance.

Il faut rappeler que la théorie dominante, jusque-là, considérait que s'il existe une croissance de long terme stable, son rythme ne dépend que des évolutions de la population et de la technologie et non des comportements économiques. Et, si elle permettait de rendre compte de la régularité des rythmes de la croissance économique durant les trente glorieuses ; il n'en est plus de même depuis le milieu des années 1970, avec le ralentissement de la productivité de manière, non seulement importante et durable, mais aussi variable selon les pays. De là l'idée que l'évolution de la productivité dépend de choix économiques et qu'elle est donc susceptible d'être infléchie.

2.2.1. Les fondements des nouvelles théories de la croissance

Les théories de la croissance connaissent un renouveau depuis la fin des années 80 et le début des années 90. Les anciennes théories de la croissance considéraient que la croissance a des déterminants exogènes (généralement la croissance de la population active et celle du

progrès technique). Elles postulaient donc que la croissance ne s'auto-entretient pas et n'est pas un processus cumulatif.

L'étude des divergences entre les croissances des différentes régions du monde et celle des phénomènes de crise semble au contraire démontrer que la croissance n'est pas un phénomène naturel. Pour intégrer ces constatations, des économistes ont bâti la théorie de la croissance endogène (Encadré I). Certains économistes néo-keynésiens et néolibéraux se retrouvent autour de ces nouvelles théories, dont les deux principaux représentants sont Paul Romer –dès 1986, il a lancé le terme de croissance endogène- et Robert Lucas –chef de file des nouveaux économistes classiques-. Ces économistes rejettent les interventions conjoncturelles de l'Etat, mais acceptent que ce dernier puisse favoriser la croissance de longue période. Les théories de la croissance endogène utilisent les instruments d'analyse de la théorie libérale et elles accordent une grande importance aux effets externes ; elles se réfèrent aussi aux analyses de Schumpeter.

➤ **Le facteur résiduel est un facteur endogène**

Alors que Solow considérait le fameux résidu, généralement défini par le progrès technique, comme un facteur exogène, l'originalité des nouvelles théories de la croissance est de l'endogénéiser. Ce facteur résiduel serait en réalité une conséquence de la croissance elle-même et expliquerait son aspect cumulatif : la croissance provoque l'accumulation du facteur résiduel qui lui-même suscite la croissance. Cette analyse se trouvait déjà chez Schumpeter lorsqu'il affirmait que les innovations progressives résultent de l'amélioration des innovations précédentes¹.

➤ **L'abandon de l'hypothèse de productivité décroissante**

L'une des hypothèses de la fonction de production néoclassique est la loi des rendements décroissants, c'est-à-dire de la productivité marginale décroissante de chacun des facteurs de production. On comprend que les rendements décroissants ont tendance à neutraliser la croissance de longue période puisqu'il faut des inputs de plus en plus importants pour des gains de production de plus en plus faibles. La théorie de la croissance endogène refuse cette proposition et prend l'hypothèse que la productivité marginale des facteurs de production est constante; ainsi la croissance peut-elle être un phénomène auto-entretenu.

¹ Pour Schumpeter, l'innovation ne dépend pas principalement de la découverte du chercheur et de la mise en pratique de l'ingénieur. C'est l'entrepreneur qui est à la base de l'innovation, et celle-ci lui permet de dégager une rente temporaire de monopole. Comme l'innovateur est rapidement imité, il doit mettre en œuvre de nouvelles innovations s'il veut conserver sa rente. Schumpeter affirme que cette quête du surprofit explique la course au progrès technique qui elle-même explique la croissance économique. Dans le cadre de cette analyse, le progrès technique est donc bel et bien un phénomène économique endogène. In « Théories économique ». Op. Cite. P 79

2.2.2. Les sources endogènes de la croissance

La théorie de la croissance endogène prend quatre directions principales : la première, à la suite de Paul Romer, affirme que le moteur de la croissance (le facteur résiduel) provient essentiellement de l'accumulation de la croissance; La deuxième direction, ouverte par Robert Lucas, privilégie l'accumulation de capital humain ; la troisième direction, également développée par Romer, étudie surtout l'accumulation du capital technologique due à l'innovation et à la recherche développement ; la dernière direction, établie par Robert Barro, prend en compte les dépenses d'infrastructure publique.

Encadré I

Apport de Paul Romer

Si plusieurs firmes augmentent en même temps leurs investissements elles vont connaître une croissance plus forte que celle qui résulterait pour chacune de leur propre investissement : chacune profite du développement des autres (la productivité du capital d'une entreprise dépend non seulement de ses investissements mais aussi du stock total de capital dans l'économie).

En accumulant du capital chaque firme acquiert des connaissances qui bénéficient aussi aux autres firmes : l'apprentissage par la pratique et la diffusion du savoir éliminent la décroissance des rendements parce qu'ils ont un effet externe positif.

La diffusion des connaissances (évoquée dès le début des années 60 par Kenneth Arrow), l'augmentation de la dimension des marchés (Adam Smith et plus tard Allyn Young - 1928), sont à l'origine des ces externalités positives.

La croissance économique s'accompagne de l'apparition d'innovations. Il est tentant de penser avec Joseph Schumpeter que la croissance dépend des innovations.

Pour Romer ces innovations prennent la forme de nouveaux procédés, de nouveaux outils, qui s'ajoutent à ceux déjà en place. Ces nouveaux biens d'équipement permettent d'augmenter la division du travail. Pour Romer ces innovations prennent la forme de nouveaux procédés, de nouveaux outils, qui s'ajoutent à ceux déjà en place. Ces nouveaux biens d'équipement permettent d'augmenter la division du travail qui est la véritable source de la croissance (externalités). C'est le partage de l'utilisation du capital humain entre production de biens et services et production des nouveaux biens d'équipement qui explique le rythme de croissance. Tout ce qui permet d'augmenter la quantité de biens d'équipement nouveaux est favorable à la croissance. L'activité de recherche est un facteur décisif de croissance économique.

Apport de Robert Barro

L'État achète des produits et offre des services publics gratuits (financés par des impôts ou des emprunts) qui améliorent la productivité du capital et du travail dans chaque entreprise. Les dépenses publiques d'infrastructure ont un effet externe positif.

La production de chaque entreprise dépend des dépenses publiques, au même titre qu'elle dépend du capital installé et du travail utilisé. Le capital public est un facteur de production.

Cela n'a de sens que si le financement des investissements publics n'entraîne pas un effet contraire sur l'investissement privé (effet d'éviction).

Dans la même perspective, d'autres économistes indiquent que l'ouverture aux échanges joue un rôle stimulant sur la productivité des facteurs de production.

Apport de Robert Lucas

Dans la perspective ouverte par Gary Becker, Lucas considère qu'il faut traiter le travail comme du capital humain accumulable au même titre que le capital fixe.

Le capital humain est produit par l'éducation à un taux endogène puisque le salarié « investit » en fonction de son salaire (actuel/futur). L'élévation de la qualification a un effet externe positif.

Par ailleurs le capital humain n'a pas des rendements décroissants parce que le niveau de connaissance d'un individu est d'autant plus efficace que celui des autres (avec lesquels il communique) est plus élevé. La productivité individuelle est fonction de l'efficacité de l'équipe dans laquelle il travaille. La connaissance est partagée et chaque connaissance nouvelle entraîne l'apparition de connaissances supplémentaires...

Le rythme de croissance d'une économie dépend donc forcément de la part des ressources qu'elle consacre au système de formation et aux dépenses d'éducation.

Apport de Philippe Aghion

Pour Aghion et Howitt, l'approche est encore plus nettement schumpetérienne puisque c'est la concurrence qui provoque l'innovation. Cette dernière rend obsolètes les innovations précédentes annulant du même coup les revenus de monopole qui leur étaient associés. Là aussi le rythme de croissance dépend de l'activité du secteur dédié à la recherche, or celle-ci dépend du partage des ressources entre les différentes utilisations possibles.

La principale des conclusions de ces nouvelles théories est qu'alors même qu'elles donnent un poids important aux mécanismes de marché, elles en indiquent nettement les limites. Ainsi il y a souvent nécessité de créer des arrangements en dehors du marché concurrentiel, ce qui peut impliquer une intervention active de l'Etat dans la sphère économique¹. En particulier ce « retour de l'État »² se traduit par le fait qu'il est investi d'un triple rôle :

- Encourager les innovations en créant un cadre apte à coordonner les externalités qui découlent de toute innovation (par exemple grâce à la protection qu'offre aux innovateurs les brevets) ;
- Susciter celles-ci en investissant dans la recherche (notamment fondamentale) et les infrastructures dont les externalités dépassent le profit que peuvent en attendre les acteurs privés ;

¹ Dominique Gallec et Pierre Ralle, « Les nouvelles théories de la croissance », Ed La Découverte, 1995, P.112

² Idem, p. 109

- Améliorer le capital humain en investissant dans le système éducatif. D'une manière générale, c'est le rôle des politiques structurales de l'État, en particulier les investissements dans le capital public, qui est ainsi souligné.

Ces modèles sont toutefois très frustrés en ce qu'ils n'expliquent pas les mécanismes précis qui font que la croissance économique stimule le progrès technique. En particulier, chacun des modèles de ces théories ne s'attache qu'à un seul mécanisme liant progrès technique et croissance.

Comme le notent Gallec et Ralle, « Le modèle général recouvrant l'ensemble des formes du progrès technique est sans doute trop complexe pour être élaboré, ce qui limite la portée des résultats obtenus puisque les interactions entre plusieurs formes existantes sont ignorées »¹.

En conclusion, nous pouvons dire que la théorie de la croissance élaborée dans les années d'après guerre n'a pas établi beaucoup de proposition concernant la politique économique. Elle n'a pas pu établir clairement le rôle des comportements d'accumulation dans la détermination de la croissance, celle-ci restant exogène à l'état régulier.

Cependant, la théorie de la croissance endogène, en expliquant la croissance par les comportements d'accumulation, redonne à la politique économique un rôle pour favoriser l'incitation à l'accumulation et pour palier aux éventuels défauts d'incitation.

2.3. Croissance endogène et politique économique

La politique économique affecte la vie quotidienne de chacun d'entre nous de façon conscient ou non. Une décision étatique dans des domaines aussi divers que les domaines monétaire, budgétaire, salarial ou encore industriel, induit un ensemble d'implications et de contraintes dans la vie de chaque jour.

Notion relativement récente, la politique économique apparaît de manière systématique dans la littérature économique de la première moitié du XX^e siècle. Pour Jan TINBERGEN, l'un des pionniers de la théorie de la politique économique, relève de ce concept « toute action en matière économique d'un centre de décision doté d'une échelle de valeur et de moyens d'intervention propres, quelque soit la nature juridique, publique ou privée de centre de décision »¹. Il s'agit là d'une définition très large puisqu'elle englobe en pratique toute décision d'une entité dotée d'une certaine autonomie par rapport à d'autre.

Toute fois, en parlant habituellement de la politique économique, il est plutôt fait référence à une conception plus restreinte tant dans son champ d'application que quant à son

¹ Dominique Gallec et Pierre Ralle, Op. Cit. P90

objet. Le champ d'application est ainsi souvent limité aux seuls acteurs que sont l'Etat et les organismes qui en dépendent plus au moins étroitement. Quant à l'objet, il relève plus souvent des décisions, prises par l'Etat et les organismes dépendants, visant à agir sur les opérations économiques élémentaires (production, consommation, échange intérieur et extérieur... considérés au sens large).

De ce fait, la définition, maintenant traditionnelle, donnée par Jean SAINT-GEOURS délimite bien la conception de la politique économique retenue tout au long de notre travail à savoir « une section générale du pouvoir politique central, consciente, cohérente et finalisée, s'exerçant dans le domaine de l'économie, c'est-à-dire portant sur ce qui touche à la production, à l'échange (à l'intérieur du pays et avec l'extérieur), à la consommation des biens et des services et à la constitution du capital »¹. C'est ainsi que l'objet de ce point est de mettre le point sur le champ d'intervention de l'Etat ainsi que les moyens appropriés permettant l'efficacité de ses actions.

La complexité du phénomène de la croissance a comme contrepartie que la politique économique en faveur de la croissance peut utiliser de nombreux moyens d'actions que nous allons passer en revue.

2.3.1. Une économie fondée sur une problématique de croissance économique endogène

Comprendre les mécanismes de la croissance économique, pour pouvoir les influencer, apparaît comme l'une des tâches primordiales des économistes, puisque la croissance est perçue comme étant nécessaire pour pouvoir s'acheminer vers le plein emploi.

Parce qu'elles réhabilitent le rôle de l'Etat dans l'économie, et redonnent des objectifs pour atteindre une croissance saine, les théories de la croissance endogène sont un enjeu majeur des développements récents de la théorie économique.

En dépit de leur caractère technique et peu accessible aux non-spécialistes, les travaux sur la croissance endogène ont fréquemment été évoqués à l'appui de programmes de politique économique visant à stimuler durablement la croissance. Ces faits montrent que la croissance endogène est un sujet important par son actualité et par ce qu'elle implique comme enjeux fondamentaux pour les politiques publiques. D'où la nécessité de mettre à la portée d'un public plus large cette nouvelle théorie.

Aux Etats-Unis, la croissance endogène fait son apparition dans le débat politique lors de la campagne pour l'élection présidentielle de 1992. Le Parti démocrate définit cinq priorités en faisant explicitement référence à la nouvelle théorie : rattraper le retard dans la

¹ Gérard DUTHIL et William MAROIS, « Politiques économiques », Ed Ellipses, 1997. P5

recherche fondamentale dû au désengagement de l'Etat dans les années 1980 ; fournir de « vrais » biens publics et investir suffisamment dans les infrastructures pour atteindre le niveau d'avant 1980 ; inciter les investissements privés en réduisant le déficit budgétaire et en baissant les taux d'intérêt ; investir dans l'enseignement et la formation pour améliorer la qualité du capital humain.

En France, c'est à l'automne 1992 que la presse économique commence à la faire connaître à un large public. Elle est présentée comme un courant de recherche, qui après avoir défendu des thèses libérales, réhabilité l'action de l'Etat et souligne la nécessité de certaines dépenses publiques pour stimuler la croissance. Certains vont même jusqu'à se demander si cette nouvelle théorie ne vient pas réhabiliter « l'ardente obligation » du plan.

Au Royaume-Uni, la croissance endogène fait son entrée dans le débat politique à l'automne 1993. Pour eux, la nouvelle théorie de la croissance permet d'expliquer le déclin industriel britannique (par la faiblesse de l'investissement industriel, en capital humain et en infrastructures) ainsi que l'échec de la politique du laisser-faire. Elle permet de proposer une politique de rechange où l'Etat ne se substitue pas au marché mais où il n'abandonne pas ses responsabilités dans l'économie, son intervention étant indispensable en matière d'enseignement, d'infrastructures, d'industrie et d'innovations.

2.3.1.1. La politique économique à la capacité de modifier le taux de croissance

La théorie de la croissance économique (T.C.E) considère la croissance comme un phénomène économique, et non plus exogène. La variable « taux de croissance » est endogène parce qu'elle résulte du choix, d'agent optimisateur, d'investissement en facteurs cumulables (capital physique, technologique, humain, public). La croissance devient exogène chez Solow à l'état régulier, parce que la productivité du facteur cumulable (le capital) diminue lorsque ce capital s'accumule. Il n'y a donc plus à l'état régulier, d'incitation à investir (sauf pour renouveler le capital / tête). La théorie de la croissance endogène suppose que la productivité marginale du facteur accumulable ne diminue pas quand le stock augmente. Autrement dit, que la productivité du capital au sens large est constante.

C'est la condition nécessaire à une croissance auto-entretenu. L'incitation à investir est toujours présente, cette incitation peut donc expliquer l'accumulation perpétuelle : la croissance devient endogène (sans cesse). La politique économique consiste alors à améliorer cette incitation à investir (par la fiscalité, la fourniture de biens et services publics, d'infrastructure, d'institution permettant de s'approprier les bénéfices des investissements

¹ Gérard DUTHIL et William MAROIS. P 6

productifs, par la politique commerciale, par l'amélioration des mécanismes financiers pour transformer l'épargne en investissement).

2.3.1.2. Plusieurs modèles de croissance endogène existant¹ :

Selon le moteur de la croissance, selon le facteur accumulable ou « capital moteur » considéré, plusieurs politiques économiques sont envisageables :

- Le capital matériel privé (Romes, 1986, Rebelo, 1991) : l'idée est de supposer que l'élasticité du capital est plus forte que celle supposée par le modèle néoclassique (0,3). Si cette élasticité est égale à 1, ($y = \Delta K$) alors l'incitation à accumuler ne s'annule pas et l'investissement devient un moteur de la croissance ($\Delta y = A.\Delta K \Rightarrow y = AS$) une politique d'épargne peut favoriser la croissance.
- Le capital humain (Lucas, 1988) : si H est produit dans un deuxième secteur avec une technologie linéaire (à rendement constant $\Delta H = J(1-U)H$, alors il s'accumule à taux constant (pour « 1 - u » le temps consacré à l'éducation à l'équilibre) et, il est le moteur de la croissance dans la production du bien final $Y = AK^a H^{1-a}$ une politique d'éducation, qui favorise l'accumulation du capital humain (modification de u ou de f), favorise la croissance.
- Le capital public (Barro, 1990), le modèle néoclassique insistait sur l'aspect négatif du prélèvement fiscal sur la productivité marginale du capital net et ignorait l'aspect positif des dépenses publiques. Barro suppose que l'Etat fournit des biens publics directement productifs macroéconomiques : $y = AK^{1-a}G^a$.
La fourniture de biens publics augmente la productivité du capital privé et incite à investir. L'augmentation des dépenses publiques améliore la croissance du moins jusqu'à un certain point.
- Le capital technologique (Romes, 1990) : Romes endogénéise le progrès technique, c'est-à-dire, explique la R/D (recherche/développement) comme une variable économique résultant des choix délibérés des individus optimisateur. Alors, une politique de subvention à la R/D peut accroître la croissance. Si $Y = K^a L^b RD^c$ et si $0 - +c = 1$, alors le rendement du capital au sens large (le capital technologique RDA physique K) ne diminue pas.

¹ Philippe Darreau, « Croissance et politique économique », édition de Boeck, 2003, P321.

- L'étendu du marché (Baldwin, 1989, Romes, 1991) : une source de croissance auto-entretenu se trouve dans la division du travail, la spécialisation, alors la taille de l'économie est elle-même génératrice de croissance.

C'est l'idée d'Adam Smith selon laquelle l'étendue du marché permet une division plus poussée du travail, source d'économie d'ouverture et d'intégration des économies.

Baldwin montre que l'intégration européenne, en accroissant la taille des marchés, augmente le taux de croissance en Europe. Ainsi avec les modèles de croissance endogène, l'Etat a la possibilité d'augmenter la croissance.

2.3.2. Les principaux moyens d'action dans le cadre de la politique économique

Comment la politique économique a la capacité de modifier le taux de croissance et le pouvoir d'améliorer la croissance et le bien-être ?

Afin d'accomplir son rôle et d'atteindre les objectifs précédemment cités, l'Etat s'en sert d'un certain nombre de moyens (d'instruments) dont nous allons présenter les plus importants.

2.3.2.1. Les actions publiques sur les facteurs de production et sur chaque marché

Formation de la main-d'œuvre, stimulation et éventuellement inflexion des orientations de l'investissement et de la recherche, vérification du bon fonctionnement de chaque marché, telles sont quatre grandes tâches possibles pour l'action publique en faveur de la croissance.

2.3.2.1.1. La formation de la main-d'œuvre « connaissance et préparation à l'adaptation »

Il est universellement reconnu qu'il s'agit d'une tâche primordiale pour le gouvernement. Toutefois, dans sa mise en œuvre, deux nuances sont usuellement introduites. D'une part, il peut y avoir coexistence entre écoles publiques et écoles privées ; d'autre part, la responsabilité peut être partagée entre le gouvernement central et les collectivités territoriales (provinces, communes).

Sur les deux points, tous les degrés de répartition s'observent selon les pays, et sont beaucoup plus le reflet des cultures nationales que d'un raisonnement économique rigoureux.

2.3.2.1.2. L'investissement : un problème de volume et d'orientation

Pour que les entreprises investissent, il faut qu'elles aient confiance en l'évolution des débouchés et qu'elles disposent de moyens financiers nécessaires.

Les gouvernements désireux de stimuler l'investissement ont ainsi deux lignes d'actions possibles.

- Par une politique macro-économique adaptée (politique monétaire et politique budgétaire), ils cherchent à stabiliser l'évolution conjoncturelle et rendre donc les

perspectives de développement plus assurées. Il s'agit d'une contribution qui peut être décisive pour la croissance du pays.

- Les gouvernements peuvent d'autre part, se préoccuper de faciliter le financement. Ceci peut se faire :

D'une façon indirecte par :

- ✓ La stimulation générale de l'épargne (le plus souvent par des avantages fiscaux).
- ✓ En favorisant le passage de l'épargne vers les entreprises désirant investir, par une dynamisation du système bancaire grâce à une concurrence accrue ;
- ✓ En menant une politique monétaire favorable à une baisse du taux d'intérêt. Certes un taux d'intérêt bas ne suffit pas à déclencher un investissement important, mais néanmoins, il est certain qu'en sens inverse, tout relèvement du taux d'intérêt exerce un effet défavorable sur la décision d'investir.

D'une façon directe : Cela par l'emploi des fonds publics

- ✓ Augmentation des ressources d'autofinancement par des réductions de fiscalité (régime de l'amortissement dégressif, réduction de taux d'impôt sur les bénéfiques) ;
- ✓ Baisse du prix des biens d'équipement par la réduction de la fiscalité ;
- ✓ Subventions directes aux investissements ;
- ✓ Prêts consentis à des conditions favorables (prêts bonifiés), etc.

Suivant le cas, les mesures sont générales, pour l'ensemble des investissements, ou seront spécifiques, soit à des régions, soit à des branches ou même à des entreprises : c'est l'idée d'une politique industrielle sélective qui est justifiée par trois types de considérations :

- Moduler, pour des raisons sociales, le rythme d'adaptation d'un secteur à l'évolution de son marché ;
- Contribuer au développement de régions qui connaissent des problèmes, soit du fait de secteur en déclin, soit d'un retard global dans le niveau de développement.
- Maintenir – ou créer – sur le territoire national des activités « stratégiques » pour lesquelles il serait dangereux, économiquement et politiquement de dépendre trop de fournisseurs extérieurs. Cet argument vaudra aussi bien pour des activités anciennes que nouvelles.

2.3.2.1.3. La recherche : Dominer le risque

Pendant le XIX^{ème} siècle et le début du XX^{ème} siècle, la recherche était laissée à l'initiative privée, sauf la recherche pure confiée à l'université. Depuis un tiers de siècle, la situation a beaucoup évolué, car les gouvernements ont pris conscience de l'utilité de

favoriser la recherche et de faciliter une certaine coordination, de même que les échanges d'informations.

Les arguments qui motivent cette importante intervention publique sont de trois ordres :

➤ **Un argument économique**

Par nature, la recherche est une opération risquée, qu'il n'y a lieu d'engager que si l'espérance mathématique de gain est positive. Mais, dans un tel cas, il se peut que le risque, de perte dépasse la surface financière de l'entreprise, qui ne s'y engagera pas, bien que l'opération soit pertinente au regard de l'intérêt de l'économie toute entière ;

Une intervention à base de fonds publics est alors justifiée.

➤ **Un argument financier**

Du fait de la dimension du projet, le coût dépasse les possibilités de financement de l'entreprise, même en recourant à l'emprunt ; une aide publique est également justifiée.

➤ **Un argument politique**

Il est dangereux, pour l'autonomie politique du pays, que son économie dépende, pour des approvisionnements stratégiques (y compris en terme de connaissances scientifiques), de fournisseurs extérieurs (c'est l'argument déjà présenté pour l'investissement). Parler de financement public de la recherche ne signifie pas automatiquement son exécution dans des laboratoires publics. Même dans les pays où il est fort, cette dernière est le fait d'entreprises privées au moins pour les deux tiers, le troisième se partage entre l'université et des grands organismes publics.

2.3.2.1.4. Le jeu de chaque marché

Concurrence active, bonne information. Chaque marché de biens et services ne contribue à l'efficacité économique que si les acteurs jouent concrètement le jeu et si l'information n'est pas biaisée. Or certaines entreprises peuvent estimer avoir intérêt à ce que se réduise la pression de la concurrence, qui les force inlassablement à innover, et à ce que la transparence ne soit pas parfaite (ni l'information tout à fait exacte) sur les conditions des transactions (qualité des produits, prix pratiqués).

Une intervention publique sera donc nécessaire :

- D'une part, par une politique de concurrence ;
- D'autre part, par une surveillance de la véracité des informations fournies à chaque moment par les opérateurs individuels ;

- Enfin, par une contribution à une diffusion de l'information sur le futur, portant d'un côté sur les nouvelles connaissances scientifiques et techniques qui permettent d'envisager des innovations, de l'autre côté, sur des scénarios prospectifs aidant les acteurs économiques à mieux situer leurs actions individuelles dans une perspective de développement à moyen et long terme de leur environnement, nationales et internationales.

2.3.2.2. L'environnement macro-économique

Deux éléments sont particulièrement importants, la stabilité du niveau général des prix et la fiscalité.

2.3.2.2.1. La stabilité du niveau général des prix

Nous avons souligné précédemment (dans le point sur l'investissement) le rôle du mécanisme des prix comme orienteur des décisions économiques, où les modifications des prix relatifs jouent un rôle clé. A priori, nous pourrions penser qu'il n'est pas vraiment important que l'ensemble des prix soit emporté par un mouvement général d'inflation. En fait, il n'en est rien, parce que, surtout s'il est important, un tel mouvement risque de masquer, aux yeux des opérateurs économiques, les déformations relatives. D'autre part, l'inflation crée sur le futur une incertitude qui risque de réduire les efforts d'innovation, d'investissement en termes réel et d'embouches et, au contraire, de favoriser des opérateurs financiers essentiellement spéculatifs. Joue dans le même sens, l'instabilité du taux de change d'un pays si son taux d'inflation diffère sensiblement de celui de ses principaux partenaires commerciaux.

Une lutte efficace contre l'inflation est ainsi une action efficace en faveur de la croissance. Mais, d'autre part, l'investissement est favorisé par un faible taux d'intérêt. Le niveau de celui-ci est influencé par la propension à épargner des ménages, mais aussi par la politique monétaire ; lorsque l'autorité monétaire prend comme objectif principal la stabilité du niveau général des prix, elle peut, dès qu'elle estime voir apparaître des tensions inflationnistes, essayer de s'y opposer par un relèvement du taux d'intérêt.

Il peut donc y avoir, à certains moments, une contradiction entre les soucis de lutte contre l'inflation et de stimulation de l'investissement, favorable à la croissance aujourd'hui et à l'emploi demain. La gestion macro-économique d'un pays exige donc un recours habilement dosé à l'ensemble des instruments, monétaires et budgétaires, c'est ce que nous appelons le « Policy-mix ».

2.3.2.2. La fiscalité

La fiscalité est une variable importante du fait qu'elle exerce un impact sur l'utilisation de la production nationale et du revenu national.

La fiscalité exerce son effet par trois canaux :

- Fiscalité sur le revenu des ménages qui modifie la répartition entre consommation et épargne ;
- Fiscalité sur les bénéfices qui affecte les ressources d'autofinancement des entreprises ;
- Un déficit budgétaire nécessite le recours public à l'emprunt, qui vient, sur le marché des capitaux, concurrencer la demande des entreprises (effets d'éviction et hausse du taux d'intérêt). Enfin, certains impôts peuvent venir pénaliser – et donc inhiber – la prise de risque, dont nous avons vu qu'elle constitue un élément nécessaire à la croissance.

2.3.2.3. La recherche de la cohérence du développement économique : La stratégie de croissance à moyen et long terme

Cohérence des actions entre elles, cohérence des transformations au service d'objectifs, cohérence des objectifs eux-mêmes entre eux, tels sont les trois aspects d'une cohérence à respecter pour que la croissance économique réponde au mieux aux aspirations des populations.

Une réponse concrète efficace ne peut passer que par une association des forces vives de la société à une réflexion en commun sur l'avenir, souhaitée et possible, à moyen et long terme.

➤ Première réflexion

Une réflexion portant sur un horizon suffisamment éloigné pour que soient pris en compte aussi bien les impacts lointains de certaines décisions d'aujourd'hui que les actions à lancer dès aujourd'hui pour être en mesure de répondre correctement demain à des problèmes qui commencent seulement à se profiler.

➤ Deuxième réflexion

Une réflexion associant tous les responsables politiques (parlement, gouvernement, administrations centrale et territoriales), économiques (les acteurs sociaux, entreprises et syndicats), enfin ce que nous appelons « société civile ».

➤ **Troisième réflexion**

Une réflexion suffisamment concrète et fouillée pour vérifier le caractère réaliste des transformations souhaitées et ne pas se contenter de vœux pieux, toujours sources de désillusions ultérieures.

Conclusion

L'étude de cette section, nous a permis d'arriver à une conclusion que la croissance économique est un phénomène complexe, mais au même temps, un processus fondamental des économies contemporaines. Son atteinte n'est du tout facile ; elle nécessite la combinaison, comme nous l'avons vu, d'un certain nombre de facteurs (économiques, sociales, politiques...), et surtout la mobilisation de l'ensemble des acteurs de la vie économique chacun dans son domaine.

Comme nous sommes intéressés dans le cadre de notre travail, par l'une des variables sur lesquelles peut jouer l'Etat dans le cadre de sa politique économique visant à stimuler la croissance l'économie algérienne qui est « l'investissement », La seconde section de ce chapitre sera consacrée à l'étude de cette variable « investissement » dans son cadre général, avant de l'aborder comme mécanisme de la croissance économique.

Section 2 : L'investissement dans le mécanisme de la croissance économique

Introduction

L'investissement est la variable clé de l'évolution économique. A court terme, l'instabilité des décisions d'investissement est la principale source des fluctuations conjoncturelles. A long terme, l'investissement détermine les capacités de production d'une économie, et, en constituant le vecteur du progrès technique, délimite son potentiel de croissance.

L'étude de la fonction d'investissement est depuis longtemps l'un des principaux domaines de recherche de la théorie économique, mais aussi l'un des controverses les plus vives.

De ce fait, dans le cadre de cette section, nous allons essayer de fournir des éléments de réponses aux questions suivantes :

- Qu'est ce que l'investissement ?
- Qu'est ce qui détermine les comportements des investisseurs (la décision d'investir) ?
- Qu'elle relation existe-elle entre l'investissement et la croissance économique ?

Si ces questions, parmi d'autres, occasionnent de nombreuses polémiques, c'est que l'investissement est la variable la plus instable du produit national, donc la plus difficile à expliquer et à prévoir.

L'objectif de cette section est d'étudier le concept d'investissement dans son aspect conceptuel, surtout dans le cadre de la théorie économique, dans le souci de faire sortir son importance pour la stimulation de la croissance économique. A cet effet nous exposerons en premier lieu un éclairage conceptuel sur la notion de l'investissement : définitions, typologie et modalités de financement, ainsi que l'apport de la théorie économique sur les déterminants de la décision d'investir. Nous terminerons la section par un point portant sur l'analyse de la relation entre l'investissement et la croissance économique.

1. La notion d'investissement

1.1. Définition de l'investissement

Dans le langage courant, la notion d'investissement décrit une multitude d'opération : on investit en bourse, dans l'achat d'une nouvelle voiture, dans l'éducation de ses enfants, dans l'acquisition d'un logement ou d'une nouvelle machine.

L'investissement peut être défini, dans une approche, classique comme une opération réalisée par l'intermédiaire d'un apport en capital, c'est-à-dire à travers l'affectation durable de biens à la réalisation d'un projet de nature économique, et permettant à son promoteur de disposer des bénéfices réalisés ou de supporter les pertes engendrées. Investir, est avant tout se donner les moyens de réaliser une activité donnée. Ce qui est primordial dans

l'investissement, n'est pas tellement le processus en soi, mais les raisons pour lesquelles on le réalise ; les conséquences ne sont pas obtenues de façon automatique car l'opération d'investissement fixe un ensemble de prévisions dont on espère la réalisation dans le futur. L'investissement recouvre des notions qui peuvent être très différentes suivant le point de vue adopté.

1.1.1. D'un point de vue économique

L'investissement est essentiellement un flux de capital destiné à modifier le stock existant qui constitue, avec le facteur travail notamment, l'un des facteurs principaux de la fonction de production. Le capital étant soumis à l'usure et à l'obsolescence, l'investissement désigne aussi bien les dépenses de renouvellement du capital que celles qui accroissent les capacités de production.

La définition économique, est plus précise mais aussi plus arbitraire : l'investissement est au sens le plus large, l'acquisition de bien de production. Néanmoins, le contenu de la notion d'investissement oppose deux approches : celle de la comptabilité de l'entreprise et celle de la comptabilité nationale. Au niveau microéconomique, la comptabilité privée identifie trois grands types d'investissement : investissements matériels, investissements financiers et certains investissements immatériels. Au niveau macroéconomique, au terme d'investissement, la comptabilité nationale substitue celui de formation brute de capital fixe (FBCF), qui constitue « la valeur des biens durables acquis par les unités de production pour être utilisés pendant au moins un an dans le processus de production »¹.

1.1.2. D'un point de vue comptable

La notion d'investissement est appréhendée à travers le double critère de la consommation immédiate et de la propriété juridique.

L'investissement est constitué de tous biens meubles ou immeubles corporels ou incorporels, acquis ou créés par l'entreprise, destinés à rester durablement sous la même forme dans l'entreprise.

1.1.3. D'un point de vue financier

L'investissement est la décision d'immobiliser des capitaux, c'est-à-dire d'engager une dépense immédiate dans le but d'en retirer un gain sur plusieurs périodes successives. Cette conception élargit sensiblement la notion d'investissement. Elle concerne non seulement les dépenses de création d'actifs physiques, mais aussi toutes les dépenses qui ne contribuent pas

¹ P.Villieu, « Macroéconomie : l'investissement », Ed La Découverte, Paris, 2000. P 4.

immédiatement et directement au fonctionnement de l'entreprise : Il en sera ainsi de la formation du personnel, de la recherche et développement...

1.1.4. D'un point de vue stratégique

L'investissement doit améliorer la position concurrentielle de l'entreprise de manière à accroître durablement la valeur de la firme ; les investissements, à la base de la mobilité stratégique, indispensable à l'adaptation de l'entreprise à son environnement, s'inscrivent donc dans le cadre de la stratégie retenue.

1.2. Nature et typologie des investissements

1.2.1. Nature des investissements

Selon la nature nous pouvons distinguer les investissements de croissance et les investissements de rationalisation.

1.2.1.1. Les investissements de croissance

Les investissements de croissance concernent les différentes modalités de développement de l'entreprise : accroissement direct de la production, lancement de nouveaux produits, diversification vers de nouveaux secteurs. L'entreprise peut réaliser ces projets par croissance interne ou externe. Dans le premier cas, elle met en œuvre à partir des structures existantes les projets retenus. Dans le deuxième cas, l'investissement nécessite le rachat d'une société extérieure à l'entreprise. Il est en effet souvent nécessaire pour se développer dans un secteur d'acquies un savoir-faire, une part de marché extérieur à l'entreprise.

1.2.1.2. Les investissements de rationalisation

Les investissements de rationalisation poursuivent généralement deux objectifs : la réduction des coûts et la diminution des risques. En ce qui concerne les coûts, il s'agit de moderniser les outils de production (organisation nouvelle, installation d'un logiciel facilitant la gestion de la production) en vue d'améliorer la productivité du capital (économie de matières premières) et du travail (économie de personnel), la réduction des risques s'obtient par exemple (service achat) en diversifiant les sources d'approvisionnement ou en fiabilisant un fournisseur.

1.2.2. Typologies des investissements

La nature des investissements définit les types d'investissement suivants :

1.2.2.1. Les investissements immatériels

Ce type d'investissement recouvre toutes les dépenses à long terme, autres que l'achat d'actifs fixes, que les entreprises consentent dans le but d'améliorer leurs résultats. En plus des investissements dans le domaine technologique, ils concernent aussi les investissements dans

la formation, dans les relations de travail, dans les structures de gestion, dans l'organisation de la production, l'élaboration des relations commerciales et technologiques avec les autres firmes, avec les fournisseurs et les consommateurs, l'investigation des marchés, l'acquisition et l'exploitation des logiciels, achats de brevets.

1.2.2.2. Les investissements matériels

Ils concernent les investissements dans les domaines industriels et commerciaux et qui prennent la forme d'actifs physiques, capitaux fixes ou circulants; il en sera ainsi, à titre d'exemples des investissements en stock, des investissements dans la réalisation de nouvelles usines, des acquisitions matériels et outillages, d'équipements.

1.2.2.3. Les investissements financiers

Ils se présentent sous la forme de prêts à long terme, ou l'achat de titres de participation; (investissement principaux des sociétés holding).

Pour rendre plus concis nos propos, le tableau ci-dessous, se chargera de synthétiser et de présenter de façon plus méthodique la typologie des investissements.

1.3. Classification des investissements

On classe généralement les investissements selon les critères suivants :

- La finalité
- L'objectif

1.3.1. Classification selon la finalité

Par rapport à ce critère les investissements peuvent être :

- Des investissements productifs,
- Des investissements non productifs,

1.3.1.1. Les investissements productifs

Ce sont tous les projets dont la production est destinée à être commercialisée (vendus) sur le marché; parmi les projets productifs on distingue :

- Ceux relatifs à la substitution aux importations,
- Ceux concernant la modernisation de l'outil de production,
- Ceux orientés vers l'exportation,
- Ceux destinés à la mise en valeur des ressources naturelles.

1.3.1.2. Les investissements non directement productifs

Ce sont les investissements en relation avec :

- Les projets sociaux : enseignement, santé, éducation
- Les projets de réalisation d'Infrastructures : routes, ponts, barrages.

- Les projets d'appui à la production (formation, assistance, encadrement technique).

1.3.2. Classification selon l'objectif

Selon ce critère, on distingue :

1.3.2.1. Les investissements de remplacement (renouvellement)

Les investissements de remplacement ont pour objet le maintien d'un potentiel de production et de distribution, ils contribuent à la continuité de l'activité de l'entreprise en assurant un renouvellement à l'identique de la capacité de production. Ce sont les plus fréquents ; ces investissements permettent de garder intact le potentiel de production de l'entreprise ; ils concernent le remplacement des équipements usés ou obsolètes par des équipements neufs.

1.3.2.2. Les investissements de modernisation

Les investissements de modernisation sont aussi appelés investissements de productivité ; ils contribuent à la rationalisation et à la modernisation de l'outil de production pour améliorer la productivité de l'entreprise.

1.3.2.3. Les investissements d'expansion

Les investissements d'expansion permettent à l'entreprise de faire face à la croissance de la demande, soit par le développement de la production de produits qu'elle fabrique déjà, soit par le lancement de produits nouveaux.

1.3.2.4. Les investissements sociaux

Les investissements sociaux ont pour objet d'améliorer le moral ou la satisfaction des employés, dans le but de mieux les motiver et d'accroître leur performance.

1.3.2.4. Les investissements d'innovation

Les investissements d'innovation correspondent au développement d'activités nouvelles en liaison avec le lancement de nouveaux produits et la création de nouveaux marchés.

1.4. Les caractéristiques d'un projet d'investissement

1.4.1. Le capital investi (dépense initial)

Le capital investi représente toutes les dépenses d'investissement en une ou plusieurs fois suivant la nature et la durée de vie de l'investissement ; il est mesuré par les dépenses d'acquisition et de construction y compris les dépenses annexes d'études préalables et d'essais ainsi que tous les frais accessoires ; toutes ces dépenses sont retenues pour leur montant hors taxes (sauf évidemment si la TVA ne peut être récupérée). C'est dans cet ordre d'idées que le montant du capital investi se calcule ainsi :

Capital investi = Prix d'achat hors taxe (ou coût de fabrication)
+ Frais accessoires
+ TVA non récupérable
+Augmentation du besoin en fonds de roulement.

De ce fait, il englobe l'ensemble des dépenses directes et indirectes, ce que l'on peut donc écrire de la façon suivante :

$$\text{Capital investi} = \sum \text{dépenses directes} + \sum \text{des dépenses indirectes.}$$

1.4.2. Le cash-flow

Toutes les entreprises espèrent de chaque projet d'investissement qu'elles réalisent au moins la récupération des fonds initialement investis ou même de dégager à travers lui, un surplus. Le cash-flow reste la méthode qui permet d'apprécier ce surplus dégagé, et qui constituera alors pour l'entreprise la marge brute d'autofinancement.

- **Définition**

Le cash-flow, ou capacité d'autofinancement, représente la trésorerie générée dans chaque période par une activité commerciale ou industrielle, et qui peut être principalement destinée à :

- ✓ La rémunération des actionnaires;
- ✓ Au réinvestissement.

Sa formule de calcul « comptable » est la suivante:

$$\text{Cash-flow} = \text{bénéfice net} + \text{dotations aux amortissements} \\ + \text{dotations aux provisions.}$$

C'est pour cela que lors de l'étude d'un projet industriel. Il sera, dans son analyse financière, explicité d'utiliser cette méthode. Dans sa méthode de calcul nous avons alors la relation suivante :

$$\text{Cash-flow} = \text{encaissements (recettes)} - \text{décaissements (dépenses)}$$

1.4.3. La durée de vie de l'investissement

La durée de vie réelle de l'investissement est généralement confondue avec la durée d'amortissement, même si en réalité toutes les deux n'ont aucune relation entre elles ; par ailleurs la durée de vie réelle est souvent plus longue que celle d'amortissement ; la durée de vie réelle dite aussi économique peut s'apprécier à travers trois durées de vie.

1.4.3.1. La durée de vie physique

Elle concerne la durée de l'exploitation du projet, c'est-à-dire la période de montée en cadence à laquelle on associe aussi la période du régime de croisière.

1.4.3.2. La durée de vie de la technologie

La technologie utilisée par l'entreprise dans le cadre du projet peut aussi avoir une durée de vie. Il peut effectivement s'agir d'une technologie qui risque d'être déclassée par une autre technologie plus performante.

1.4.3.3. La durée de vie du produit

Dans certain cas rares, l'entreprise peut investir dans des projets dont le produit fabriqué, risque de connaître des difficultés de mévente au cours des années à venir. Dans ce genre de situation, la durée de vie du produit devient limitée; Il sera alors opportun de ne pas considérer la durée de vie de l'investissement supérieure à celle du produit, sauf si cet investissement est prévu pour produire autre chose.

1.4.4. La valeur résiduelle

A la fin de l'exploitation de l'entreprise, certains de ses actifs présentent une valeur résiduelle, valeur donnée par leur vente ou par leur réutilisation partielle dans d'autres activités.

2. Financement et modalités de financement des investissements

2.1. Le Financement des Investissements

Il appartient à la direction financière et à la direction générale de l'entreprise de procéder à l'examen prospectif des différents modes de financement possibles, lesquels nous pouvons regrouper en deux catégories.

- Le financement interne (l'autofinancement)
- Le financement externe :
 - L'augmentation du capital
 - Le financement par endettement

2.1.1. Le financement interne (autofinancement)

La réalisation d'un projet par le concours d'un financement interne (l'autofinancement), ne peut bien entendu s'envisager que pour des entreprises qui existent déjà et qui ont donc des ressources qui peuvent être tirées soit de leur activité, soit de leur patrimoine.

L'autofinancement se détermine en déduisant de la capacité d'autofinancement (CAF) les dividendes distribués aux actionnaires.

2.1.2. Le financement externe

2.1.2.1. L'augmentation du capital

Plusieurs modalités peuvent être envisagées :

- Incorporation de réserves.
- Apports en numéraire
- Conversion des dettes.

Seul l'apport en numéraire intéresse l'entreprise car il est le seul à lui apporter de nouvelles ressources financières.

2.1.2.2. Le financement par endettement

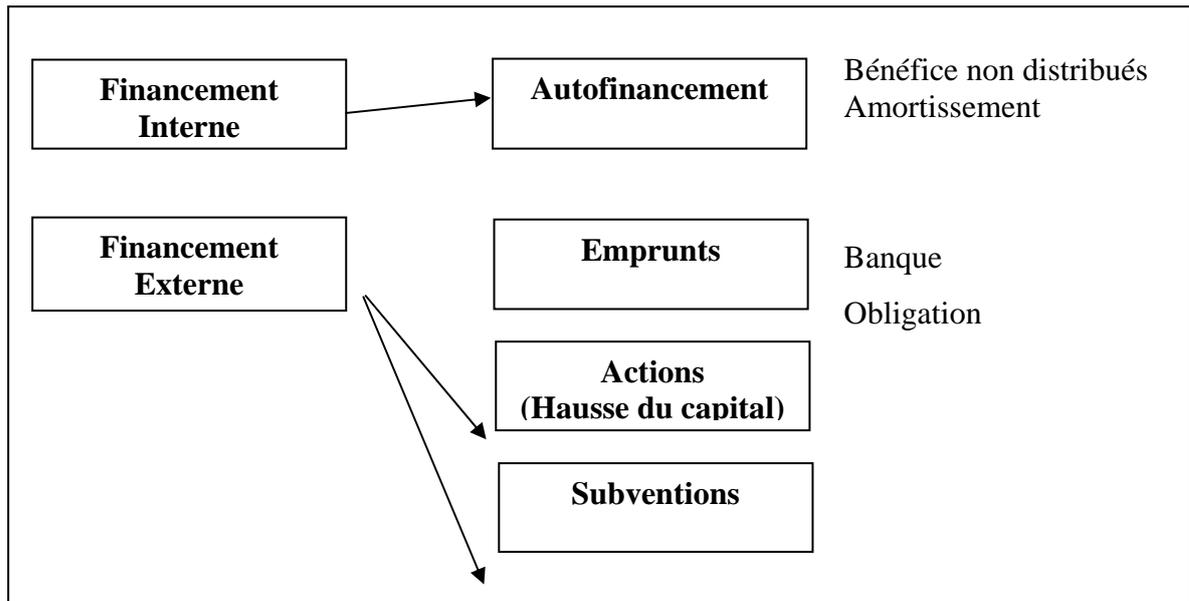
Ce type de financement concerne :

- Les emprunts auprès des établissements de crédit
- Les obligations
- Le crédit – bail

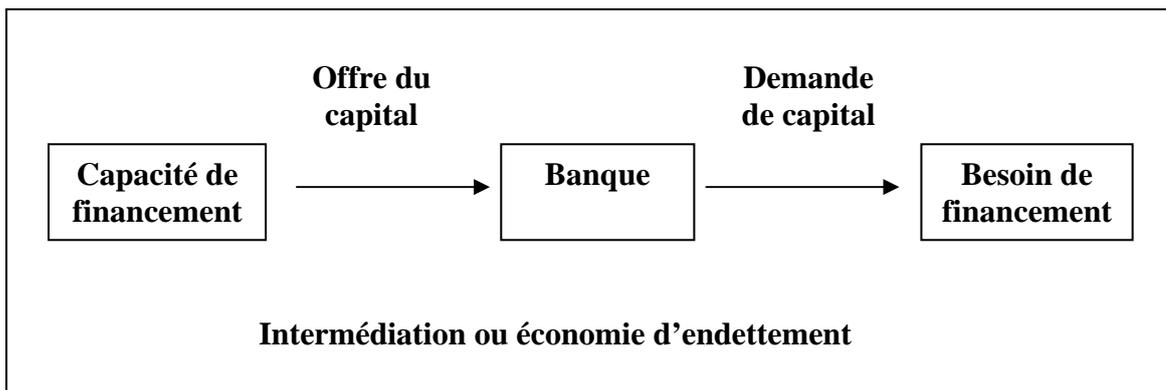
2.2. Les circuits de financement des investissements

Nous pouvons dire qu'il y a deux modalités essentielles de mise en relation des agents à capacité de financement et les agents en besoin de financement. Soit les agents se rencontrent sur les marchés financiers, dans ce cas, nous parlons de financement direct ou financement du marché. Soit ils passent par des intermédiaires qui sont les banques ou les institutions financières, nous parlons alors de financement indirect ou intermédié. Mais les entreprises peuvent aussi financer leurs investissements sans recourir à d'autres agents, c'est le financement interne.

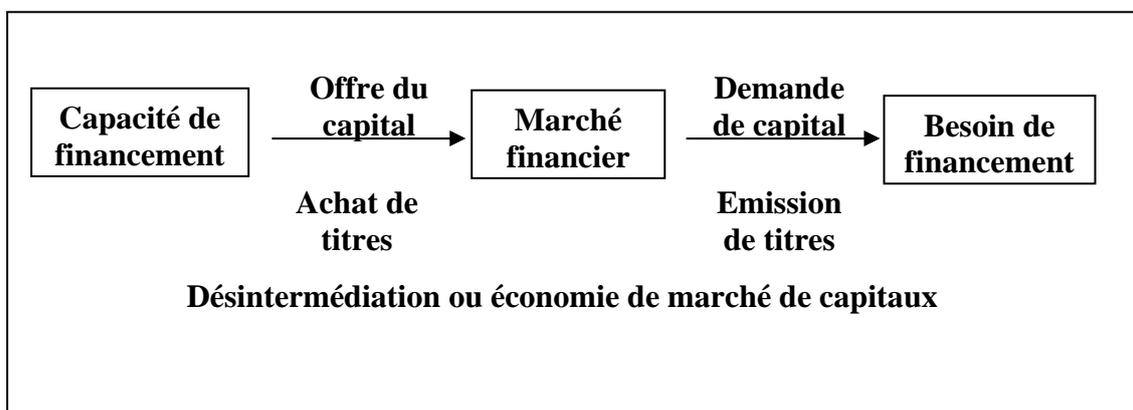
- **Circuits de financement**



- **Le circuit de financement externe indirect (ou intermédié)**



- **Le circuit de financement externe direct**



2.3. Les choix du mode de financement

Le choix entre les modes de financement s'opérera à la lumière de plusieurs critères, dont certains sont en rapport direct avec l'objectif financier et d'autres traduisent la poursuite d'une pluralité d'objectifs par l'entreprise. Comme l'objectif de l'entreprise est la recherche du profit, la rentabilité financière constitue pour nous donc le principal fondement du choix.

En fait d'autres critères sont fréquemment intégrés dans la décision d'investir :

- Le chef d'entreprise soucieux de la bonne gestion financière désire toujours conserver un degré de liquidité des actifs assurant une situation saine et équilibrée.
- Certaines motivations comme la sécurité, le bien-être, la survie de l'entreprise peuvent intervenir et influencer le choix.
- Par ailleurs, les décisions d'investir se heurtent souvent en pratique aux difficultés de financement.

Dans la pratique l'endettement à long terme est limité par :

- Le risque encouru sur l'investissement (le risque de l'activité et les risques liés au pays) ;
- La structure financière de l'entreprise ;
- La capacité d'autofinancement (CAF).

3. La décision d'investir

3.1. L'investissement dans la théorie économique : le mécanisme de l'investissement

3.1.1. Le multiplicateur d'investissement

Le multiplicateur est au cœur de la théorie keynésienne et d'une manière générale au centre de l'analyse macroéconomique.

Avec le multiplicateur, il s'agit d'étudier ce que se passe quand varie un élément de la demande globale. On raisonne donc en dynamique (autrement le multiplicateur semblera une tautologie).

Il s'agit d'un apport essentiel de la théorie keynésienne¹.

¹ La statique comparative consiste à énoncer les relations entre les variables endogènes en état d'équilibre et analyser leurs variations en fonction des variations des paramètres et des variables exogènes. L'analyse considère la modification intervenant entre deux positions d'équilibres, mais n'examine pas la dynamique du passage d'une position d'équilibre à une autre » K.C.Kogiku, « introduction aux modèles macro-économiques », Sirey, 1971, in A.Samuelson, « les grands courants de la pensée économique : concepts de base et question essentielle », Ed PUG, 1997, P449

3.1.1.1. Définition de multiplicateur d'investissement

D'une manière générale, le multiplicateur traduit l'effet d'une variation d'un élément autonome de la demande, par exemple un investissement supplémentaire autonome, sur le revenu¹.

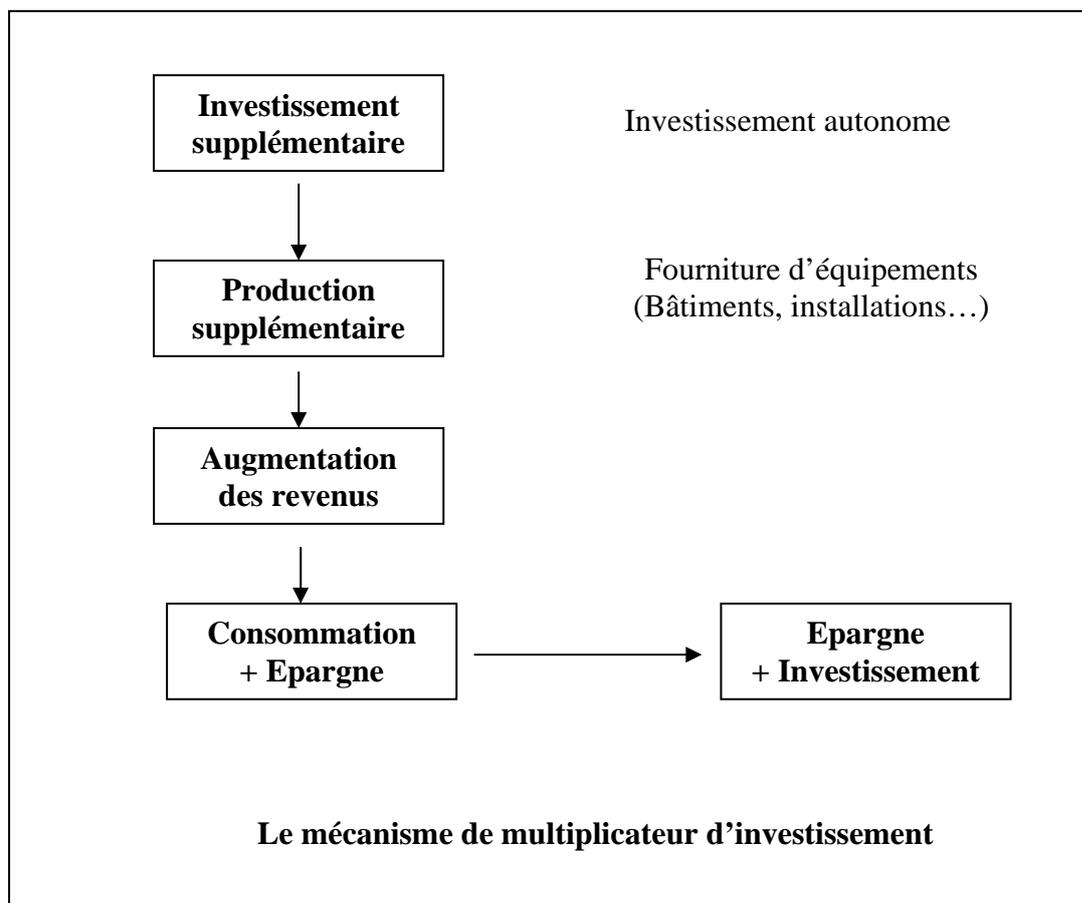
Investissement autonome : c'est l'investissement qui n'est pas dû à la demande (exemple : politique de grands travaux). C'est Keynes qui a mis en évidence le rôle moteur de l'investissement dans l'économie en étudiant les relations entre l'investissement et les revenus et entre l'investissement et l'épargne. C'est le principe selon lequel une variation de l'investissement entraîne une variation plus que proportionnelle du revenu national.

$k = (\text{Variation du Revenu} / \text{Variation de l'Investissement})$

$k = (1 / \text{Propension marginale à épargner}) = (1 / (\text{Variation de l'Épargne} / \text{Variation du Revenu}))$

Pour Keynes, c'est l'investissement qui crée l'épargne.

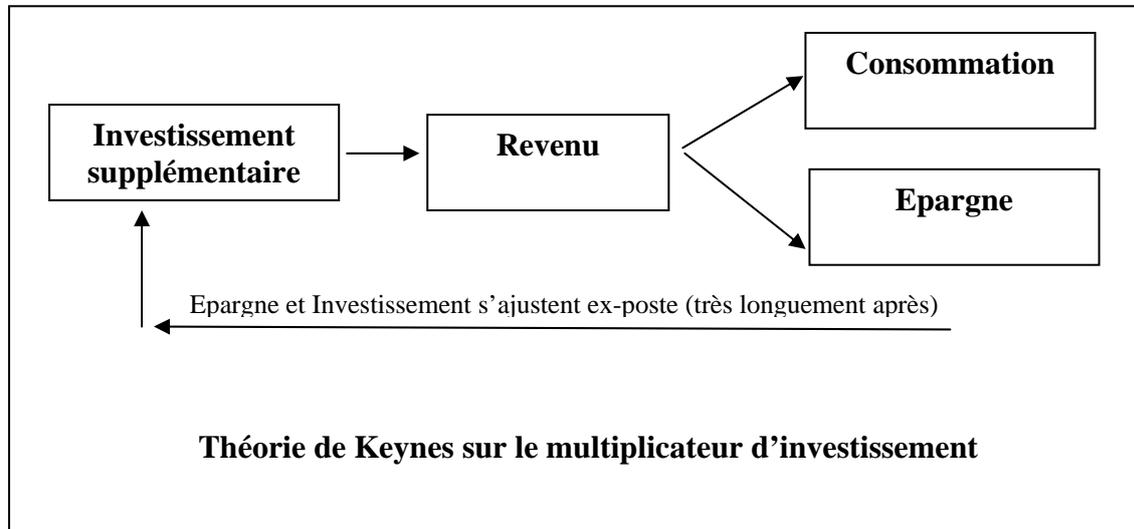
3.1.1.2. Le mécanisme du multiplicateur d'investissement



¹ Thierry Tacheix, « L'essentiel de la macroéconomie ». Ed gualino. 2008, P71.

3.1.1.3. Les différentes phases

Keynes se fonde sur le caractère bilatéral des opérations économiques à travers le circuit. Toute dépense d'un agent est un revenu pour un autre agent. Keynes raisonne en termes de circuits.



L'évolution de l'épargne (variation de l'épargne = 100) est donc bien égale au montant de l'investissement initial (variation de l'investissement = 100). Epargne et investissement s'ajustent bien ex-post. Le processus du multiplicateur se poursuit jusqu'à ce que la dernière variation de revenu soit négligeable.

3.1.1.4. Critiques et conditions

Keynes se fonde sur le caractère bilatéral des opérations. Il ne dit pas en combien de temps l'investissement initial produira ses effets.

- ✓ il faut que le comportement des ménages soit stable.
- ✓ il faut une stabilité du niveau général des prix.
- ✓ il ne faut pas que l'économie soit en situation de plein emploi.

Keynes raisonne en économie fermée : l'investissement donne lieu à des achats faits dans le pays. Or un pays peut importer de l'étranger.

3.1.1.5. Utilisation du multiplicateur d'investissement

Le multiplicateur d'investissement s'est montré très efficace pour lutter contre la crise des années 1930 (politique de grands travaux du New Deal). Il a aussi stimulé l'augmentation de la croissance des 30 Glorieuses.

Aujourd'hui, les tentatives sont moins heureuses avec l'ouverture des frontières. Seuls des projets à l'échelle européenne pourraient avoir des effets positifs.

Le multiplicateur d'investissement peut également servir à l'étude d'une nouvelle implantation industrielle dans une région ou dans une ville.

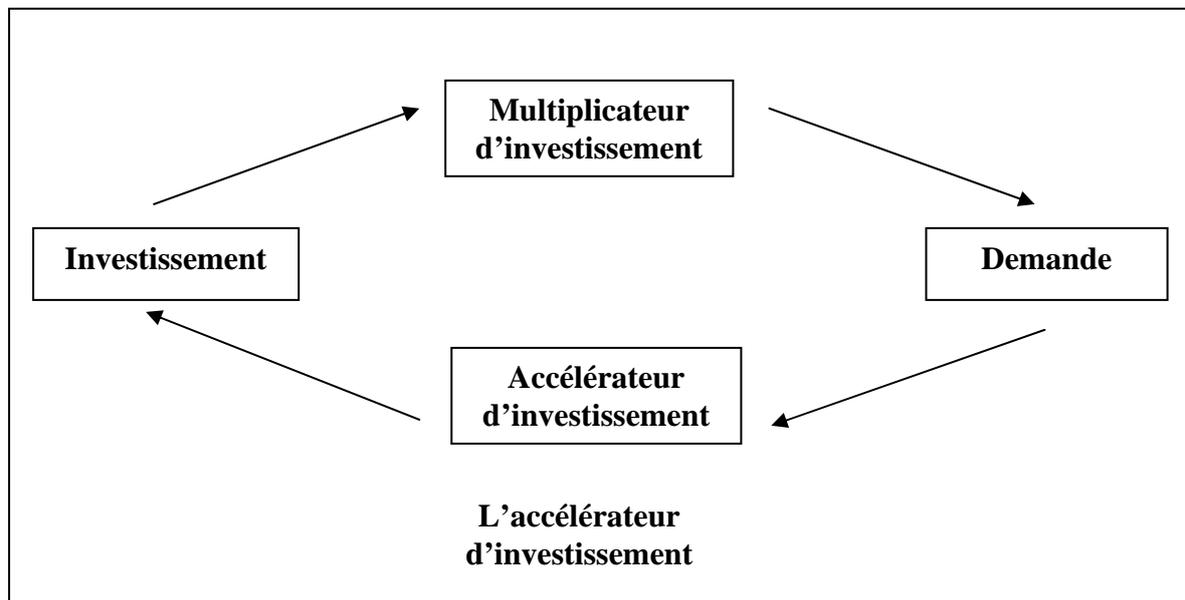
3.1.2. L'accélérateur d'investissement

3.1.2.1. Origine

Le principe de l'accélérateur d'investissement a été formulé dès le début du siècle par Clark et Aftalion.

3.1.2.2. Le principe de l'accélérateur

C'est un investissement induit provoqué par la croissance de la demande. La variation de la demande de consommation entraîne une variation plus que proportionnelle de la demande de biens d'équipement. Inversement, si la demande baisse, l'investissement baisse.



3.2. L'apport de la théorie économique à la connaissance des déterminants de l'investissement

Au niveau de ce point, nous allons se demander sur ce qui engendre la décision d'investissement. Nous traiterons essentiellement les investissements directement productifs, c'est-à-dire ceux des entreprises.

Quels sont les éléments qui incitent le chef d'entreprise à investir ?

Investir c'est de prendre une décision économique et comme toute décision celle-ci se prend après réflexion et en fonction de certains arguments que nous appelons les déterminants de l'investissement.

Avant de les présenter les uns après les autres, nous montrerons qu'il y a une exigence en toile de fond de toutes les décisions d'investissement, c'est l'exigence de rentabilité.

3.2.1. La nécessité de la rentabilité (profit et rentabilité)

Nous allons d'abord présenter le ratio habituellement utilisé pour mesurer la rentabilité, puis nous essayerons de voir qu'ils sont les éléments qui l'influencent.

3.2.1.1. Comment mesure-t-on la rentabilité ?

Pour mesurer la rentabilité, on compare les profits réalisés au stock de capital nécessaire pour réaliser ces profits (le taux de profit est le rapport entre le profit et le stock de capital utilisé pour générer ce profit).

En utilisant les agrégats de la comptabilité nationale, on prend l'Excédent brut d'exploitation (EBE) pour mesurer les profits et le capital fixe (K) pour mesurer le stock de capital nécessaire. Nous aurons donc :

$$\text{Taux de rentabilité économique} = (\text{EBE} / \text{K}) \times 100$$

Si on veut parler de la rentabilité économique de l'investissement (et non celle du capital engagé), il faut calculer la rentabilité marginale : celle-ci compare l'accroissement des profits à l'accroissement du stock de capital (c'est-à-dire à l'investissement) qui a été nécessaire pour engendrer cet accroissement des profits.

3.2.1 .2. De quoi dépend la rentabilité

A partir de la formule précédente, il est facile de voir que le taux de rentabilité dépend d'abord de la valeur du capital, c'est-à-dire du coût des biens capitaux achetés lors de l'investissement. Plus ils seront grands, plus il sera difficile d'obtenir une rentabilité satisfaisante.

Ensuite, la rentabilité dépend de la valeur de l'EBE. Or, celui-ci est le montant qui reste à l'entreprise une fois qu'elle a payé les salaires et les charges sociales :

$$\text{EBE} = \text{Valeur Ajoutée} - \text{Salaires et Charges sociales}$$

Cette formule conduit aux conclusions suivantes :

- La rentabilité dépend donc d'abord de la Valeur Ajoutée (plus celle-ci est forte, plus l'EBE est potentiellement grand).
- Un faible coût des consommations intermédiaires (notamment les matières premières et l'énergie) est donc une première condition de rentabilité des investissements.
- La rentabilité économique des investissements dépend principalement du coût des facteurs de production (capital, consommation intermédiaires et travail). Si l'entreprise

réussit à diminuer ses coûts, elle a des chances d'augmenter ses profits et sa rentabilité. Mais elle ne doit pas oublier que les salaires qu'elle distribue sont aussi des revenus qui permettent d'acheter ce qu'elle produit, autrement dit que la demande joue un rôle dans la rentabilité.

3.2.2. La demande anticipée et l'accélérateur

Sur le plan théorique, le rôle de la demande anticipée a été mis en évidence par Keynes. Mais dans la réalité des entreprises, on a toujours su, dans le système capitaliste, qu'il ne fallait produire que si l'on pensait pouvoir vendre sur les marchés. La demande anticipée par l'entreprise, c'est-à-dire celle qui est prévue pour les années à venir, celle que Keynes appelle la « **demande effective** », joue donc un rôle essentiel dans la décision d'investir.

Si les prévisions laissent entrevoir une hausse durable de la demande du produit fabriqué dans l'entreprise, l'entreprise va probablement chercher à répondre à cette demande supplémentaire. Pour cela, elle devra accroître sa capacité de production en acquérant des moyens de production supplémentaires, c'est-à-dire qu'elle devra investir. On peut faire le même raisonnement si les prévisions envisagent une transformation de la demande.

En règle générale, Les chefs d'entreprise considèrent donc l'évolution de la demande, dans son volume comme dans sa nature, comme un déterminant essentiel de leur décision d'investissement.

On peut remarquer que si l'évolution de la demande peut être dans une certaine mesure anticipée, il n'en reste pas moins toujours de l'incertitude. Les chefs d'entreprise sont alors amenés à prendre en compte dans leur décision d'investissement des éléments relativement subjectifs :

- ✓ Le climat des affaires est-il bon ?
- ✓ Les ménages sont-ils optimistes (il y a des enquêtes sur le moral des ménages) ?

Les effets d'une augmentation de la demande sur les investissements ont été mesurés par les économistes : c'est le mécanisme de l'accélérateur, qui montre que l'augmentation de la demande entraîne une hausse plus que proportionnelle des investissements.

L'analyse de l'investissement par le facteur de demande doit être tempérée par la prise en compte du coût des facteurs de production.

3.2.3. Le rôle des coûts de production (le coût relatif du travail et du capital : le taux de marge)

Les profits, qui sont au numérateur du taux de rentabilité, sont les revenus restant à l'entreprise quand elle a payé tous ses coûts. Si l'entreprise réussit à diminuer ses charges, elle aura des chances d'augmenter ses profits et sa rentabilité. En particulier, si le coût du travail

augmente plus rapidement que le coût du capital (il y a donc un abaissement du prix relatif du capital), l'entreprise a intérêt à réaliser des investissements de productivité qui aboutiront à économiser du travail.

De même, si les prévisions laissent entrevoir une demande stable et une concurrence accrue entre les producteurs, il peut être nécessaire que l'entreprise, pour conserver sa part de marché, abaisse ses coûts de production et, pour cela, réalise des investissements de productivité. Enfin, la localisation des investissements est également tributaire des coûts de production : c'est vrai à l'échelon international, mais c'est vrai aussi à l'échelon national si les facteurs de production et les consommations intermédiaires n'ont pas le même coût partout.

3.2.4. Le rôle des taux d'intérêt

S'il y a une demande qui justifie l'investissement et si celui-ci semble suffisamment rentable compte tenu du coût des facteurs de production, l'entreprise doit encore prendre en considération le coût de financement de l'investissement, c'est-à-dire le taux d'intérêt, avant de décider d'investir. Comme nous allons le voir, il y a deux mécanismes par lesquels le taux d'intérêt influence la décision d'investissement.

3.2.4.1. Une hausse du taux d'intérêt diminue la profitabilité de l'investissement

Quand le taux d'intérêt réel¹ est élevé c'est-à-dire que le prix à payer pour emprunter est élevé, cela renchérit le coût de financement de l'investissement et diminue donc les profits que peut espérer l'entreprise. Un taux d'intérêt élevé a donc tendance à décourager les investissements. On définit la profitabilité de la manière suivante :

$$\text{Profitabilité} = \text{taux de profit anticipé} - \text{taux d'intérêt réel}$$

Quand la profitabilité est négative, l'entreprise doit « normalement », c'est-à-dire dans une logique de maximisation du profit immédiat, renoncer à investir.

Cependant, dans la réalité, l'entreprise prendra aussi en compte le long terme et l'état de la concurrence : si les concurrents investissent, l'entreprise risque de se trouver à la traîne et de perdre des marchés, ce qui menace encore plus les profits futurs ; dans ce cas, elle préférera investir plutôt que de placer, même si ce n'est pas plus avantageux à court terme.

¹Le taux d'intérêt réel est le taux d'intérêt constaté sur le marché, ou taux d'intérêt nominal, corrigé de l'inflation.
Dictionnaire d'économie

3.2.4.2. Que se passe-t-il si l'entreprise n'a pas besoin d'emprunter pour investir ?

L'existence de profits non distribués permettant l'autofinancement joue bien sûr un rôle majeur : plus la part de l'autofinancement sera élevée, moins l'entreprise devra payer pour investir, plus il sera facile d'investir, indépendamment du niveau des taux d'intérêt.

Cependant le taux d'intérêt joue un autre rôle : il va guider le choix des entreprises dans l'utilisation de leurs capitaux. Les entreprises vont comparer les revenus qu'elles vont tirer de leurs investissements éventuels aux revenus qu'elles obtiendraient en prêtant leurs fonds, c'est-à-dire en les plaçant sur les marchés financiers, au lieu de les investir. Plus le taux d'intérêt est élevé, plus l'entreprise est incitée à placer ses fonds sur le marché financier plutôt qu'à investir, et inversement.

Ainsi, en période de taux d'intérêt réel élevé, les entreprises peuvent renoncer à des investissements éventuels pour deux raisons complémentaires : d'une part, emprunter pour investir coûte cher et diminue donc les profits potentiels, d'autre part placer ses capitaux, c'est-à-dire les prêter à d'autres agents économiques, rapportent beaucoup.

3.2.5. L'investissement est une décision toujours risquée

Quand une entreprise investit aujourd'hui, elle le fait, en quelque sorte, pour produire demain des biens ou des services qu'elle vendra après-demain. On le voit, la décision d'investir est une décision qui engage l'avenir : en effet, l'entreprise va décider d'augmenter son stock de capital (et c'est en général une grosse dépense) alors qu'elle ne sait pas avec certitude de quoi demain sera fait.

L'entreprise fait donc toujours **un pari sur l'avenir** : elle parie qu'elle arrivera à rentabiliser son investissement, c'est-à-dire à augmenter ses profits (attention, augmenter ses profits, ce n'est pas forcément augmenter sa production). Voyons plus précisément quels sont les facteurs d'incertitude.

3.2.5.1. Le problème de l'actualisation des valeurs futures

Une grosse difficulté pour l'entreprise est qu'elle doit comparer des valeurs monétaires dans le temps. Mais comment comparer ces valeurs ? Quelle valeur faut-il donner aujourd'hui à une somme d'argent qu'on ne percevra que dans un mois, dans un an ou dans quelques années ? Trouver des éléments de comparaison, c'est ce qu'on appelle actualiser les valeurs futures. Pour le faire, il faut tenir compte notamment du taux d'intérêt. Mais le taux d'intérêt peut changer au cours du temps.

3.2.5.2. La demande peut varier de manière imprévisible

Un investissement est toujours fondé sur une évolution prévue ou constatée de la demande, et il consiste à immobiliser des facteurs de production pour répondre à cette évolution de la demande. Mais cette évolution peut être très rapide et ne pas correspondre à ce qui avait été prévu, et l'investissement perd alors sa justification.

3.2.5.3. Les prix des facteurs de production ou des consommations intermédiaires peuvent varier de manière imprévisible

Nous avons vu plus haut que la rentabilité dépendait du coût des facteurs de production : capital, travail et consommations intermédiaires.

Si le prix des biens capitaux est connu au moment d'investir (c'est le prix d'achat des biens que l'on acquiert lors de l'investissement), il n'en va pas de même pour les autres : le prix de l'énergie peut s'envoler à la suite d'un choc pétrolier, le coût du travail s'accroître à la suite d'un conflit social ou parce que la protection sociale coûte de plus en plus cher.

Bien entendu, l'entreprise peut essayer de maîtriser l'évolution de ces coûts, mais tout ne dépend pas d'elle, loin s'en faut.

4. Les relations entretenues entre investissement et croissance

Traditionnellement, on dit que l'investissement est un moteur de croissance, c'est-à-dire, qu'il est un des éléments à l'origine de la croissance économique.

Mais l'affirmer ne suffit pas, encore faut-il comprendre pourquoi ? Autrement dit, quels sont les mécanismes qui expliquent que les investissements favorisent la croissance ?

La réponse ne sera pas la même à court et à moyen terme, et nous verrons aussi que les investissements publics peuvent jouer un rôle spécifique.

4.1. A court terme, l'investissement favorise la croissance en augmentant la demande de biens et services.

Investir, c'est acquérir du capital, c'est-à-dire des machines, des bâtiments, des brevets, etc. En conséquence, puisque investir c'est acheter, l'investissement représente une composante de la demande globale, à côté de la consommation.

En conséquence, si l'investissement augmente, la demande globale augmente : il faut produire davantage de machine, par exemple, pour répondre à la demande d'investissement des entreprises.

Keynes a montré que l'accroissement de l'investissement entraînait un accroissement plus que proportionnel du revenu national : c'est ce qu'on appelle le multiplicateur d'investissement (mécanisme de multiplicateur), il est probable que la stimulation de la

demande provoquée par une augmentation des dépenses d'investissement met en route des vagues de dépenses susceptibles de stimuler l'activité économique et d'améliorer le climat des anticipations, donc d'influencer les comportements face aux risques (investissement).

Pour que ce processus puisse se mettre en place, il faut que les capacités de production ne soient pas, à l'origine, toutes utilisées : sinon, il n'y aurait pas de possibilité de répondre à la demande en biens d'équipement sauf à réduire la consommation ou les exportations ou à augmenter les importations.

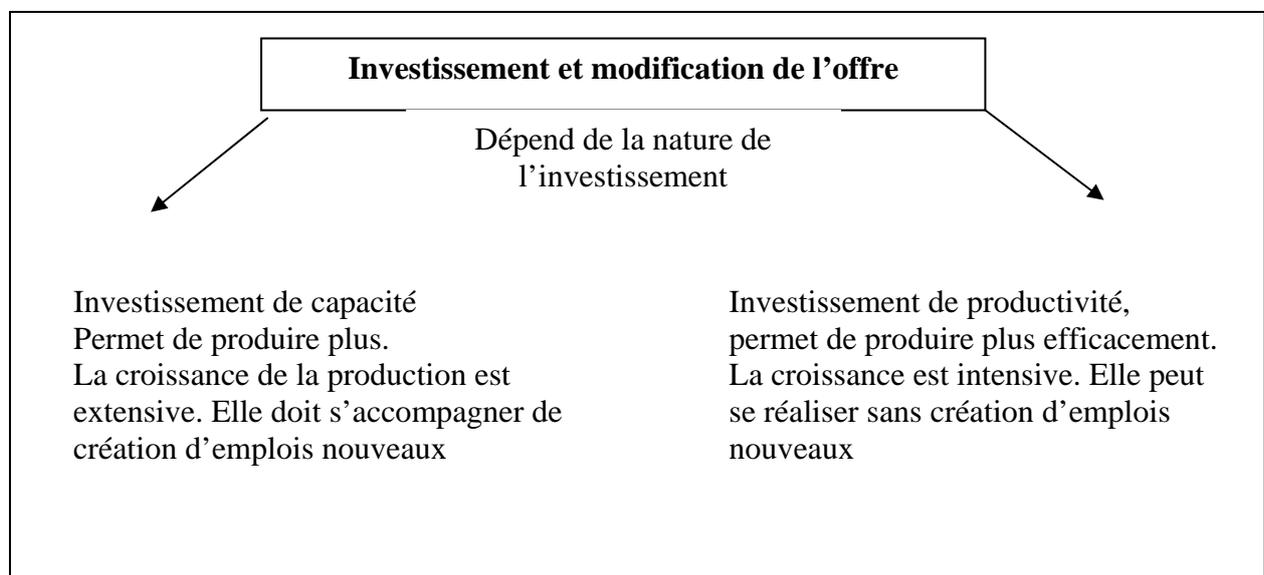
Donc, à court terme, l'investissement, parce qu'il est une composante de la demande globale, peut générer de la croissance, sous certaines conditions. On peut remarquer que, bien qu'il représente une part bien plus faible dans la demande que la consommation, l'investissement peut jouer un grand rôle dans les variations de la demande à court terme. En effet, la consommation est relativement stable dans le temps, elle a une grande force d'inertie, alors que l'investissement est beaucoup instable, il augmente et diminue en fonction des anticipations des agents.

4.2. A moyen terme : l'investissement favorise la croissance en augmentant les capacités de production

Investir, c'est acquérir des moyens de production permettant de développer les capacités de production installées et l'offre de biens et services possibles.

A moyen terme, l'investissement agit donc directement sur l'offre. Par ailleurs, l'investissement va permettre de mettre en œuvre le progrès technique, notamment en permettant de mettre en œuvre de nouveaux procédés de production (achat de machines plus performantes par exemple). Il permet ainsi l'accroissement de la productivité permettant la croissance.

Il a donc un rôle essentiel dans la croissance, qui est à relier à celui du progrès technique.



L'investissement joue donc un rôle très important dans la croissance économique. Il montre les choix fait par les entreprises pour l'avenir, son volume détermine également pour une partie non négligeable le rythme de la croissance économique du pays.

4.3. L'investissement comme condition nécessaire mais pas suffisante à la croissance

Bien que les résultats empiriques confirment le lien entre la croissance et l'investissement, ils ne disent rien sur la direction de la causalité. De ce point de vue, la distinction entre le court terme et le long terme peut être intéressante.

- **A court terme :** l'investissement dépend du taux de croissance de la production et de la capacité d'utilisation des facteurs de production, ce sont des indicateurs de la demande future et de la contrainte de liquidité des firmes. Pendant le cycle de production, le produit détermine l'investissement par le principe de l'accélérateur. Cette sensibilité de l'investissement aux variations cycliques suppose qu'une récession à court terme peut avoir des effets à long terme à cause de la baisse de l'investissement.
- **A long terme :** les économistes ont traditionnellement maintenus que l'accumulation du capital était la cause fondamentale de la croissance à long terme.

Pourtant, Benhabib et Jovanic¹ ont estimé que le mouvement du taux d'investissement et de croissance pouvait être expliqué par un troisième facteur : l'innovation technologique. Pour eux, l'accumulation du capital est une conséquence et non la cause du processus de croissance résultant de facteurs technologiques.

Mais l'investissement est une condition nécessaire pour une croissance soutenable et il est difficile de trouver des pays capables d'avoir des taux de croissance élevés sur le long terme sans un effort important d'accumulation de capital. Par ailleurs, l'accumulation du capital physique n'est pas une condition suffisante pour garantir la croissance à long terme, elle dépend également de deux autres éléments à savoir :

a. Le premier élément, est l'accumulation d'inputs complémentaires tels que le capital humain et la connaissance technologique. On a souvent estimé que la croissance africaine était freinée par un manque de dépenses publiques dans les secteurs de l'éducation et de la santé.

¹ 1991, Externalities and growth accountry », American economic review, Vol. 81, N°1, P82 – 113, in Audrey Chouchane-Verdier, Libéralisation financière et croissance économique: le cas de l'Afrique subsaharienne, Ed L' Harmattan, P243.

b. Le second élément, est l'efficacité ou la qualité de l'investissement physique. Un important effort d'accumulation peut avoir un très faible effet sur la croissance s'il concerne des activités dont la productivité sociale est faible. L'expérience de nombreux pays en développement dans les années 70 peut être citée en exemple, lorsque l'emprunt étranger massif a été utilisé pour financer des projets industriels considérables que se sont avérés inefficaces. Ces investissements de faible qualité ont été l'une des causes principales de l'explosion de la dette au début des années 80 et l'Algérie en est un exemple.

Au total, la littérature estime que l'investissement ne peut pas être le seul moteur de la croissance mais elle place l'accumulation du capital au centre du processus.

Pour une meilleure accumulation du capital, il faut aménager l'environnement des affaires en sorte de le rendre le plus attractif vis-à-vis des acteurs économiques « les investisseur en particulier ». Cela dit, les pouvoirs publics doivent orienter leurs efforts vers l'amélioration de l'attractivité de leur territoire.

5. Les conditions d'attractivité et les facteurs de localisation des investisseurs

L'attractivité d'une nation ou d'un territoire n'est pas une notion statique. La notion d'attractivité est indissociable de celle d'économie globale¹. De la même que la notion de compétitivité des nations, telle qu'elle a pu être magistralement développée par M.Porter, est indissociable de l'économie multinationale². Bien entendu, il n'est pas question de multiplier les ruptures épistémologiques. Comme nous le viron, l'attractivité des territoires n'est pas coupée de sa compétitivité. Mais la différence tient à l'orientation qui est donnée à la relation entre investissement direct ou/et à la stratégie des firmes et l'espace national d'implantation.

La compétitivité concerne d'abord, la capacité des firmes nationales à conquérir des parts du marché mondiale. A l'inverse, l'attractivité concerne d'abord la capacité d'un espace national à attirer les investissements étrangers.

L'attractivité doit donc être conçue dans une perspective dynamique car elle est finalement le résultat dialectique, d'une part, de la demande par les firmes d'avantages de localisation qui leur permettront de renforcer leur compétitivité sur le marché mondial et, d'autre part, de l'offre potentielle ou intégrale de ces avantages par les différents territoires.

Les choix de localisation des firmes ne répondent pas à la logique des avantages comparatifs ricardiens, mais à celle des avantages absolus smithiens. De façon métaphorique, la globalisation marque la victoire finale d'A.Smith sur D.Ricardo.

¹ Charles-Albert MICHALET, « La séduction des nations ou comment attirer les investissements », Ed Economica, 1999. P 32

² Idem. P 24

En conséquence, pour être attractif aux investisseurs globaux, les territoires doivent être capables de remplir intégralement un certain nombre de conditions. Il s'agit, en premier lieu, des pré conditions de l'attractivité, en second lieu, de celles qui sont nécessaires pour être éligibles. Pour être validés par les choix concrets des firmes, les avantages de localisation d'un site doivent contribuer au renforcement de la compétitivité de ces derniers.

5.1. Les pré conditions de l'attractivité

Les investisseurs n'aiment pas l'incertitude, ou encore, ils s'efforcent de réduire au maximum les coûts de transaction. Le statut des prérequis se situe dans cette logique initiale, l'examen de l'existence ou non des prérequis porte sur la stabilité et la soutenabilité du cadre macropolitique et macroéconomiques et sur l'existence d'un Etat de droit.

Nous raisonnons ici par rapport au comportement d'investisseurs « sérieux », ceux qui ne viennent pas dans un pays pour « faire un coup », ce qui consiste souvent à mettre à profit un avantage financier temporaire qui peut être dû à l'obtention d'une faveur du prince mais dont rien n'assure qu'elle ne sera pas retirée demain.

Les investisseurs envisagent des investissements stables donc, ils vont privilégier un nombre réduit de variables qui permettent d'évaluer l'environnement général des affaires. En premier lieu, l'investisseur se préoccupe de la stabilité du régime politique. Si la probabilité d'un ou d'une suite de coups d'Etat est élevé, même si la rentabilité du projet est attrayante, l'investisseur renonce à sa décision d'investir.

Dans le cas où les perspectives à long terme sont très attractifs, alors il adoptera une attitude de « wait and see », consistant à réduire son implantation au minimum afin de maintenir une présence qui lui permettra d'observer de plus près l'évolution de la situation du pays, d'y affirmer une présence suffisante pour démontrer l'intérêt de la société à développer une activité locale et de suivre attentivement les opérations de ses concurrents. En fait, l'appréciation de la stabilité du régime en place l'emporte sur celle de sa nature politique.

En second lieu vient la stabilité économique, encore qu'il soit difficile à la séparer la stabilité politique. Il est improbable que la stabilité économique puisse être assurée dans un climat de forte instabilité politique, sauf dans le cas où des institutions représentatives fortes ou des structures technocratique puissantes garantissent la continuité du fonctionnement de l'Etat. En revanche, la stabilité politique n'implique pas automatiquement la stabilité économique.

Dans ce dernier cas, il s'agit donc de prendre en compte une série de variable macroéconomique qui permet d'évaluer la soutenabilité d'un régime de croissance :

- Equilibre de budget,
- Equilibre de la balance des paiements,
- Taux d'inflation,
- Taux de change,
- Taux d'endettement extérieur,
- Stabilité de change.

Les investisseurs potentiels se soucient aussi des variables qui sont les composantes du climat des investissements, c'est-à-dire de l'environnement des activités courantes des entreprises installées sur place :

- Liberté des transferts des capitaux et régime des changes ;
- Fiscalité sur les bénéfices industriels et commerciaux et sur les revenus des personnes physiques ;
- Droits de douanes et fonctionnement des douanes et des ports et aéroport (où la corruption règne souvent) ;
- Législation sociale, plus particulièrement « flexibilité du marché de travail, de droits des syndicats, attitude des inspecteurs de travail)
- Attitude plus au moins « amicale » du gouvernement et de l'administration au niveau central mais aussi au niveau des services régionaux subalternes vis-à-vis du secteur privé, l'existence de programme de privatisation constitue un signe positif de ce point de vue, au-delà des opportunités des investissements qu'ils offrent ;
- Délais exigé par les procédures administratives nécessaires à la constitution d'une société commerciale, aux autorisations des investissements (ce qui est de plus en plus rarement une question sensible), à l'obtention de régime ouvrant droit à des incitations fiscales et financières, à l'obtention des permis de travail ;
- Sécurité et cadre de vie pour les expatriés (école, logement, climat...).

En fin, parmi les conditions qui constituent un pré requis d'attractivité, un dernier bloc est formé par l'évaluation de la stabilité, de la transparence et de l'efficacité de système légal, réglementaire et judiciaire.

Il s'agit d'un aspect important de l'appréciation du climat des investissements. Non seulement il se situe dans le prolongement de la préférence des investisseurs pour la stabilité, la transparence et l'absence de discrimination, mais aussi parce qu'il cristallise une grande partie des autres éléments de l'environnement des affaires qui viennent d'être passés en revue

car il touche au règlement des contentieux. Le non respect des contrats est antinomique d'une économie de marché. Un système judiciaire incapable de faire respecter les engagements des partenaires à l'échange obère les opportunités d'affaires les plus attrayantes, sauf à accepter de jouer le jeu de la corruption et de la mafia.

La référence par l'administration à des « circulaires occultes » pour rejeter les requêtes des investisseurs, comme cela est arrivé parfois dans certains pays africains, a pour effet de décourager les plus motivés d'entre eux.

L'Etat de droit constitue une dimension aussi importante que la stabilité politique et économique. Néanmoins, les hiérarchies sont en parties factices, car il est évident que les différentes composantes des prés-requis sont interdépendantes. La non existence de l'une d'entre elles conduit les investisseurs étrangers pressés par les contraintes de la globalisation à considérer une autre localisation.

Notant pour terminer que l'absence des prés-requis est également décourageante pour les investisseurs locaux, elle constitue même une situation plus grave car, à la différence des investisseurs étrangers, ils n'ont pas toujours le recours d'aller développer leurs activités ailleurs.

5.2. Les conditions nécessaires à l'attractivité

Les conditions nécessaires concernent celles qui commandent l'inscription d'un pays sur la « la shorte list »¹ des investisseurs globaux, l'existence des prés-requis étant évidemment établie. Elles reflètent les priorités des investisseurs potentiels pour évaluer l'attractivité d'un territoire dans la perspective d'installation durable. Elles correspondent à la demande incompressible des avantages de localisations de ceux-ci. Leur présence détermine l'appartenance d'un pays aux deux premiers cercles des économies les plus attractives. Mais pour bénéficier de ce classement, il faut souligner que l'ensemble des conditions doit être remplie intégralement par un territoire donné, celui-ci n'étant pas forcément confondu avec les frontières d'un Etat. Pour les pays qui veulent se lancer dans la compétition à l'attraction des investissements étrangers, cette contrainte est assimilable à celle de « zéro faute » dans la production industrielle ; ce rapprochement n'a rien de surprenant, dans les deux cas, il reflète la logique de l'économie globale.

Les dimensions indispensables pour l'attractivité peuvent être classées selon quatre (04) groupes : la taille et le taux de croissance du marché, le système de communication et de

¹ Charles-Albert MICHALET définit la shorte list dans son ouvrage « La séduction des nations ou comment attirer les investissements » comme une liste que les investisseurs établissent des pays les plus attractifs et qui leurs sert de guide dans la sélection et les choix de localisation.

télécommunication, la disponibilité en ressources humaines qualifiées, et en fin l'existence d'un tissu d'entreprises locales performantes.

- **La taille et le taux de croissance du marché :** ils sont deux variables cruciales pour l'attractivité d'un territoire. Les dirigeants des entreprises ne sont pas convaincus par la doxa Néoclassique qui enseigne que l'offre crée sa demande. Ils pensent qu'il vaut mieux contribuer à construire celle-ci avec un marketing judicieux et, aussi, par des investissements directs étrangers.
- **Le système de communication et de télécommunication :** il est exclu qu'un pays puisse attirer des investissements étrangers dans le cas où il ne dispose pas d'un réseau de communication efficaces et bon marché avec le reste du monde. Ce réseau concerne bien les télécommunications (téléphone, faxe, E-mail) que le système des transports aériens, routiers et maritimes. Cette condition ne réclame pas de longs commentaires. La nature même de la firme globale exige que chaque unité soit reliée 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 à la maison mère, au quartier général, aux filiales de groupe. Il a déjà été souligné que l'efficacité et l'unité organisationnelle du groupe reposaient sur le développement des technologies de l'information qui ont marqué les deux dernières décennies. Contrairement à de nombreux auteurs, nous ne croyons pas que les progrès de communication soit la cause de la globalisation, en revanche, nous sommes convaincus qu'ils constituent l'une des conditions permissives de celle-ci ainsi que de développement des firmes globales.

Conclusion

Au niveau aussi bien de l'entreprise que d'un pays, il y a donc des enjeux à l'investissement. De celui-ci va dépendre la capacité de ceux-ci à réaliser des profits et à faire face à la concurrence pour gagner, ou au moins, ne pas perdre des parts de marché. L'avenir de l'entreprise et de l'économie du pays dépend donc du « bon » choix de ses investissements, que ce soit sur le plan de leur volume (leur montant), que ce soit sur le plan de leur nature (investissement de productivité ou de capacité, investissement immatériel ou matériel, etc.) et surtout de leur efficacité.

Devant l'incertitude qui, nous l'avons vu, touche bien des éléments à prendre en compte, le chef d'entreprise peut ne plus très bien savoir à quoi se fier et prendre une décision très liée à ses convictions personnelles.

L'investissement joue, nous l'avons montré, un rôle très important dans la croissance économique à court et moyen termes.

Conclusion du chapitre

Ce chapitre préliminaire nous a aidé à apporter quelques clarifications sur la notion de croissance économique, et surtout de faire apparaître le lien étroit entre celle-ci et l'investissement qui est, comme nous l'avons montré dans la deuxième section, l'un des principaux moteurs de la croissance économique à côté du progrès technique.

Ce chapitre nous a permis également de justifier l'action des pouvoirs publics et la nécessité d'une politique économique pour la stimulation de la croissance à travers une série de mesures visant la stabilité du cadre macroéconomique du pays et la mise en place d'un environnement propice à l'investissement.

De ce fait, le chapitre suivant sera consacré à l'étude de l'investissement en Algérie dans le souci d'atteindre une croissance économique indépendante des hydrocarbures et basée sur le secteur productif à travers l'encouragement de toute initiative privée et la promotion de l'investissement.

Chapitre II : L'investissement en Algérie : évolution, besoins et potentialités de développement

Pour comprendre l'importance de l'action de promouvoir l'investissement en Algérie et de saisir la nécessité de lui redonner son rôle qu'il doit jouer pour la stimulation de la croissance économique, il convient d'aborder son évolution, dans ses grandes étapes, en relation avec les transformations socioéconomiques qu'a connues le pays. En effet, l'impact des événements historiques sur le choix d'un modèle économique socialiste n'est pas sans effet.

Un coup d'œil rapide sur les performances algériennes en matière économique et sociale, depuis l'indépendance révèle l'existence d'un contraste majeur dans l'ampleur de l'écart entre les capacités potentielles du pays, pas seulement financières, et les performances de croissance. Cette divergence entre croissance potentielle et réelle n'est pas imputable au seul écart des ressources chroniques depuis 1984-1985 et aggravé par les programmes d'ajustement. Il n'est pas non plus imputable à l'absence de la volonté politique ou d'esprit de sacrifice des citoyens dans un pays où, au lendemain de l'indépendance, chacun était convaincu de la nécessité d'édifier une véritable économie nationale suite au cauchemar colonial. Le problème est un tout complexe.

Dès l'indépendance, notre pays a cherché d'appuyer son indépendance politique par le renforcement de son autonomie économique ; à cet effet, un vaste programme de modernisations basé sur une stratégie d'industrialisation est mis en œuvre, où l'Etat a joué un rôle important à travers les investissements publics dans les domaines industriel, agricole et dans les infrastructures de base. Or cette première expérience de développement a connue ses limites dès le début des années 80.

En effet, cette période a été caractérisée par un essoufflement des dynamiques de la croissance, le creusement des déséquilibres macroéconomiques et l'éclatement de la crise de la dette. Mais ses déséquilibres sont les manifestations d'une crise plus profonde qui trouve ses origines dans l'incapacité de l'économie algérienne à favoriser une croissance à long terme de la productivité du travail et une diversification des structures économiques, non plus à favoriser les investissements nécessaires à l'amélioration de la compétitivité des nouvelles activités industrielles

Après plus deux décennies de réformes qui n'ont pas eu les résultats escomptés, un renouvellement de la réflexion sur le développement s'impose. Ce renouvellement, ainsi que

les nouvelles stratégies, doivent prendre en considération l'état actuel des structures productives de notre économie et plus particulièrement son caractère parfois désuet et fortement concentré et de redonner à l'investissement notamment privé son rôle à jouer. Cela peut constituer un nouveau paradigme pour le développement ouvrant de nouvelles perspectives pour le pays.

Ce chapitre sera consacré dans sa première section à l'évolution de l'investissement dans son aspect réglementaire et économique en rapport avec les différentes étapes qu'a traversé le pays et des stratégies de développement adoptées par les autorités. Car, une connaissance de l'environnement dans lequel l'investissement a évolué, du jeu des différents acteurs et surtout la nature des dysfonctionnements s'avère nécessaire avant de mobiliser toute politique publique en faveur de la promotion de l'entreprise privée, laquelle doit s'inscrire elle-même dans une stratégie de développement national.

La seconde section part sur un autre volet qui est celui de la mise en valeur des potentialités et des atouts de notre pays et la nécessaire diversification de l'économie algérienne en se basant sur l'initiative privée nationale et étrangère son discrimination l'essentielle c'est qu'il apporte un plus pour la croissance du pays.

Section I : Évolution de l'investissement en Algérie de l'indépendance aux années 2000

Dans un premier temps, nous présenterons brièvement le modèle de développement adopté dès l'indépendance et la politique d'investissement suivie. Un tel modèle qui n'a pas tardé de marquer ses limites, et d'entraîner l'Algérie dans une crise économique et sociale. Ce qui va nous conduire automatiquement, dans une deuxième phase, à l'étude de la crise du système et ses principales conséquences à savoir : le recours aux institutions financières internationales, l'ajustement structurel et une reconstitution complète du modèle économique dont l'initiative privée et l'investissement étranger en constituent la pierre angulaire. Ainsi cette section sera consacrée à l'étude de l'évolution en grands axes du contexte économique et du cadre réglementaire de l'investissement depuis 1962.

1. L'expérience algérienne de développement avant 1990 : Stratégie de développement et politique d'investissement

Sous la domination française comme ses voisins de l'Est et de l'Ouest, l'Algérie a eu la lourde tâche à l'indépendance en 1962 de construire une économie nationale : indépendance de toute nature (économique, technologique et financière notamment), ce qui a fait que la tâche des responsables était considérable. La mise sur pied d'une administration efficace et moderne, la généralisation de l'enseignement, la promotion des infrastructures de santé, la création d'un système financier et d'un appareil industriel destiné à satisfaire les besoins du pays, l'augmentation du volume des emplois...etc, figuraient parmi les tâches les plus urgentes.

Pour concrétiser ces objectifs, des politiques dites d'industrialisation de substitution d'importation furent tout d'abord mises en œuvre jusqu'à la fin des années 70, dont l'objectif était la promotion d'un système industriel intégré. Cette politique sous couvert de rééquilibrage en faveur de la consommation privée et publique, se réduisit ensuite progressivement à une politique d'expansion, de promotion et d'exportation des dérivés pétroliers et gaziers. D'où une dépendance externe croissante sous tous les aspects et l'ajournement de changement structurel¹.

La crise de l'économie rentière à partir du milieu des années 80, suivie de la crise de l'endettement externe dans la première moitié des années 90, allaient déboucher sur la mise en place d'un processus de transition vers l'économie de marché dans le cadre du programme d'ajustement structurel signé avec le FMI.

¹ Sid Ahmed Abdelkader, « vers une nouvelle stratégie maghrébine de développement » in J.F.Daguzans et Girardet .R (eds), La méditerranée : nouveaux défis et nouveaux risques, Paris, Publisud, 1995, p.167-237. In Le développement asiatique : Quels enseignements pour les économies arabes ? Eléments de stratégie de développement : le cas de l'Algérie. A. Sid Ahmed, ed ISPROM-PUBLISUD, 2004, p27

1.1. L'émergence de la stratégie de développement et début de la planification algérienne

L'indépendance politique étant acquise, comment l'Algérie envisageait-elle de conquérir son indépendance économique dans un environnement international dominé par les intérêts néo-coloniaux français ? Il faut bien constater que jusqu'à l'indépendance, la réflexion et les déclarations de l'Algérie en lutte avaient plus porté sur le projet global d'une nouvelle société algérienne indépendante que sur les voies et les moyens de construire l'économie du pays indépendant.

1.1.1. Le développement autocentré et la stratégie des industries industrialisantes

Après avoir acquis leur indépendance, les algériens se sont attelés à transformer les structures sociales et économiques du pays. Il fallait d'abord consolider l'État puis lui donner les moyens pour réaliser les mutations économiques:

- Récupérer les richesses nationales (domaine de la colonisation, richesses minières et hydrocarbures).
- Nationaliser les entreprises industrielles et le secteur bancaire.
- Créer une monnaie nationale et établir un contrôle des changes et du commerce extérieur.

1.1.1.1. La stratégie algérienne de développement à long terme (1966-1980)

Si l'on peut caractériser toute stratégie de développement interne comme la définition «des voies et des moyens de production, accumulation interne, croissance, articulée et intégrée en vue de la satisfaction des besoins sociaux et de l'indépendance économique»¹, alors nous pouvons dire que l'Algérie n'a commencé à définir sa stratégie nationale de développement qu'à partir de 1965, par un effort prospectif d'élaboration d'une stratégie de développement globale à long terme (1966 – 1980).

La charte nationale adoptée par référendum en 1976 identifie de façon univoque développement et stratégie : «ainsi dans l'optique de notre révolution, le développement n'est rien d'autre que la stratégie mise en œuvre pour définir les orientations, les moyens nécessaires (...) à l'édification du socialisme»².

Le développement est nécessairement stratégique, car il est lutte, effort et combat contre le retard accumulé, dans tous les domaines, par les peuples qui ont subi la domination coloniale ou qui ont souffert de l'exploitation impérialiste. On en conclut donc, que le sous-développement, produit de la domination coloniale et de l'impérialisme, est retard et que le

¹ M. Ecrement : « Indépendance politique et libéralisation économique : un quart de siècle du développement de l'Algérie », Ed ENAP, OPU, 1986. p42

² M. Ecrement, Op. Cit. p45

développement est simultanément, lutte contre les phénomènes de domination et rattrapage du retard accumulé par rapport à l'atteinte d'un niveau de vie capable de garantir la satisfaction correcte des besoins de l'homme.

L'indépendance politique et l'indépendance économique sont les deux termes complémentaires de « l'indépendance véritable », laquelle seul peut faire obstacle à la substitution d'une forme de domination (directe, coloniale) à une autre (indirecte, néo – coloniale, impérialisme).

Selon la charte nationale, la stratégie de développement adoptée doit permettre un essor important des forces productives, la mise en valeur de la force de travail (sans la double qualité de productrice et de consommatrice). C'est ainsi qu'elle a définie les conditions et les moyens propres à assurer le développement indépendant de l'Algérie et identifie les voies par lesquelles l'Etat peut accéder à la maîtrise de l'économie qui se résument à l'étatisation des secteurs clés et la mobilisation de l'épargne.

1.1.1.2. Le modèle des « industries industrialisantes » au cœur de la stratégie de développement

C'est à partir de 1966-1967, que les dirigeants du pays optaient effectivement pour un modèle de développement qui vise une croissance autocentrée et auto-entretenu. Un tel modèle trouve son fondement théorique dans ce que le professeur G.Destanne DE BERNIS a appelé « les industries industrialisantes »¹. Ainsi, l'industrialisation, proclamée « priorité des priorités », est censée être la locomotive qui entraînera l'agriculture.

Les industries de base, dites « industrialisantes », doivent renforcer l'intégration de l'économie nationale par les effets qu'elles exercent en amont (effets d'approvisionnements) et en aval (effets de débouchés). L'idée que l'édification accélérée d'une industrie lourde est une base nécessaire au développement, est à cette époque partagée par nombre d'analystes. A cet effet, soixante-dix sociétés nationales ont été créées et considérées comme la colonne vertébrale de l'économie et la base du programme de développement lancé par le gouvernement de cette époque.

Cela dit, la stratégie de développement, définie et conduite par l'ensemble des structures étatiques, est avant tout une stratégie d'industrialisation.

Cette stratégie est confirmée par M.Raffinot et P.Jacquemot qui pensent que : « envisagée à l'échelle de l'ensemble des pays actuellement à la domination impérialiste, la stratégie algérienne de développement apparaît incontestablement comme l'une des tentatives les plus

¹G.Destanne De Bernis, « Industries industrialisantes et les options algériennes », In revue du tiers monde, juillet-septembre 1969.

puissantes parmi celles visant à rompre avec les formes classiques de la dépendance économique et elle se présente de plus comme un modèle d'industrialisation pour l'ensemble des pays producteurs du pétrole (...) ¹.

1.1.2. Évolution du contexte économique sous la politique des plans

Le projet de développement, initié vers la fin des années soixante, avait pour objectif explicite de transformer, de façon radicale, les structures économiques et sociales du pays par la généralisation de l'enseignement et l'accès de toute la population à des soins gratuits, l'accès de tous à un emploi et à un revenu, la transformation des structures agraires et la création de capacités industrielles. Dans sa dimension économique, la politique de l'État, qui exprimait ce projet, était assise sur une triple priorité. La première consistait à affecter une part prépondérante du revenu national aux investissements, relativement à la consommation ; la seconde, consiste à répartir les crédits d'investissements au profit principal du secteur industriel ; enfin, au sein du secteur industriel lui-même, les branches de biens intermédiaires et d'équipement étaient privilégiées, relativement aux branches de biens de consommation, dans la distribution des ressources.

Les premiers plans de développement (plan triennal : 1967-69, plans quadriennaux : 1970-73 et 1974-77) ont profondément marqué l'économie nationale à travers l'ampleur des investissements publics consentis (les taux d'investissement sont passés de 26,4% en 1967-69 à 33,5% en 1970-73, 46,8% en 1974-77, avec un maximum de près de 55% en 1978 et 44,6% en 1980-84, lors du premier plan quinquennal) ² et qui ont configuré pour l'essentiel l'appareil productif national.

¹M. Raffinot, P. Jacquemot, « Le capitalisme d'Etat algérien », Coll. Economie et Socialisme, série Documents et recherche n° 9, F. Maspéro, Paris, 1977

²CNES, bulletin officiel n°7, « Rapport sur le développement humain », Treizième session. PP 139-150.

Tableau 01 : Structure des investissements publics prévus et réalisés au cours de la période 1967-1978 (en milliards DA et en pourcentage)

Secteurs	1967-1978			
	Prévisions		Réalizations	
	Valeur	%	Valeur	%
Agriculture, hydraulique et pêche	27,05	11,0	19,29	8,7
Total industries	121,45	49,4	132,38	60,2
Dont :				
Hydrocarbures	60,74	24,7	63,00	28,6
Industries	51,52	20,9	60,09	27,3
Mines et énergie	9,19	3,7	9,29	4,2
Services productifs (BTP, transport, tourisme, télécommunications, distribution)	26,51	10,8	21,92	10,0
Investissements sociaux et infrastructures	70,79	28,8	46,41	21,1
Dont :				
Éducation	22,21	9,0	12,79	5,8
Habitat	24,34	9,9	15,26	6,9
Total général	245,8	100,0	220,0	100,0

Source : Plans triennal et quadriennaux et plan 1978, ainsi que les rapports d'exécution, Secrétariat d'Etat au Plan, Alger.

La politique économique, mise en œuvre au cours du dernier tiers des années soixante et de la décennie soixante-dix, visait ainsi à réaliser l'industrialisation rapide du pays. L'État, par le biais des sociétés nationales qui en constituaient les démembrements dans l'économie, a représenté l'agent essentiel, sinon exclusif, de ce processus. L'industrie a, ainsi, constitué le secteur prioritaire dans l'allocation des ressources, absorbant 60% du total des investissements réalisés entre 1967 et 1978.

Cependant, cette politique d'investissements publics apparaît très vite doublement centrée sur les industries extractives (hydrocarbures essentiellement) d'une part, et les industries de biens de production, d'autre part. Les premières absorbent près de la moitié des investissements industriels publics (55%, et 48% pour le seul secteur des hydrocarbures), et les secondes un peu plus de 30%, les industries de biens de consommation ne recevant qu'une part congrue, soit moins de 20% du total.

Le processus d'industrialisation de l'Algérie n'apparaît réellement qu'à partir de 1967, première année du plan triennal, et se développe à partir de 1969.

Tableau 02 : Répartition des investissements publics réalisés de 1963-1977(En 10⁹DA et en pourcentage)

	1963-1966		1967-1969		1970-1973		1974-1977	
	10 ⁹ DA	%	10 ⁹ DA	%	10 ⁹ DA	%	10 ⁹ DA	%
A. Agriculture	0,65	16,5	1,90	20,7	4,35	12,00	8,9	7,3
B. Hydrocarbures et industries	0,81	20,6	4,90	53,4	20,80	57,30	74,10	61,1
C. Autres secteurs¹	2,47	62,9	2,37	25,8	11,15	30,70	38,20	31,6
Total	3,93	100	9,17	100	36,30	100	121,20	100
B/A	1,24		2,60		4,80		8,3	
Hydrocarbures/B	-		0,51		0,47		0,48	

Source : Tableau cité par Abdelouahab REZIG, Algérie, Brésil, Corée du Sud : trois expériences de développement, Ed OPU, 2006, p90.

De 1967 à 1973, 53 % des investissements publics ont été consacrés au développement industriel, hydrocarbure compris, et seulement 15 % au développement de l'agriculture. Durant la période 1970-1978, les autorités algériennes ont cherché à profiter d'un environnement internationale favorable, au niveau du marché pétrolier et au niveau des marchés financiers, lorsqu'un coût d'opportunité du capital bas promettait de soutenir un taux d'investissement élevé en s'endettant à l'étranger et réaliser ainsi un taux de rendement social appréciable. La part du secteur public dans la Production Intérieure Brute est passée de 34,09 % en 1969 à 65,42 % en 1978.

Les industries de base reçoivent toujours la majeure partie des fonds d'investissement publics industriels ; durant la période 1978-1980, 92 % des dépenses d'investissement dans le secteur secondaire sont absorbées par les industries industrialisantes, comme le montre le tableau suivant :

Tableau 03 : Investissements industriels 1967-1980 (En millions de DA)

	1967-1969	1970-1973	1974-1977	1978-1980
Industries industrialisantes dont :	4 213	17 893	65 261	108 500
- Hydrocarbures	855	9 776	35 154	38 700
- Total Investissement	4 750	20 803	74 154	116 735

Source : Tableau cité par Abdelouahab REZIG, Algérie, Brésil, Corée du Sud : trois expériences de développement, Ed OPU, 2006, p90.

¹ Infrastructures, Education et formation, Habitat, Tourisme, Transport, Secteur social et administratif.

La nationalisation des richesses et l'étatisation des moyens de production sont nécessaires à la mise en œuvre de la planification en tant qu'instrument d'organisation de l'action d'intervention du pouvoir public tel qu'il est indiqué par la charte nationale.

Le premier plan triennal, simple nomenclature d'investissement revêt un caractère incitatif. C'est le plan quadriennal 1970-1973 qui marque véritablement le départ de la planification de type socialiste, impérative.

Le plan 1974-1977 est la continuation du précédent plan ; il s'en distingue par le montant des investissements planifiés, largement stimulés par la hausse du prix d'exportation du pétrole, et par l'attention plus forte qu'il consacre aux branches non industrielles. Le taux d'investissement brut est élevé, depuis 1970, il dépasse en moyenne 35 % et atteint 46% en 1978-1979. Cet accroissement sensible de taux d'investissement a entraîné, cependant, de sérieux déséquilibres : l'investissement dans l'industrie a augmenté rapidement alors que celui des autres secteurs est resté en deçà des objectifs assignés, ajoutant à cela une discipline insuffisante sur le plan financier, des retards considérables dans les réalisations des projets, un système de prix inadapté et une gestion centralisée et bureaucratique des entreprises publiques qui ont considérablement amoindri l'effort d'investissement.

Ces distorsions ont conduit les responsables de la politique économique à faire une révision de la stratégie de développement dès le début de la décennie 80.

En effet, le plan quinquennal 1980-1984 prévoyait un rééquilibrage des investissements au profit des infrastructures économiques, l'habitat et l'agriculture. L'industrie devait alors se contenter des restes à réaliser des plans antérieurs, considérés à juste titre, comme importants. Une restructuration organique des entreprises publiques fut menée pour d'une part, redonner de l'efficacité à l'outil de production, et d'autre part, participer à l'effort de décentralisation de la prise de décisions économiques.

Le second plan quinquennal 1985-1989, satisfaisait les mêmes objectifs en termes d'investissement et de restructuration de l'économie nationale. Mais dès 1986, la chute brutale des cours du pétrole conjuguée avec la baisse du dollar sur les marchés des changes, ont entraîné une remise en cause de la démarche puisque, à partir de 1987, des réformes économiques radicales commençaient à prendre forme.

La planification centralisée est battue en brèche au profit d'une régulation par les mécanismes du marché. D'ailleurs une loi sur l'autonomie des entreprises publiques a ouvert la voie en 1988, constituant ainsi une nouveauté dans le contexte de l'économie algérienne.

1.2. La place de secteur privé dans le développement économique du pays

L'existence du secteur privé en Algérie ne date pas de la restructuration organique des entreprises publiques. La propriété privée des moyens de production, en tant que concept, contrairement à une opinion très répandue à l'étranger, a toujours existé dans les textes officiels, y compris lorsque l'idéologie socialiste était à son apogée.

La première existence de la propriété privée dans les textes officiels était à la veille de l'indépendance de l'Algérie, dans la charte de Tripoli. Elle a été revue dans le code des investissements de 1963.

Le secteur privé aussi, du point de vue institutionnel que de celui de l'investissement, a connu plusieurs situations correspondant à des périodes différentes et en fonction de l'évolution du contexte et de la conjoncture économique du pays.

Mais avant de procéder à la présentation du cadre réglementaire et institutionnel régissant l'investissement privé à l'ère de l'économie centralisée, ainsi qu'à son poids dans l'économie, nous jugeons opportune de faire passer un survole sur l'évolution en parallèle du « secteur public » qui prédominait jusqu'à la fin des années 80, début des Années 90, pour voir la relation qui existe entre les deux secteurs au sein de l'économie centralisée.

1.2.1. Le secteur public algérien : de l'étatisation au désengagement de l'État

La place de l'investissement public était bien entendu plus importante en Algérie, dont l'option socialiste se traduit par une prise en mains par l'État des destinées économiques du pays. Le secteur public algérien se définit comme l'ensemble des entreprises dont le capital est détenu directement ou indirectement par l'État. Il comporte 1400 entreprises, affiliées à 36 sociétés de gestion et de participation (hors secteurs des hydrocarbures)¹.

En effet, Le secteur public algérien a connu un développement continu depuis l'indépendance dans le sens d'un renforcement et d'une extension². Son évolution s'est réalisée en plusieurs étapes. Nous présenterons ici celles appartenant à la période de l'économie planifiée, à savoir :

➤ **De 1962 à 1971** : Cette période est marquée par les premières nationalisations dans l'industrie (hors hydrocarbures) et par l'occupation des unités industrielles restées vacantes. A partir de 1963, environ 400 de ces unités sont soumises au régime de l'autogestion, régime qui ne sera maintenu, après 1966 que dans l'agriculture.

¹Nadia Bouacha : « Le phénomène de privatisation en Algérie » mémoire réalisé sous la direction de Mr Thierry Quentin, Consultant, Shadbolt & Co. LLP ; Université François Rabelais de Tours ; Master II Droit des Affaires Internationales ; Année universitaire 2004-2005.

²V.M Ecrement « Indépendance politique et libéralisation économique : un quart de siècle du développement de l'Algérie 1962-1985 », ENAP/OPU, Alger, 1986.

➤ **Entre 1968 et 1971**, on assiste à une consolidation du secteur d'État par la création de sociétés nationales de production industrielle ou de monopole commercial. Ces sociétés nationales, présentes dans tous les secteurs d'activité, vont constituer pour l'État un moyen de mise en œuvre de sa stratégie de développement. Les nationalisations des intérêts pétroliers étrangers en 1971, parachèvent le processus de constitution d'un service public fort et exclusif. L'entreprise privée est marginalisée et cantonnée à certains secteurs (essentiellement le textile et les industries alimentaires). L'investissement étranger fait l'objet d'une réglementation restrictive qui sera maintenue jusqu'au début des années 1990.

➤ **De 1971 à 1979** : cette période de forte croissance va permettre un développement soutenu du service public par la réalisation d'unités industrielles par des entreprises étrangères dans le cadre de contrats clé en main et produits en main. Le secteur industriel était alors constitué d'une vingtaine de grosses entreprises dont les plus importantes couvrent les secteurs des hydrocarbures et de l'industrie lourde¹.

➤ **Depuis 1980** : cette année marque un changement en matière de choix de développement ; les investissements publics dans l'industrie vont baisser et l'État commence à encourager le secteur privé et se limiter à certains secteurs. En 1982, les grandes entreprises publiques devenues au fur et à mesure de véritables « monstres » ingérables sont restructurées. Cette restructuration va donner naissance à 500 nouvelles entités. Face à la charge que vont représenter ces entreprises publiques souvent mal gérées et déficitaires, l'État se verra dans l'obligation de réduire la place de secteur public.

A partir de début des années 90, un ensemble de réformes sont engagées afin de conférer aux entreprises nationales les moyens de leur autonomie. L'entreprise publique est désormais une personne morale distincte de l'État, possédant son autonomie financière. L'État crée des structures spécialisées, dénommées « fonds de participation », auxquelles il délègue la gestion de ses participations. La loi domaniale, en 1990, rend cessibles les biens relevant du domaine privé de l'État. Cette formule démontrera vite ses limites avec l'accentuation de la crise de liquidité en 1993 et 1994, qui obligeront l'État à rééchelonner sa dette avec l'aide du FMI ainsi que l'obligation de procéder à la privatisation d'un grand nombre d'entreprises publiques.

¹ H.M.Benabderahman : « la participation des entreprises publiques algériennes au développement », Thèse de doctorat réalisée à la faculté des sciences économiques, université Paris V, 1990.

1.2.2. Le capital privé à l'ère de l'économie planifiée : entre l'encouragement et l'hésitation

1.2.2.1. Le cadre juridique et réglementaire

La présentation de l'évolution du cadre juridique et réglementaire de l'investissement est plus indispensable. En effet, un lien étroit existe entre celui-ci et la décision d'investir et son financement, en ce sens que nombre d'idées de projets d'investissements ont été avortés faute d'une réglementation décourageante.

Cette législation a été marquée par une évolution importante : le code des investissements de 1963 a été rapidement remplacé par celui de 1966 qui, à son tour a été modifié et complété par la loi de 1982.

1.2.2.1.1. Le code des investissements de 1963

Les orientations économiques suivies, dès le départ, par les autorités algériennes laissaient entendre exclure la liberté économique et même si le privé était autorisé à intervenir, il devait fonctionner dans le cadre des choix politiques et économiques de l'Etat et selon les objectifs qui lui seront fixés par le plan, seul instrument de gestion économique.

Le premier code des investissements, qui fut promulgué par la loi n° 63-277 de 23 juillet 1963, était essentiellement destiné aux investisseurs étrangers.

Ce code traçait cette orientation vers l'extérieur sous aucune ambiguïté en prévoyant que «la liberté d'investissement est reconnue aux personnes physiques et morales étrangères sous réserve des dispositions d'ordre public et des règles d'établissement». (Art 3)

C'est seulement de façon timide qu'une allusion était faite au capital privé national aux termes de l'article 23 de ce code « l'État intervient par le moyen des investissements publics, en créant des sociétés nationales d'économie mixte, avec la participation du capital étranger ou national, pour réunir les conditions nécessaires à la réalisation d'une économie socialiste spécialement dans les secteurs d'activités présentant une importance vitale pour l'économie nationale». En soumettant tout projet d'investissement à l'obligation d'un agrément préalable, le code de 1963 prévoit deux régimes particuliers d'agrément qui présente des différences au niveau des avantages accordés, et en fonction de certains critères tels que la localisation des entreprises, le nombre d'emplois créés...etc. Par la suite, toute entreprise peut être agréée et bénéficier :

- d'exonération des droits à l'enregistrement pour les acquisitions immobilières ;
- d'une stabilité du régime fiscal pendant 15 ans ;
- d'une garantie de stabilité sur les emprunts à moyen et à long terme ;
- d'une ristourne de tout ou partie des impôts et taxes sur les matières importées.

A cet effet, l'entreprise doit signer une convention avec l'État qui définit les droits et obligations des deux parties.

Bien qu'il confère de notables avantages aux investisseurs étrangers, le code était pratiquement resté inappliqué, si l'on excepte les deux projets qui furent agrés¹.

Deux causes importantes semblent avoir joué un rôle non négligeable dans cet échec :

- ✓ La première cause est constituée par la méfiance des investisseurs engendrée notamment par « l'incertitude du climat politique et économique de l'après indépendance »².
- ✓ le second obstacle résulte de l'inertie de l'administration qui a adopté une attitude plutôt réservée à l'égard de quelques promoteurs extérieurs.

C'est pour tirer la leçon de cet échec que de nouvelles orientations furent arrêtées.

1.2.2.1.2. Le code des investissements de 1966

« Si les grands moyens de production et les circuits relèvent nécessairement du domaine de l'investissement public, il est d'intérêt national, dans le cadre de nos options, en ce qui concerne les autres secteurs industriels ou commerciaux, de ne pas exclure et surtout de ne pas déranger l'investissement national...le mouvement de confiance qui s'affirme depuis le 19 juin (1965), en s'accroissant car, désormais, le moral solide de l'État garantit fermement la sécurité à l'initiative constructive des citoyens »³

C'est dans cette atmosphère que l'ordonnance n° 66-284 du 15 septembre 1966 est venue instituer un nouveau code des investissements avec comme objectif prioritaire d'intéresser d'abord l'épargne privée locale et subsidiairement, seulement, les capitaux étrangers. Cette nouvelle législation, dont l'ambition est d'augmenter la propension à investir du secteur privé local, fut initialement accueillie avec une certaine méfiance.

Les détenteurs de capitaux pouvaient, en effet, s'interroger sur le crédit (qu'ils pouvaient accorder à la législation d'incitation à investir qu'un État qui, par ailleurs, met en œuvre une politique de nationalisation systématique des grands secteurs de l'économie et affirme clairement que son objectif est l'édification d'une économie socialiste dans laquelle la source normale de financement est réservée à l'investissement public et sa gestion à l'entreprise publique⁴.

¹ Voir le J.O.R.A 1966, p830 et 856

²K. Belkalem, « Le code des investissements privés en Algérie », R.J.P.I.C, 1972, n°3, p300

³Président Boumediene, les discours du 19 juin 1965 au 22 avril 1966, ministère de l'information, pp, 89 et 90

⁴K.Belkalem. Op. Cite. P 229

Le scepticisme initial s'estompe, cependant, assez rapidement pour donner lieu à un flux des investissements privés locaux d'un volume assez significatif et par la même à une bourgeoisie industrielle. On peut, toutefois, se demander si le volume de ces investissements ne va pas désormais subir sinon une régression du moins une stagnation.

La charte Nationale précise qu'en ce qui concerne le capital privé national, il convient de rappeler la distinction qui existe entre l'entreprise capitaliste qui représente la forme la plus extrême de la propriété privée, même à caractère collectif, qui conserve une dimension modeste. Si les activités privées exercées à titre individuel relèvent de la propriété privée, non exploiteuse, telle qu'elle est définie dans la charte nationale et qui est intégrée dans notre organisation sociale, l'entreprise privée d'une taille modeste est admise, dans la phase actuelle de l'évolution de notre société, dans les domaines où son intervention ne risque pas de constituer une entrave à l'édification du socialisme, dont les principes repris par la constitution de 1976¹, introduit des distinctions entre l'entreprise « exploiteuse » considérée comme étant socialement utile et l'entreprise « non exploiteuse », bien que le critère de distinction ne soit pas encore établi avec suffisamment de précision et que la récupération de l'entreprise « exploiteuse » ne semble pas être l'objectif immédiat, il est presque certain que la simple affirmation de ce principe aura pour effet de ralentir les investissements privés, même si l'action des agréments à une entreprise pourrait être en fait considérée comme une sorte de certificat de bonne conduite qui permettrait de la ranger dans la catégorie des entreprises « non exploiteuses ».

Ce qui est vrai pour l'épargne nationale, est à plus forte raison pour l'investisseur étranger auquel le législateur de 1966 ne réserve qu'un rôle subsidiaire dans le développement économique du pays. Son intervention est certes jugée nécessaire, davantage d'ailleurs pour la technologie qu'il détient et qu'il est supposé prêt à transférer, que comme une source de financement (quant il s'agit de financer son développement, l'Algérie préfère recourir aux emprunts internationaux).

Mais le moins que nous pouvons dire, c'est que les mesures d'incitation prévues en faveur des firmes étrangères se sont heurtées à une grande réticence de leur part. D'autant plus qu'aux raisons évoquées plus haut, s'ajoute le fait que le code de 1966 enferme l'investissement privé « local ou étranger » dans des limites assez étroites et ne leur garantit

¹ L'article 16 de la constitution promulguée par l'ordonnance n°76-97 du 22 novembre 1976 (J.O.R.A de 24/11/1976, p1042) édicte : la propriété individuelle des biens à usage personnel ou familiale est garantie. La propriété privée non exploiteuse, telle que définie par la loi, fait partie intégrante de la nouvelle organisation sociale. La propriété privée, notamment dans l'activité économique, doit concourir au développement du pays et avoir une utilité sociale. Il est garanti dans le cadre de la loi).

aucunement la permanence. Son article -8- autorise, en effet, expressément l'Etat à procéder à une nationalisation au cas où l'intérêt public l'exigerait.

C'est sans doute ce qui explique que la plupart des investissements réalisés par les étrangers sous l'empire des dispositions de l'ordonnance du 15 septembre 1966, l'ont été non pas par création de filiales autonomes, mais plutôt par une prise de participation minoritaire dans une société mixte.

C'est pour prendre acte de cette tendance, et aussi pour supprimer une certaine anarchie, qui profite aux partenaires étrangers, et qui est due à l'absence d'une législation en la matière, qu'un projet de loi relatif à la constitution et au fonctionnement de sociétés d'économie mixte fut promulgué.

1.2.2.1.3. La loi 82-11 du 21 août 1982

Cette loi fut le premier texte clair régissant et organisant l'intervention du secteur privé national, il vise à clarifier la situation de l'investissement privé rendue ambiguë par la Charte Nationale de 1976. Elle exclut de son champ d'intervention le capital étranger et prévoit que les ouvertures réservées au secteur privé seraient fixées à la veille de chaque plan national de développement.

Ce code avait pour but de déterminer les objectifs assignés aux investissements économiques du secteur privé national, ainsi que le champ d'application et les conditions d'exercices qui lui sont dévolus.

Les objectifs confiés dans le cadre de cette loi au secteur privé national sont :

- la contribution à l'élargissement des capacités de production nationales (en augmentant les capacités installées de l'outil de production national) ;
- la contribution à la création d'emplois nouveaux ;
- la contribution à la mobilisation de l'épargne (transformer la thésaurisation stérile pour la nation en épargne productive) ;
- la contribution à la satisfaction des besoins, non seulement de la population mais de l'ensemble des opérateurs économiques nationaux, ce qui est une priorité fondamentale dans l'esprit et la lettre de cette loi ;
- la contribution à la complémentarité du secteur d'État ;
- la contribution à la réalisation de la politique de développement régional équilibrée.

Cette loi a précisé également les domaines où ils peuvent exercer les entrepreneurs privés, et qui sont les suivants :

- la réparation et maintenance industrielle ;
- les PME/PMI en amont et aval de secteur de l'État ;
- la pêche autre que hauturière ;
- la sous-traitance ;
- le bâtiment et les travaux publics ;
- le tourisme et l'hôtellerie ;
- le transport terrestre.

Ce texte rend l'agrément obligatoire et préalable à toute démarche administrative contrairement à la loi de 1966 qui sollicite une assistance de l'Etat.

On peut constater que les nouvelles dispositions prises à l'égard du secteur privé constituent une volonté d'encadrer un secteur déjà existant dont l'évolution devait s'inscrire dans le cadre des objectifs fixés pour le développement économique du pays. De ce fait, pour qu'un projet d'investissement soit agréé, il doit contribuer d'une façon appréciable à :

- ✓ la création d'emploi ;
- ✓ l'élargissement de la gamme de produits et services ;
- ✓ le développement des capacités nationales de réalisation ;
- ✓ le développement des capacités de maintenance et de sous-traitance ;
- ✓ la substitution aux importations ;
- ✓ le désenclavement des régions de l'intérieur.

Selon la loi 82-11, l'agrément est un document préalable et obligatoire pour toute initiative d'investissement. Il était accordé selon l'importance de projet d'investissement :

- par la Commission Nationale, par Monsieur le Ministre de la Planification et de l'Aménagement du Territoire pour les investissements dont le montant est supérieur à trois millions de dinars avec un plafond de trente millions de dinars ;
- par les commissions de wilaya présidée par le wali territorialement commettant pour les investissements inférieurs à trois millions de dinars.

Les investisseurs agréés dans le cadre de cette loi sont garantis par la constitution algérienne ainsi que les lois et règlements en vigueur.

En plus de ces garanties, et à leur demande, les promoteurs d'investissements privés peuvent bénéficier d'un certain nombre d'avantages, fiscaux, ainsi que de facilités et d'autres mesures d'encouragement diverses en matière fiscale et financière pour des cas bien précis.

Malgré les dispositions d'encouragement mises en place, l'exécution de nouveaux investissements privés fait face à de nouveaux obstacles. En effet¹ :

- L'entrepreneur local est loin de posséder une mentalité productive, industrielle ; issue, d'une bourgeoisie commerciale, familière des opérations souterraines informelles à haut rendement, il ne s'intéresse qu'à l'investissement dans des branches où le délai de récupération du capital est court ;
- Les investisseurs agréés rencontrent des problèmes complexes pour l'acquisition de terrains d'implantation appartenant à l'État, les transactions privées sur les terrains (autres qu'agricole) étant interdites entre 1970 et 1990 ;
- Le secteur privé continue à subir l'effet d'éviction au sein du système bancaire ; dans une large mesure, l'investisseur local se tourne vers l'autofinancement ou la recherche de sources de financement informelle (familiales ou amicales) ;
- -En fin, pour l'achat de matières premières et d'équipement à l'étranger, l'investisseur est fréquemment contraint à des importations sans paiement qui l'obligent à acheter des devises sur le marché parallèle (quand il ne renonce pas tout bonnement à son projet d'investissement).

Tous ces facteurs défavorables expliquent que moins de 15% des projets d'investissement privés, agréés en 1983-87, aient été réalisés².

1.2.2.1.4. La loi 88-25 du 12 juillet 1988: Une nouvelle disposition réglementaire

La loi 82-11 a marqué ses limites sur le terrain, ce qui a poussé les autorités concernées à l'abroger par la mise en place de la loi 88-25 du 12 juillet 1988, relative à l'orientation des investissements économiques privés nationaux.

Parmi les lourdeurs signalées par rapport à la loi 82-11, nous pouvons citer :

- l'obligation faite aux investisseurs privés nationaux de résider sur le territoire national. Ce qui a causé comme effet pervers, une exclusion quasi- systématique des nationaux non résidents (les immigrés) de secteur des investissements économiques ;
- l'accès prohibé à certains types d'activités, réputé « secteur saturé », a introduit pour les activités établies, une situation de monopole avec tous les effets sclérosants en matière de prix et de qualité notamment ;
- le plafond aux investissements est un frein à l'acquisition des technologies de pointe ainsi qu'à un niveau d'intégration satisfaisante aux normes de rentabilité.

¹H.Benissad : « Algérie : restructurations et réformes économiques (1979-1993) », Ed OPU, 1994, Alger. p24

² Idem. p26

En vertu de cette loi, les investissements privés sont scindés en deux catégories : les activités prioritaires et les activités non prioritaires. Le choix des activités dites prioritaires est du ressort du plan national à moyen terme et du plan annuel. Ces activités bénéficient d'avantages fiscaux et de bonifications financières dont les modalités d'application sont fixées par les lois de finances ou la réglementation en vigueur. Ceci au même titre que des facilités d'approvisionnement en matière première, bien d'équipements et autres produits. En outre, les textes de la présente loi consacrent la liberté d'investissement dans tous les secteurs d'activité qui ne sont pas considérés stratégiques par les lois et règles en vigueur, notamment (article 5) : le système bancaire et d'assurance, les mines et les hydrocarbures, la sidérurgie de base, les transports aériens, ferroviaires et maritimes et, d'une façon générale, les activités emportant gestion et domanialement nationale.

Cette loi se veut plus libérale, ceci s'aperçoit à travers les points suivants :

- il n'est plus fait désormais obligation aux investisseurs privés nationaux de résider sur le territoire national ;
- l'abandon de l'obligation d'agrément ;
- il n'existe plus, en dehors des activités déclarées stratégiques, de secteurs fermés à l'investissement privé. Celui-ci est libre d'investir dans les secteurs et les créneaux de son choix, à ses risques et périls ;
- l'abolition du plafond de trente millions de dinars ;
- l'investisseur a, dorénavant, la possibilité de procéder à des concentrations horizontales ou verticales de ses activités.

Dans le cadre de cette loi, les critères d'appréciation des investissements des entreprises privées nationales sont presque les mêmes que ceux de la précédente loi, à côté de la nécessaire mobilisation du savoir faire national.

1.2.2.1.5. Les « Jointe Ventures »

Dans le droit commercial algérien, l'entreprise mixte est, traditionnellement, une société par actions dont la majorité du capital est détenue par une ou plusieurs entreprises publiques et le reliquat par une firme étrangère¹. Leur création continue jusqu'à la loi 90-10 sur la monnaie et le crédit, à obéir aux préférences du plan national de développement.

En vue de la création d'une société mixte, les partenaires étrangers, aux termes de la loi 82-13, un protocole d'accord, précisant notamment l'objet et la durée de la société mixte, le montant du capital en numéraire, les modalités de transfert de technologie, etc...

¹ H.Benissad. Op. Cite. P27

L'associé étranger a, naturellement, le droit de participer, aux organes de gestion et de décision, selon les statuts et les règles du code de commerce.

1.2.2.2. Évolution et poids du secteur privé dans l'économie

Dans l'histoire de la formation du secteur industriel privé algérien, l'A.A.R.D.S¹ distingue quatre périodes :

- **De 1900 à 1954 :** cette période inclut les créations antérieures à 1900 et est significative de l'industrialisation de type colonial (industrie alimentaire, textile, et fabrication de moyens de travail pour l'agriculture et les transports) ;
- **De 1955 à 1962 :** cette période s'inscrit dans le double contexte de la guerre de libération nationale et du plan de Constantine (1959-1962) sur arrière fond de mise en exploitation des hydrocarbures algériens.
- **De 1963 à 1967 :** c'est durant ces années que seront promulgués le premier (1963) et le second (1966) Code des investissements privés de l'Algérie indépendante.

Tandis que le premier code ne s'adressait qu'aux investisseurs potentiels étrangers, le deuxième code, lui, vise les investisseurs privés potentiels tant nationaux qu'étrangers. Les années 1966-1967 sont néanmoins des années d'expectative pour le secteur industriel privé. En effet, ces mêmes années voient se renforcer le secteur industriel et commercial d'État par suite des premières mesures de nationalisation qui frappent la propriété industrielle et commerciale privée étrangère.

- **La quatrième période de 1968 à 1970,** est particulièrement significative, et pour le secteur industriel privé qui se constitue en force, et pour le secteur d'État qui se consolide, puisque presque toutes les « sociétés nationales » de production industrielle ou de monopole commercial en activité en 1977 ont été créées entre 1968 et 1970.

A ces quatre périodes, nous pourrions ajouter une cinquième, de 1971 à 1979, caractérisée par la nationalisation des dernières entreprises privées étrangères (BTP) et par le développement « souterrain » d'un secteur privé rendu prudent et discret à la suite du lancement de la Révolution Agraire et de la promulgation de la Gestion Socialiste des entreprises sans oublier que la « propriété exploiteuse » condamnée par la Charte Nationale (1976) vise précisément le secteur privé capitaliste.

Au terme du bilan d'une décennie de développement dressé par les autorités politiques et gouvernementales de l'Algérie en 1979 et 1980, une nouvelle période semble devoir s'ouvrir pour le secteur privé industriel et commercial, plus libérale assurément.

¹Etude industrie privée. In M.Ecrement, « indépendance politique et libéralisation économique : un quart de siècle de développement de l'Algérie 1962-1985 », Ed ENAP/OPU/PUG, 1986. P66.

Tableau 04 : Répartition des investissements privés agréé par la CNI et les CRI de 1967 à 1972

CNI + CRI		1967	1968	1969	1970	1971	1972	1973	1974	1967-1972
Projets	%	8.4	64.7		26.9			–	–	100
	Nbr	65	220	279	137	41	29	25	–	771
Investissement	%	6	60		34			–	–	100
	10 ² DA	35.9	136.3	250.6	145.9	41.2	35.2	–	–	646.4
Emploi	%	7.2	65.4		27.4			–	–	100
	Nbr	1 828	7 221	9 485	4 419	1 83	710	–	–	25 536
Investissement moyen/ Projets agréé (en 1 000 DA)		552	619	902	1 065	1 005	1 214	–	1 273	837
Nbr. Moyen emplois par projet agréé		28	33	34	32	46	24	–	23	33.1
Coût moyen de création d'un emploi (en 1 000 DA)		19.7	18.8	26.5	33	22	50	–	55.3	25.3

Source : Etude industrie privée, in Algérie en crise. P68

A la veille de la promulgation de la loi 81-11 du 12 août 1982 abrogeant celle de 1966 et codifiant l'investissement privé, ce secteur était déjà estimé à 40 % dans les transports, à plus de 60 % dans le BTP, 70 % dans l'agriculture, et à plus de 50 % dans les plastiques¹. Il représentait approximativement 3 % de la valeur ajoutée globale (hors agriculture et hydrocarbures), soit un tiers de la force de travail.

Avec les nouveaux plans de développement et les réformes de début des années 80, les secteurs d'activité considérés auparavant secondaires ou parasites étaient ainsi devenus rapidement, socialement stratégique et se situant en aval du secteur public.

En 1983, se fut la promulgation du décret n° 83-93 du 29 janvier 1983 portant création de l'office du suivi, de l'orientation et de la coordination au secteur privé (OSCIP). La principale nouveauté de cette loi réside dans le fait qu'elle ne considère plus le secteur privé comme parasite mais comme un complément du secteur étatique ou socialiste.

Dans ce nouveau cadre législatif, les commissions d'agrément mises en place ont accepté entre 1982 et 1986, toutes branches confondues, 2 292 projets d'investissements, dont 568 projets agréés par la commission de wilaya. Ces projets représentent un investissement déclaré de l'ordre de 3.5 milliards de Dinars et devaient créer 200 000 emplois, une fois mis en œuvre.² Les branches d'activité vers lesquelles s'orientaient la majorité de ces projets

¹ R.Tlemçani : « Etat, bazar et globalisation : l'aventure de l'infatih en Algérie », les éditions El HIKMA, Alger 1999. p 41

²A.Brahimi : « L'économie algérienne », Ed OPU, Alger 1991 ; in R.Tlemçani, 1999. Op. Cite. P44

d'investissement étaient le tourisme, les matériaux de construction, le plastique, les textiles et l'alimentation.

Les pouvoirs publics ont pris soin de limiter les investissements privés dans les branches où le délai de récupération du capital accumulé dans les opérations de l'économie souterraine est court telles que le textile.

L'augmentation de la valeur ajoutée du secteur privé durant cette période n'a, portant, été que de 2.6 % de l'ensemble.

Les premiers bilans de ces investissements ont néanmoins, montré que les investisseurs algériens sont beaucoup plus intéressés à acquérir une nouvelle technologie pour rééquiper leurs installations, que de créer de nouveaux emplois¹.

A la fin de la période 1982-1986, le secteur privé n'employait que 566 124 personnes, soit seulement à 30 % de l'emploi total (hors agriculture). Le commerce de détail se tallait la part de lion avec 37.8 % de l'emploi du secteur privé, suivi par l'industrie avec 22.4 % , les services avec 17.39 % et le BTP avec 16.54 % ².

Une autre remarque importante que suggèrent ces données chiffrées s'impose en effet. Contrairement à l'idéologie ambiante de l'époque, l'économie algérienne n'est pas une économie étatique et encore moins socialiste, mais une économie à caractère « mixte » et cela avant même la mise en œuvre de l'économie de marché.

En dépit d'un cadre législatif bien défini, la politique de promotion et d'encouragement de l'entreprise privée, ne s'applique pas facilement dans le champ social. Pour obtenir l'agrément de l'OSCIP (office chargé de suivi, de l'orientation et de la coordination du secteur privé) ou de la wilaya, et prétendre par la suite au soutien des banques, le nouvel investisseur doit au préalable parcourir une série d'obstacles bureaucratiques et administratifs. Ce parcours du combattant est un véritable maquis de procédures. Même les experts des bureaux d'études avaient du mal à remplir correctement les 122 formalités administratives constituant le dossier pour l'obtention de l'avis de conformité.

Un autre obstacle, cette fois ci financier ; dans de nombreux cas, le jeune entrepreneur, n'obtenant pas les crédits d'investissement ou d'exploitation découlant de l'agrément, se trouve dans l'obligation de recourir à l'autofinancement (famille, proches, amis...). Enfin, pour l'achat de matières premières et d'équipements à l'étranger, l'entrepreneur se voit

¹ M. Bennoune "The marketing of contemporary Algeria 1930-1987", Cambridge University Press, 1988. P269. In idem. P45.

² M.Bouddrsa, « La ruine de l'économie algérienne sous Chadli », Ed Rahma, Alger 1993. P111.

souvent attribuer des licences d'importation sans pouvoir obtenir de moyens de financement et est ainsi, encourager à acquérir chèrement des devises sur le marché parallèle.

Comme résultat d'une situation si difficile, deux alternatives s'imposent sans un troisième choix. Soit l'abandon de projet par l'investisseur, soit sa réalisation dans la clandestinité en violation de la législation en vigueur. Au moment où des entrepreneurs ayant des relations familiales et autres ne rencontrent, virtuellement, aucune difficulté d'ordre administratif ou financier. Ce qui fait que le capital relationnel détermine, souvent, la nature et le montant de l'aide publique à l'investissement et, dans certain cas, le taux d'imposition de l'assiette fiscale.

2. La crise du système et la transition vers l'économie de marché

2.1. La crise du modèle de développement Algérien et ses conséquences

2.1.1. Les facteurs à l'origine de la crise du système

Depuis la fin des années 70, l'Algérie vit dans l'euphorie du deuxième choc pétrolier qui fait passer les prix de pétrole de 12 dollars à la fin de 1978 à 34 dollars en 1980 et même à 40 en 1981¹. Le gouvernement algérien part du principe que cette hausse est permanente et quasiment irréversible. Même lorsqu'en 1982-83, une tendance à la baisse des cours s'amorce, le pouvoir ne se sent pas expressément concerné. Ce n'est qu'en 1985-1986, lorsque la chute s'accélère qu'il y a prise de conscience de la gravité de la situation.

Les cours du brut baissent légèrement durant l'hiver 1985 pour atteindre 30 dollars le baril, mais chute littéralement en juillet 1986 pour atteindre 10 dollars le baril (jusqu'à 7 \$ pendant quelques jours). Ils se stabilisent ensuite à 15 dollars à l'automne 1986, soit à 45 % de moins qu'en 1987². Autre élément aggravant la situation, la baisse de la valeur du dollar qui constitue la monnaie exclusive des transactions d'hydrocarbures. Ainsi, après une suprématie sur les autres monnaies qui dure près de quatre ans, le dollar perd en 1986, 18% de sa valeur face au Mark Allemand et 2% face au Yen Japonais.³

Pour l'Algérie dont l'essentiel des recettes d'exportation proviennent des hydrocarbures, le choc va être particulièrement ressenti. Les recettes d'hydrocarbures qui sont évaluées à 13 milliards de dollars par an en 1985⁴ connaissent une baisse régulière : - 31 % en 1987, - 4,2 %

¹N.Grimaud et J.Leca, « L'Algérie face au contre choc pétrolier, Maghreb market », n°112, Avril, mai, juin In « L'Algérie à l'épreuve des réformes », A.Dahmani, ed CASBA 1999. P82

² A. Dahmani, « L'Algérie à l'épreuve des réformes ». Ed CASBA 1999. P82

³ Idem. P82

⁴ N.Grimaud et J.Leca. OP. Cite. P 96, in L'Algérie à l'épreuve des réformes, 1999. Op. Cite. P83

à 1988¹. Cette évolution négative des revenus extérieurs, conjugué avec un lourd service de la dette extérieure², va avoir des répercussions particulièrement graves au plan économique et social.

2.1.2. Les conséquences de la crise

L'Algérie subit, à partir de 1986, les effets de la crise économique mondiale; les faiblesses structurelles de l'économie algérienne deviennent alors bien apparentes. Pour l'essentiel, cette crise met en relief, encore une fois la fragilité de l'économie dont la dépendance de facteurs exogènes reste forte : 97% des recettes extérieures proviennent de l'exportation des hydrocarbures.

Dès 1985-1986, le gouvernement met en œuvre une politique de rigueur face à la perspective d'équilibres économique et financier plus tendus. Un programme «d'auto-ajustement», «d'ajustement volontaire», est alors mis en œuvre. Parmi les mesures prises dans ce cadre, il faut mentionner au moins la forte réduction des importations. Celles-ci passent en effet de 10 milliards de dollars au début des années 80 à 7,9 en 1986 puis à 7 en 1987 pour atteindre 6.8 milliards de dollars en 1988³ Cette adaptation passive des importations à la détérioration du marché international du pétrole est renforcée par la dépréciation graduelle du taux de change du dinar.

Or, une telle réduction des importations concerne essentiellement les biens d'équipement, les matières premières et les demi-produits. Il en résulte une diminution de taux d'investissement, un taux de croissance du produit intérieur brut négatif (-1.4 en 1987 et -2.7 en 1988), un taux de chômage alors fortement croissant, passant de 17% en 1987, 23% en 1988 et 24.5% en 1989, soit 1.3 millions de chômeurs.⁴

La compression des importations s'est traduite également par une pénurie de biens de consommation de base.

La dette extérieure du pays commence, quand à elle, à poser de sérieux problèmes dans la mesure où la balance des comptes est soumise à de fortes tensions et que les réserves de change s'amenuisent fortement, du fait de la chute drastique des recettes des exportations. A la fin de 1988, le marché des capitaux longs est totalement fermé aux emprunteurs algériens. Alors que la période est caractérisée par une hausse des taux d'intérêts, les crédits

¹A. Benbitour : « l'expérience algérienne de développement 1962-1991 ». Ed ISGP 1983. P96

²La politique d'investissements massifs dans les industries a engendré un endettement externe très élevé, dont le montant est passé de moins de 1 milliard \$ en 1970 à 18 milliards en 1979. Le stock de la dette passe à 22,6 milliards \$ en 1986 puis à 28,4 milliards en 1990 et le ratio de son service, de 56,2% à 66,4%.

³A.Rezig, « Algérie, Brésil, Corée du Sud : trois expériences de développement ». Ed OPU, 2006. P104

⁴ Idem. P104

offerts à l'Algérie, notamment à partir de 1989, sont essentiellement des crédits liés dont les échéances ne dépassent pas les deux ans. Ainsi, de 1986 à 1990, la durée moyenne de la dette extérieure passe de 07 ans à 03 ans et demi¹. Cela s'est traduit par un gonflement brutal du service de la dette, ce denier passe de 35% à la fin de l'année 1985 à 76.5% des recettes d'exportation en 1989.² Une telle situation oblige l'Algérie à recourir aux institutions financières internationales en particulier au FMI. Mais avant d'examiner un tel recours, il n'est pas inutile de rappeler brièvement l'évolution de l'approche de FMI.

2.2. L'intervention des entités internationales au secours d'une économie en crise : le PAS et ses retombés en Algérie

2.2.1. Le Plan d'ajustement structurel : sur le plan théorique

La spirale infernale de l'endettement extérieur a débouché au début des années 1980 pour certains pays, quelques années plus tard pour les pays producteurs de pétrole, à un état d'insolvabilité, ces pays se trouvant dans l'impossibilité de rembourser leur dette.

Les bailleurs de fonds internationaux notamment le FMI et la Banque Mondiale, face à cette crise financière généralisée ont décidé de conditionner tous les nouveaux prêts aux pays concernés. Les conditions exigées par ces institutions sont l'engagement du pays emprunteur de prendre certaines mesures économiques et financières dans le but de parvenir à un équilibre qui lui permette de nouveau de dégager des excédents financiers destinés à rembourser leur dette extérieure. Les mesures préconisées par le FMI et la Banque Mondiale sont appelées « ajustements structurels ».

En effet, les pays endettés présentent des déséquilibres de la balance des paiements et du budget, déséquilibre qui a été considérablement aggravés par le poids de la dette. L'ajustement a donc pour but de réduire les déséquilibres intérieurs et extérieurs³. Cela se réalise par l'application d'une série des mesures exigées par le FMI lorsque les pays tiers mondistes sollicitent des prêts supplémentaires : « on est donc amené à parler de plans d'ajustement structurel pour désigner des programmes pour lesquels le retour à l'équilibre extérieur se fait à travers un ensemble de mesures institutionnelles ou réglementaires qui doivent permettre que s'exerce librement les mécanismes du marché et qui visent donc à supprimer les obstacles à une croissance future »⁴.

¹ A.Rezig. Op.Cit. P105

² Idem. P105

³ M.Selowsky :« L'Ajustement structurel dans les années 80 : vue d'ensemble ». Revue Finances et développement, Juin 1987

⁴ M.Raffinot : « Dette extérieure et ajustement structurel » citation.

L'ajustement structurel implique donc un certains nombres de mesures d'ordre monétaire, fiscal, budgétaire et commercial destinées à rétablir les mécanismes du marché et la vérité des prix. A ces mesures s'ajoutent d'autres destinées à limiter l'interventionnisme de l'État dans l'économie : il s'agit de la privatisation du secteur public, de la promotion du capital privé national, de l'encouragement de l'investissement privé étranger, de la vérité des prix par la suppression des subventions aux produits de première nécessité ou aux biens d'équipements, et enfin le libre échange par l'abolition des contrôles du commerce extérieur.

Ainsi, ces mesures se présentent, soit comme des mesures de stabilisation destinées à rétablir les équilibres fondamentaux, soit comme des modifications de structure destinées à libérer les initiatives du secteur privé et à favoriser la relance.

La doctrine du FMI est inspirée des théories économiques libérales dont le fondement principal est le rôle assigné à l'État dans l'économie¹.

Selon cette doctrine, l'État ne doit pas intervenir directement et se substituer à l'initiative privée. Au contraire, il doit encourager celle-ci et mettre en place les conditions de son développement. Constatant la faible productivité des entreprises publiques, cette théorie considère que l'État ne doit pas être gestionnaire. Ainsi, les économies étatisées doivent être libéralisées et l'État doit se désengager en ne conservant, dans l'économie, que son rôle de régulateur.

2.2.2. Le plan d'ajustement structurel en Algérie : d'un ajustement incertain à la thérapie du choc

2.2.2.1. Ajustement structurel sous l'état d'urgence

Autrefois réfractaire à l'idée de passer un accord avec le FMI pour le rééchelonnement de sa dette, c'est suite à la crise de 1986 que l'Algérie procède à la mise en place d'une première série de mesures d'austérité pour limiter les déséquilibres extérieurs : réduction des importations alimentaires, réduction des dépenses de l'État, incitation à l'exportation, encouragements aux investissements étrangers notamment dans le secteur pétrolier et gazier. De nouvelles mesures ont été adoptées en 1986 et début de la décennie 90 : réformes fiscales et douanières, libéralisation du commerce extérieur, ouverture aux investissements étrangers etc. Certes, elles ont grandement contribué à libéraliser l'économie algérienne, mais n'ont pas permis d'éviter le rééchelonnement de la dette extérieure en 1994.

Cela dit, les tentatives d'auto-ajustement économiques, menées au cours des années 80, se sont soldées par un échec. La contrainte de la dette et la dépréciation des marchés

¹ A.Israel, « Le nouveau rôle de l'Etat dans le développement ». Revue Finances et développement, Juin 1991

pétroliers ont grevé le service de la dette et conduit l'Algérie à procéder à un rééchelonnement de la dette et à la mise en œuvre d'un programme d'ajustement structurel (PAS) sous l'égide des institutions de Brotton Woods.

Entamés en 1991 (accord de « stand by » signé avec le FMI), les programmes d'ajustement structurel débouchaient, à partir de 1994, sur un second accord d'une année (avril 1994-mars 1995) et un accord de « facilité de financement élargi » (avril 1995-mars 1998) qu'a signé l'État algérien avec le FMI.

Ces programmes ont imposé à l'Algérie la mise en place de politiques conjoncturelles et contrats cycliques¹ dont l'objectif est d'amorcer un retournement de cycle et de préparer la mise en place d'un nouveau système économique en rupture avec le modèle centralisé et administratif de gestion de l'économie².

2.2.2.2. Contenu et objectifs du PAS

A l'instar des PAS préconisés par le FMI aux pays en situation financière difficile, le PAS appliqué en Algérie est largement inspiré des thèses classiques de l'approche monétariste et libérale, mais avec quelques éléments d'exceptions pour tenir en compte de la situation d'instabilité et d'insécurité que vit l'Algérie.

A travers les différents accords signés avec le FMI, l'Algérie a procédé au rééchelonnement de 14 milliards de dollars. L'échéance de remboursement des services de la dette a été reportée au mois de mai 1998. En contrepartie des ressources apportées par le FMI, l'Algérie s'engageait dans un programme de stabilisation et d'ajustement structurel articulé sur des mesures fondamentales, à savoir :

- Ajustement de taux de change par l'entremise d'une dévaluation de 40 %, dès le début de programme, en vue de soutenir le processus de libéralisation de commerce extérieur;
- Levée progressive des interdictions qui entravaient les transactions courantes;
- Libération des importations conjointement à la suppression des modalités de financement antérieures;
- Réduction du déficit de Trésor Public;
- Rationalisation des modalités d'accès au filet social;
- Poursuite du processus de libération des prix entamé depuis 1989 par la réduction des subventions implicites et explicites (énergie et produits alimentaires);
- Réduction du rythme de l'expansion monétaire ;

¹ A.Bouzidi, « Les années 90 de l'économie algérienne », Edition ENAG, 1999. P217

² Idem

- Ajustement des taux d'intérêts appliqués au refinancement des banques, des taux de réescompte, d'intervention et de découvert bancaire.

En somme, les ajustements structurels portaient sur la politique budgétaire, la politique monétaire et les équilibres extérieurs.

2.2.2.3. Bilan du programme de stabilisation économique et d'ajustement structurel : Impacts économiques et sociaux

2.2.2.3.1. Les indicateurs macro-économiques et financiers

La mise en œuvre du PAS a permis d'enregistrer des progrès reconnus, dans le rétablissement des équilibres macro financiers internes et externes, notamment en matière d'équilibre budgétaire, de reconstitution des réserves de change et d'amélioration de la balance des paiements. Le taux d'inflation a été certes significativement réduit, mais le maintien de l'excès des liquidités au sein de l'économie, évalué par le ratio de liquidité, n'est pas de nature à la faire stabiliser.

Ces équilibres reflètent les conditionnalités imposées par l'ajustement structurel et, sont le produit d'une logique basée, à la fois, sur les mécanismes monétaires (dévaluation, compression de la demande) et la rente pétrolière. Or ce facteur est, non seulement instable, mais échappe à tout contrôle. Aussi, les bonnes performances réalisées ne sauraient masquer leur très grande fragilité. En outre, le poids de la dette publique (70 % du PIB selon le CNES¹) est toujours là pour rappeler que les équilibres budgétaires sont toujours aussi précaires.

¹ CNES, 2000, Rapport de conjoncture économique et sociale pour l'année 1999, <http://www.cnes.dz>

Tableau 05 : Evolution de la situation monétaire de l'Algérie 1994-2000

Agrégats (Milliards DA)	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000
Crédits à l'économie	305.8	565.6	776.8	741.3	731.1	966.3	763.9
Crédits à l'Etat	468.5	401.6	280.5	423.7	542.3	636.0	503.9
Circulation fiduciaire	223.0	249.8	290.9	337.6	390.8	439.5	485.4
Dépôts à vue	252.8	269.3	298.2	333.9	422.9	446.0	549.5
Dépôts à terme	247.7	280.5	326.0	409.9	474.2	577.9	621.4
Masse monétaire M2	723.5	799.6	915.1	1081.5	1287.9	1463.4	1656.4
Ratio de liquidité : M2 /PIB (%)	49.1	40.7	36.7	39.8	46.3	46.0	41.2
Croissance des crédits à l'économie (%)	–	85	37	- 5	- 1	32	- 21
Croissance des crédits à l'Etat (%)	–	- 14	- 30	51	28	17	- 21
Croissance de la masse monétaire (%)	–	12	16	16	16	12	10

Source : Ministère des finances : <http://multimania.com/algériafinance/fic/a36>

Tableau 06 : Evolution de taux de change et des cours de pétrole pour la période 1990-2000

Années	Evolution du taux de change DA/USD	Prix moyen du baril de pétrole brut (USD/Baril)
1990	12.00	
1991		
1992	22.80	20
1993	23.35	17.52
1994	35.06	16.31
1995	47.65	17.48
1996	54.77	21.65
1997	57.75	19.48
1998	58.74	12.99
1999	66.64	18.20
2002	75.29	27.50*

* moyenne S1 2000

Source : Banque d'Algérie citée par divers rapports de CNES et le ministère des finances

Tableau 07 : Evolution de la balance des paiements en Algérie 1994-2000

Agrégats (Milliards USD)	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000
Exportation de biens et snf	9.59	10.94	13.96	14.81	10.90	13.05	22.56
Importation de biens et snf	11.09	12.39	11.24	10.28	10.94	11.52	11.71
Solde compte courant	- 1.82	- 2.52	0.93	3.01	-0.92	0.03	8.93
Solde compte capital	1.94	1.15	0.50	0.36	-0.25	-2.49	-1.37
Réserves brutes	2.64	2.11	4.23	8.05	6.84	4.41	11.91
Réserves brutes (mois d'importation)	2.9	2.0	4.5	9.4	7.5	4.6	12.2

Source : ministère des finances :

<http://www.multimania.com/algeriafinance/fic/a34>

Tableau 08 : Evolution de du stock de la dette et du ratio du service de la dette 1990-2000

Années	Dette extérieure (Milliards USD)	Ratio du service de la dette (%)
1990	29.80	69.00
1991	28.63	68.50
1992	27.08	75.60
1993	25.72	82.20
1994	29.65	47.10
1995	31.32	42.69
1996	32.09	31.48
1997	31.20	33.15
1998	30.20	47.80
1999	28.10	40.22
2000	21.36	21.23

Source : Banque d'Algérie 1998 ; CNES, 200, CNIS ; Table de la dette (1991-1996) Ministère des finances : <http://www.mltimania.com/mfdgep/>.

Les données chiffrées de ces différents tableaux témoignent de fait que l'application du PAS a permis l'obtention de résultats macro financiers positifs. Ceux restent fragiles, car déterminés par des variables exogènes. Il s'agit de s'interroger maintenant sur les effets de ce programme sur l'économie réelle.

2.2.2.3.2. Évolution de l'économie réelle

Contrastant avec l'évolution de la sphère monétaire et financière, l'économie réelle a connu, à la suite de la mise en œuvre de PAS, des tendances réceptionnistes dont l'impact sur la sphère sociale a été négatif.

Après les évolutions régressives constatées au début des années 90, la croissance économique enregistrée¹, depuis 1995, demeure aussi faible que fragile dans la mesure où elle ne permet de soutenir, durablement, ni les équilibres financiers ni le processus de création d'emploi.

Un examen plus nuancé de la structure du PIB (Tableau 10) montre que la croissance obtenue depuis 1995 est essentiellement tirée par les secteurs des hydrocarbures et de l'agriculture qui ont bénéficié de conditions favorables en termes de cours mondiaux et de conditions climatiques. Ces facteurs sont, non seulement exogènes, mais échappent à un contrôle interne. Aussi les performances réalisées ces dernières années ne sauraient masquer leur très grande fragilité dans la mesure où la croissance ne s'est appuyée ni sur la reprise de l'investissement, ni sur des accroissements de la productivité dans les secteurs hors hydrocarbures.

En réalité, en dehors des hydrocarbures et de l'agriculture, l'économie algérienne a subi une régression dramatique. Le secteur industriel a vu sa production régresser de façon vertigineuse, en dépit de l'injection de 12 milliards de dollars pour l'assainissement des entreprises publiques et des banques². La structure du PIB en a été profondément remaniée. Les hydrocarbures qui n'en constituaient que 20 % en 1990, en représentent désormais 30 % accentuant le poids de ce secteur dans l'économie nationale au détriment du reste des activités productives.

En définitif, les ajustements structurels réalisés au cours de la période 1994-1998, n'ont pas réussi à créer les conditions d'une reprise durable de la croissance économique, avec comme corollaire, l'incapacité des secteurs industriel et agricole à s'insérer dans une logique du marché et, dans le second cas, des difficultés à assurer la sécurité alimentaire du pays.

La dégradation des secteurs industriel et agricole trouve des explications dans une série de facteurs, parmi lesquels :

- La sous-utilisation chronique des capacités de production, liée aux difficultés d'approvisionnement par les entreprises en intrants importés, mais également à

¹ Il y a lieu de noter que l'appréciation de la croissance économique soulève souvent des réserves et suscite des polémiques en l'absence d'une évaluation rigoureuse des performances sectorielles, elles mêmes tributaires d'un système d'information cohérent qui fait défaut en Algérie. Aussi les chiffres mentionnés sont ceux diffusés par des organismes officiels et doivent être considérés comme des ordres de grandeurs tendanciels que des évaluations précises du niveau de la croissance économique réellement enregistrée.

² S.Goumeziane, « Economie algérienne : enjeux et perspectives. Intervention au séminaire du CIPA ». Communication, le 27 avril 2000, Paris. <http://www.algeria-watch//goumeziane.htm>

- l'obsolescence croissante des équipements des entreprises aggravée par la lenteur dans les opérations de mise à niveau de l'outil de production ;
- La faiblesse de la demande interne, qui résulte de la baisse du pouvoir d'achat des populations ainsi que de la concurrence des produits étrangers, notamment pour ce qui concerne les biens de consommation alimentaires, dont les effets se sont manifestés depuis la libéralisation du commerce extérieur enclenchée au début des années 90 ;
 - La modicité de la productivité moyenne de facteurs particulièrement prononcés dans l'agriculture. Celle-ci est étroitement liée aux retards enregistrés dans la rénovation du capital productif, les insuffisances des sphères amont-aval de la production et aux aléas climatiques.

Cependant, au-delà des facteurs techniques ainsi énumérés, il y a lieu d'insister davantage sur l'inefficience des instruments de régulation et leur incapacité à favoriser l'investissement productif et, donc, la croissance économique.

De ce point de vue, la crise profonde et « l'archaïsme » du système bancaire constitue une des causes fondamentales de la faiblesse des investissements¹. Outre les taux d'intérêt prohibitifs et peu incitatifs, les mécanismes de financement des investissements restent marqués par le caractère contraignant et inflexible hérité de l'économie administrée. Ce constat étant valable pour le secteur industriel qu'agricole. La situation du système bancaire est telle qu'elle a été qualifiée, par un des ministres des finances, de « véritable danger pour la sécurité nationale »².

Par ailleurs, les prélèvements fiscaux qui s'exercent sans distinction sur les investissements productifs réduisent la capacité d'autofinancement des entreprises et obèrent leurs performances financières et ces, d'autant plus que l'évasion et la fraude fiscales, se sont considérablement amplifiées à la faveur de l'essor d'un secteur informel.

En fin, les tarifs douaniers mal conçus posent des problèmes de la protection de la production locale dans un contexte d'ouverture économique pour laquelle ni les opérateurs publics et encore moins les entreprises privées n'ont été préparés.

La récession économique et le désinvestissement qui perdurent depuis une décennie posent la problématique du rôle de l'État dans le processus de relance économique.

¹ Rapport CNES : « Projet de rapport sur la conjoncture économique et sociale de premier semestre 2000 ». Op.Cite

² Propos d'A.BENACHENHOU à l'assemblée nationale populaire, en date de 27 mai 2000, rapportés par DJELLALI HADJADJ : « Mirages des réformes économiques en Algérie » In Le Monde Diplomatique, mars 2001. p13. <http://www.monde-diplomatique.fr/2001/03/HADJADJ/14985.html>

Dans cette perspective, il n'est pas exagéré de relever que, depuis la mise en œuvre du PAS, le pouvoir de l'État se livre à un véritable « équilibrisme macroéconomique », pour prendre la formule de S GOUMEZIANE¹, dans le cadre d'une approche centrée exclusivement sur le désengagement de l'État et la réhabilitation des mécanismes du marché, occultant par là l'impératif de relance économique.

En outre, la récession économique est aggravée par les hésitations et les incohérences observées dans la mise en œuvre des réformes économiques qui ne manquera pas d'affecter la mise à niveau des entreprises et leurs capacités d'adaptations aux échéances internationales à travers les accords d'association avec l'Union Européenne et l'adhésion à l'Organisation Mondiale du Commerce.

Finalement, en dehors des mécanismes conjoncturels prévus dans le cadre du PAS, rien de significatif n'a été entrepris dans le sens de la stimulation de la croissance. L'absence de visibilité à court et moyen terme du fait de l'absence d'un projet économique véritable, l'instabilité politique chronique et les incertitudes qui ont caractérisé la conduite des réformes économiques n'ont pas été de nature à favoriser l'investissement productif et encore moins la croissance économique.

Tableau 09 : Evolution du PIB de l'Algérie 1994-2000

Années	Le PIB		Croissance du PIB	PIB par habitant
	Milliards de DA	Milliards USD	(%)	USD
1994	1473.4	42.0	-0.9	1510.4
1995	1966.5	41.2	3.8	1457.2
1996	2494.8	45.6	3.8	1581.3
1997	2762.4	47.8	1.1	1647.0
1998	2781.6	47.7	5.1	1605.0
1999	3168.3	47.5	3.2	1593.0
2000	4022.7	53.4	2.4	1673.0

Source : ministère des finances <http://www.multimania.com/algeriafinance/fic/a31.htm>

Tableau 10 : Croissance de la PIB par secteur d'activité (1990-2000)

Années	1990	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000
Hydrocarbures	4.30	-	-	-	6.3	6.0	4.0	+7.8	+5.5
Agriculture	-9.30	-3.7	-9.0	15.0	21.3	-13.5	11.4	2.7	+6.6
Industrie	0.6	-1.3	-4.40	-1.40	-8.3	-3.8	+4.6	+3.1	+4.6
BTP	-1.0	-	-	-	4.5	2.5	2.5	2.0	+4.8
Services	-5.0	-	-	-	2.4	2.4	5.8	3.2	4.1
La PIB	-1.3	-2.2	-0.1	4.10	+3.8	+1.1	+5.1	+4	+5

Source : ministère de finances : <http://www.multimania.com/mfdgep/>.

¹ S.Goumeziane. avril 2000. Op. Cite.

2.2.2.3.3. Incidence de PAS sur le niveau de vie de la population

L'application du programme de stabilisation et d'ajustement structurel, à travers lequel était recherché un rétablissement des équilibres macroéconomiques, a eu pour corollaire une hausse considérable des prix à la consommation et une croissance plus lente des revenus salariaux dont dispose la majorité des algériens¹. La conjugaison de ces deux phénomènes est à l'origine de la détérioration croissante du pouvoir d'achat et, donc, du niveau de vie des populations, accentuant par-là même, la paupérisation des catégories sociales les plus vulnérables.

Cette situation intervient dans un contexte marqué par le désengagement de l'État de la sphère de la régulation sociale, une économie en récession grave et durable et un taux de chômage endémique liés à la chute des investissements. Ce sont là, autant d'éléments déterminants qui ont contribué à alimenter le processus de contraction et de modification de la structure de la demande des biens de consommation en Algérie.

Le bilan de la sphère sociale est plus préoccupant, et les indicateurs suivant témoignent de la gravité de la situation ²:

- Le revenu réel des ménages au cours des dix dernière années a perdu près du quart de sa valeur réelle, passant de \$2506 per capita en 1987 à \$2229 (dollars constant en 1987) en 1997 soit une régression de 205 % par an en moyenne ;
- Le nombre des chômeurs est passé de 853 000 en 1987 à 2.209.000 en 1996 et 2.359.000 en 1997, soit plus qu'un triplement si l'on ajoute l'année 1998. Cela donne, en d'autre terme, un taux de chômage qui a progressé régulièrement de 15.3 % en 1986 à 28.3 % en 1996 et 29.2 % en 1997 dépassant sûrement le taux de 30 % en 1998 ;
- Les ressources des finances publiques affectées à l'éducation nationale se sont fortement contractées pendant la période 1986-1999. Ainsi le budget de fonctionnement du secteur de l'éducation nationale qui représentait 25.2 % du budget de l'Etat en 1987 ne représente plus en 1997 que 17.39 % alors que les besoins ont augmenté, soit un recul de 21 % durant la décennie 1987-1997.

Les autorités du pays se sont retrouvées devant la nécessaire consolidation de la situation économique de pays et de niveau de vie de la population. Et la variable clé, entre les mains

¹ La population salariée représentait en 1997, près de 66 % de la population occupée. CNES, les effets économiques et sociaux, Op. Cit.

²Rapport CNES, « Rapport National sur le Développement Humain (RNDH) ». mai 1999.

des responsables, était la relance de la croissance à travers la promotion de l'investissement, notamment, privé national et étranger.

2.3. Les nouvelles orientations de l'investissement : public, privé national et étranger

2.3.1. L'investissement public : La mise en place d'un nouveau dispositif

2.3.1.1. La période 1995-2001

En 1995, un nouveau dispositif à trois niveaux : stratégique, institutionnel et opérationnel est mis en place. Les entreprises publiques sont désormais soumises sans restriction aux dispositions du code de commerce. Le capital est cessible et l'entreprise publique est susceptible de faillite.

Les difficultés financières des entreprises s'aggravant en raison de la chute du dinar et de la hausse des taux d'intérêt, les pouvoirs publics mettent en place en 1996 le dispositif banques/entreprises, conçu comme l'ultime étape de la préparation des EPE à la privatisation. Il s'agit notamment de permettre aux banques d'intervenir plus activement dans l'accompagnement des entreprises publiques et d'alléger les obstacles majeurs qui freinaient l'activité des entreprises : réduction des sureffectifs, cessions d'actifs, filialisation des activités, recentrage de l'entreprise sur ses métiers de base...Le travail accompli produit certes des résultats encourageants, mais il demeure insuffisant. L'ordonnance 95-22 rédigée sur le modèle de textes similaires dans d'autres pays et principal texte d'ancrage du programme de privatisation ; la cession d'actifs est en effet rendue possible par l'existence de deux autres canaux officiels.

Cette situation, caractérisée par la multiplication des intervenants et la confusion de leurs attributions dans le processus de privatisation, conduit à la création en 1999, d'un ministère de la Participation et de la Coordination des réformes doté de larges attributions. L'ordonnance promulguée le 20 août est fondée sur les principes directeurs suivants :

- La mise en œuvre d'un cadre législatif unique pour la gestion de l'ensemble des privatisations ;
- La prise en charge par le Ministère de toutes les opérations relatives à la privatisation ;
- La mise en œuvre de l'intéressement des salariés aux entreprises à privatiser.

2.3.1.2. De l'année 2001 à nos jours : état actuel du secteur public algérien

Ces réorganisations entreprises ont permis de transformer les entreprises publiques à caractère économique en sociétés par actions (EPE/SPA) et de supprimer la tutelle de l'État dont les droits étaient, depuis, exercés d'abord par des agents fiduciaires (fonds de participations puis les holdings), auxquels ont été dévolus tous les attributs d'actionnaires et,

ensuite, par des sociétés de gestion des participations (SGP) , au nombre de 28, chargées aujourd'hui de gérer les capitaux marchands de l'État, détenus par les EPE, et à 18 entreprises de Groupes, dont 11 établissements financiers ayant une position dominante dans la banque et les assurances.

Fortement endettées et déstructurées, la plupart de ces entreprises publiques sont aujourd'hui éligibles à la privatisation ; une ordonnance sur les privatisations a été promulguée en août 2001, clarifiant l'ossature réglementaire en élargissant la privatisation à l'ensemble des segments concurrentiels.

Cette loi trace des perspectives claires d'un désengagement net de l'État de la sphère économique. Les interlocuteurs des éventuels acquéreurs sont identifiés et leurs responsabilités élargies.

2.3.2. Un cadre plus libéral pour l'investissement privé national et étranger depuis le début de la décennie 90

2.3.2.1. Le nouveau cadre juridique et réglementaire de l'investissement

2.3.2.1.1. Le code des investissements de 1993

La volonté d'ouverture de l'économie, de s'ouvrir sans restrictions au capital privé national et étranger et d'établir une relation de confiance entre l'État et l'investisseur privé, était consacrée par la promulgation du décret législatif n° 93-12 relatif à la promotion de l'investissement. Ce code consacre la liberté d'investir et de traitement égal et non discriminatoire de tout investisseur résident ou non résident. Le contenu de ce code s'articule autour des éléments suivants :

- Le droit d'investir librement ;
- L'égalité devant la loi des promoteurs privés nationaux ou étrangers ;
- L'agrément préalable est supprimé et fut remplacé par une simple déclaration ;
- Le souci de ne pas imposer des formalités trop lourdes ou complexes pour la réalisation d'un acte d'investissement en Algérie ;
- L'accélération des transferts et de renforcement des garanties, associées au capital investi et aux revenus qui en découlent ;
- Le délai maximal d'étude des dossiers étant fixé à 60 jours.
- Dans les faits, la mise en place des textes de 1993 a été confrontée à l'immobilisme de tout un environnement admis être au service de l'investissement. Mais, les lourdeurs administratives, les problèmes liés à la gestion du foncier industriel sont autant de facteurs qui ont rendu pratiquement sans effet le dispositif en place.

2.3.2.1.2. La nouvelle ordonnance relative au développement de l'investissement de 2001

En vue de corriger les incohérences et ambiguïtés des lois, qui ont précédées, tout en éliminant les contraintes liées à l'action d'investir, les pouvoirs publics ont promulgué l'ordonnance n° 01-03 du 20/08/2001 relative au développement de l'investissement.

Sur le plan institutionnel, cette ordonnance prévoit la création d'une agence nationale de développement de l'investissement, installée sous forme d'un guichet unique regroupant tous les organes et services concernés par l'investissement. Son objectif consiste à faciliter les formalités administratives ayant trait à la création d'entreprises et à l'acte d'investir en général.

La loi prévoit un ensemble d'avantages ventilés en deux régimes : le régime général et le régime dérogatoire qui seront développés à coté des organes chargés de la promotion et de développement de l'investissement au niveau de la section 2 de ce chapitre.

2.2.2.1.3. Les nouvelles orientations dans le cadre de l'ordonnance du 15 juillet 2006

Dans le souci d'une meilleure adaptation de cadre réglementaire de l'investissement au nouvel contexte économique et aux exigences des investisseurs existants et potentiels, une nouvelle ordonnance modifiant et complétant celle de 2001, est mise en application par les autorités du pays.

L'ordonnance 06-08 du 15 juillet 2006 (approuvée par la loi 06-17 du 14 novembre 2006), modifiant et complétant l'ordonnance 01-03 du 20 août 2001 relative à au développement de l'investissement, a apporté une série de mesures nouvelles. Ces dernières ont un caractère organisationnel (réglementaire) ou fiscal.

De ces dispositions nouvelles, nous pouvons noter ceux qui sont :

- Une avancée sur le plan des délais puisque cet amendement réduit non seulement les délais de traitement des dossiers d'investissement, en passant du délai unique de trente jours à celui de soixante-douze heures pour ce qui est de la décision relative aux avantages prévus au titre de la phase de réalisation et celui de dix jours pour ce qui est de la décision relative aux avantages relevant de la phase d'exploitation ;
- L'institution d'une nouvelle procédure de recours à la suite d'un refus de délivrance de la décision d'octroi d'avantages ou lors de son retrait ;
- L'action est mise également sur les possibilités et conditions de négociation pour bénéficier du régime dérogatoire, qui accorde une série d'avantages et pour une période plus longue que celle du régime général.

L'une des nouveautés de l'amendement du code de l'investissement réside dans la création d'une redevance au profit de l'Agence Nationale du Développement de l'Investissement (ANDI) concernant le traitement des dossiers d'investissement.

Quant au volet des avantages fiscaux, l'Algérie a toujours surpris par sa disponibilité, voire sa générosité. Elle vient de le confirmer puisqu'elle étend le régime général d'octroi d'avantages à la phase d'exploitation¹. Il s'agit d'un retour « nostalgique » vers l'ancien code de l'investissement de 1993, avec l'apport d'un autre avantage puisque le texte en vigueur introduit « une exonération des droit de douane pour les biens importés, non exclus des avantages, entrant directement dans la phase d'investissement ».

Cependant, le texte met fin à l'exonération de l'IRG (impôt sur le revenu global) sur les bénéficiaires distribués pour le régime dérogatoire. Une manière astucieuse d'inciter à l'essor des entreprises, mais aussi une parade contre les pratiques d'évasion fiscale.

Enfin, ces amendements ont un aspect consacré par l'idée d'apporter une attractivité globale surtout en matière de procédures car l'attractivité fiscale ne peut suffire, à elle seule, à créer la vraie relance économique.

2.3.2.2. L'importance économique du secteur privé : Expansion et dynamisme

Après avoir été, des décennies durant, à peine toléré dans quelques activités, le secteur privé en Algérie, depuis la fin des années 80, ne cesse de prendre de l'importance dans l'économie nationale. A partir de 1993, toutes les activités sont ouvertes au secteur privé, sans plafond d'investissement. Mais cette liberté toute nouvelle coïncide avec une crise de liquidités sans précédent. Dès 1995, à la faveur de la stabilisation des grands équilibres financiers, l'entrepreneur privé dispose enfin de tous les instruments de gestion de son entreprise, et le secteur peut, dès lors, prendre son envol. Depuis 1998, le secteur privé a dépassé le secteur public. Il représentait 55% de la valeur ajoutée, hors hydrocarbures, en 2000 contre seulement 37 % en 1979². Les PME privées se répartissent en cinq grands secteurs. Le transport et le commerce ne représentent que 10% des entreprises de plus de 10 personnes. Le secteur privé réalise un chiffre d'affaires de 12 milliards de dollars. Sa contribution à la valeur ajoutée atteint 55% à la fin de l'année 2003. Alors que le secteur public était dominant dans pratiquement tous les secteurs jusqu'en 1989, il ne domine plus aujourd'hui que dans la sidérurgie et la mécanique. Plus de 43 000 projets d'investissements privés ont été recensés depuis 1993, dont 37% dans l'industrie.

¹Exonération de l'impôt sur le bénéfice des sociétés ainsi que de la taxe sur l'activité professionnelle pendant une période de trois ans.

² T.Gherssi. Op. Cite. P28

Signalons que plus de 7 000 projets sont destinés à des expansions de capacités, pour un montant de 7 milliards de dollars. Le secteur privé connaît une croissance de 6% à 8% depuis cinq à six ans, avec des pics de 11% pour l'agroalimentaire et à 20% pour l'électronique en 2000. Il va sans doute connaître un essor considérable à la faveur du vaste programme de privatisation. Cela dit, le secteur privé ne possède pas les capacités suffisantes pour absorber seul les actifs du secteur public. Il éprouve donc quelques inquiétudes à la perspective de l'ouverture totale du marché national. Dans le même temps, des opportunités de partenariat se font jour dans tous les secteurs d'activité.

Le nombre total des PME/PMI en Algérie en 2003 est estimé à environ 200 000 entreprises pour la plupart de petite taille. En 1999, la population des PME était de 160 000, employant plus de 600 000 salariés.

Pour promouvoir ce secteur, désormais prioritaire et fortement catalyseur de croissance et de valeur ajoutée, une loi d'orientation sur la promotion de la PME/PMI a été promulguée le 12 décembre 2001. Cette loi repose sur deux axes principaux :

- La définition de la petite et moyenne entreprise ;
- Les mesures d'aide et de soutien à la promotion des PME.

En matière d'amélioration de l'environnement de la PME en Algérie, notamment résorber les difficultés d'accès au crédit bancaire, il a été créé un fonds de garantie des crédits à la PME dans le but de soutenir le financement de l'investissement. Cette Caisse est dotée d'un capital risque de 3,5 milliards de dinars.

Tableau 11 : Structure de la valeur ajoutée hors hydrocarbures par secteur d'activité et secteur juridique

Source : Office National des Statistiques

Intitulé/ Agrégation	2003			2004			2005			2006		
	Public (%)	Privé (%)	Total (%)	Public (%)	Privé (%)	Total (%)	Public (%)	Privé (%)	Total (%)	Public (%)	Privé (%)	Total (%)
Eau & Energie	27,3	0,0	17,6	29,0	0,0	18,6	31,0	0,0	19,3	34,1	0,0	20,7
Mines & Carrières	2,4	0,2	1,6	2,3	0,2	1,5	2,4	0,3	1,6	2,9	0,3	1,9
ISMMEE	15,2	2,9	10,8	15,4	3,0	10,9	15,7	2,8	10,8	14,9	3,2	10,4
Mat. Construction	9,8	8,9	9,5	10,6	9,2	10,1	11,6	8,4	10,4	11,3	8,4	10,2
Chimie, Plastique	8,0	3,3	6,4	8,0	3,5	6,4	5,3	7,8	6,2	4,9	8,1	6,2
Agroalimentaire	12,6	69,4	32,8	10,9	68,9	31,7	9,8	66,7	31,4	9,2	66,9	31,7
Textiles	1,6	7,6	3,7	1,3	7,6	3,6	1,4	7,1	3,5	1,2	6,6	3,2
Cuir-Chaussures	0,2	1,6	0,7	0,2	1,6	0,7	0,2	1,5	0,6	0,1	1,4	0,6
Bois et Papiers	3,5	4,8	4,0	3,7	4,8	4,1	3,6	4,3	3,9	3,6	4,0	3,8
Industries diverses	19,4	1,2	12,9	18,6	1,2	12,4	19,0	1,1	12,3	17,8	1,1	11,3
Total	100,0											

La valeur ajoutée globale (industrie hors hydrocarbures) est passée de 48,5 milliards de dinars en 1989 à plus de 427 milliards de dinars en 2006.

Du point de vue poids, la valeur ajoutée hors hydrocarbures dans l'industrie était de 74% pour le secteur public national et 26% pour le secteur privé durant l'année 1989. En 2006, le secteur public national se retrouve avec une part de 61,1% dans l'ensemble, cédant ainsi une partie non négligeable au secteur privé qui représente 38,9%.

Un ralentissement du rythme de croissance, de la valeur ajoutée du secteur public national est observé à partir de l'année 1999 avec les caractéristiques suivantes :

- Une part de moins en moins importante dans les industries agroalimentaires passant de 30,7% en 2001 à 17,8% en 2006.
- Des baisses relatives de la part de la valeur ajoutée de certains secteurs, tels que l'industrie chimique, les textiles et les cuirs et chaussures.

Une participation de plus en plus active du secteur privé dans la formation de la valeur ajoutée pour les cuirs et chaussures, la chimie, l'industrie textile et l'agroalimentaire. La part de la valeur ajoutée de ce dernier est très importante et représente 66,9% en 2006.

D'une manière générale, une relative stagnation dans la structure globale de la valeur ajoutée industrielle, traduit un certain nombre de changements dans la structure de l'activité et selon le secteur juridique comme l'indique le tableau ci-après.

Tableau 12 : Structure de la Valeur Ajoutée hors hydrocarbures par Secteur d'Activité et Secteur Juridique

Intitulé / Agrégation	2003		2004		2005		2006	
	Public (%)	Privé (%)						
Eau & Energie	100,0	0,0	100,0	0,0	100,0	0,0	100,0	0,0
Mines & Carrières	95,3	4,7	94,8	5,2	95,1	4,9	93,5	6,5
I.S.M.M.E.E.	90,6	9,4	90,3	9,7	90,0	10,0	87,8	12,2
Mat. Construction	66,6	33,4	67,2	32,8	69,4	30,6	67,9	32,1
Chimie & Plastiques	81,3	18,7	80,3	19,7	52,7	47,3	48,7	51,3
Agroalimentaires	24,7	75,3	22,0	78,0	19,5	80,5	17,8	82,2
Textiles	27,8	72,2	23,8	76,2	23,8	76,2	20,7	79,3
Cuirs & Chaussures	18,1	81,9	17,1	82,9	15,2	84,8	13,6	86,4
Bois & papier	56,8	43,2	58,0	42,0	57,5	42,5	58,8	41,2
Industries Diverses	96,8	3,2	96,5	3,5	96,5	3,5	96,3	3,7
TOTAL	64,5	35,5	64,1	35,9	61,9	38,1	61,1	38,9

Source : Office National des Statistiques

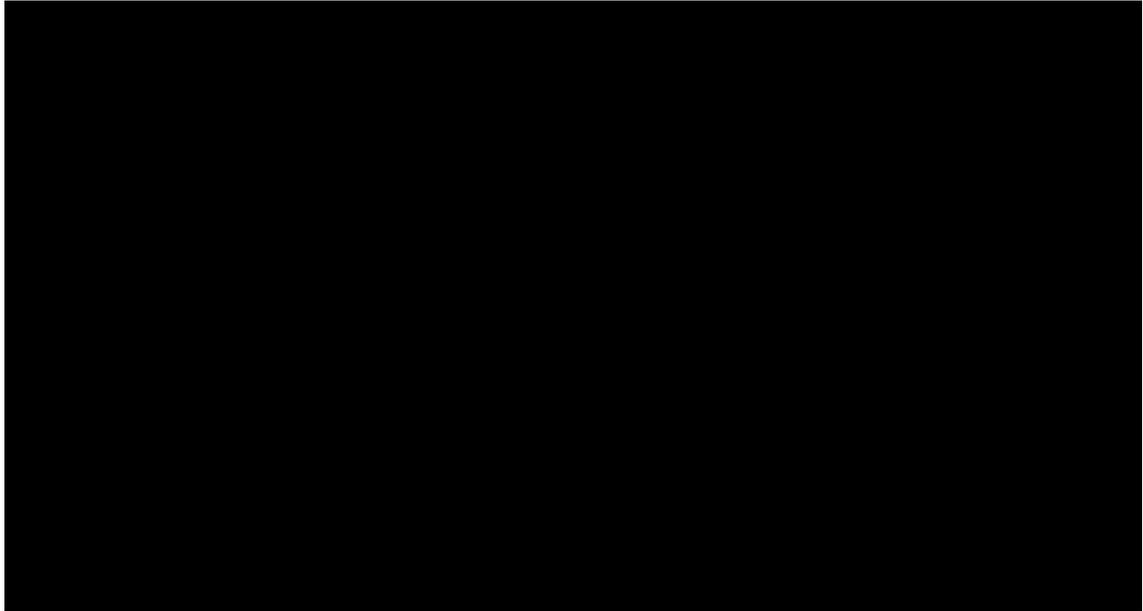


Tableau 13 : Evolution des PIB par secteur juridique hors hydrocarbures (2001-2005)

Unité : Milliard DA

Secteur Juridique	2001		2002		2003		2004		2005	
	Valeur	%								
Part du public dans le PIB	481,5	23,6	505,0	23,1	550,6	22,9	598,6	21,8	651,0	21,59
Part du privé dans le PIB	1560,2	76,4	1679,1	76,9	1884,2	77,1	2146,7	78,2	2364,5	78,41
Total	2041,7	100	2184,1	100	2434,8	100	2745,4	100	3015,5	100

Source : Office National des Statistiques

2.3.2.3. L'importance du capital étranger : flux d'IDE en forte croissance depuis 1994 mais toujours insuffisante

Après les trois premières décennies où les flux d'investissements directs étrangers n'étaient que marginaux, nous avons assisté à partir de 1990 à un regain d'intérêt pour l'IDE.

Deux grandes périodes caractérisent l'évolution des IDE en Algérie : de 1970 à 1994 d'une part, et depuis 1995 d'autre part.

- **La première période** (1970-1994) reflète l'importance des IDE dans le secteur des hydrocarbures, suite à la décision prise par l'Algérie en 1971 d'ouvrir cette industrie aux capitaux étrangers ; ceux-ci ont été massivement investis dans le raffinage, l'exploration, la production et le transport du pétrole et du gaz naturel. Cependant, la décennie 80 est caractérisée par une quasi-absence d'IDE. Les divers gouvernements

de cette période, réticents à toute intervention étrangère, ont, en outre, remis en cause le plan VALYD (valorisation des hydrocarbures) qui prévoyait un programme ambitieux d'investissements. Cette remise en cause a conduit à un quasi-arrêt des investissements, car les nouveaux IDE dans le secteur des hydrocarbures, sans être formellement interdits, n'ont pas été suffisamment encouragés.

- **La deuxième période** (à partir de 1995) est marquée par la reprise des flux d'investissements qui résulte principalement de la détérioration de l'économie induite notamment par la baisse du prix du pétrole. Le Gouvernement ne pouvait plus assurer à lui seul le fardeau économique causé par la détérioration de la dette et par l'inefficacité du système économique. Ainsi, la mise en place de réformes macroéconomiques viables a favorisé le désengagement progressif de l'État dans certains secteurs clefs de l'économie nationale et a permis l'émergence d'un secteur privé dont le poids s'est rapidement accru dans l'économie.

Bien que l'ambitieux programme de privatisations mis en place ait rencontré de nombreux obstacles (chômage, poids de l'Union générale des travailleurs algériens (UGTA) dans les rouages politiques, rigidités administratives, résistance des acteurs partisans de l'ancien système) qui ont considérablement ralenti sa mise en oeuvre, les IDE ont été encouragés dans une certaine mesure par une nouvelle législation fiscale plus attractive et un cadre institutionnel d'appui plus approprié (Code des investissements de 1993, amendé et complété par l'ordonnance de 2001).

L'évolution favorable du flux des IDE en Algérie au cours des dernières années a renforcé la volonté politique des autorités : en effet, dans l'ambitieux Programme de soutien à la relance économique (PSRE) lancé en 2001 pour une période de trois ans, la politique relative à l'investissement occupe une place prépondérante.

Par ailleurs, l'État algérien a pris des dispositions pour offrir un certain nombre de garanties aux investisseurs ; c'est ainsi que de nombreuses conventions multilatérales et bilatérales en matière d'investissements ont été ratifiées¹. Cette volonté politique forte est l'un des déterminants qui ont permis une reprise rapide des flux d'IDE dans de nombreux secteurs (télécommunications, agroalimentaire, chimie et pharmacie) et une amélioration de l'image de l'Algérie auprès du secteur privé international.

La tendance de ces dernières années est donc encourageante ; elle devrait être maintenue en raison de l'importance du potentiel d'investissement en Algérie. À cet égard, les autorités

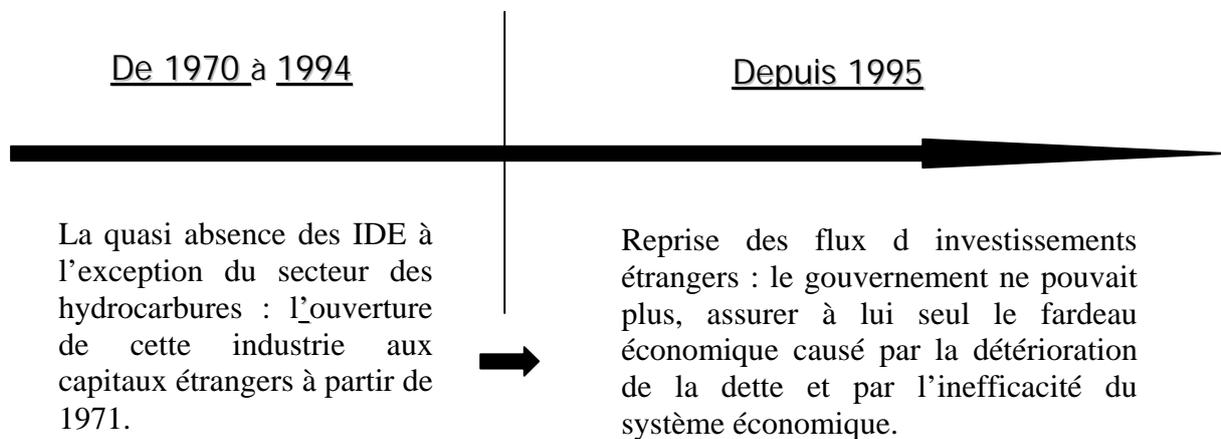
¹ L.Seriak, « Les conditions juridiques et réglementaires de l'investissement national et étranger en Algérie ». Ed AGS corpus et Bibliographie Editions, 2005.

semblent afficher une volonté politique forte, avec l'objectif d'attirer et de maintenir des niveaux substantiels d'investissements étrangers directs. A titre d'exemple, 56 projets ont été étudiés par le conseil national de l'investissement pour un montant total de 595 milliards de DA décomposés en¹ :

- 316 milliards DA en investissements par des résidents pour 26 098 emplois prévus
- 279 milliards de DA en IDE et en projets de partenariats avec des sociétés étrangères, pour 27 768 emplois prévus.

La progression des IDE et des partenariats avec des entreprises étrangères a atteint plus de 94 % entre 2003 et 2004.

Les projets d'investissements traités par le CNI sont passés de 106 milliards DA pour l'année 2003 à 317 milliards DA pour l'année 2004, ce qui représente plus de 190 % d'augmentation entre 2003 et 2004. Sur les quatre premiers mois de l'année 2005, on enregistre 172 milliards DA de projets d'investissement traités par le CNI.



¹ ADPPI « investir en Algérie ». 2005

Tableau 14 : Flux d'IDE entrant en Algérie entre 1990 et 2000

Flux d'IDE			Stock d'IDE
Million de dollars par an			Million de dollars
1985-1988	1990-1994	1995-2002	2002
6,9	30,0	605,3	5 702

Source : CNUCED, base de données PDI/TNC (www.unacted.org)

Cependant, l'agence nationale de développement et de promotion des investissements signale à travers son bilan de 2006, un faible taux d'investissements direct étrangers. En effet, seulement 0.8% des projets d'investissement déclarés sont le fait d'étrangers. En chiffre, ce faible taux traduit 56 projets déclarés, c'est-à-dire non encore au stade de la concrétisation. En termes de valeur, les investissements directs étrangers représentent 88 milliards de DA (1.2 milliards USD), soit 12% de la valeur de l'ensemble des projets déclarés à l'ANDI. Ils créeront, par ailleurs, 20 188 emplois. Comparativement aux données de clôture de 2005.

- **Des IDE hors hydrocarbures encore insuffisants**

Les investissements directs étrangers (IDE) peuvent être l'un des vecteurs les plus importants de la croissance économique. La confiance est considérée comme une nécessité dans les relations internationales et elle détermine l'intérêt que peuvent porter les partenaires étrangers à l'investissement en Algérie.

Le potentiel d'attraction des IDE en Algérie reste intact et va marquer probablement fortement son développement dans les prochaines décennies, si les conditions favorables sont offertes.

Aujourd'hui les IDE sont encore faibles et se polarisent dans le secteur des hydrocarbures alors que les autres secteurs restent peu attractifs. Selon l'ANDI, en 2004 l'Algérie a attiré six milliards d'euros en investissements directs étrangers (IDE), dont quatre milliards d'Euros, soit 66% dans le secteur des hydrocarbures et deux milliards d'Euros dans le secteur hors hydrocarbures. D'autre part, les IDE en destination de l'Algérie sont caractérisés par leur orientation vers la consommation locale au détriment de la production et de l'exportation.

Conclusion

Le survole historique fait sur l'évolution de l'investissement en relation avec le contexte économique, nous a permis d'arriver à la conclusion que, notre pays a subi deux phases phares en terme de politique d'investissement, une première qui a mis le secteur public au centre de la stratégie de développement du pays; et une seconde phase, là où, le secteur public a pris de recul au profit de secteur privé qui commençait à gagner sa place, depuis le début de la décennie 90, avec l'ouverture de l'économie algérienne sur l'extérieur et son intégration dans l'économie mondiale. Ceci impose une nouvelle vision et de nouveau besoin pour consolider la compétitivité de notre économie. Chose qui ne peut se faire qu'à travers la valorisation des potentialités dont recèle notre pays et l'assainissement de l'environnement des affaires sur tous les plans.

Section 2 : Potentialités de développement et régime actuel d'investissement en Algérie

La présente section sera consacrée à l'analyse de l'ensemble des potentialités et des atouts ainsi que des insuffisances que présente l'économie algérienne au niveau sectoriel. Suivie d'une analyse des besoins du pays en investissement et le rôle que peut jouer l'investissement direct étranger pour une meilleure diversification de l'économie algérienne. Et pour que ces derniers se manifestent, les autorités du pays ont veillé à assurer un environnement plus propice à l'investissement, par la mise en place d'un cadre réglementaire le plus attractif, ce qui sera le dernier point traité au niveau de cette section.

1. Les potentialités de développement de l'investissement en Algérie

1.1. Présentation générale de l'Algérie

L'Algérie est le plus grand des cinq pays composant le Maghreb (Mauritanie, Algérie, Maroc Tunisie et Libye), le deuxième plus grand pays d'Afrique et le dixième dans le monde. Sa superficie est de 2 381 741 Km². Elle offre une façade maritime de 1 200 km bordant la mer Méditerranée. Son territoire pénètre le continent africain à travers le Sahara, jusqu'aux frontières du Mali et du Niger.

Le relief de l'Algérie est constitué par deux chaînes de montagnes à peu près parallèles d'Est en Ouest qui découpent le pays en trois bandes offrant une grande diversité de paysages du Nord au Sud : le Tell est une zone de plaines littorales bordées de côtes abruptes, cette plaine est discontinue et présente une largeur variable de 80 à 190 km. Elle abrite, ainsi que les vallées attenantes, la majorité des terres agricoles du pays; les hautes plaines consistent dans une zone steppique de moyenne altitude séparée du Sahara par l'Atlas saharien; l'Atlas saharien est une succession de chaînes de 500 à 2 500 m d'altitude, au caractère aride et désertique; le Sahara est un désert de 2 millions de km², il couvre 80% de la superficie de l'Algérie. Il se compose pour une grande part de plateaux rocheux et de plaines caillouteuses. Deux vastes régions de sable (le Grand Erg occidental et le Grand Erg oriental) constituent les principaux ensembles de reliefs dunaires du désert saharien; le massif du Hoggar s'étend au sud du Sahara. C'est une succession de hauts-plateaux désertiques qui s'élèvent en gradins, dominée dans sa partie centrale par d'importants reliefs volcaniques au profil dentelé, qui culminent à 3 000 m au Nord de Tamanrasset.

Le climat de l'Algérie est marqué par un conflit entre les influences de la Méditerranée et celles du Sahara. Les zones climatiques répondent à trois divisions traditionnelles, du nord au sud : un climat méditerranéen, dans la zone littorale, et qui profite à presque tout le Tell. Il est caractérisé par des hivers doux et une longue période estivale chaude, tempérée par des

brises de mer ; un climat continental de tendance steppique dans les Hautes Plaines ; un climat désertique dominé par l'aridité, au Sud. Il est caractérisé par de grandes variations diurnes, une extrême sécheresse et parfois des pluies torrentielles. En été, le sirocco, un vent sec et chaud, souffle depuis le Sahara en direction du nord.

1.2. Les atouts forts et les potentialités de développement de l'investissement

1.2.1. Atouts et Avantages comparatifs

1.2.1.1. Disponibilité des ressources naturelles et politiques proactives de mise en valeur

La disponibilité des ressources naturelles représente un atout majeur pour l'économie nationale qui devrait pouvoir jouer un rôle géostratégique dans la région. En effet, les richesses naturelles en pétrole et en gaz naturel sont remarquables¹. Le secteur énergétique représente un élément d'attraction pour les investisseurs étrangers.

1.2.1.2. Proximité géographique des marchés potentiels

Confinant avec l'Europe, l'Afrique et des pays arabes, l'Algérie bénéficie d'une position géographique stratégique pour la mise en valeur de son potentiel d'investissement : cette remarquable position devrait en effet favoriser les investissements étrangers orientés vers l'exportation et lui permettre de tirer avantage de l'accord de partenariat avec l'UE pour la création d'une zone de libre-échange. A partir de l'Algérie une pénétration commerciale plus aisée des important marchés riverains : Europe, pays arabe et africains.

1.2.1.3. Intégration économique régionale (UMA/UE) et mondiale (OMC)

➤ Accord avec l'Union du Maghreb Arabe

Regroupant, outre l'Algérie, le Maroc, la Tunisie, la Libye et la Mauritanie, cet important accord signé en 1989 vise une intégration par la création d'une zone de libre-échange, d'une union douanière, d'un marché commun et d'une union économique. Les résultats de cet accord sont mitigés pour plusieurs raisons :

Seulement quelques conventions ont été conclues en application de cet accord, notamment la convention commerciale et tarifaire et celle relative à l'échange de produits agricoles.

Début 1990, les échanges commerciaux de l'Algérie avec ses partenaires de l'UMA n'atteignaient que 2% de son commerce extérieur.

L'intégration régionale au sein de l'Union du Maghreb arabe, augmente significativement les possibilités d'exportation pour les produits algériens. Ce processus d'intégration a, toutefois, subi un ralentissement important ces dernières années.

¹Hydrocarbures avec une réserve de 90 millions de m³ de pétrole, 116 millions de m³ de condensat, 160 millions de m³ de gaz. Un important gisement de sel, marbre, phosphate, minerais de fer.

Il est donc nécessaire de le relancer afin de bénéficier au maximum de l'ouverture des liens économiques et commerciaux avec les pays voisins.

➤ **Accord avec l'Union Européenne**

Les pays de l'Union Européenne assurent 60 % des exportations et 60 % des importations de l'Algérie. L'Italie, la France et l'Espagne totalisent plus de 70% des exportations algériennes vers l'Union Européenne. Avec l'Allemagne, les quatre pays européens fournissent 45 % des importations algériennes, c'est voir à quel point l'union européenne représente un partenaire commercial privilégié pour l'Algérie et ce depuis la signature d'une convention avec l'UE qui donne à l'Algérie un régime préférentiel en matière d'exportation vers les pays membres de l'Union européenne.

En outre, l'Algérie a signé la convention de Bruxelles qui vise à établir une zone de libre échange euro méditerranéenne d'ici 2010.

Par ailleurs, l'adhésion prochaine de l'Algérie à l'Organisation mondiale du commerce devrait entraîner l'intégration progressive du pays dans l'économie mondiale. Cette adhésion demeure primordiale pour l'économie et devrait contribuer à la création d'un climat plus favorable aux IDE¹. En effet, l'économie nationale s'ouvrira beaucoup plus à la concurrence des produits et services étrangers, ce qui induira nécessairement une plus grande compétitivité du secteur privé.

1.2.1.4. Abondance des ressources humaines et flexibilité du marché du travail

Le marché du travail se caractérise par :

- la prééminence de la négociation collective ;
- le pluralisme syndical ;
- la contractualisation de la fixation des salaires ;
- L'allègement, pour l'entreprise, du poids financier de l'assurance chômage.

La législation algérienne prévoit des dispositions applicables au personnel algérien et des règles spécifiques pour l'emploi du personnel étranger en Algérie. En plus, le nombre important d'universités, de grandes écoles et de centres de formation professionnelle, permet le recrutement de personnels de qualité.

1.2.1.5. Un dispositif réglementaire en constante adaptation aux règles et pratiques internationales

¹Les négociations pour l'adhésion de l'Algérie à l'OMC devraient aboutir en 2004 mais les négociations sont toujours en cours.

- Adoption récente de texte sur la Propriété intellectuelle, sur les marques de fabrication et de commerce, sur la protection des inventions, sur les droits d'auteurs et droits voisins...
- Textes en cours de finalisation portant sur la protection des variétés végétales, mesures de sauvegardes applicables aux opérateurs d'importation et d'exportation de marchandises, mesures anti-dumping, droit compensatoire.

1.2.1.6. Une garantie légale de protection des intérêts des investisseurs

- Sont maintenus les droits acquis par les investisseurs en ce qui concerne les avantages dont ils bénéficient en vertu des législations instituant des mesures d'encouragement aux investisseurs, lesquels avantages demeurent en vigueur jusqu'à l'expiration de la durée et aux conditions pour lesquelles ont été accordées ;
- Le transfert de dividendes est garanti par des dispositions de loi ;
- 37 accords bilatéraux de protection des investissements ont été signés par l'Algérie.

1.2.1.7. D'importants projets d'équipements pour 55 milliards de dollars de dépenses publiques sur la période 2005-2009

- Infrastructures de transport : 8.7 milliards de \$;
- Ouvrages de travaux publics : 7.5 milliards de \$;
- Logements : 7 milliards \$;
- Développement communal : 2.5 milliards de \$;
- Développement du Sud : 1.2 milliards de \$;
- Développement des plateaux : 1.8 milliards de \$;
- -Amélioration du service public : 2.5 milliards de \$.

1.2.1.8. Un contexte favorable aux PME et au transfert de technologie

- L'année 2004 a enregistré une augmentation de 18% des inscriptions au registre de commerce toutes natures juridiques confondues soit 209.257 inscriptions
- Entre 1993 et 2004 le totale des déclarations projets auprès de l'ANDI concerne 61.072, pour un montant totale d'investissement de 4754 milliards de DA et une création projetée de 1,9 millions d'emplois.

1.2.1.9. Une présence croissante des investisseurs étrangers, y compris des banques internationales

- 3320 entreprises étrangères (personnes physiques et morales) sont inscrites au registre de commerce au 31/12/04, sans compter les bureaux de liaison,
- Les investisseurs étrangers en Algérie sont passés de 2.5 milliards de \$ pour l'année 2003 à 5.9 milliards de \$ en 2004 (éléments relevés par l'agence française pour les investissements internationaux),
- Présence en Algérie des importantes banques étrangères suivantes : Société Générale (10 agences, pour 19 agences à fin 2005), BNP (30 agences à l'horizon 2008), City Bank ...

1.2.2. Opportunités à saisir et les potentialités au niveau sectoriel

De ce qui suit, un petit essai d'analyse des opportunités et potentialités d'un certain nombre de secteurs jugés stratégiques, pour lesquels, nous suggérons la classification suivante.

1.2.2.1. Secteur des mines et de l'énergie

Ce secteur, névralgique pour l'économie algérienne, s'ouvre de plus en plus à la concurrence.

1.2.1..1.1. Le secteur des hydrocarbures

Le secteur des hydrocarbures représente 41% du PIB en 2000, 77% des recettes de l'État et 97% des recettes d'exportation.

La loi sur les hydrocarbures vise à redynamiser le secteur, en suivant les principes fondamentaux suivants :

- Ouverture de l'ensemble des activités à tout investisseur privé ou public ;
- Abandon par la puissance publique de ses prérogatives en matière commerciale ;
- Nouveau cadre institutionnel et légal.

Deux agences autonomes prendront en charge le rôle de propriétaire du domaine minier de l'Etat, précédemment assuré par la SONATRACH. La première est l'agence ALNAFT, qui a déjà signé huit contrats de recherche et/ou d'exploitation en 2001. La deuxième est l'autorité de régulation, qui veille d'une part à l'application de la réglementation en matière de tarification du transport et d'accès au réseau de SONATRACH, sur ses activités commerciales, en Algérie et à l'étranger. Elle sera traitée comme tout autre investisseur dans l'attribution des nouveaux contrats pétroliers et devra financer son développement sur ses propres ressources, sans garantie de l'État.

1.2.2.2. Le secteur d'électricité

Actuellement, c'est l'entreprise SONELGAZ qui a le monopole de la production, du transport et de la distribution d'électricité. Le plan de développement prévoit des investissements de 12 milliards de dollars, que l'État ne peut assumer : la loi prévoit le recours à l'investissement privé.

Dans le secteur de l'électricité et du gaz, les principes de la réforme sont :

- L'introduction de la concurrence dans la production et la distribution d'électricité ;
- Un cadre législatif et réglementaire stable et incitatif ;
- Le maintien de la péréquation nationale en matière de tarification pour les clients non éligibles ;
- Le maintien du rôle de l'État comme responsable du service public.

1.2.2.3. Le secteur des mines

Dans les mines, les résultats sont en déphasage par rapport aux potentialités de l'Algérie en ressources minières. Pour amener les investisseurs à s'intéresser à l'exploitation de ces ressources, l'Algérie a adopté le 3 juillet 2001 une nouvelle loi minière qui encourage l'investissement des nationaux et des étrangers. Par ailleurs, deux textes d'application de la loi minière de juillet 2001 ont été publiés, l'un concernant les modalités et procédures d'attribution des titres miniers et l'autre relatif à leur adjudication.

On y retrouve le principe déjà développé d'une clarification des rôles entre l'État et les opérateurs industriels. Tous les investisseurs auront un accès égal aux titres miniers, quelle que soit leur nature. Une série d'encouragements est prévue et le développement durable est, par ailleurs, pris en considération.

1.2.3. Secteurs hors hydrocarbures

1.2.2.1. L'agriculture, la pêche et l'agroalimentaire

Les potentialités économiques du secteur sont significatives et la facture d'importation agricole atteint chaque année l'équivalent de 3 milliards de dollars. Toutefois, un changement de politique s'est produit avec le lancement en juillet 2000 du Programme national de développement agricole (PNDA). Ce programme a pour but de diminuer la facture des importations et d'assurer en même temps la sécurité alimentaire en diversifiant les productions des exploitations agricoles comme la céréaliculture, l'arboriculture, l'oléiculture, la viticulture, les cultures maraîchères et la filière animale.

L'industrie agroalimentaire est l'un des principaux moteurs du retour à la croissance, principalement dans la filière céréales, des produits laitiers, la conserverie, ainsi que les corps gras, les eaux minérales et le raffinage du sucre. Cependant, des insuffisances existent

toujours dans les domaines de la transformation, de la conservation, de la valorisation et de la vente, des domaines où une expérience internationale et un transfert technologique sont primordiaux.

Le secteur de la pêche en Algérie recèle un potentiel très important et les besoins nécessaires au développement de la filière, tant en amont qu'en aval, sont considérables. Il existe un excellent potentiel pour les chalutiers, les équipements embarqués (électronique de navigation), les filets et autres matériels nécessaires à la pêche. De même, il existe des besoins en assistance technique, formation, et évaluation des ressources halieutiques. De nombreux débouchés existent pour l'industrie de transformation notamment pour les conserveries, la transformation des produits de la mer et tout ce qui concerne la chaîne du froid.

1.2.2.2. Secteur de l'eau

L'Algérie souffre d'un déficit chronique aggravé par des aléas climatiques persistants et la forte croissance de la population dans les grands centres urbains. Dans le cadre du plan de relance économique, le gouvernement algérien a relancé l'investissement public pour la gestion intégrée des ressources en eau et devrait continuer à consacrer dans les 10 prochaines années d'importantes ressources budgétaires à ce secteur. De nombreuses opportunités ont été identifiées dans les différents segments de ce marché (infrastructures, traitement, assainissement, distribution, études).

1.2.2.3. Bâtiment et construction

Le déficit en logement dépasse, selon les estimations des autorités, le million et la demande ne cesse de croître à cause de la pression démographique toujours élevée. Il faudrait arriver à la construction d'au moins 150 000 logements par an pendant dix ans pour répondre à la demande actuelle et pourvoir à celle à venir. Grâce au Plan de soutien à la relance économique, les autorités algériennes ont lancé une politique de construction en offrant des formules variées. Toute la filière construction est sollicitée dans ce secteur, des architectes, promoteurs et entreprises de construction jusqu'aux fournisseurs de matériaux et aux équipementiers.

1.2.2.4. Travaux publics, transports et infrastructures

Routes et autoroutes, chemins de fer, ports et aéroports : d'énormes chantiers de construction et de rénovation s'ouvrent en Algérie. Le PSRE a consacré de gros moyens (2 milliards Euros environ pour les infrastructures routières, portuaires et aéroportuaires) pour remettre à niveau l'ensemble des infrastructures de transport qui ont souffert pendant les dix années de terrorisme. Ainsi, le projet de métro d'Alger, lancé il y a plus de 20 ans, devrait être

accéléral pour une mise en service de la ligne 1 dans les années à venir. Ainsi que l'immense projet de l'autoroute Est-Ouest.

1.2.2.5. Finances et banques

L'organisation bancaire et financière de l'Algérie est en pleine mutation et les réformes entamées au début des années 1990 avec la promulgation de la loi sur la monnaie et le crédit sont toujours en cours.

La loi de 1990 a permis l'ouverture du secteur bancaire aux capitaux privés nationaux et étrangers. Ainsi, sur les 22 banques universelles agréées à fin 2003, 12 sont à capitaux totalement ou majoritairement étrangers. Plusieurs autres banques en particulier françaises, belges et espagnoles ont installé des bureaux de représentation dans la perspective de s'implanter ultérieurement. Outre la banque universelle, la loi permet de constituer des établissements financiers sous forme de banques d'affaires ou de sociétés de leasing.

Le système bancaire algérien est cependant caractérisé par un faible taux de bancarisation avec seulement une agence pour 30 000 habitants et une faible couverture de la demande de services bancaires (notamment en matière d'ingénierie, de conseil, de gestion de patrimoine). Il existe donc d'énormes opportunités dans ce secteur sous forme de banques universelles de détail, de sociétés de leasing, de capital risque.

Par ailleurs, l'Etat a effectué un effort important en assainissant la dette des banques publiques et en les recapitalisant, l'objectif étant de moderniser leur fonctionnement et le hisser aux normes internationales, afin de faciliter les opérations de privatisation ou d'ouverture du capital. Les agréments ont été retirés à Khalifa Bank, à la Banque commerciale et industrielle d'Algérie (BCIA) et à deux autres banques privées. L'Etat prévoit la cession de certaines banques publiques à des repreneurs étrangers stratégiques. Le Crédit populaire d'Algérie (CPA), la Banque de développement local (BDL) ont bénéficié d'un assainissement en vue de leur privatisation.

La modernisation du système de paiement et des systèmes d'information et comptable est en cours. Elle devrait contribuer à améliorer sensiblement la qualité et les délais de transmission des données et à faciliter davantage la supervision bancaire par la Banque centrale d'Algérie. L'accès au crédit reste toutefois limité. La modicité du capital des banques privées limite leur capacité de crédit en raison de l'application des normes prudentielles. Même si cette situation risque rapidement d'évoluer, les autorités algériennes veulent amener les banques à augmenter leurs capitaux. Des institutions privées spécialisées font leur apparition sur le marché monétaire, telles que l'Arab Leasing Corporate (à capitaux algériens, public et privé, saoudiens et une participation de la SFI).

Quant à la réglementation des changes, elle consacre le principe de la liberté de mouvement des capitaux pour financer une activité économique, ainsi que le rapatriement des fruits des investissements. La convertibilité du dinar pour les opérations courantes est depuis quelques années acquise, tout comme la liberté d'ouverture d'un ou plusieurs comptes en devises, qui ne peuvent fonctionner qu'en relation avec l'activité de leur détenteur.

1.2.2.6. Le secteur des nouvelles technologies d'information et de télécommunication «NTIC»

Le secteur des nouvelles technologies de l'information et de la communication est peu exploité en Algérie, présentant ainsi des marges de profit remarquables pour les investisseurs potentiels. En effet, l'Algérie est considérée comme étant l'un des plus gros marchés de l'espace euro méditerranéen dans ce secteur.

La densité téléphonique est de l'ordre de 120 % dans les pays développés et de 18,7 % dans les pays émergents ; en Algérie, elle était de 6 % en 2002 et a atteint 10,2 %. Cette faible pénétration ne résulte pas de la faiblesse de la demande, mais est la conséquence de l'absence d'infrastructures et des longs délais de connexion et d'installation. Il est à noter que tout développement dans le secteur des NTIC est tributaire des infrastructures existantes pour la téléphonie fixe, l'Internet et les fibres optiques. Or l'Algérie accuse actuellement un retard considérable que les autorités ont l'intention de combler en prenant de nombreuses mesures. Il est donc nécessaire et primordial d'accélérer la cadence de ces réformes et notamment l'ouverture du marché de la téléphonie fixe.

En ce qui concerne la téléphonie mobile, l'opérateur historique public Algérie Télécom (AT) a en portefeuille plus d'un million de demandes en suspens, démontrant que les besoins non satisfaits restent très élevés. Cependant, des programmes d'équipement considérables ont été lancés récemment par le Gouvernement : 5 millions de lignes pour la téléphonie mobile et 3 millions de lignes supplémentaires pour la téléphonie fixe seront mises en place dans les prochaines années.

La loi de juillet 2000 constitue une étape importante dans le processus de développement de la téléphonie mobile en Algérie, en supprimant d'une part le monopole de l'État dans le secteur et en créant par ailleurs une autorité de régulation.

L'obstacle principal pour l'attraction d'IDE dans le secteur des NTIC résulte du manque d'infrastructures (accès aux lignes téléphoniques, Internet à haut débit, informatisation de l'administration publique, etc.), de l'absence d'un secteur privé disposant de

moyens technologiques et du nombre limité de centres de recherche spécialisés en NTIC ayant des liens avec les universités locales faisant de la recherche dans le domaine des technologies de l'information et de la communication. L'État doit être le moteur de la promotion des nouvelles technologies en mettant en oeuvre rapidement les réformes adoptées et en garantissant le fonctionnement concurrentiel du marché.

Avec autant d'atouts et de potentialités, les entrepreneurs candidats à l'investissement trouveront certainement en Algérie des accompagnateurs disponibles et très attentifs en vue de les encourager et faciliter leurs activités, surtout que l'Algérie se retrouve devant l'obligation de dépasser son caractère de pays mono-exportateur et face au défi de la diversification de son économie demeurant jusqu'aujourd'hui tributaire de secteur des hydrocarbures.

Tableau n° 15: Synthèse des points de forces et des opportunités d'investissement en Algérie

Forces	Opportunités
<ul style="list-style-type: none"> - Rétablissement des équilibres macroéconomiques - Évaluation positive des réformes achevées par les milieux étrangers des affaires - Volonté réformatrice des autorités - Faible coût de l'énergie - Taille potentielle du marché (30 millions de consommateurs) - Force de travail jeune et maîtrisant plusieurs langues - Proximité géographique de marchés potentiels : Europe et Afrique - Progressive intégration économique régionale (UMA/UE) et mondiale (OMC) - Disponibilité de ressources naturelles et politiques proactives de mise en valeur de ces dernières - Ressources humaines abondantes et flexibilité du marché du travail 	<ul style="list-style-type: none"> - Hydrocarbures et énergie - Infrastructures des NTIC (IPS, E-banking, Satellite, Wireless...) - Mines - Agroalimentaire - Privatisation d'Algérie Télécom en 2003 - Troisième licence GSM - Tourisme - Électronique - Parc technologique de Sidi Abdallah - Pêche - Future adhésion à l'OMC prévue en 2004 - Zone de libre-échange avec l'UE prévue en 2010

2. La nécessaire diversification de l'économie algérienne et l'importance des investissements directs étrangers

Après des années de relatif marasme économique, l'Algérie est, aujourd'hui, confrontée à un défi important : diversifier plus encore son économie pour échapper aux fluctuations du marché pétrolier international et aux aléas des productions agricoles.

Ce défi est exprimé à travers les programmes de relance de la croissance mis en place depuis quelques années. Des axes prioritaires ont été tracés et les autorités algériennes ont mis en place des outils pour encourager et faciliter l'investissement dans les secteurs stratégiques et différents fonds de soutien à l'investissement ont été institués¹ sans nier les efforts considérables fournis pour assurer un environnement plus attractif aux IDE, afin de bénéficier des externalités positives.

2.1. Une spécialisation primaire fondée sur des ressources non renouvelables et une croissance par les prix

En ce début de XXI^{ème} siècle, l'Algérie, tout en affichant la volonté de s'inscrire dans le vaste mouvement de mondialisation de la planète, est plus que jamais enfermée dans un système économique largement obsolète depuis plus de 30 ans, fondé sur la spécialisation primaire. Les hydrocarbures et l'agriculture constituent plus de 50% du PIB (43% pour les ressources non renouvelables et 9,4% pour les ressources agricoles), alors que l'industrie manufacturière ne dépasse pas 7% et que les services atteignent 37%.

Cette tendance s'est accentuée depuis plusieurs années. En 1994, le secteur primaire ne constituait que 32% du PIB (dont 18,2% pour les hydrocarbures), contre 11,5% pour l'industrie manufacturière et 56,5% pour les services. C'est là un schéma complètement inverse de tous les pays émergents. A titre d'exemple, en 2002, la structure du PIB de la Corée du sud se répartit comme suit : 55,1% pour les services, 40,9% pour l'industrie et 4% pour l'agriculture. Cette spécialisation est aggravée par le fait que les hydrocarbures constituent 97% des recettes d'exportations. Cette situation accentue la vulnérabilité de l'économie algérienne aux chocs externes (variations à la baisse des prix pétroliers, modification de la convertibilité Euro/dollar...). Ainsi, l'Algérie a connu 20% de perte de change en 2003 (exportations en dollars, importations en Euros), soit l'équivalent du service de la dette.

Pour sortir de cette situation, le pays doit engager au plus vite la diversification de la production nationale, (notamment dans les industries et les services à forte valeur ajoutée), et

¹ Ce point sera développé davantage dans le volet portant sur le régime actuel de l'investissement et au niveau de troisième chapitre.

celle des exportations. D'ici 20 ans, il faut que le PIB quadruple, autrement dit qu'il augmente en moyenne de 7 à 8% par an, et que la structure des échanges extérieurs se modifie radicalement en faveur des produits manufacturés et de haute technologie.

C'est possible : la Corée et la Chine l'ont fait. Défi d'autant plus difficile à tenir qu'il ne pourra pas être tiré par le secteur des hydrocarbures : les prix ont atteint des niveaux maximaux, les quantités exportables restent fixées par les quotas de l'OPEP (sauf baisse exceptionnelle des prix sous la barre des 28 dollars le baril) et, à terme, les réserves s'épuiseront. Les ventes de gaz pourraient contrecarrer en partie cette évolution (le gaz représente d'ores et déjà 40% des recettes d'exportations), mais il ne faut guère se faire d'illusions, l'Algérie doit désormais réfléchir au plus vite aux autres moteurs qui pourront garantir durablement les taux de croissance nécessaires, et regarder du côté du BTP, des infrastructures, des industries manufacturières et des services de haute technologie.

2.1.1. Les exportations hors hydrocarbures demeurent marginales

Les exportations hors hydrocarbures restent relativement faibles et peu diversifiées, oscillant bon an mal an entre 700 et 900 millions de dollars¹. En 2006, pour la première fois elles atteignent le pic de un milliards de dollars, soit moins de 2.5% des exportations totales et ne couvrant qu'une vingtaine de jours d'importations. Selon les dernières statistiques du CNIS, elles ont enregistré une diminution de 36,98% durant le premier trimestre 2007 à la même période de 2006. Concernant le nombre d'entreprises exportatrices, celles-ci en réalité ne sont que 150 à 180 à intervenir dans cette activité.

En 2006, les exportations hors hydrocarbures, véritable indice transcendant de la position concurrentielle du pays, ont encore baissé de 1.8% à 1.3%. Une chose est acquise, il existe un vrai problème de ressort durable de la croissance algérienne qui lié à des paramètres factices (hydrocarbures, agriculture, BTP) n'arrive pas à atteindre le dynamisme des pays émergents. Quelque soit l'issue finale des comptes de la croissance de 2006, un débat national de politique économique paraît inévitable après les revers de cette année.

2.1.2. Qu'elle politique pour diversifier l'économie algérienne

Durant ces vingt dernières années l'Algérie à l'instar des autres pays de l'Afrique du Nord, a vu sa part dans le commerce mondiale diminuer et a connu des résultats relativement moyens en matière de croissance économique. Ces performances peuvent en partie être expliquées par un niveau insuffisant de diversification de l'appareil productif. Cet ainsi que

¹« La situation économique et financière fin 2006 », MF/DGEP. Document fourni par l'ONS au cours de notre enquête

la question est de savoir comment relancer et renforcer le processus de diversification afin de soutenir la croissance et d'améliorer la compétitivité de l'économie d'un pays.

La problématique de la diversification n'est pas récente dans la littérature économique ; les premiers travaux portant sur cette question ont été effectués par Marc Laughlin¹ au moment de la crise de 1930 ; et se sont développés rapidement dans les années 1940 et 1950 au point de constituer considérablement, le paradigme dominant de la réflexion sur la croissance et le développement jusqu'à la fin des années 1970.

Durant ces dernières années, le débat sur la diversification a trouvé dans les succès des pays asiatique une source de renouvellement.

En effet, la littérature récente a identifié plusieurs facteurs pour expliquer le processus de diversification, notamment en Afrique. La première série de facteurs est liée aux aspects macroéconomiques, cet argument a été développé par d'Imbs et Wacziarg (2003)² et confirmé par Berthélemy (2005)³ qui a mis l'accent sur l'importance d'une gestion saine des facteurs macroéconomique dans les efforts de diversification des économies.

Un autre facteur déterminant de la diversification est l'investissement qui contribue fortement aux dynamiques de la croissance et surtout à l'accroissement de la productivité de nouveaux secteurs économiques.

Cela dit, les facteurs au cœur du processus de diversification sont à la fois l'investissement, les politiques sectorielles et plus particulièrement le développement industriel, ensemble associé à un bon contexte macroéconomique.

2.2. L'investissement direct étranger : une solution pour une meilleure diversification

2.2.1. L'investissement direct étranger et ses raisons d'implantation

L'investissement direct étranger est défini différemment par les différents organismes internationaux tels que la CNUCED, le FMI et l'OCDE.

Selon la CNUCED, un investissement direct est effectué en vue d'établir des liens économiques durables avec une entreprise, tels que, notamment les investissements qui donnent la possibilité d'exercer une influence sur la gestion de la dite entreprise au moyen : de la création ou de l'extension d'une entreprise ou d'une succursale appartenant

¹ Revue Economie, « D'une diversification spontanée à une diversification organisée : quelles politiques pour diversifier les économies d'Afrique du Nord ? ». H.Ben Hammouda, N.Oulmane et M.Sadni Jallab. Ed SciencesPo Les Presses. Volume 60, Numéro 1, Janvier 2009. P141

² Idem. P141

³ Idem. P142

exclusivement au bailleur de fonds ; de l'acquisition intégrale d'une entreprise existante ; d'une participation à une entreprise nouvelle ou existante ou d'un prêt à long terme¹.

Selon le FMI, un investissement direct étranger est supposé tel quand « il est effectué dans le but d'acquérir un intérêt durable dans une entreprise exerçant sur le territoire d'une économie autre que celle de l'investisseur, le but de ce dernier étant un pouvoir effectif dans la gestion de l'entreprise »².

Selon l'OCDE, un investissement direct est effectué en vue d'établir des liens économiques durables avec une entreprise, tels que, notamment les investissements qui donnent la possibilité d'exercer une influence sur la gestion de la dite entreprise au moyen de la création ou de l'extension d'une entreprise ou d'une succursale appartenant exclusivement au bailleur de fonds ; de l'acquisition intégrale d'une entreprise existante ; d'une participation à une entreprise nouvelle ou existante ou d'un prêt à long terme.

D'une façon générale nous pouvons retenir que l'investissement direct étranger désigne les engagements des capitaux effectués par un investisseur, sur le territoire d'une économie autre que celle de ce dernier, dans le but d'obtenir : « un intérêt durable et une capacité d'exercer une influence dans la gestion ».

En outre, les IDE connaissent quatre formes :

- La création d'une entreprise ou d'un établissement à l'étranger ;
- L'acquisition d'au moins 10% du capital d'une entreprise étrangère déjà existante ;
- Le réinvestissement de ses bénéfices par une filiale ou une succursale située à l'étranger ;
- Les opérations entre la maison mère d'une firme transnationale et ses filiales (souscription à une augmentation du capital, prêt, avance de fonds, etc.).

La décision d'investir à l'étranger est généralement motivée par la recherche d'une fiscalité avantageuse, d'une qualité d'investissements, ou encore d'un niveau de qualification et/ou de coût avantageux de la main d'œuvre des pays d'accueil, ainsi que les « effets d'agglomération » (les entreprises s'implantent à proximité d'autres entreprises). En revanche, la volonté de contourner des droits de douanes ou d'économiser les coûts de transports semble peu importante.

Par ailleurs, les IDE, comme tout autre investissement, sont considérés par un bon nombre de pays d'accueil comme étant un facteur clé de croissance ; exerçant un effet sur la

¹H.Benmaouene, A.Gabis et KH.Mazouz, « Les IDE en Algérie : réalité et perspectives », sciences économiques, option EI, Université Abderahmane Mira, Bejaia, 2004-2005, p3.

² H.Benmaouene, A.Gabis et KH.Mazouz. Op. Cite. P143

demande globale, mais aussi un effet sur les capacités de production. Ils sont aussi considérés, dans un contexte où l'essentiel du commerce mondial est réalisé par les entreprises multinationales, comme étant un moyen de s'insérer dans la mondialisation.

2.2.2. Les effets des IDE sur la croissance

Dans les années 1950 et 1960, l'IDE était regardé avec beaucoup de méfiance et de suspicion par certains pays en voie de développement y compris l'Algérie.

Aujourd'hui, on assiste à un changement radical d'attitude où des politiques de promotion visant à drainer les flux d'IDE remplacent les comportements de suspicion.

En effet, plusieurs économistes (Graham et Krugman, 1995, Caves, 1996, Lall, 2000) accordent à l'IDE une place importante dans le développement économique, jusqu'à le présenter comme une sorte de remède miracle pour les « problèmes chroniques » des PVD¹.

En effet, quatre types d'effets indirects des IDE sur la croissance et le rattrapage des économies d'accueil peuvent être mis en avant² :

- Un effet en termes de transfert de connaissances et technologie vers le pays d'accueil sous certaines conditions de disponibilité en capital humain ;
- Un effet indirect passant par la productivité dans différents secteurs en ayant un impact positif sur la productivité des firmes locales ;
- Un effet de transformation de la spécialisation internationale du pays d'accueil à la faveur d'une diversification sectorielle permise par les investissements des firmes multinationales ;
- Un effet de renforcement de processus d'agglomération permettant théoriquement, selon les apports de la nouvelle économie géographique, une meilleure efficacité de la croissance.

En considérant les effets positifs de l'investissement étranger, et vu le retard cumulé et l'ampleur des besoins de l', que ce soit pour diversifier son économie et ses exportations, pour la stimulation de l'investissement domestique ou pour le transfert de technologie, du savoir faire et la formation de capital humain ,ou encore, pour la substitution à l'endettement extérieur, qui est l'une des principales causes à l'origine de la crise de l'économie algérienne, les autorités du pays ont tant d'intérêt à mettre en œuvre des politiques économiques visant à encourager toute initiative privée et améliorer l'attractivité du territoire algérien.

¹M.Alaya, « IDE et croissance économique : une estimation à partir d'un modèle structurel pour les pays de la rive sud de la méditerranée », CED, Université Montesquieu-Bordeau IV, 2004 ; (www.emma.gsu.edu.tr.fr).

²Revue Economie, « Investissements directs étrangers et productivité : quelles interactions dans le cas des pays de Moyen Orient et d'Afrique du Nord ». Volume 60, numéro 1, janvier 2009. P112

A cet effet, un régime d'investissement des plus attractives dans le bassin méditerranéen, est mis en œuvre en faveur de tous les investisseurs sans aucune discrimination. De l'autre côté, un vaste chantier de réformes économique et institutionnel est entamé depuis le début de la décennie écoulée accompagné de plusieurs programmes gouvernementaux de relance de la croissance.

3. Le régime actuel de l'investissement en Algérie : un cadre encourageant pour l'acte d'investir

L'ouverture de l'économie algérienne a rapidement progressé au cours des dernières années vers une entrée progressive dans l'économie de marché. La législation et la réglementation offrent des mesures d'incitation et de facilitation pour tout investisseur, sans distinction entre le capital national et le capital étranger. Dans ce cadre, l'Algérie est dotée d'un code des investissements réformé par l'ordonnance n°01-03 du 20 août 2001 relative au développement de l'investissement qui à son tour amendée et complétée par l'ordonnance n° 06-08 du 15 juillet 2006.

Dans le souci d'un meilleur accueil, le présent code a mis en place un réseau institutionnel compétent. Et pour encourager et inciter à investir, il prévoit une série d'avantages fiscal, parafiscal, douanier et autres, pendant la phase de réalisation et au cours de l'exploitation ; et deux régimes encadrant l'investissement.

3.1. La mise en place d'un réseau institutionnel compétent

L'investissement en Algérie est encadré par l'ordonnance 01-03 du 20 août 2001 relative au développement de l'investissement¹ qui fixe le régime applicable aux investissements nationaux et étrangers réalisés dans les activités économiques de production de biens et de services ; ainsi que les investissements réalisés dans le cadre de l'attribution de concession et/ou de licence.

D'autres textes législatifs et réglementaires régissant les investissements ont vocation à s'appliquer, notamment :

- La loi n°90-10 du 14 avril 1990 relative à la monnaie et au crédit ;
- Le décret exécutif n° 01-281 du 24 septembre 2001 relatif à la composition, à l'organisation et au fonctionnement du Conseil national de l'investissement (CNI);

¹ Modifiée et complétée par l'ordonnance n° 06-08 du 15 juillet 2006 (approuvée par la loi 06-17 du 14 novembre 2006) relative au développement de l'investissement.

- Le décret exécutif n°01-282 du 24 septembre 2001 portant attribution, organisation et fonctionnement de l'ANDI (Agence Nationale de Développement des Investissements).

3.1.1. Le Conseil national de l'investissement (CNI)

Il s'agit d'un organisme placé sous l'autorité du chef du gouvernement qui en assure la présidence. Il est cependant placé auprès du ministre chargé de la Promotion de l'investissement. Il a une fonction de proposition et d'étude et est doté également d'un véritable pouvoir de décision.

Ses principales missions sont les suivantes¹ :

➤ Au titre des fonctions de proposition et d'étude, le CNI :

- propose la stratégie et les priorités pour le développement de l'investissement,
- propose l'adaptation aux évolutions constatées des mesures incitatives pour l'investissement,
- propose au gouvernement toutes décisions et mesures nécessaires à la mise en œuvre du dispositif de soutien et d'encouragement de l'investisseur,
- étudie toute proposition d'institution de nouveaux avantages.

➤ Au titre des décisions qu'il prend, il y a :

- l'approbation de la liste des activités et des biens exclus des avantages ainsi que leur modification et leur mise à jour,
- l'approbation des critères d'identification des projets présentant un intérêt pour l'économie nationale,
- l'établissement de la nomenclature des dépenses susceptibles d'être imputées au fonds dédié à l'appui et à la promotion de l'investissement,
- la détermination des zones qui sont susceptibles de bénéficier du régime dérogatoire prévu par la l'ordonnance du 15 juillet 2006.

Il faut ajouter que le CNI évalue les crédits nécessaires à la couverture du Programme National de Promotion de l'Investissement, encourage la création d'institutions et d'instruments financiers adaptés et, d'une façon générale, traite de toute question en rapport avec l'investissement.

Tous les ministres en charge des dossiers et questions économiques sont membres du CNI, soit neuf (9) au total. Assistent, en qualité d'observateurs seulement, le président du conseil d'administration et le directeur général de l'ANDI.

¹ JORA n°55 du 26/9/2001, Décret exécutif n°01-281 du 24/10/2001, relatif aux missions du CNI

C'est un décret exécutif (le décret n° 01-281 du 24 septembre 2001) qui définit la composition, l'organisation et le fonctionnement du CNI. Il faut savoir que le CNI n'est pas une autorité administrative indépendante et que ses décisions et/ou recommandations ne s'adressent pas directement à l'investisseur mais sont destinées aux autorités en charge de la mise en œuvre des textes sur la promotion de l'investissement, en tout premier lieu l'ANDI.

3.1.2. L'Agence nationale du développement de l'investissement (ANDI)

L'ANDI est un établissement public à caractère administratif (EPA) doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière. Elle est placée sous la tutelle du ministre chargé de la Promotion des investissements.

3.1.2.1. Missions de l'Agence

L'ANDI exerce sept (7) missions :

- Une mission d'information où l'ANDI assure, essentiellement, un service d'accueil et d'information au profit des investisseurs, constitue des systèmes d'information et met en place des banques de données.
- Une mission de promotion de l'investissement qui consiste en la mise en place guichet unique décentralisé (GUD), identifie les contraintes à la réalisation des investissements et s'efforce de proposer un allègement des procédures et des réglementations relatives à la réalisation de l'investissement. Dans le domaine de la promotion de l'investissement, elle assure la mise en relation d'affaires des investisseurs non résidents avec des opérateurs algériens et entreprend des actions d'information pour promouvoir l'environnement général de l'investissement en Algérie.
- Une mission d'assistance qui consiste à organiser un service d'accueil et de prise en charge des investisseurs, leur accompagnement, la mise en place d'un service de vis-à-vis unique pour les investisseurs non résidents et à les assister pour accomplir les formalités requises.
- La participation à la gestion du foncier qui se traduit par l'information des investisseurs au sujet de la disponibilité des assiettes foncières et la gestion du portefeuille foncier.
- La mission de gestion des avantages où l'ANDI est tenue d'identifier les projets qui présentent un intérêt particulier pour l'économie nationale, de vérifier l'éligibilité aux avantages, de délivrer la décision relative aux avantages, d'établir les annulations de décisions et/ou les retraits d'avantages (totaux ou partiels).

- Une mission générale de suivi dont l'ANDI a en charge le développement d'un service d'observation et d'écoute, doit assurer un service de statistiques, collecter les informations relatives à l'état d'avancement des projets en étroite collaboration avec les investisseurs et, enfin, s'assurer le respect des engagements contractés par les investisseurs au titre des conventions (bilatérales et multilatérales) de protection des investissements. Elle s'assure du respect des engagements souscrits par les investisseurs durant la phase d'exonération.

3.1.2.2. Mode de fonctionnement : la structure du guichet unique

Il s'agit d'une institution très importante, en ce sens qu'elle doit accomplir les formalités constitutives des entreprises et permettre la mise en œuvre des projets d'investissements.

Le guichet unique est une institution décentralisée, puisqu'elle est créée au niveau de la wilaya. Siègent en son sein les représentants locaux de l'ANDI, du CNRC, des impôts, des domaines, des douanes, de l'urbanisme, de l'aménagement du territoire et de l'environnement, du travail, ainsi que le représentant de l'APC du lieu où le guichet unique est implanté. Le décret n° 06-356 impartit à chaque représentant des institutions citées ci-dessus une mission spécifique en liaison avec la nature de l'administration qu'il représente.

L'investisseur non résident fait l'objet d'une attention particulière de la part du législateur. En premier lieu, le directeur du GUD constitue l'interlocuteur direct et unique de l'investisseur non résident. En deuxième lieu, le directeur du GUD doit accompagner l'investisseur, établir, délivrer et attester du dépôt de la déclaration d'investissement et de la décision d'octroi des avantages.

En troisième lieu, il doit prendre en charge les dossiers examinés par les membres du GUD et s'assurer de leur bonne finalisation, une fois acheminés vers les services concernés. L'ensemble des documents délivrés par le GUD faisant foi, toutes les administrations sont tenues de s'y conformer.

Au 31 décembre 2007, il existait sept guichets uniques décentralisés implantés sur l'ensemble du territoire national (Alger, Blida, Oran, Constantine, Annaba, Ouargla et Bejaia)¹.

¹ « Guide investir en Algérie ». KPMG, 2008. P59

3.2. Le cadre réglementaire de l'investissement : définition et régime de l'investissement

Au titre de l'ordonnance n°01-03, toute personne physique ou morale, publique ou privée, de nationalité algérienne ou étrangère, résidente ou non résidente peut investir librement en Algérie, dans le respect de la législation et de la réglementation relative aux activités réglementées et au respect de l'environnement.

Elle peut investir dans toutes les activités de production de biens et services (dans tous les secteurs : industrie, agriculture et service), y compris dans le cadre de l'attribution de concession et/ou de licence.

Le projet d'investissement peut être¹ : une création nouvelle (en créant une entité juridique de droit commun algérien (Droit commercial algérien), une extension de capacité de production, une participation dans le capital d'une entreprise sous forme d'apport en numéraire ou en nature, une reprise d'activité dans le cadre d'une privatisation partielle ou totale.

Selon les dispositions du Code de Commerce, la loi garantit à l'investisseur le choix de la forme juridique de la société à créer telles que la société par actions (SPA), la société à responsabilité limitée (SARL), la société unipersonnelle à responsabilité limitée (EURL), la société en nom collectif (SNC), les sociétés en commandite simple, les sociétés en commandite par actions ou les sociétés de participation

3.2.1. L'investissement étranger dans le cadre de la loi algérienne : champ d'application

L'investissement étranger couvre tout acte d'investir pouvant être effectué par des résidents ou par des non-résidents².

Est réputé investissement étranger :

- Tout apport en capital financé au moyen, soit de Fonds Propres en devises librement convertibles et régulièrement importés, soit de crédits extérieurs non garantis par une banque ou un établissement financier étranger
- Tout apport en nature d'origine étrangère dont l'importation est dûment constatée ;
- Tout achat de valeurs mobilières cotées en bourse financé au moyen d'apport en devises librement convertibles et régulièrement importées ;
- Tout investissement au titre de la conversion de la dette extérieure.

¹ Article -2- de l'ordonnance du 20août 2001

² Est réputée non-résident toute personne physique ou morale dont le centre d'intérêt se trouve à l'étranger.

L'esprit de l'ordonnance sur l'investissement est d'accorder un certain nombre d'avantages et d'incitations à l'investissement en fonction de l'intérêt de l'investissement pour l'économie algérienne.

3.2.2. Modalités d'investissement

L'investissement, qu'il soit de source nationale ou étrangère, lorsqu'il relève du secteur de la production de biens et de services, n'est soumis à aucune autorisation préalable. Il suffit pour l'investisseur de procéder à une déclaration d'investissement (Annexe III) auprès de l'ANDI et dans la mesure où il souhaite bénéficier de certains avantages fiscaux et autres, il accompagne son dossier d'une demande d'avantages fiscaux (Annexe IV ; Annexe V).

La déclaration d'investissement doit notamment mentionner :

- Le domaine d'activité et de sa localisation ;
- Les emplois créés ;
- La technologie utilisée ;
- Les plans d'investissement et de financement ;
- Les conditions de préservation de l'environnement ;
- Les engagements liés à la réalisation de l'investissement ;
- Une prévision de la durée de l'investissement ;
- Pour les investissements relatifs au secteur bancaire et financier qui supposent une installation en Algérie, l'investisseur sera soumis à une procédure distincte, en ce sens qu'il devra solliciter un avis de conformité auprès du Conseil de la monnaie et du crédit.

3.2.3. Les incitations à l'investissement et les garanties accordées à l'investisseur

3.2.3.1. Les incitations : le régime général et le régime dérogatoire

➤ le régime général

Le régime général se limite à des avantages accordés au titre de la réalisation. Il concerne l'ensemble des investissements ayant fait l'objet de déclaration auprès de l'ANDI. Les avantages accordés dans le cadre de ce régime sont :

- L'application du taux réduit en matière de droits de douane pour les équipements importés et entrant directement dans la réalisation de l'investissement ;
- La franchise de la TVA pour les biens et services entrant directement dans la réalisation de l'investissement ;

- L'exemption du droit de mutation à titre onéreux pour toutes les acquisitions immobilières effectuées dans le cadre de l'investissement.

Le délai de réalisation est fixé lors de l'établissement de la décision d'octroi des avantages.

➤ **le régime dérogatoire**

Dans le régime dérogatoire, les avantages accordés s'étendent à la phase d'exploitation après constat de la mise en exploitation. Ce régime concerne deux types d'investissement :

- **Au titre de la réalisation de l'investissement :**

- ✓ Exemption du droit de mutation à titre onéreux pour toutes les acquisitions immobilières effectuées dans le cadre de l'investissement.
- ✓ Application du droit fixe en matière d'enregistrement au taux réduit de 2 pour mille pour les actes constitutifs et les augmentations de capital.
- ✓ Prise en charge partielle ou totale pour l'Etat, après évaluation de l'ANDI, des dépenses au titre de travaux d'infrastructures nécessaires à la réalisation de l'investissement.
- ✓ Franchise de la TVA pour les biens et services entrant directement dans la réalisation de l'investissement, qu'ils soient importés ou acquis sur le marché local, lorsque ces biens et services sont destinés à la réalisation d'opérations assujetties à la TVA.
- ✓ Application du taux réduit en matière de droits de douane pour les équipements importés et entrant directement dans la réalisation de l'investissement.
- ✓ Le délai de réalisation est fixé dans la décision d'octroi des avantages.

- **Au titre de l'exploitation, après constat de mise en exploitation :**

- ✓ Exonération, pendant une période de dix ans d'activité effective, de l'impôt sur le bénéfice des sociétés (IBS), de l'impôt sur le revenu global (IRG), sur les bénéfices distribués, du versement forfaitaire (VF) et de la taxe sur l'activité professionnelle (TAP).
- ✓ Exonération, à compter de la date d'acquisition, de la taxe foncière sur les propriétés immobilières entrant dans le cadre de l'investissement pour une période de dix ans.
- ✓ Octroi d'avantages supplémentaires de nature à améliorer et/ou à faciliter l'investissement, tels que le report des déficits et les délais d'amortissement.

- **Les avantages accordés dans le cadre de conventions d'investissement**

Pour les investissements présentant un intérêt particulier pour l'économie nationale (technologies propres, protection des ressources naturelles, économie d'énergie, développement durable), une convention d'investissement est conclue entre l'ANDI et l'investisseur, après approbation du Conseil national de l'investissement, laquelle permet d'octroyer à l'investisseur les avantages du régime dérogatoire prévus ci-dessus en contrepartie de ses engagements.

Ces investissements pourront donner lieu à des concessions ou des licences accordées par l'Etat.

- **La décision d'octroi des avantages**

- ✓ L'ANDI dispose d'un délai maximum de 30 jours, à compter, de la date de dépôt de la demande d'avantages, pour notifier à l'investisseur la décision d'octroi ou de refus des avantages sollicités ;
- ✓ En cas d'absence de réponse ou de contestation de la décision de l'ANDI, l'investisseur peut introduire un recours auprès de l'autorité de tutelle (services du chef de gouvernement) qui dispose d'un délai maximum de 15 jours pour répondre.
- ✓ La décision de l'ANDI peut faire l'objet d'un recours juridictionnel.
- ✓ La décision d'octroi des avantages est publiée au Bulletin officiel des annonces légales (BOAL).

3.2.3.2. Garanties accordées à l'investisseur

➤ **Principe de non-discrimination**

Les investisseurs sont traités également, quelle que soit leur nationalité, sous réserve des stipulations particulières des conventions conclues par l'Etat algérien et les Etats dont les investisseurs étrangers concernés sont ressortissants.

➤ **Règlement des différends**

Les décisions de l'ANDI sont susceptibles de recours devant les juridictions algériennes compétentes ou, le cas échéant, à des procédures particulières de conciliation et d'arbitrage prévues par les conventions bilatérales ou multilatérales auxquelles l'Algérie est partie prenante ou par d'autres clauses compromissoires préalablement convenues.

- Adhésion à la convention de Washington de 1965 portant création du CIRDI (Centre international de règlement des différends liés aux investissements) pour le règlement des différends relatifs aux investissements entre Etat et ressortissants d'autres Etats.

- Adhésion à la Convention de New York du 10 juin 1958 des Nations Unies relative à la reconnaissance et l'exécution des sentences arbitrales étrangères.

➤ **Garantie de transfert des devises**

Dans la mesure où l'investissement a été réalisé en devises convertibles constatées par la Banque d'Algérie, les investisseurs étrangers bénéficient de la garantie de transfert du capital investi et des revenus qui en découlent. Les investissements réalisés partiellement en devises convertibles bénéficient de cette garantie au prorata de l'apport en devises.

➤ **Clause de stabilisation légale**

Les modifications législatives et réglementaires relatives au droit de l'investissement, qui seraient postérieures à l'octroi d'avantages accordés en contrepartie des investissements réalisés, ne sont pas applicables à l'investisseur sauf s'il le demande.

Ainsi, l'investisseur est protégé contre l'aléa lié à l'évolution de la loi.

➤ **Le droit conventionnel international**

Un certain nombre d'accords multilatéraux et bilatéraux ou régionaux ratifiés ou en voie de ratification par l'Algérie garantissent spécifiquement les investissements étrangers (annexe).

A titre d'exemple on peut citer :

- **Accords multilatéraux**

Adhésion à la convention portant création de l'Agence internationale de garantie des investissements (MIGA) de Séoul du 11 octobre 1985.

A brève échéance, l'Algérie sera vraisemblablement un membre de plein droit de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC), à l'issue des négociations en cours pour son adhésion.

- **Accords régionaux**

Signature d'un accord d'association entre l'Algérie et l'Union Européenne le 19 décembre 2001, entrée en vigueur le 1^{er} septembre 2005 portant sur la libéralisation des échanges, la suppression progressive sur une durée de douze ans des droits de douane sur les importations de produits industriels européens.

Convention maghrébine pour la promotion et la garantie des investissements du 13 juillet 1990. Cette convention encourage l'investissement entre Etats membres de l'UMA (Union du Maghreb Arabe : Algérie, Libye, Maroc, Mauritanie et Tunisie) et prévoit des garanties financières et juridiques au profit des investisseurs, y compris en matière de règlement des différends.

- **Accords bilatéraux**

Dans le cadre de l'incitation et de la promotion de l'investissement étranger, l'Algérie a ratifié un certain nombre d'accords internationaux visant à encourager et à garantir les investissements bilatéraux.

A ce titre on peut citer pour exemple l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République algérienne démocratique et populaire sur l'encouragement et la protection réciproques des investissements signés à Alger le 13 février 1993.

En dépit des potentialités et des atouts dont dispose notre pays et un code des investissements des plus attractif, les résultats restent faibles et loin des aspirations des dirigeants du pays.

Cela ne vient pas de hasard, mais il est du un ensemble d'entraves qui rendent l'action de création d'une entreprise, l'une des taches les plus difficile à réaliser.

Toutefois, les pouvoirs publics n'ont pas épargné d'efforts pour l'amélioration de climat des affaires et de l'attractivité du pays vis-à-vis de l'investissement privé, national et étranger. Ces points seront développés d'avantages dans le chapitre qui suit.

Conclusion du chapitre

L'économie algérienne ne dépend que du secteur des hydrocarbures et de ses recettes. Depuis les 20 dernières années des tentatives d'impulsion d'autres secteurs ont été développés mais sans résultats notables.

Cette situation qui rend notre pays très vulnérable à l'évolution des prix des hydrocarbures n'est plus tolérable à l'heure de l'ouverture de l'économie algérienne où les risques deviennent autrement plus grands et dangereux. Plus que jamais la diversification des activités et des exportations devient un impératif incontournable. Pour cela, des politiques volontaristes et pragmatiques doivent être poursuivies par :

- des aides substantielles pour les activités jugées prioritaires en termes de diversification économique et d'intégration nationale,
- l'amélioration du climat des affaires pour attirer l'investissement privé et étranger.
- La création de conditions favorables à l'émergence de l'esprit d'entrepreneuriat et de compétition,

Les pays dotés d'avantages compétitifs décisifs tirent leur supériorité de la maîtrise des connaissances et de leur exploitation. C'est pour cela que tout ce qui a un rapport avec l'acquisition, la création, la circulation et l'exploitation du savoir constitue une grande affaire publique.

Dans ces domaines, l'Algérie accuse un retard certain et beaucoup reste à faire :

- en matière d'éducation et de formation supérieure,
- en matière de recherche et d'innovation,
- en matière de TIC.

Chapitre III : Le climat de l'investissement en Algérie et les réformes mises en œuvre pour un environnement plus attractif

L'Algérie bénéficie de nombreux atouts majeurs au niveau national, à savoir ses ressources naturelles abondantes, la taille de son marché intérieur (environ 30 millions de consommateurs), une population très jeune, la proximité géographique des marchés potentiels et une situation macroéconomique en nette amélioration (taux de croissance soutenu et inflation contenue). En outre, au niveau sectoriel, les secteurs qui présentent les opportunités les plus intéressantes pour les investisseurs privés sont les mines, l'agroalimentaire, l'électronique, la banque et la finance, et les NTIC.

Cependant, des problèmes structurels hérités de l'ancien système économique subsistent et ralentissent le développement de l'investissement. Bien que les équilibres macroéconomiques aient été restaurés, l'Algérie reste fortement tributaire du pétrole et des fluctuations de change¹. De plus, les problèmes d'accès au foncier économique et au financement bancaire, les retards dans les infrastructures et le poids du secteur informel demeurent des obstacles pour les investisseurs tant nationaux qu'étrangers.

Ainsi, le défi principal pour l'Algérie est de mettre en place de véritables stratégies nationales et sectorielles de promotion de l'investissement, fondées sur les avantages comparatifs. Mais avant tout, il faut instaurer un climat plus attractif de l'investissement.

Conscients plus que jamais de la nécessité de bâtir une économie forte basée sur l'activité productive et l'investissement dans les secteurs hors hydrocarbures, les pouvoirs publics ont entrepris depuis plus d'une décennie des réformes importantes, en vue d'accompagner le secteur économique dans le processus de libéralisation. C'est ainsi qu'il a été décidé de confier à l'Etat le rôle de soutien à l'économie et non plus celui d'opérateur économique.

Ce chapitre sera consacré, dans sa première section, à l'étude du climat de l'investissement en Algérie, en essayant de mettre le point sur les principales contraintes qui font obstacle au fonctionnement de l'activité économique et à l'attraction de l'investissement productif.

La seconde section abordera les solutions aux contraintes soulevées dans la première section. Cela dit, il s'agit d'énumérer les actions et le comportement des pouvoirs publics dans la recherche de

¹L'Algérie exporte, en effet, en dollars américains et importe en euros et toute fluctuation entre les deux monnaies a un impact direct sur l'économie nationale.

l'amélioration de l'environnement des affaires. En fait, nous essayerons de faire le point sur le passage du pays à l'économie de marché, sur les différentes politiques et programmes visant à renforcer et à soutenir la croissance économique et surtout, l'examen des principales réformes engagées par les pouvoirs publiques visant l'assainissement de l'environnement économique et la mise en place de préalables à l'essor, ainsi qu'au développement de l'investissement privé tant national qu'étranger.

Section 1 : le climat de l'investissement et les entraves au développement de l'activité productive

Introduction

Cette section sera consacrée à l'étude du climat de l'investissement et l'environnement des affaires en Algérie. En premier, nous traiterons, de façon générale, du climat de l'investissement nécessaire à une bonne croissance ; pour passer, dans une seconde phase, à l'étude du climat de l'investissement propre à l'Algérie.

1. Le climat de l'investissement, croissance et action des pouvoirs publics

1.1. Comprendre le climat de l'investissement et le comportement des pouvoirs publics

1.1.1. Définition de climat de l'investissement

Le climat d'investissement et l'environnement des affaires sont des concepts contemporains qui peuvent être définis de plusieurs façons.

La Banque Mondiale définit le climat d'investissement comme¹ « l'ensemble des facteurs locaux influençant les opportunités et les incitations qui permettent aux entreprises d'investir de façon rentable, de créer des emplois et de développer leurs activités. Cela inclut : stabilité et sécurité, réglementation et fiscalité, finances et infrastructure, main-d'oeuvre et marché du travail. Cette définition est développée de façon plus détaillée par la Banque Mondiale et la Société Financière Internationale dans leur rapport annuel intitulé, "Doing Business"². L'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE) identifie, dans son cadre d'action pour l'investissement dix domaines politiques qui influent directement sur l'investissement³ : les politiques d'investissement, la promotion et l'aide à l'investissement, la politique commerciale, la politique de la concurrence, la politique fiscale, la gouvernance d'entreprise, le comportement responsable des entreprises, les ressources humaines, le développement du secteur financier et l'infrastructure et la gouvernance publique. En outre, le cadre d'action de l'OCDE ne reconnaît que les enjeux concernant l'environnement naturel, l'énergie, le développement rural, l'innovation, l'entrepreneuriat des femmes et l'équilibre des genres influent également sur l'environnement des affaires.

Nous proposons deux définitions fonctionnelles :

- le climat d'investissement comme l'ensemble des facteurs macro-économiques qui déterminent l'attractivité d'un pays, d'une région ou du continent, les entrepreneurs,

¹Rapport sur le développement dans le monde 2005, «un meilleur climat de l'investissement pour tous ». Ed De Boeck. Banque mondiale. P21

² [Http: /www.dowlingbusiness.org/](http://www.dowlingbusiness.org/).

³ <http://www.oecd.org/daf/investissement/pfi>

- l'environnement des affaires comme l'ensemble des facteurs micro-économiques qui influencent la gestion des entreprises et les conditions d'existence des entreprises.

1.1.2. Action des pouvoirs publics et comportement des investisseurs

Les politiques et le comportement des pouvoirs publics, ont une influence très importante sur le climat des affaires, en raison de leur incidence sur les coûts, les risques et les obstacles à la concurrence considérés comme entraves à l'investissement. Cela dit, pour mettre en place un meilleur climat d'investissement, l'Etat doit agir sur ces trois aspects¹.

En fait, L'entreprise décide si elle doit ou non supporter des coûts aujourd'hui afin de modifier ou d'augmenter sa production plus tard, par exemple en investissant dans des machines, des installations ou la recherche et le développement. Pour arrêter sa décision, elle s'appuie sur ses ressources productives et ses stratégies, qui diffèrent d'une entité à l'autre. Mais, sa décision est motivée par la recherche du profit, et la rentabilité est fonction des coûts, des risques et des obstacles à la concurrence associée à l'opportunité de marché qui se présente. Le volume et la productivité de l'investissement qui résulte de cette décision influent positivement sur la croissance et le recul de la pauvreté.

Cela dit, un bon climat d'investissement n'a pas seulement pour but de produire des profits pour les entreprises- si tel était le cas, il suffirait de chercher à réduire au minimum les coûts et les risques. L'objectif est d'améliorer le sort de l'ensemble de la population. Un grand nombre de coûts et de risques sont, à juste titre, supportés par l'entreprise. Et la réduction des obstacles à la concurrence élargit les opportunités de marché, stimule l'innovation et permet de s'assurer que les effets positifs des gains de productivité sont partagés avec les consommateurs et les salariés.

Un bon climat d'investissement est bénéfique pour tous, sur deux plans. Tout d'abord, il sert la société, dans son ensemble, et non uniquement les entreprises, notamment par son impact sur la création d'emplois, la baisse des prix et l'élargissement de l'assiette fiscale. Ensuite, il englobe toutes les entreprises, et pas seulement les entités importantes ou influentes.

C'est vrai qu'il est difficile pour les pouvoirs publics de peser sur certains des aspects qui caractérisent le climat de l'investissement, tels que la géographie ou la taille du marché. Mais ils peuvent agir plus efficacement sur tout un ensemble d'autres facteurs. Les éléments spécifiques qui influent sur les coûts, les risques et les obstacles à l'acte d'investir, sont les politiques qui ont une incidence directe sur le comportement d'investissement.

¹Rapport sur le développement dans le monde, 2005. Op. Cite. P 20.

Le caractère prospectif de l'investissement met, donc, en relief l'importance de la stabilité et de la sécurité, et des droits de propriété en particulier. La réglementation et la fiscalité restreignent ces droits de propriété et exercent un impact déterminant sur les coûts, les risques et les obstacles à la concurrence. Le financement, l'infrastructure et la main d'œuvre sont des éléments clés des activités d'investissement¹.

Cependant, les entreprises ne réagissent pas uniquement aux politiques officielles. Elles jugent la façon dont ces politiques seront effectivement appliquées. Et elles s'efforcent de les infléchir dans un sens qui leur est favorable. On comprend donc l'importance fondamentale des pouvoirs publics et la gouvernance au sens le plus large.

C'est l'interaction des politiques formelles et des caractéristiques de la gouvernance que l'entreprise évalue lorsqu'elle prend la décision d'investir. Selon la Banque Mondiale, dans son rapport sur le développement dans le monde de 2005, ce point produit des conséquences importantes pour les stratégies d'amélioration de climat de l'investissement.

Le tableau suivant met en interaction les éléments qui caractérisent le climat d'investissement, le comportement des investisseurs et les politiques publiques d'incitation à investir.

¹ Rapport sur le développement dans le monde, 2005.Op. Cite. P 22

Tableau 16 : Politiques publiques, comportement et décision d'investissement

	Facteurs d'évaluation des opportunités des entreprises à investir	
	Forte influence de l'Etat	Faible influence de l'Etat
Coûts	<ul style="list-style-type: none"> • Corruption • Fiscalité • Lourdeurs administratives, bureaucratie • Coûts de financement et d'infrastructures • Réglementation du marché du travail 	<ul style="list-style-type: none"> • Prix des facteurs de production sur le marché • Ecart entre marché de facteurs de production et marché de la production • Economie d'échelle et potentiel de certaines technologies
Risques	<ul style="list-style-type: none"> • Prévisibilité et crédibilité des politiques publiques • Stabilité macroéconomique • Droit de propriété • Exécution des contrats expropriation 	<ul style="list-style-type: none"> • Réaction de la concurrence et de consommateurs • Chocs externes • Catastrophes naturelles • Fiabilité des fournisseurs
Obstacles à la concurrence	<ul style="list-style-type: none"> • Obstacles réglementaires à l'entrée et à la sortie • Droit et politique de la concurrence • Des marchés financiers qui fonctionnent Infrastructure	<ul style="list-style-type: none"> • Taille du marché et écarts entre marchés des facteurs de production et marché de la production • Economie d'échelle et potentiel de certaines activités

Source : Rapport sur le développement dans le monde, 2005.Op. Cite. P 22

1.2. Comment le climat de l'investissement stimule-il la croissance ?

L'amélioration de climat de l'investissement est, essentiellement, l'œuvre des pouvoirs publics, et cela dans des domaines d'intervention spécifiques ; mais la question qui se pose, est de savoir comment un bon climat de l'investissement recherché peut-il stimuler la croissance et assurer le bien être de la société.

La croissance économique est le seul mécanisme viable qui permet de relever le niveau de vie d'une société. Elle s'accompagne non seulement d'une progression du revenu, mais aussi de celle des indicateurs du développement humain. Elle offre des opportunités aux entreprises de toute

nature, à travers la création d'emplois et l'élargissement de l'assiette fiscale disponible pour financer les services publics. Tant les ménages que les entreprises bénéficient alors d'une amélioration des droits de propriété, des marchés financiers et des services d'infrastructures.

Lorsque le climat de l'investissement est bon, il favorise les gains de productivité en ouvrant des opportunités et il incite les entreprises à développer leurs activités, à s'adapter et à adopter de meilleures solutions, pas seulement les innovations brevetables, mais aussi une meilleure façon d'organiser le processus de production, et de distribution des marchandises et de répondre aux désirs des consommateurs.

A l'évidence, le climat de l'investissement influe sur le niveau de l'investissement privé. Les faits montrent que lorsque les coûts, les risques ou les obstacles injustifiés sont réduits, les entreprises disposent effectivement de meilleures opportunités et incitations à investir. Les études portant sur la croissance globale soulignent le rôle crucial de la productivité¹. En fait, le progrès technique peut favoriser l'investissement, et celui-ci peut contribuer aux améliorations technologiques ; et un bon climat de l'investissement peut soutenir l'un et l'autre, ce qui est encourageant pour les pays en développement : des conditions d'investissement plus avantageuses peuvent accroître directement l'efficacité, inciter à l'adoption d'une meilleure technologie et renforcer les incitations à investir dans le capital physique et humain.

2. Le climat de l'investissement en Algérie : état des lieux

La plupart des études réalisées et des rapports rédigés sur le climat d'affaires en Algérie, ont révélé l'existence d'un certain nombre de dysfonctionnement et de contraintes relative aux éléments constitutifs de climat de l'investissement selon la définition de la Banque Mondiale; ce qui rend l'attractivité de territoire algérien en dessous des aspirations.

Cela dit, l'amélioration du climat des affaires peut se percevoir en Algérie à travers le traitement des contraintes que nous allons traiter en ce qui suit.

2.1. Le risque pays et le déficit d'image et de communication

Pour qu'une entreprise investisse, il est indispensable qu'elle évolue dans un environnement présentant un degré raisonnable de stabilité politique et économique et où la sécurité de son personnel et le respect de la propriété privée soient garantis. En effet, en sapant la crédibilité de la politique publique et de la législation en vigueur, l'instabilité politique peu générer un climat d'incertitude et de risque pour les entreprises. De même la stabilité macro-économique est

¹Rapport sur le développement dans le monde, 2005.Op. Cite. P28

essentielle, car, en son absence, tout changement opéré dans un autre domaine, n'aura qu'un impact limité.

2.1.1. Le risque pays

Les risques pays tels quels sont définis dans les années 70 recouvrent trois risques principaux:

- Le risque de rupture politique, susceptible d'affecter le droit de propriété par la confiscation, l'expropriation ou la nationalisation. Il peut se manifester avec ou sans indemnité, par la répudiation de contrat et la répudiation de dette ;
- Le risque de non-transfert ou d'inconvertibilité, lorsque la banque centrale d'un pays est impuissante à transformer en devises fortes les ressources en monnaie locale ;
- le risque de non-paiement de l'État lui-même ou de l'une de ses entreprises publiques, quand l'acheteur ou le débiteur public n'honore pas ses engagements en devises.

En Algérie, avec la panoplie des contrats multilatéraux et bilatéraux signés, c'est l'état sécuritaire du pays qui pose le plus le problème, en dépit des efforts fournis dans ce domaine.

2.1.2. Des structures d'assistance, de soutien et de conseil inefficaces

Sous d'autres cieux, il a été prouvé que l'aide, le conseil et la formation des créateurs ont un impact élevé sur la réussite des créations d'entreprises.

En Algérie, formellement un grand nombre d'organisations comme les chambres de commerce et d'industrie, les associations professionnelles, les agences relevant de l'État ou même des structures de l'État assurent traditionnellement l'assistance, l'aide et le conseil aux créateurs d'entreprises. Pour certaines d'entre elles, cela constitue l'objet même de leur existence.

Or, dans la réalité, comme le souligne le CNES¹ « pour qui veut bien observer la situation de nos jeunes entrepreneurs, il est symptomatique que l'efficacité de ces organisations dans ces domaines est presque nulle, hormis, l'action remarquable de quelques individualités éprises de réussite. Quant aux cabinets de conseil, chez qui les jeunes créateurs passent obligatoirement, leur action, en nous obligeant à la prudence, reste décevante. L'étonnante pauvreté de leurs études de marché est manifeste ».

2.1.3. La disponibilité et accès à l'information économique et financière

La disponibilité et le libre accès à l'information économique et financière constituent un élément essentiel pour le fonctionnement d'une économie de marché émergente telle que celle de

¹ Rapport du CNES, Op. Cit.

l'Algérie. Il s'agit non seulement de rendre disponible l'information institutionnelle (lois, règlements, procédures, avis, appels d'offre de marchés publics, etc.), mais aussi l'information opérationnelle (évolution des marchés, concurrence, statistiques macro et micro-économiques).

Les investisseurs ont besoin d'accéder aux banques de données nationales et autres centres d'information économique dans des délais raisonnables avec une bonne fiabilité. A titre d'exemple, l'activité du secteur privé en Algérie, qui réalise une part importante du PIB, n'est pas systématiquement et périodiquement mesurée.

Les pouvoirs publics et la communauté d'affaires ne disposent que de quelques enquêtes effectuées de façon épisodique. Compte tenu du manque d'informations fiables, moins de 20% des entreprises algériennes planifient leurs activités au-delà de deux ans. Les décisions de management prises par 40% d'entre elles ne dépassent pas l'horizon de 6 mois. Telle est la réalité qu'il faudra changer. Le développement de l'information économique et financière est une nécessité absolue pour l'Algérie.

A cet effet, les institutions productrices de statistiques, d'analyses stratégiques, et de conjoncture, devront être renforcées (ONS, CNES, INESG, douane, ministères sectoriels, etc.), en même temps qu'encouragées les initiatives privées dans ce domaine (chambres de commerce, forum des chefs d'entreprises, associations patronales et professionnelles, etc.). Dans le même ordre d'idée, les obligations de publication légales devront également faire l'objet de suivi par les pairs et les institutions concernées. A cet égard, les données de la centrale des bilans et la centrale des risques devront être rendues accessibles, comme annoncé par le gouvernement.

2.2. Absence de l'État de droit

2.2.1. Les contraintes liées au système judiciaire

L'activité économique publique ou privée, marchande ou non-marchande, en économie socialisée ou en économie de marché, suppose que les contrats passés entre agents économiques soient exécutés et, en cas de litige, que l'arbitrage soit neutre au sens de la loi du pays entre les deux parties et prenne force exécutoire nous dit le professeur A.HENNI¹.

Ceci, bien entendu ne suppose pas seulement des lois mais surtout un appareil judiciaire et fiscal, et plus généralement des administrations d'autorité, pouvant faire appliquer ces lois et faire exécuter les sentences ajoute cet auteur.

¹ A. Henni, « Droits, appareil judiciaire et transition au marché en Algérie » Communication présentée aux XX^{èmes} journées ATM-CREDE Droits et développement Nancy 25-26-27 mai 2004

Pour que l'exécution d'un contrat soit prévisible et que ses fruits puissent anticipés la base de tout calcul économique rationnel..., il faut que les agents économiques aient des garanties concernant l'application des règles du marché. Ces garanties sont d'abord celles de la loi. Cette projection appelle donc un fonctionnement institutionnel encadré par une série de lois devant aboutir aux pratiques concrètes suivantes¹ :

- La publicité de la loi.
- La publicité des actes juridiques, administratifs et commerciaux.
- La publicité des droits de propriété et leur définition.
- L'effectivité de l'application de la loi par quatre administrations d'autorité : la police, le fisc et la douane, la concurrence et les prix, la monnaie et les banques.

D'où des réformes législatives, de structures et de statut des agents dans ces quatre administrations. Mais, pour que ces réformes aient une pertinence, un préalable étant obligatoire : régler la question de l'indépendance de l'arbitrage et du contrôle de l'application des lois². C'est ce qui explique que l'administration judiciaire constitue également un facteur de blocage pour les investissements.

La banque mondiale³ a aussi interpellé dans ce contexte (La création d'entreprises) les systèmes judiciaires en scandant les déroulements négatifs de la justice dans de nombreux pays (L'Algérie étant loin d'être l'exception) et ce en faisant écho à de multiples plaintes des milieux d'affaires à l'encontre de la machine judiciaire : « formation insuffisante des juges dans les domaines commercial, maritime et bancaire comme en droit de la construction et de l'urbanisme... autant de carences qui contribuent au caractère imprévisible des décisions judiciaires. Le manque de moyens humains et matériel nonobstant, d'autres facteurs autrement plus explicatifs sont avancés pour justifier la lenteur avec laquelle les jugements sont rendus et publiés. Ce constat est largement conforté en Algérie par l'image négative de la justice dans l'opinion publique en général.

Le retard du système judiciaire en matière de droit et de jurisprudence des affaires est d'origine historique. Les effets du système antérieur de gestion administrée de l'économie sont encore persistants sur le système judiciaire algérien. De plus, la composante du système judiciaire qui prend en compte le passage à l'économie de marché est à construire complètement ; la jurisprudence qui en découlera exigera encore beaucoup de temps. Il s'agit d'une tâche ardue et de longue haleine.

¹K. Boutaleb, Communication : « La problématique de la création d'entreprises face aux contraintes socio-économiques de l'environnement local en Algérie ». Université Abou Bakr Belkaid- Tlemcen, Algérie, 2006

²A. Henni. Mai 2004. Op. Cit.

³Rapport Banque Mondiale sur le développement dans le monde ,1998.

La communauté des affaires n'a une confiance limitée dans l'impartialité et la célérité du système judiciaire considéré, par ailleurs, comme inefficace, lent et coûteux. La communauté des affaires préfère l'éviter parce qu'il y sévit des pratiques de corruption et de mauvaise gouvernance.

Enfin, la communauté des affaires se plaint du fait que le système judiciaire n'implique pas, systématiquement dans des délais raisonnables, les décisions prises par les juridictions.

Moyennant quoi, 34,2 % seulement des entreprises, objet de l'enquête citée sont allées en justice. La quasi-totalité des contentieux (94%) sont résolus en dehors du système judiciaire. En revanche, les entreprises, notamment privées, considèrent que les contrats et la propriété sont bien protégés.

Les ajustements opérés dans le système judiciaire, en rapport avec les exigences de l'économie de marché, sont insuffisants. Les risques de gestion qu'implique la liberté d'entreprendre, sont encore lourdement criminalisés surtout pour les entrepreneurs publics qui évitent souvent de saisir les opportunités offertes par le marché.

Le système judiciaire souffre d'un manque de procédures établies, d'une qualification souvent insuffisante des magistrats dans les domaines du droit commercial et financier. Il souffre enfin de la faible capacité administrative et technique d'évaluation et de mise en œuvre des décisions de justice.

Le gouvernement a adopté et commence à mettre en œuvre la réforme judiciaire pour combler les déficits constatés. Il est prévu, dans ce cadre, la mise en place de tribunaux de commerce. Il conviendra également de développer des programmes de formation des juges, dans le domaine des obligations et des contrats.

2.2.2. Les contraintes liées aux défaillances de l'administration

➤ La centralisation administrative

Le contexte de l'économie algérienne est encore marqué par la forte centralisation des ressources et la prise de décision malgré toutes les tentatives inachevées de décentralisation. Les initiatives des autorités locales visant à promouvoir les activités des PME sont souvent étouffées par un processus de prise de décision centralisé et un manque de moyens humains, financiers et techniques au niveau local, chose qui rend toute initiative d'entreprendre au niveau local fort difficile.

L'une des contraintes majeures pour les investisseurs algériens réside dans les lenteurs bureaucratiques (très souvent dénoncées par ailleurs), celles-ci se manifestent dans la longueur, la complexité et la non-coordination des procédures administratives pour obtenir auprès des

administrations locales et mêmes centrales les accords nécessaires à l'installation, à l'établissement et au démarrage de l'entreprise. En dépit des efforts qui ont été faits ces dernières années, il faut toujours produire une masse de documents pour faire enregistrer une entreprise et le processus complet de création prend des mois et des mois sinon des années pour aboutir si jamais il aboutit¹.

Or, le temps c'est de l'argent ; et au niveau des pays qui le considèrent ainsi, tel que en Europe, la création d'une entreprise prend en général une semaine, le dédouanement d'un produit se fait en 24 heures, une livraison sur 1000 Km en 24 à 48 heures, un compteur électrique en 48 heures, une ligne téléphonique en 48 heures, un courrier par la poste en 24 à 48 heures².

Cependant, en Algérie, si nous prenant le cas de l'ANDI qui a remplacé l'APSI, ses guichets uniques « ne sont que des boîtes d'enregistrement incapables de décisions concrètes qui motivent les investisseurs », alors que sous d'autres cieux les guichets uniques sont de véritables centres de décision³. En Grande- Bretagne, par exemple, les Business Links remplacés par les correspondants locaux du Small Business Service, jouent ce rôle : ils constituent l'unique point d'accès des entreprises à l'administration, pour les demandes d'aides publiques, pour les formalités administratives et pour toutes les prestations de conseil offertes par l'administration (démarche qualité, exportations). De même, en Italie, la loi impose la création d'un guichet unique des services aux entreprises, constitué par convention entre les communes, les provinces et les régions.

➤ **Un environnement administratif inadapté.**

Deux réalités contradictoires coexistent dans le contexte algérien sans doute plus qu'ailleurs : la première, issue du discours officiel et faite de grandes décisions encourageant, sans ambiguïté l'investissement, y compris dans les secteurs jusque là fermés, et l'autre, reflétant les pratiques d'un terrain truffé d'obstacles qui découragent les meilleures volontés. Autrement dit, comme le souligne encore le CNES à ce propos « l'État se trouve bloqué par ses propres structures chargées de mettre en œuvre sa politique. Ce phénomène qui n'est pas inconnu, tolérable dans des faibles proportions, qu'on appelle, par euphémisme, bureaucratie, a atteint malheureusement des niveaux alarmants⁴ »

¹ Communication de K. Boutaleb, 2006. Op. Cite

² Y. Aissaoui : « Lettre d'un entrepreneur émigre », El Watan du 04/04/1999, in Communication de K. Boutaleb. Op. Cite

³ Ecole nationale d'administration Séminaire d'administration comparée de la promotion « Nelson Mandela » (1999-2001) « L'inter ministérialité au niveau local : analyse comparée du rôle des préfets et des représentants territoriaux de l'Etat en Europe ».

⁴ Rapport CNES : « Pour une politique de développement de la PME en Algérie », 2006.

Cette approche a été aussi assez minutieusement développée dans une étude du PNUD réalisée par le Professeur H.Benissad¹. Dans cette étude, l'auteur souligne que « le fonctionnement de l'économie algérienne reste en fait caractérisé par deux logiques contradictoires»:

- celle de l'administration basée sur le côté procédurier et formaliste,
- celle des gestionnaires basées sur des impératifs économiques d'efficacité.

De même, l'auteur se propose d'analyser les blocages d'ordre institutionnel que rencontre la PME algérienne au cours des différentes étapes de son existence (création, investissement, exploitation).

Il est utile de faire remarquer que, selon H.Benissad, les lourdeurs administratives, l'esprit de clientélisme, la suspicion de discrimination, la mauvaise allocation des ressources, la marginalisation des détenteurs de compétences, les décisions arbitraires, se sont pratiquement soldés, au fil du temps, par l'amenuisement, voire par l'absence de création d'entreprises privées durant la décennie 80.

Le contexte a certes considérablement changé, les efforts des pouvoirs publics pour soutenir l'investissement et la création d'entreprise se sont multipliés et diversifiés en termes institutionnels (lois et règlement) et matériels (l'octroi des aides). Mais le changement institutionnel fondé sur les principes de la bonne gouvernance ne s'est pas opéré concrètement malgré l'habillage formel dont il se prévaut chose qui est confirmé par Benmihoub selon ses propos : « La raison principale à cette situation semble être, d'une part, l'écart entre le cadre institutionnel formellement défini et sa mise en œuvre au profit du développement économique et d'autre part, l'insuffisante coordination (voire même l'incohérence) entre les différents segments des réformes : réformes économiques, réformes administratives, réformes de la justice, réformes du système éducatif»².

➤ **La corruption et les pratiques illégales**

Bien qu'il soit difficile par définition d'estimer l'ampleur de la corruption, l'enquête menée par la Banque Mondiale, arrive à la conclusion que cela représente 8,5 % du chiffre réalisé par les entreprises pour obtenir simplement un service qui, par ailleurs, devrait être rendu normalement. S'agissant des dessous de table pour les contrats publics, les réponses au questionnaire donnent une estimation de 10 %.

¹ H.Benissad, « La PME privée en Algérie: environnement administratif et contribution à une politique de promotion », PNUD, Alger, 16/06/1993

² M.C.Belmihoub : « Rapport sur les innovations dans l'administration et la gouvernance dans les pays méditerranéens : cas de l'Algérie » Avril 2004.

En matière de pratiques illégales, notamment l'évasion fiscale et le travail non déclaré, les chiffres sont beaucoup plus élevés¹:

- la plupart des entreprises privées (PME/PMI) ne déclarent en moyenne que 61 % de leurs ventes aux autorités fiscales, d'où la généralisation de la vente sans facture;
- tous les salariés ne sont pas déclarés formellement, seulement 54,2 % le sont en moyenne;

➤ **L'inefficacité des services publics**

Pour avoir une idée de la médiocrité des services publics, même si quelques progrès ont été enregistrés, une enquête réalisée pour la banque mondiale montre qu'il faut encore 238 jours pour installer un téléphone fixe et 18 jours pour le réparer, 100 jours pour être connecté au réseau électrique. Il faut 12 jours pour opérer un dédouanement (comparé à 3 jours au Maroc et 8 jours en Chine)². Le temps d'attente d'un bateau pour pouvoir accoster peut atteindre 7 jours et décharger peut prendre autant. En dépit de quelques progrès, la gestion portuaire est médiocre et de productivité faible.

Bien que la couverture du réseau électrique soit de loin la plus élevée de la région, la fréquence des coupures s'est élevée à 14 jours en moyenne en 2001 et 29% des entreprises sont dotées de leur propre générateur de secours (17% au Maroc et 16% en Chine). L'accès à l'eau pose un grand problème aux entreprises algériennes avec 42 jours de coupure en 2001.

C'est dans cet environnement contraint et incertain que fonctionnent les entreprises algériennes au quotidien. Il est évident que cette situation n'encourage pas les IDE.

La levée de ces contraintes nécessite une démarche et une politique intégrée des pouvoirs publics dans trois directions :

- La simplification et la rationalisation des procédures ;
- La transparence, l'accès à l'information et les recours appropriés auprès des administrations et institutions concernées ;
- La poursuite de la libéralisation des services publics marchands pour obtenir une meilleure qualité de services du fait de la concurrence (l'expérience vécue par l'opinion publique en matière de téléphonie mobile en fait un allié précieux).

¹ Revue Investir Magazine, « Quelle stratégie industrielle pour l'Algérie », n° 18 bimestriel de l'économie et des finances, février – mars 2007

² Communication de K.Boutaleb. Op. Cite

Ainsi, l'amélioration attendue se fera par le développement de la concurrence, la mobilisation des capacités d'expertise y compris en management, l'accès à l'information et la transparence dans les rapports avec les administrations et institutions publiques et de la régulation de l'État.

2.3. La contrainte de financement et l'absence d'un marché financier en Algérie

Lorsque les marchés financiers fonctionnent correctement, ils mettent les entreprises en relation avec des créanciers et des investisseurs désireux de financer leurs projets et de partager certains risques. A l'inverse, les insuffisances du secteur financier créent des obstacles qui empêchent les micro-entreprises aussi bien que les multinationales d'exploiter les opportunités de marché et alourdissent leurs coûts.

Cependant, la mise en place de marchés financiers véritablement efficaces se heurte à des défaillances du marché et des problèmes d'économie politique¹; ce qui est le cas dans la plupart des pays en développement, y compris en Algérie.

2.3.1. Financement bancaire et croissance économique

Il n'y a pas de croissance sans investissement, il n'y a pas d'investissement sans financement, il n'y a pas de financement sans épargne.

Plusieurs économistes ont mis en relief l'importance du système financier². Ils ont insisté sur le rôle des intermédiaires financiers dans la croissance économique. Ces derniers sont au cœur du processus de production et d'échange aussi bien interne qu'externe au pays. Les banques en constituent l'élément principal ; elles déterminent l'environnement d'autant plus encore que ce dernier les affecte. Elles sont, en effet, au carrefour de l'ensemble des flux qui sanctionnent toutes les opérations économiques et commerciales, y compris celles qui concernent les relations de travail en général.

Toutefois, la réalité est toute autre dans le cas de l'Algérie. Le système bancaire et financier ne semble pas être en mesure d'assurer son rôle de catalyseur de la croissance. Et pour bien saisir les blocages nés d'un système financier inefficace, et mieux appréhender la problématique de financement de l'investissement en Algérie, il est nécessaire de savoir comment le système financier, en général, et les banques, en particuliers, contribuent-ils à l'amélioration de la croissance économique?

¹Rapport Banque Mondiale sur le développement dans le monde 2005. Op. Cite. P116

2.3.1.1. Impact du secteur financier sur la croissance

Les institutions financières privées et publiques, sont les principaux circuits d'intermédiation entre l'épargne et l'investissement dans les pays en développement, comme dans le reste du monde. Leur efficacité, ou leur inefficacité, est un facteur déterminant de la croissance économique d'un pays. Lorsqu'ils sont efficaces, les secteurs financiers permettent de mobiliser l'épargne venant de sources très diverses pour l'affecter à des usages plus productifs, ce qui profite non seulement aux investisseurs et aux bénéficiaires des investissements, mais aussi à l'ensemble de l'économie. Lorsque ces secteurs investissent cette épargne, ils maîtrisent un élément fondamental de leur activité: le risque.

L'impact positif d'un secteur financier solide sur l'économie, que ce soit au niveau de la productivité des entreprises, de l'accumulation de capital, de l'accroissement de l'épargne et de l'investissement, ou de la croissance, est aujourd'hui, largement connu. Selon les études de la banque mondiale, une augmentation de 10% de la densité du circuit financier (liquidité) s'accompagne d'une accélération de la croissance du PIB par habitant de 2.8%, ce qui est considérable.

2.3.1.2. Banque et financement de développement

Le système bancaire devient l'un des partenaires de l'Etat en matière de développement du fait qu'il joue un rôle primordial dans la création et la mobilisation des ressources de développement aussi bien nationales qu'étrangères. Il est de même, susceptible de fournir la garantie et l'expertise nécessaire au bon choix des projets de développement, et prémunir les investisseurs publics et privés contre les risques de dérapage et de mauvaise gestion.

En effet, les crédits de campagne, le soutien d'une activité commerciale ou des services, sont autant de contributions au financement de développement que le financement de création industrielle ou d'infrastructure agricoles, ou encore d'autres activités économiques. La participation du système bancaire au développement se concrétise donc, dans les rôles que doit jouer le système bancaire à savoir : la collecte de l'épargne disponible, la création de l'épargne productive, le financement de l'investissement productif, le conseil et la coopération.

2.3.2. La problématique de financement de l'investissement en Algérie

2.3.2.1. Un système bancaire qui ignore l'investissement

La problématique bancaire est dans son acception théorique relativement simple: elle consiste à déterminer comment faire de la banque un outil efficient d'intermédiation entre l'épargne et l'investissement, au service de l'économie et de ses besoins monétaires de financement, de placement, de paiement et de couverture.

La mise en œuvre de cet objectif renvoie intuitivement à la construction d'une relation banque-agent économiques (au sens de la comptabilité nationale) efficace, organisant la collecte amont de l'épargne et la distribution aval de ressources sur des critères de rentabilité financière et de compétitivité économique. Ce cadre théorique fonde la problématique bancaire.

Néanmoins, le fonctionnement du système dans la pratique algérienne fait apparaître de multiples dysfonctionnements.

A cet égard, il enregistre plusieurs dérives, qui gardent un caractère de gravité avéré :

- Le manque de base populaire aux efforts de modernisation du système bancaire;
- Le recul du processus d'autonomisation des banques qui, tout en étant les premières à rentrer dans la commercialité, se retrouvent placées sous une tutelle ministérielle directe;
- Le décalage entre l'idéal de normes réglementaires de la loi sur la monnaie et le crédit et le positionnement réel des banques dans leurs activités courantes;
- L'inertie du système bancaire à exploiter le nouveau contexte d'épargne et d'investissement que le texte sur la bourse propose;
- La non-synchronisation des réformes bancaires avec les programmes de réforme de l'économie nationale, de l'économie sectorielle et de l'économie de l'entreprise.
- Les banques publiques apparaissent comme des citadelles bureaucratiques, inféodées à l'Etat propriétaire, satisfaites de leur monopole de clientèle publique, réfractaires au financement des investissements de la relance, centrées sur des opérations de négoce à court terme et peu soucieuses d'innovations monétaires ou financières.

Cette image négative, perçue par le public utilisateur et diffusée par les médias, comporte d'incontestables appréhensions sur le rôle et le statut de la monnaie et du titre, instrument de financement, d'épargne et d'investissement de l'économie.

La rigidité des critères et les modalités d'accès au financement

Malgré tous les progrès accomplis en matière de prestation de services, l'accès au financement de l'investissement reste une procédure très lente et ardue, dépassant souvent une année. Les critères de solvabilité et de rentabilité, l'analyse et l'évaluation du risque, le respect des règles prudentielles se conjuguent pour rendre difficile sinon impossible l'accès au financement. Pour beaucoup de jeunes entrepreneurs, les procédures mises en œuvre pour instruire, traiter, élaborer, conseiller, et finaliser un financement sont pénibles voire décourageantes.

La prudence des banques est perçue comme une absence totale de prise de risque et les garanties demandées ne sont pas toujours fonction des crédits sollicités. La complexité des procédures, leur lourdeur ouvrent la voie à des comportements contraires à l'efficacité et constituent, par conséquent, un frein au financement de l'investissement de création d'entreprise.

En fait, de vifs reproches sont adressées au système bancaire pour sa distribution de crédit, caractérisée par :

- Le rationnement relatif et la discrimination,
- Les longs délais de réponses aux demandes de financement,
- les décisions fondées plus sur les garanties fournies ou sur l'ancienneté des relations que sur l'analyse des risques intrinsèques des projets,
- L'insignification de la portion allouée au secteur privé,
- Le nombre et le volume limité de crédits à moyen et long terme,
- L'inexistence de formules de crédits adaptées à des régions, des secteurs (agriculture, immobilier, commerce extérieur...) ou à des activités spécifiques (investissement, exploitation, importation, exportation...) et la fréquence des refus d'octroi des crédits,
- L'opacité des critères d'allocation de lignes extérieures,
- Le coût des financements, avec des marges bancaires jugées usuraires,
- L'intérêt appliqué de façon indifférenciée pour le long et le court terme,
- le surcoût induit par le non respect des dates de valeur.

Malgré la forte baisse des taux d'intérêts jusqu'à 6,5^{o/o} pour l'investissement et 10^{o/o} pour les crédits d'exploitation, ils n'ont pas suffi à donner une dynamique à l'investissement.

2.3.2.2. Un marché boursier en panne (peu développé)

Le développement des marchés financiers en Algérie doit être une priorité du gouvernement dans la perspective de la modernisation et de la diversification de l'économie algérienne.

La Bourse d'Alger, qui a démarré son activité en 1998, comporte trois organismes : la Commission d'Organisation et de Surveillance des Opérations de Bourse (COSOB), la Société de Gestion de la Bourse des Valeurs (SGBV), et le dépositaire central des titres.

Malgré un certain dynamisme à ses débuts et des opportunités de développement, portées notamment par le processus de privatisation, le financement direct ne s'est pas imposé dans la réalité économique. L'économie algérienne demeure exclusivement une économie d'endettement", relève la mission économique de l'ambassade de France à Alger dans une note de synthèse sur le marché financier en Algérie¹. La mission économique de l'ambassade de France parle des marchés financiers peu développés et d'une Bourse encore limitée. La rareté des titres cotés actuellement, Saidal, et l'hôtel El-Aurassi, ne sont pas en mesure d'animer le marché.

➤ **Une bourse encore limitée...**

Les premières entrées en bourse avaient rencontré un certain succès, offrant un choix aux investisseurs institutionnels et semblant augurer un marché de petits porteurs. Cependant, l'activité s'est réduite (plus de nouvelle introduction depuis 2000²). La rareté des titres (deux aujourd'hui : Saidal, secteur pharmaceutique et El Aurassi, hôtellerie) n'est pas en mesure d'animer le marché. A noter que le marché demeure largement demandeur pour le titre El Aurassi. La vague des privatisations aurait pu contribuer à enclencher la dynamique boursière, mais celles-ci s'effectuent à présent davantage par avis d'appel d'offre ou de gré à gré.

On observe malgré tout un certain dynamisme du marché obligataire depuis 2004, où trois emprunts obligataires ont été émis ; deux par Air Algérie en mars et novembre dans le cadre du renouvellement de la flotte de la compagnie (montant total de 29,29 Milliards DA, soit 312 Millions d'EUR), et un par SONELGAZ destiné à financer l'extension de ses capacités de production (20 Milliards DA, soit 213,2 Millions d'EUR). Cette reprise avait déjà été amorcée en 2003 par le lancement de deux emprunts obligataire au profit de la Société de refinancement hypothécaire (SRH) et de SONATRACH.

¹ www.algerie-dz.com

² Il y a moins de quatre années, des sociétés nationales, toutes publiques, s'étaient portées candidates à l'accès en Bourse : l'EPAL (Entreprise portuaire d'Alger), l'ENTMV (Entreprise nationale de transport maritime de voyageurs), Air Algérie et l'Entreprise portuaire d'Arzew, la CAAR, la CAAT, l'EGT El Djazaïr, une entreprise hôtelière ainsi que la Société nationale des tabacs et allumettes (SNTA). La sélection s'était effectuée. Mais elle ne s'était pas terminée dans l'euphorie pour tout le monde. Dans ce lot, seule Air Algérie a été retenue. Elle a eu le quitus de la Commission d'organisation et de surveillance des opérations de Bourse (COSOB). C'est elle qui en juge.

Tableau n° 17 : Evolution des transactions en valeur à la Bourse d'Alger

	Transaction en valeur (M DZD)	Capitalisation boursière (% du PIB)
1999	108.08	0.59
2000	720.04	0.52
2001	533.22	0.35
2002	112.06	0.25
2003	17.26	0.22
2004	3.37	

Source : Document internet « les marchés financiers ([http : // www.financemediterranee.com](http://www.financemediterranee.com))

Au niveau régional, la Bourse d'Alger apparaît comme une exception : les bourses du Maroc et de Tunisie s'avèrent plus développées et contribuent réellement au financement de l'économie. La Tunisie (capitalisation de 9% du PIB) a connu une reprise de l'activité boursière en 2005, reflétée notamment dans la nette progression qu'a connue l'indice de référence Tunindex (+21,3%). Cette amélioration est à mettre au crédit du regain d'activité du secteur privé, après deux années sans introduction en bourse aucune. Les autorités se sont également distinguées par une politique volontariste d'introductions, augmentations de capital et des participations étrangères. La Bourse du Maroc, quant à elle, connaît une capitalisation importante au vu des performances régionales, de l'ordre de 55% du PIB. Elle apparaît comme la structure la plus aboutie (fonds d'investissement, marchés dérivés en développement).

➤ **... qui ne peut assurer le financement direct de l'économie**

Dans nombre de pays en transition vers l'économie de marché, la privatisation par la Bourse a fonctionné. La situation de la Bourse d'Alger n'est pas des plus reluisantes : il est des séances de cotation de ratées... des entreprises privées et publiques, candidates à l'entrée en Bourse se font attendre.

L'animation de cette institution, créée en 1999, reste, pour ainsi dire, faible. Elle n'est pas en tout cas à la mesure des promesses données par le ministre des Finances, Abdelatif Benachhou, au cours de 2004. Celui-ci affirmait que l'année 2004 sera celle de la Bourse.

Ce très faible développement des marchés financiers ne leur permet pas de jouer leur rôle de financement direct de l'économie, malgré les coûts moindres et la mobilisation de l'épargne qu'ils permettraient. Le financement de l'économie repose par conséquent exclusivement sur le secteur bancaire, ce qui rend d'autant plus nécessaire la réforme bancaire en cours.

Dans ces conditions, il convient de réévaluer la portée de la Bourse d'Alger : elle ne peut pas, à court terme, constituer un véritable mode de financement direct en Algérie. Il s'agirait plutôt d'un indicateur : elle met en valeur la volonté de continuer les efforts vers une économie de marché à part entière, et de se mettre en conformité avec les normes internationales afin de créer un environnement favorable aux affaires.

Mais, la question ne se limite pas à la problématique de financement, le foncier et l'informel ont une influence non négligeable.

2.4. Un système foncier complexe, peu transparent et sans titre de propriété

Dans le domaine du foncier, le processus de libéralisation engagé depuis plusieurs années déjà, n'a pas encore permis de lever les obstacles. Le foncier demeure un domaine complexe, régi par un grand nombre de textes et de multitude d'organisme et institutions qui se sont surajoutés au fil du temps.

2.4.1. Le foncier : une situation à la fois complexe et confuse

Le foncier est un ensemble de rapports sociaux ayant pour support la terre ou l'espace territorial. Ces rapports sont particulièrement déterminés par des facteurs historiques, économiques, juridiques, d'aménagement du territoire et relevant des politiques publiques.

Outre ces multiples déterminations, la question foncière est au centre de tous les débats et enjeux, et reste, en amont et en aval, l'instrument déterminant pour la définition et la réussite de toute politique de développement.

Cette question interpelle toute la société et particulièrement les pouvoirs publics sur les dispositifs à mettre en place et les mesures à prendre pour une approche cohérente, harmonieuse et équilibrée des différents espaces, où l'aménagement des terres à usage économique ou social constituerait une option fondamentale dans la stratégie du développement durable.

Aujourd'hui, la situation du foncier en Algérie reste à la fois complexe et problématique :

- complexe par l'absence d'une politique clairement énoncée. Les conditions de réalisation de l'offre et de la demande génèrent des prix « irrationnels » qui indisposent le demandeur, du fait de l'existence d'une spéculation.
- problématique ensuite parce qu'on est en présence d'une situation où les forces qui façonnent habituellement le marché ont des stratégies et/ou des comportements et des pratiques qui entraînent une situation délétère rendant l'accès au foncier une opération délicate et difficile.

De manière générale et depuis la période coloniale, c'est le facteur politique qui influe le plus sur la façon dont se pose et se traite la problématique foncière.

Le réseau industriel national privé ou public existant, installé en l'absence de vision claire a engendré des répercussions négatives en matière d'aménagement du territoire qu'il devient difficile de rattraper. De grandes surfaces foncières ont été perdues ce qui affecte considérablement les politiques de l'investissement.

2.4.2. L'accès au foncier industriel : une contrainte majeure

Le foncier constitue l'élément indispensable à la structuration des espaces, aux cohésions sociales, à la relance économique et au développement humain. Mal encadré et mal géré, il peut être un frein redoutable, lourd de conséquences. Cette question est, sans conteste, d'un intérêt majeur compte tenu des multiples enjeux qui s'y attachent.

La question foncière en Algérie a tendance à prendre plus d'ampleur et d'intensité, d'année en année, en relation avec les diverses atteintes et menaces dont elle est l'objet, et à la nécessité de sa préservation.

Depuis l'indépendance, malgré les multiples efforts déployés par l'Etat dans le domaine de la valorisation du patrimoine foncier, les résultats se sont avérés peu efficaces et insuffisants et on assiste, depuis des décennies, à une dilapidation effrénée des terres à haut potentiel économique, notamment dans les régions du Nord.

A partir des années 1990, et à la faveur du code des investissements, le foncier devait constituer la pierre angulaire de la politique de développement économique. Or depuis, faut-il objectivement, s'attendre à un résultat probant quand on sait que ce patrimoine est resté :

- non cadastré et non cadré par un schéma d'ensemble d'aménagement du territoire ;
- confié à une multitude de centres de décisions, répartis sur plusieurs autorités inégalement impliquées et dont les responsabilités de gestion s'exercent de manière relativement cloisonnée et dispersée ;
- géré par un corps législatif qui laisse les différentes autorités intervenir sans grande coordination et ne disposant de surcroît, ni de prérogatives claires, ni de pouvoir réel de décision.

Face à cette situation, les pouvoirs publics tentent de maîtriser ce contexte particulier du foncier à travers des dispositions relevant de lois de finances et autres. Nul doute que le progrès et

le développement économique et social des nations dépend en premier lieu de l'exploitation judicieuse du foncier disponible dans les différents secteurs agricole, industriel, touristique et urbanistique ; l'exploitation la plus judicieuse de ce capital vital commande, par conséquent, une stricte utilisation des terres conformément à leurs vocations.

L'espace foncier, de manière générale, a fini par s'ériger en facteur de blocage pour le développement économique en raison des différentes lacunes et défaillances au niveau de sa gestion. Il a été victime d'un traitement approximatif qui a engendré un affaiblissement considérable de son potentiel.

La tension s'exerce, en premier chef, sur la demande des terrains relevant du domaine privé de l'Etat en raison de la spéculation et des prix affichés qui ne reflètent en aucune façon la réalité du marché. L'offre privée demeure très peu importante et contribue à alimenter la spéculation. Il s'agit, en réalité, d'un phénomène de rétention de la part du secteur privé qui hésite à mettre en produit ses terrains d'assiettes ou qui le fait dans des conditions très lucratives. La crise foncière est à nos portes avec une raréfaction accentuée des disponibilités foncières au point où par endroit la mobilisation du foncier relève de la quadrature du cercle.

La question de comment réduire le monopole de l'Etat, accroître l'offre foncière privée et laisser libre accès aux acteurs économiques et sociaux ? Reste un objectif doublement important au plan de la mise en place d'un marché foncier et de mécanismes de régulation moins contingents. L'autre question non moins importante est comment rentabiliser les sols et les espaces quelque soit leur vocation ?

En effet, la question du foncier constitue pour les entrepreneurs algériens et les investisseurs étrangers une contrainte majeure pour le développement de leurs affaires. Ainsi, sur les 562 entreprises couvertes par l'enquête menée par la Banque Mondiale¹, 37% sont, depuis 5 ans, à la recherche d'un terrain industriel pour servir d'assiette à leur projet nouveau ou à l'extension d'une affaire existante. S'agissant de bureaux de locaux à usage commercial 20% des entreprises objet du questionnaire n'ont pas trouvé depuis quatre ans d'offre adéquate.

D'un autre côté, des terrains acquis à des prix administrés- et de façon non transparente n'ont pas accueilli les projets qu'ils étaient censés abriter et alimentent la spéculation foncière et la corruption.

¹ Investir Magazine, « Quelle stratégie industrielle pour l'Algérie. Op. Cite. P 53

Dans le même ordre d'idées, plus de la moitié des terrains existants, dont la plus grande partie appartient à l'Etat directement ou à des entreprises publiques en difficulté, sont inutilisés.

Le traitement de cette situation complexe renvoie à une série de mesures que doivent prendre les pouvoirs publics :

- participer à la régulation du marché foncier en augmentant l'offre à partir des assiettes régularisées ou excédentaires des EPE au profit des SGP créées à cet effet, et à partir des excédents immobiliers de l'Etat;
- impliquer le secteur privé dans la gestion, le développement et la commercialisation des zones industrielles et les zones d'activités commerciales.

2.5. L'ampleur du secteur informel et la concurrence illégale

Plus par son ampleur que par son ancienneté, le secteur informel a réalisé, en Algérie, une irruption massive et pernicieuse au point de s'incruster comme une composante plus ou moins importante de notre panorama économique et social. Il a enregistré une progression exceptionnelle sous l'effet cumulé de redoutables facteurs internes et d'une mondialisation subie, faute d'une préparation active à ses retombées sur notre pays.

Le développement exponentiel de ce fléau, alimenté par une armée de réserve, composée d'exclus du système éducation /formation, de chômeurs et de pauvres, n'a pas pu être endigué par les nombreux dispositifs d'emplois¹.

Le secteur informel s'apprécie ainsi comme le produit de nombreux processus historiques et synchroniques. Il tend à dévitaliser le tissu productif et à phagocyter le secteur formel. A terme, cette tendance fait grossir le risque de voir se substituer au concept de développement celui de survie.

2.5.1. L'informel : définition et composantes

Le CNES, dans son rapport, définit globalement le secteur informel comme « l'ensemble des productions et des échanges de biens et de services qui échappent, totalement ou partiellement, aux lois et règles commerciales, fiscales et sociales et qui n'émargent pas ou peu à l'enregistrement statistique et comptable »².

¹ Rapport CNES, « Evaluation des dispositifs d'emploi » ; 20^{ème} session, juin 2002.

²Rapport CNES, « le marché informel: illusion et réalité » ; juin 2004

De cette définition générale, il ressort un aspect fondamental dans la compréhension de ce fléau d'une grande voracité. Si l'on peut opérer, pour des besoins d'étude, d'analyse et d'évaluation, à des distinctions, il s'avère hasardeux de dissocier les activités de cette sphère, véritable magma volcanique en éruption, tant les rapports sont étroits et les interactions évidentes.

Tableau 18 : tableau synthétique de la dualité de secteur formel et informel

	Le secteur formel	Le secteur informel
Objectifs principaux	Maximisation des profits	Création des revenus
Marché	Accès réglementé, présence des syndicats Application de la législation de travail Accès au crédit national et étranger Paiement de taxes et d'impôts Salaires et contrats de travail	Facilité d'accès, non respect des règles Aucune législation de travail Autofinancement Aucun paiement de taxes ou d'impôts Auto-emploi, rémunération à la pièce
Structure du marché	Barrières à l'entrée Marques déposées, produits standards Marché protégé (quotas, licences, taxes)	Aucune barrière à l'entrée Produits artisanaux Marché non protégé
Technologie	Moderne et importée Utilisation intensive du capital Éducation formelle requise Production à grande échelle	Traditionnelle, adaptée, créée Utilisation intensive du travail Apprentissage non formel Petites unités de production diversifiées

Source: Suarez-Berenguela R.M. Informal sector, Labor markets and Returns to Education in Peru, LSMS Working Paper, no 32, P 3, World Bank. In rapport CNES, le marché informel: illusion et réalité. P26.

2.5.2. Les factures derrière la prolifération de l'informel

La situation du secteur informel enregistrée, mais peu analysée par les institutions, les agents économiques et les spécialistes, montre que c'est un fait grave et dominant des deux dernières décennies, généré par une perte de crédibilité envers les institutions de l'Etat qui a entamé un processus discontinu et désordonné de réformes inscrites dans une logique de désengagement de la sphère économique et sociale.

Cette perte est, elle-même, due à plusieurs facteurs qui ont alimenté et aidé à la prolifération de l'informel¹ :

¹Rapport CNES, 2004. Op. Cite

- **Au plan institutionnel et administratif** : recul de l'Etat, inertie et lourdeurs bureaucratiques, corruption toutes catégories sociales, contrebande tous créneaux et banditisme économique « à col blanc », détournements et abus de biens sociaux, situations de rentes et d'immunité, inapplication des lois et règlements, inconséquence et incohérence des logiques et des pratiques des services publics ;
- **Au plan économique et social** : démonopolisation sans maîtrise du commerce extérieur, application stricto sensu des programmes d'ajustement, dévitalisation du secteur productif, ralentissement drastique des investissements publics, discours néolibéral prégnant, obsolescence des méthodes et des moyens des institutions bancaires, douanières, fiscales, commerciales, sociales et judiciaires, compressions des effectifs, chômage, baisse du pouvoir d'achat et disparités spatiales ;
- **Au plan politique** : crises, tergiversations et abandons de missions de service public face aux destructions sauvages et aveugles du terrorisme et à son idéologie prônant l'abolition de l'impôt fiscal et douanier et le commerce libre (marchés dits islamiques).

2.5.3. L'ampleur du phénomène par quelques indicateurs¹

- En Algérie, l'emploi informel se situerait, en 2003, selon le Délégué à la Planification, à plus de 1,249 million de personnes (équivalent à l'emploi dans l'agriculture) soit 17,2% de l'emploi total ou 21,9% de l'emploi hors agriculture et connaîtrait un taux de croissance moyen annuel de plus de 8% soit 2 fois celui de l'emploi structuré.
- Durant ces dix (10) dernières années, l'emploi informel a progressé de 13,8% en 1992 à 15% en 1999 et à 17.2 % en 2003, de l'emploi total. Hors agriculture, sa part a varié, aux mêmes dates, de 17,5 % à 18,6% et à 21,9%.
- Sa contribution dans la formation du PIB hors hydrocarbures serait, selon les déclarations du Ministre des Finances, dans une fourchette de 20% à 25%, en 2003.
- Les entreprises publiques ont créé, hors hydrocarbures, 23% de la VA (valeur ajoutée) en 2001 contre 37% en 1992 et 53% en 1985. La part des entreprises privées est, aux mêmes dates, de 77% contre 63% et 47%. Cependant, les entreprises privées, de 10 salariés et plus, n'ont créé que 1,8% de la VA contre 2% et 3,3%, bien que leur nombre a augmenté de 33%. Ainsi la quasi totalité de la VA privée provient des entreprises de moins de 10 salariés, 75% de la VA en 2001 contre 61 % en 1992 et 44% en 1985. Ces parts qui

¹Rapport CNES, 2004. Op. Cite. P18

semblent disproportionnées s'expliquent par les insuffisances du système comptable et la sous déclaration des effectifs.

Ainsi, pour ces dernières années, l'emploi informel est passé de 15% en 1999 à 17,2% en 2003, par rapport à l'emploi total. Hors agriculture, sa part a augmenté de 18,6% à 21,9%.

En effet, l'existence du secteur informel remet en question le rôle central de l'Etat dans la conduite du développement et de sa facette la plus sensible, la création d'emploi. Les mesures d'austérité imposées par le FMI ont rendu précaire la situation de l'emploi, d'où des milliers de licenciements opérés dans le secteur public et l'institutionnalisation de l'économie de marché, censée relancer le système productif et aller de pair avec un Etat de droit, et n'ont pas provoqué la rupture avec les pratiques rentières et frauduleuses dans les structures économiques et sociales.

Conclusion

L'environnement économique et social a longtemps figuré parmi les principaux handicaps de l'investissement en Algérie et continu de l'être. Celui-ci influe doublement sur les flux d'investissement vers l'Algérie. Il agit directement, par l'action dissuasive qu'il exerce sur l'investissement étranger, et indirectement, par la participation à la dégradation des avantages comparatifs du pays.

Devant un telle situation, les pouvoirs publics ont pris l'initiative par la mise en place de nombreux programmes de relance et de soutien à la croissance économique à coté chantier de réformes touchant les différents aspect de l'économie du pays. Ces points et les principales actions entreprises par les pouvoirs public, dans la recherche d'un environnement propice à l'investissement, seront exposés et analysés en détaille au niveau de la deuxième section.

Tableau n°19 : récapitulation des faiblesses et des menaces de l'environnement des affaires en Algérie

Faiblesses	Menaces
<ul style="list-style-type: none">- Retard dans les infrastructures- Ralentissement dans la mise en place des réformes de deuxième génération- Ralentissement important dans les réformes financières et bancaires- Difficulté d'accès au financement pour les PME/PMI- Secteur informel important- Lenteurs judiciaires- Difficulté d'accès au foncier industriel- Fort déficit d'image et de communication- Manque d'information qualitative sur les IDE par secteur d'activité et par origine- Manque d'expertise en terme d'IDE et de ciblages des secteurs	<ul style="list-style-type: none">- Lenteur des déréglementations- Lenteur bureaucratique de l'administration publique- Retard dans la mise à niveau des fonctionnaires de l'administration publique- Faible taux de pénétration des NTIC qui limite le développement du secteur dans son ensemble- Fuite des cerveaux- Mise à niveau des politiques nationales et vis-à-vis des obligations internationales de l'Algérie- Manque de coordination entre les politiques nationales- Chevauchement des fonctions des institutions chargées de l'investissement- Fonctionnement non concurrentiel de certains marchés

Section 2 : Actions entreprises pour l'éradication des principales contraintes et la mise en place d'un environnement propice à l'investissement

Introduction

L'Algérie se reconstruit sur des bases nouvelles depuis une quinzaine d'années. Des étapes importantes ont été franchies dans l'établissement et le développement d'un régime politique démocratique et d'un système d'économie de marché. Ce processus a été engagé sur la base des enseignements tirés de l'expérience antérieure d'édification du pays qui avait été dictée par les circonstances historiques extrêmement difficiles du recouvrement de son indépendance.

Le choix opéré en faveur de mutations politiques, économiques et sociales n'a pas été ébranlé par la décennie d'adversité que le peuple algérien a eu à affronter. Ni le déferlement terroriste, ni l'incompréhension de certains de nos partenaires et l'indifférence des autres, n'ont affaibli la détermination de l'Algérie à aller de l'avant.

L'Algérie est parvenue, non seulement à la sauvegarde et au renforcement du caractère démocratique et républicain de l'Etat fondé sur la consécration des libertés fondamentales et des droits de l'homme, mais aussi à assurer l'irréversibilité des transformations du mode d'organisation et de fonctionnement de l'économie.

C'est ainsi que cette section sera consacrée à la présentation du contexte économique au début de millénaire ainsi qu'à l'évaluation des efforts engagés par les pouvoirs publics dans la recherche d'un environnement permettant une croissance durable par le biais de développement de l'investissement tant national qu'étranger.

1. Les années 2000, synonyme de changements radicaux

Depuis maintenant presque deux décennies, l'Algérie conduit des réformes économiques et institutionnelles de grande ampleur, parfois sous des contraintes et souvent avec le soutien des institutions internationales (Programme d'Ajustement Structurel avec le FMI et BM) ou bilatérales (programmes d'assistance et de coopération).

Ces réformes visent toutes un objectif majeur : organiser la transition de l'économie algérienne d'un système centralisé et bureaucratique vers un système décentralisé et d'économie de marché et améliorer la compétitivité des institutions et de l'économie algérienne. Les premières réformes (années 90) avaient pour objet les transformations structurelles et institutionnelles du système économique, alors que celles plus récentes (année 2000) visaient l'insertion de l'économie algérienne dans l'économie mondiale à travers les accords d'associations, les zones de libre échange et l'accord cadre avec L'OMC.

Passer d'une économie centralement planifiée à une économie de marché nécessite la refonte de tout le système économique, les réformes ont donc touché, pratiquement, tous les domaines de l'économie et on a assisté à :

- ✓ La libéralisation du commerce extérieur,
- ✓ La libéralisation des prix,
- ✓ La privatisation des entreprises publiques,
- ✓ La libéralisation financière...

1.1. Le contexte économique au début du millénaire 1

L'Algérie a commencé à se distinguer par la vigueur de son exécution des programmes de stabilisation et d'ajustement structurel mis en œuvre depuis 1994 avec le concours du FMI et de la Banque mondiale. La stabilisation a été réalisée avec succès dans un contexte de volatilité des cours du pétrole accompagnée de quelques progrès au plan des réformes structurelles, lesquelles ont jeté les bases d'un regain de croissance.

Depuis 1999, l'Algérie bénéficie d'un boom pétrolier continu qui génère un montant sans précédent de recettes pour l'État et une impressionnante accumulation d'avoirs extérieurs nets. La période 2000-2005 a été une période de forte croissance (Annexe VI), le PIB augmentant de 4,5 % par an en moyenne. Toutefois, à partir de 2006, l'Algérie a vu la croissance de son PIB ralentir à 1,8 % et, suite à une légère reprise, elle est passée à 3 % en 2007.

Pendant la période 1999-2005, la croissance était certes impulsée par le secteur des hydrocarbures, mais elle a été soutenue aussi par les résultats des secteurs autres que les hydrocarbures et l'agriculture, notamment les services et le bâtiment. En revanche, à partir de 2006, la contribution du secteur des hydrocarbures à la croissance du PIB est devenue négative : -2.5 % et -0.7 % en 2007. En 2007, le secteur agricole a affiché un taux de croissance de 5,9 %, tandis que la croissance dans le bâtiment particulièrement et les services était forte, atteignant 9,5 % et à 7,7 % respectivement.

La croissance forte de ces secteurs reflète essentiellement les programmes d'investissements publics massifs du PSRE (Plan de Soutien à la Relance Economique) et du PCSCE (Plan Complémentaire de soutien à la Croissance Economique) et une conjoncture favorable pour le bâtiment. De 65,7 dollars/baril en 2006, la valeur unitaire du pétrole brut algérien exporté s'est

¹Rapport Banque Mondial:« Les progrès en matière de développement », Aout 2008. P750, in : <http://go.worldbank.org>.

encore accrue, passant à 74,7 dollars/baril en 2007, ce qui a contribué à une hausse de 9 % en valeur nominale des exportations d'hydrocarbures, qui se sont établies à 60 milliards de dollars. La croissance du PIB devrait progresser pour atteindre 4,9 % en 2008, le PIB hors hydrocarbures s'élevant à environ 6,4 %.

L'inflation a été de 3,5 % en moyenne en 2007, contre 2,5 % en 2006. Le taux de chômage, tel qu'enregistré par l'Office National des Statistiques (ONS), indiquait une inversion de la tendance précédente à la baisse. De 12,3 % en 2006, il est passé à 13,8 % en 2007. Le taux de chômage en 2007 reste considérablement plus faible que le pic de 27 % observé en 2001 à la suite du Plan de relance économique 2001-2004, et plus récemment, du programme complémentaire d'investissements publics (2005-2009). Le chômage des jeunes continue toutefois de rester élevé, avec environ 72 % de chômeurs qui ont moins de 30 ans. La nature temporaire de l'emploi est également inquiétante, puisqu'il y a maintenant plus d'emplois temporaires (37 %) que d'emplois permanents (34 %), l'équilibre étant assuré par ceux qui travaillent à leur compte.

La position extérieure de l'Algérie a continué de s'améliorer en 2007, grâce à l'accroissement des exportations d'hydrocarbures. L'excédent des paiements courants est élevé, s'établissant à 23 % du PIB. Bien que les importations, surtout celles des biens de consommation et des capitaux, aient augmenté en 2007, elles ont été plus que compensées par le fort accroissement des recettes d'exportation. Les réserves de change brutes ont aussi continué à augmenter pour atteindre 110 milliards de dollars, soit plus de trois ans de couverture des importations à la fin du mois de décembre 2007. Le ratio de la dette extérieure au PIB a diminué, passant à 3,3 % en 2007.

Pour la même année, l'équilibre budgétaire global s'est encore solidement renforcé, mais le déficit sous-jacent hors hydrocarbures s'est creusé passant de 36 % en 2006 à 38 % en 2007, ce qui reflète la mise en œuvre accélérée du PCSC. L'augmentation des recettes ont compensé ce déficit, maintenant l'équilibre budgétaire global à un niveau similaire à celui de 2006 (12 % du PIB en 2007 comparé à 14 % du PIB en 2006), les recettes d'hydrocarbures étant restées élevées (32 % du PIB). Les dépenses en capital sont restées à des niveaux similaires à ceux de 2006, soit 12,5 % du PIB.

L'Algérie a accompli des progrès au regard de l'amélioration de ses indicateurs sociaux. Selon les estimations de la pauvreté basées sur la plus récente enquête disponible sur le budget des ménages, soit celle de 2000, le taux de pauvreté a baissé de 14,1 % (4 millions de personnes) en 1995 à 12,1 % (3,7 millions de personnes) en 2000, en raison de l'augmentation des dépenses

publiques, notamment les transferts sociaux, et d'un certain redressement du secteur industriel non pétrolier, qui ont entraîné une augmentation du revenu.

Les améliorations survenues dans le secteur éducatif ont fait reculer le taux d'analphabétisme, lequel est passé de 25 % à 16 % chez les hommes et de 46 % à 40 % chez les femmes entre 1998 et 2005. L'enquête sur le budget des ménages prévue en 2007 a été reportée à 2009 pour permettre d'achever la préparation du recensement qui a eu lieu à la mi-avril 2008.

Dans un contexte sociopolitique difficile, l'Algérie a réussi à opérer une ouverture fondamentale du processus politique, avec la fin du système du parti unique et l'adoption de politiques qui encouragent les pratiques démocratiques. Le président en exercice, M. Bouteflika, a remporté une victoire écrasante lors des élections présidentielles organisées en avril 2004, mais son mandat arrivant à terme en 2009, on s'attend dans les prochains mois à l'annonce d'un amendement constitutionnel qui devrait lui permettre de briguer un troisième mandat, fait sans précédent.

Le principal défi pour le gouvernement reste la mise en œuvre d'un vaste programme de réformes structurelles, notamment la réforme du secteur financier, la privatisation, une plus grande ouverture des secteurs des infrastructures aux opérateurs et investisseurs privés, la réforme des institutions publiques, l'application des accords d'association commerciale avec l'Union européenne (qui sont entrés en vigueur en 2005) et la conclusion des négociations en vue de l'adhésion à l'Organisation mondiale du commerce (OMC).

1.2. Principaux défis au développement

Forte d'une stabilité politique et macroéconomique sans précédent, l'Algérie est désormais confrontée à de nouveaux défis afin de pérenniser son développement que l'on peut répartir en deux groupes :

➤ Le premier défi est celui de la gestion des recettes des hydrocarbures dans une perspective à long terme, en vue de réduire la vulnérabilité de l'Algérie face à la volatilité des cours du pétrole. Les perspectives de croissance future continueront d'être déterminées par l'évolution du secteur des hydrocarbures. L'impact des fluctuations des recettes des hydrocarbures sur le reste de l'économie sera fonction, dans une large mesure, de l'efficacité de l'intermédiation de ces recettes par le gouvernement.

➤ Le deuxième défi consiste à améliorer le cadre d'activité économique tout en réduisant la participation de l'État à la fourniture des biens et des services. Cela dit, un environnement des

affaires plus porteur est nécessaire pour appuyer le développement du secteur privé naissant, élément essentiel d'une stratégie de croissance durable et de création d'emplois.

L'Algérie doit donc s'engager dans un processus de réformes nécessitant un dialogue constant avec la population visant à faire accepter ces profondes mutations.

1.3. La nécessité d'un dialogue soutenu favorisant la stabilité politique comme clé de succès

Le principal défi est de faire accepter le changement. Les multiples expériences internationales montrent que la résistance au changement demeure un frein important aux réformes. C'est pourquoi le gouvernement algérien se doit d'adopter une position ferme quant aux réformes tout en privilégiant le dialogue.

Cela passe nécessairement par une transparence des mécanismes de prise de décision et du renforcement permanent du processus démocratique. Par ailleurs, au-delà des aspects de gouvernance, l'Algérie se doit de refléter un climat d'affaires serein en vue d'attirer l'investissement étranger. Les efforts de l'Algérie ont d'ailleurs été longtemps entravés par les perceptions qui peuvent imprégner les marchés extérieurs ; par exemple sur le terrorisme qu'a connu le pays ou sur les risques d'instabilité politique. Indépendamment des conditions objectives pouvant prévaloir dans le pays, la perception des risques par des investisseurs étrangers est un facteur déterminant dans la prise de décision effective de ces derniers.

L'Algérie doit donc faire un effort important dans la poursuite de ces initiatives, la mise en place d'un climat d'affaires propice au développement des activités productives, et notamment à l'investissement privé (étranger et national).

2. Les principales actions et réformes entamées par les pouvoirs publics dans la recherche d'un environnement propice à l'investissement

Il est impératif pour l'Algérie de procéder à l'adaptation de ses lois et règlements ainsi que ses actions dans le but de les mettre en adéquation avec les nouveaux mécanismes ou techniques, notamment dans le domaine de l'investissement en tant que vecteur de toute renaissance économique sérieuse et développée.

En effet cela intervient après les fortes vagues de développement radical et des profondes mutations, nombreuses et diversifiées (politiques, économiques, sociales et culturelles, structurelles et organiques), qui ont secoué ces derniers temps notre pays et l'ont touché dans sa profondeur à l'image de plusieurs pays dans le monde, en plus de ce qui les a accompagnées comme réformes, restructurations, dispositifs et mécanismes visant en général, en apparence bien sûr, la réalisation

d'un ensemble d'objectifs, parmi lesquels le passage et d'une manière rapide d'une économie planifiée centralisée, dirigée administrativement vers une économie libre basée sur la concurrence loyale, libre et propre, d'un commerce soumis à des restrictions à un commerce libéré de toute entrave administrative et bureaucratique ; des barrières tarifaires, douanières et assimilées, vers un espace ouvert et large en faveur d'une liberté d'initiative , individuelle et collective dans les divers domaines industriels et commerciaux, financiers et agricoles...etc.

2.1. La stratégie du gouvernement pour la relance de la croissance

Le développement des capacités de l'Etat est un aspect fondamental pour la mise en place des conditions de développement. L'Etat a un rôle majeur à jouer dans la promotion de la croissance économique et du développement et dans l'exécution des programmes de réduction de la pauvreté.

Le contexte de récession qui a laminé les entreprises aussi bien publiques que privées a justifié le lancement par l'Etat du programme de relance économique dit PSRE, doté de sept milliards de dollars, s'articulant autour d'actions destinées à la redynamisation des activités productives agricoles, au renforcement des services publics dans les domaines de l'hydraulique, des transports et des infrastructures, ainsi qu'à l'amélioration du cadre de vie, au développement local et au développement des ressources humaines.

Ce programme va ensuite être complété, pour la période 2005-2009, par un autre programme non moins ambitieux, doté de 55 milliards USD, soit 4200 milliards de dinars¹ : le Programme complémentaire de soutien à la croissance «PCSC» (Annexe VII), dans des projets concernant la réalisation d'importantes infrastructures (autoroute Est-Ouest, barrages, chemins de fer, ports et aéroports). Ce programme s'est vu enrichi récemment de deux programmes régionaux complémentaires d'un montant global de 997 milliards de dinars pour le développement des Hauts Plateaux (620 milliards de dinars) et du Sud (377 milliards).

Cet ambitieux programme, vise non seulement à rattraper les retards de développement et à créer les conditions de l'investissement économique mais aussi à améliorer le cadre de vie du citoyen en matière d'accès au logement, à l'eau, aux soins et à la formation, sans occulter le développement et la modernisation du service public et le rééquilibrage territorial à travers le développement des réseaux routier et ferroviaire.

¹« Guide investir en Algérie», 2008. Op. Cite. P41

L'engagement de l'Etat dans le financement de l'économie nationale, grâce aux capacités d'épargne accumulées depuis l'année 2000 donne un essor considérable à l'investissement, à l'emploi et au rattrapage des déficits sociaux sur de multiples plans (Annexe VIII).

La crédibilité de plus en plus grande sur les plans financier, politique et diplomatique place l'Algérie dans une bonne position de pouvoir négocier une nouvelle place dans l'économie mondiale et dans la répartition des pouvoirs.

La nouvelle stratégie industrielle proposée par Le département d'Abdelhamid Temmar, consiste en un ensemble de mesures de réorganisation et de redéploiement de l'outil de production national dans le sens de sa modernisation, de sa compétitivité et de son insertion dans la division internationale du travail. Elle est intégrée dans le programme global de réformes structurelles, dont la mise en œuvre conditionne son succès.

Or, la récupération des parts de marché local perdues, la nouvelle stratégie devrait surtout permettre l'émergence de branches industrielles d'exportation se substituant progressivement aux hydrocarbures. Le champ de restructuration concerne aussi bien le tissu industriel existant que les créneaux d'investissement futurs. Il intéresse tout autant le secteur public que le secteur privé. Les restructurations prônées par la nouvelle stratégie industrielle prennent en considération les mutations systématiques de l'industrie mondiale. Elle met en valeur les branches qui disposent des potentiels de production requis et de sérieuses prédispositions à améliorer leurs avantages compétitifs sous réserve de s'appuyer sur des politiques industrielles cohérentes et adaptées aux réalités économiques internationales.

En gros, la stratégie industrielle, telle que proposée par Abdelhamid Temmar ministre de Participation et de Promotion de l'investissement, s'articule autour de six points suivants :

- Choix de branches prioritaires¹ auxquelles l'Etat accordera un intérêt particulier. La volonté de contribuer à leur développement est clairement affichée à travers des actions multiformes qu'il compte entreprendre pour inciter les entrepreneurs à y investir. Les rédacteurs du document ont toutefois pris le soin d'indiquer que les branches non ciblées par la nouvelle stratégie industrielle ne seront pas pour autant abandonnées, les promoteurs étant libre d'investir là où ils veulent et dans les créneaux de leur choix. Ils continueront même à bénéficier des mesures incitatives prévues par le code des investissements en vigueur.

¹Les branches retenues en raison de leurs forts potentiels et des capacités d'entraînement qu'elles peuvent exercer sur d'autres activités économiques sont la chimie, la pétrochimie, la pharmacie, les engrais, l'agroalimentaire, la sidérurgie, la mécanique et les matériaux de construction. Deux nouvelles industries qui n'existent pas encore en Algérie figurent au rang des activités prioritaires à développer. Il s'agit de la construction automobile et des technologies de l'information et de la communication.

- Le déploiement spatial qui comporte la mise en place des zones d'activités industrielles intégrées. Le forum des chefs d'entreprises a accueilli favorablement cette idée, estimant que ces zones sont faites de façon «harmonieuse», l'on pourra trouver des solutions concrètes aux problèmes du foncier industriel.
- La mobilisation des investissements directs étrangers (IDE) qui sont source de transfert de technologie et de capitaux non générateur de dettes,
- Les nouvelles techniques de communication
- L'intelligence économique¹ qui est un levier puissant, tant offensif que défensif, pour répondre aux menaces mais aussi pour porter le fer dans de nouveaux espaces économiques à conquérir.
- La mise à niveau de l'entreprise pour laquelle est recommandée la création d'une instance de coordination composée des représentants des pouvoirs publics et des partenaires économiques et sociaux, la mise en œuvre pour les entreprises en difficultés d'un plan de sauvetage pour accéder à la mise à niveau, ainsi que de favoriser l'émergence de structures d'appui et d'expertise².

Toutefois, un certain nombre de questions s'imposent d'elles mêmes par rapport à la mise en application d'une telle stratégie. Il s'agit notamment du pilotage de cette stratégie par le gouvernement qui risque de poser problème en raison de l'éclatement de la gestion de l'économie algérienne au niveau de quatre ministères (Finances, MPPI, Industrie, PME et Artisanat). Le possible regroupement de ces secteurs autour d'un tout puissant ministère de l'Economie dont l'ingénierie est assurée par le Conseil National de la Planification nouvellement créé est d'ores et déjà évoqué.

¹ Développer une forme de culture du combat économique, c'est comprendre un environnement, savoir innover, être agressif et maîtriser l'information sous toutes ses formes dans un contexte de stratégie de puissance des Etats. Les assises de l'intelligence économique et de la veille stratégique abordent ce thème de transformation et de traitement des données brutes, conditions de succès des bases de données.

² Pour le côté financement de la mise à niveau, des recommandations ont été faites dans le sens «à renforcer et développer les instruments de financiers dont notamment les sociétés de capital risque, les fonds et caisse de garanties, les banques d'investissement, les caisses mutuelles et les sociétés de leasing », ainsi que le relèvement du niveau de la bonification des taux d'intérêt bancaires appliqués applicables à ce programme et l'octroi des avantages fiscaux et parafiscaux aux entreprises qui mettent en œuvre des actions de mise à niveau.

2.2. Réformes politiques et institutionnelles

2.2.1. La nécessaire réforme politique et institutionnelle

Conjointement aux réformes macroéconomiques mises en œuvre sous l'égide des institutions financières internationales, l'Algérie s'est engagée depuis 1992 dans un processus complexe mais néanmoins « chaotique » de réformes institutionnelles dont l'issue demeure incertaine.

En effet, les nécessaires restructurations économiques entamées au début des années 90 exigent une matrice institutionnelle efficiente, elle-même conditionnée par une stabilité des règles formelles qui est d'autant plus importante qu'elle permet de limiter les comportements « opportunistes » des acteurs économiques et l'enclenchement de processus d'incitation suffisamment fort pour que l'action des agents économiques aille dans le sens des réformes économiques et se traduise par une amélioration des performances macro et micro économiques.

Les réformes institutionnelles impliquent l'émergence de nouvelles gouvernances fondées sur les paradigmes fondamentaux que sont l'existence d'un Etat de droit, la démocratie en tant que mode de gouvernement indissociable de l'Etat de droit, une gestion participative sous tendue par l'existence d'un système décentralisé de la décision et un cadre macro-économique sain incitatif favorable à la libre entreprise et à l'économie de marché.

Ces options supposent, néanmoins, une réforme en profondeur de l'État et des institutions publiques qui sont au centre des mutations économiques et politiques au double plan de leur légitimité et de leur mode d'intervention. Au demeurant, ces réformes sont de plus en plus souhaitées voire même exigées par les institutions financières internationales qui, à l'instar de la banque mondiale¹, les considèrent comme une condition sine qua none à la réussite du processus de transition vers l'économie de marché. En effet, les experts de la banque mondiale insistent sur la nécessité de repenser l'État, de consolider ses institutions, de le rendre plus efficace et plus adapté à ses missions de développement. Ainsi, à travers ces réformes, il est demandé à l'État d'être capable de faire appliquer ses orientations et ses décisions, d'inciter les entreprises - rendues autonomes - à la modernisation et à l'amélioration de leurs performances économiques et financières.

En bref, l'État devrait se constituer en un centre animateur et régulateur rigoureux et légitime doté d'une capacité de management de la sphère publique fondée sur la mise en place de mécanismes de régulation performants lesquels nécessitent des compétences de haut niveau

¹ Rapport Banque mondiale sur le développement dans le monde : « L'État dans un monde en mutation », 1997

capables de crédibiliser les actions de l'État dans un environnement marqué par la multiplicité des systèmes et des acteurs en place.

Faisant suite à la crise politique aiguë survenue en 1991 et succédant à près de trois années de troubles et d'instabilité politiques (1992-1994), une nouvelle phase de réformes politiques est entamée avec l'élection d'un nouveau président en 1995, la révision de la constitution en 1996, les élections législatives et locales en 1997 ainsi que l'installation du Sénat en 1998. A l'instar des réformes de 1988, les nouvelles transformations envisagées s'intègrent dans le processus de transition vers l'économie de marché qui englobe autant les aspects politiques, sociaux qu'économiques. Plus particulièrement des transformations importantes du régime politique ont été envisagées et consacrées à travers la révision constitutionnelle de 1996.

2.2.2. Révisions constitutionnelles et réformes administratives

2.2.2.1. Révision de la constitution

La révision constitutionnelle opérée en 1996 reconduit les principes de la séparation des pouvoirs et du pluralisme démocratique énoncés dans la précédente Constitution de 1989. En effet, la nouvelle Constitution reconduit les orientations relatives aux libertés fondamentales et aux droits de l'Homme et garantit, de fait, l'exercice des droits économiques, sociaux et culturels¹.

C'est dans le fonctionnement du régime politique qu'une innovation est introduite. La nouvelle Constitution introduit un régime bicaméral, par la mise en place d'un système parlementaire composé d'une assemblée populaire nationale (« parlement ») et d'un conseil de la nation (Sénat)² élu au suffrage indirect. Outre les deux chambres du parlement, la loi fondamentale algérienne a prévu la création d'un Conseil d'État en tant qu'institution chargée de réguler l'activité des juridictions administratives.

L'instance parlementaire légifère dans les domaines aussi diversifiés que le régime des obligations civiles et commerciales et de la propriété, le budget de l'État, la fiscalité, le régime douanier; le règlement d'émission de la monnaie et du régime des banques, le crédit et les assurances ainsi que les règles de transfert de propriété du secteur public au secteur privé.

Cependant, la nomination du gouverneur de la banque d'Algérie reste du ressort, du Président de la République.

¹ Ainsi, les droits de propriété, de création de partis politiques et de syndicats sont reconnus et garantis et ce en vertu des articles 42, 52 et 56 de la constitution de 1996.

² Articles 14, 98 et 99 de la nouvelle constitution de 1996.

2.2.2.2. Réformes administratives

Les réformes économiques et politiques initiées en 1989, ont amorcé un processus de transformation de l'administration publique pour lui donner des missions et des structures adaptées au nouveau contexte caractérisé par le pluralisme politique et l'économie de marché.

Parallèlement aux aménagements de la constitution, et dans le sillage des velléités de démocratisation de la vie publique, le fonctionnement de l'administration a fait aussi l'objet de réformes dans le sens de son adaptation au processus de réformes économiques dont l'aboutissement est, faut-il le souligner, conditionné par l'existence d'une administration efficace et performante.

Les réformes engagées par l'État, sous l'égide du ministère de l'intérieur, s'inscrivaient dans le sens des mouvements d'ouverture démocratique et de libéralisme enclenchés depuis 1988. Elles visaient à améliorer autant l'organisation que le fonctionnement des structures de l'administration.

En fait, loin d'être un processus endogène, la réforme de l'administration a été dictée par les conditionnalités inscrites dans le PAS qui impliquent des restrictions budgétaires importantes et donc le gel des créations de postes. Quant à la professionnalisation de l'administration, à travers la mise en œuvre de programmes de formation, elle ne semble pas constituer une priorité pour le pouvoir d'État d'où l'importance des retards enregistrés dans ce domaine.

2.3. Les réformes structurelles et économiques

La nécessité d'une insertion dynamique dans l'économie mondiale a conduit les pouvoirs publics à engager, dès 1986, un important programme de réforme globale de l'économie.

2.3.1. La réforme du système bancaire et financier

Le système bancaire et financier algérien s'est progressivement enrichi et diversifié durant ces six à huit dernières années, grâce notamment à son ouverture à l'investissement privé aussi bien dans le domaine de l'activité bancaire que dans celui des assurances. De même, la mise en place d'un marché financier avance d'une manière très prometteuse.

Schématiquement, on peut décomposer le système bancaire et financier algérien en trois principaux blocs:

- Les banques et les établissements financiers;
- Les marchés monétaires et financiers;
- Les assurances et fonds de garanties.

2.3.1.1. Le secteur bancaire : un vaste chantier de réformes

La mise à niveau du système bancaire est un des axes de promotion à privilégier, car c'est au sein de cette sphère que les rythmes de croissance seront arbitrés à titre principal. L'objectif à viser est d'aboutir à un système bancaire affranchi des ingérences, plus efficient et plus en harmonie avec les exigences d'une intermédiation financière performante et orientée vers l'économie de marche de capitaux. Jusqu'ici, la situation financière des banques publiques a constitué une contrainte qui a inhibé toute velléité de restructuration. Aussi il y aurait lieu de dégager un scénario pour leur sauvegarde et leur insertion dans la stratégie globale de privatisation.

2.3.1.1.1. Le cadre juridique de l'activité bancaire

L'activité bancaire en Algérie s'est nettement améliorée depuis la promulgation de la loi sur la monnaie et le crédit en 1990. L'ordonnance 03-11 du 26 août 2003 relative à la monnaie et au crédit qui a abrogé cette loi s'inscrit dans le même sillage et offre un nouveau cadre juridique pour l'exercice des opérations de banque comparable en tous points à celui en vigueur dans les pays libéraux. Elle dispose d'une autonomie complète vis-à-vis du gouvernement.

La nouvelle ordonnance a été promulguée en réaction à un certain nombre de dysfonctionnements constatés dans la conduite des réformes économiques, d'une manière générale, et de la réforme bancaire en particulier. Elle a permis de clarifier certaines dispositions insuffisamment explicitées par l'ordonnance 90-10 abrogée et, d'introduire de nouvelles prescriptions en matière de supervision des banques et des établissements financiers. La nouvelle législation bancaire replace dans un nouveau contexte l'activité bancaire en Algérie.

2.3.1.1.2. Les dispositions de l'ordonnance sur la monnaie et le crédit

- La surveillance des systèmes de paiement pour laquelle le législateur de l'ordonnance n° 03-11 a résolument opté pour la modernisation du système bancaire en élargissant la mission de la Banque centrale au fonctionnement et à la surveillance des systèmes de paiement (paiement de masse, paiement de gros montants dit RTGS, règlement livraison titres, etc.).
- La transposition des normes comptables internationales IAS-IFRS (International Accounting Standards) comme cela est le cas dans tous les pays.
- Le renforcement de la supervision bancaire

- La modification de la réglementation relative au capital minimum en exigeant, depuis 2004, sa libération totale avec l'institution de nouveaux seuils¹.
- Le statut de l'établissement financier a été clarifié pour dissiper toute ambiguïté sur la nature de son activité et les opérations qu'il est autorisé à effectuer².
- Le régime des prises de participation³.
- L'exclusion de certains organismes du champ de la législation bancaire (Trésor public et des organismes sans but lucratif)
- L'autorisation aux sociétés de même groupe de procéder à des opérations de trésorerie (prêts) entre elles. Le critère pris en considération pour la tolérance de telles opérations, relevant en principe du monopole des banques et des établissements financiers, se justifie par la notion de contrôle.
- Les conventions réglementées et les opérations normales⁴
- Le retrait du Trésor public de la caisse de garantie des dépôts
- La suppression du droit au compte qui fait que le citoyen qui se voit refuser par une banque l'ouverture d'un compte ne dispose désormais plus d'un recours devant la Banque centrale aux fins de se faire désigner une autre banque domiciliataire.

Ainsi, l'ordonnance relative à la monnaie et au crédit et ses textes d'application consacrent :

- la liberté d'installation de banques et d'établissements financiers par des promoteurs résidents et non-résidents seuls ou dans le cadre d'un partenariat,
- la liberté d'installation de succursales d'institutions financières étrangères,
- ainsi que l'égalité de traitement entre les nationaux et les étrangers.

En fait, la loi accorde l'égalité de traitement aux résidents et non-résidents, quelle que soit leur nationalité.

¹Le capital social minimum auquel les banques et établissements financiers sont tenus de souscrire est fixé à : 2,5 milliards de DA pour les banques (de l'ordre de USD 23 millions au taux de change en vigueur présentement), et à cinq cents millions de DA (500 000 000) pour les établissements financiers (USD 4,5 millions).

²C'est ainsi que les dispositions de l'ordonnance bancaire précisent que les établissements financiers ne peuvent pas recevoir des fonds du public et ne peuvent pas non plus gérer les moyens de paiement, ce qui signifie qu'ils ne peuvent pas assurer un service de caisse à la clientèle avec l'ouverture de comptes courants et la délivrance de chèques. Leur activité doit être confinée au crédit sous toutes ses formes (crédit classique, leasing, factoring, capital-risque, etc.) ainsi que les opérations connexes.

³La nouvelle ordonnance a supprimé la limite de 50% des fonds propres pour une prise de participation et charge le Conseil de la monnaie et du crédit de fixer cette fois des limites uniquement pour les banques. Ce qui signifie que les établissements financiers n'est plus concerné par ces réformes.

⁴Cette autorisation accordée aux sociétés d'un même groupe pour pouvoir effectuer des opérations de prêt intra-groupe est cependant inopérante lorsqu'il s'agit des banques et des établissements financiers. C'est ce que confirme l'article 104 de l'ordonnance qui pose le principe de l'interdiction absolue, sans aucune exception, pour les banques et établissements financiers de consentir des crédits à leurs dirigeants, leurs actionnaires et aux entreprises du groupe.

Comme l'Algérie négocie présentement son accession à l'Organisation mondiale du commerce (OMC), il est utile de noter, dans le cadre d'une analyse comparative avec les quelque 140 membres de l'OMC, que :

- le régime d'installation des banques en Algérie demeure souple et transparent,
- la réglementation prudentielle étant d'essence universelle, parce qu'inspirée des recommandations du Comité de Bâle, la pratique bancaire en Algérie est alignée sur les normes internationales en vigueur pour ce qui est, notamment, de la définition des fonds propres, des règles de provisionnement, des ratios prudentiels et du reporting,
- la spécificité (haute sensibilité) de l'activité bancaire liée au moral hazard et au risque systémique justifie les conditions exigées des fondateurs et dirigeants des banques, conditions au demeurant conformes aux recommandations du Comité de Bâle,
- contrairement à la pratique observée dans de nombreux pays membres de l'OMC, l'activité bancaire en Algérie n'est soumise à aucune des restrictions prévues par les dispositions de l'accord multilatéral relatif au commerce des services (AGCS).

2.3.1.1.3. Le développement du système bancaire algérien

Ce développement s'apprécie par le nombre total des banques et établissements financiers et par celui des guichets bancaires de plein exercice installés en Algérie.

Au moment de l'entrée en vigueur de la loi sur la monnaie et le crédit, en 1990, le secteur bancaire était principalement constitué de cinq banques commerciales publiques, de la Caisse nationale d'épargne et de prévoyance (CNEP) et de la Banque algérienne de développement (BAD), avec un réseau d'agences qui s'étendait sur tout le territoire national.

À ce secteur bancaire public, est venue s'ajouter, à partir de 1991, la banque mixte Al Baraka, constituée entre le groupe saoudien Al Baraka et la Banque algérienne de développement rural (BADR). À partir de 1995, le secteur bancaire va enregistrer la création de nombreuses institutions financières s'inscrivant dans la logique de soutien à l'activité bancaire et répondant à des préoccupations parfois sectorielles.

En effet, le soutien au financement du secteur de l'habitat a conduit à :

- la transformation de la CNEP en CNEP-Banque,
- la création de la Caisse nationale du logement (CNL),
- la création de la Société de refinancement hypothécaire (SRH),
- la mise en place de la Caisse de garantie des crédits immobiliers (CGCI),
- et au Fonds de garantie de la promotion immobilière (FGPI).

De même, le soutien au secteur de l'équipement (infrastructures de base), outre la restructuration de la BAD, a conduit à la création de la Caisse de garantie des marchés publics (CGMP), en 1998, et à celle de la Caisse nationale d'équipement et de développement (CNED), en 2005¹.

À côté de ces institutions financières publiques, on a assisté au développement, depuis 1995, d'un grand nombre de banques et établissements financiers privés, dont certains avec l'appui d'apporteurs de capitaux non résidents (étrangers).

Il convient aussi de noter qu'en avril 1990, la loi relative à la monnaie et au crédit a permis la constitution de banques et établissements financiers à capitaux privés nationaux et internationaux, et ce, seuls ou en partenariat.

Dans une première phase, et en vue de permettre à ces institutions de mieux suivre les développements de notre économie, des bureaux de représentation ont été ouverts en 1991 sous la direction de cadres détachés par les maisons mères : il s'agit notamment de la Citibank, du Crédit Lyonnais devenu Calyon, de la BNP Paribas et de la Société Générale. Cependant, les tensions enregistrées durant la décennie écoulée sur la scène politique ont conduit ces institutions à geler temporairement leurs projets bancaires.

Un vif regain d'intérêt des banques étrangères devait pourtant se manifester au début de l'année 1997. L'Union Bank a été autorisée en 1995 en qualité d'établissement financier.

Depuis, le secteur bancaire algérien compte vingt-sept (27) banques et établissements financiers répartis entre le secteur public et le secteur privé.

2.3.1.1.4. La diversification du système bancaire

D'un point de vue fonctionnel, d'abord, on peut observer qu'il existe en Algérie à la fois des établissements à vocation universelle, tels que les grandes banques à réseau (toutes les banques publiques et certaines banques privées, comme BNP Paribas et la Société Générale Algérie), et des établissements spécialisés dans un certain type de produits et donc de clientèle (les établissements de leasing, la Société de refinancement hypothécaire, etc.).

D'un point de vue économique, le système bancaire algérien comprend aussi bien des établissements de grande taille que des établissements d'importance moyenne ou encore de dimension très modeste. De même, il comprend à la fois des établissements dont les activités se limitent strictement aux opérations bancaires et des établissements qui proposent une gamme large et variée de services financiers.

¹« Guide investir en Algérie », 2008. Op. Cite. P161

D'un point de vue juridique, le système bancaire algérien se caractérise par l'uniformité d'établissements dotés tous du statut de SPA. L'actionnariat est souvent articulé autour d'un noyau dur qu'on considère comme l'actionnaire de référence.

En matière d'organisation de la profession, la loi bancaire impose à tout établissement d'adhérer à l'organisme professionnel créé sous l'égide de la Banque centrale, en l'occurrence l'Association des banques et établissements financiers (ABEF).

2.3.1.1.5. La modernisation du système bancaire algérien

Longtemps inscrite et annoncée au fronton de la réforme bancaire, cette modernisation a connu un début de concrétisation, au demeurant très timide, en 2005, avec le lancement de la carte de retrait interbancaire suivant la norme internationale EMV et sa généralisation à travers tout le circuit bancaire et Algérie Poste.

L'année 2006 a vu pour sa part le démarrage effectif du système de paiement de gros montant en temps réel géré par la Banque centrale en février, et à partir du mois de mai, du système de paiement électronique pour les paiements de masse (chèque, virement, avis de prélèvement, lettre de change, billet à ordre et opérations monétiques).

Pour concrétiser ces deux grandes actions de modernisation du système bancaire entamée en 2002, l'ensemble des banques ont procédé à la modernisation de leurs systèmes d'information et de gestion.

Les délais de paiement pour les chèques et autres valeurs qui constituaient la tare principale du système bancaire algérien sont gérés à partir de 2006 suivant les standards internationaux en la matière, soit cinq (5) jours ouvrables pour les chèques remis à l'encaissement, deux (2) jours ouvrables pour un ordre de virement.

Les instruments financiers d'accompagnement bancaire tels que le leasing, le capital risque, les fonds d'investissements, les fonds de garantie et prêts doivent être rapidement introduits quand ils n'existent pas, et développés quand ils sont réglementairement prévus. Avec une réglementation efficace des garanties des prêts, une des solutions aux contraintes du crédit, le niveau d'utilisation des ressources pour des projets bancables devrait constituer un critère majeur de performance des banques publiques qui devront sortir du financement quasi exclusif des opérations de commerce.

2.3.1.2. Vers une redynamisation du marché financier (la Bourse d'Alger)

Un marché des valeurs mobilières algérien a été créé par un décret législatif de 1993, modifié et complété par la loi n° 03-04 du 17 février 2003 relative à la Bourse des valeurs mobilières.

La Bourse d'Alger, dont l'entité opérationnelle est la Société de gestion des valeurs mobilières (SGBV), a été lancée en 1999. L'autorité de régulation est la Commission d'organisation et de surveillance des opérations de Bourse (COSOB), opérationnelle depuis 1996.

2.3.1.2.1. Un plan de réforme de la Bourse...

Une modernisation de la Bourse d'Alger est cependant en cours. Après la réforme du système de paiement bancaire, le moment est venu de proposer un plan de modernisation des marchés. Ce plan devrait s'étaler sur deux ou trois ans, et suivre deux axes : une mise à niveau technologique et de formation, ainsi qu'un effort en approvisionnement. La modernisation technique est déjà en cours avec une dématérialisation rendue obligatoire (les transactions sont obligatoirement déposées sur un compte titre), mais la formation reste un problème, les métiers de la bourse n'étant pas préparés par le système universitaire.

En ce qui concerne l'approvisionnement du marché, il suivra trois orientations principales : les privatisations à venir, les obligations des entreprises publiques, et les OAT.

A noter que le dépositaire central des titres devrait voir son rôle conforté avec le transfert prochain, en sa faveur, de la gestion des valeurs du Trésor (jusqu'ici gérées par défaut par la Banque d'Algérie).

En conséquence, la Bourse d'Alger se révèle conforme aux normes internationales. Selon la COSOB, les standards de l'OICV (Organisation internationale des commissions de valeur) sont respectés. Des efforts sont consentis, tant au niveau du cadre légal que de l'infrastructure.

2.3.1.2.2. ... accompagné d'un effort particulier au niveau des acteurs du marché

Maintenant que le cadre légal et normatif de la Bourse d'Alger s'établit en conformité avec les standards internationaux, l'enjeu principal se trouve déplacé au niveau des acteurs mêmes du marché. En effet, la fragilité de l'activité boursière est en partie explicable par le fait que les entreprises susceptibles d'être cotées ne répondent souvent pas aux exigences d'une entrée en bourse. Les mesures d'amélioration de l'environnement des affaires décidées dans le cadre de l'actuelle réforme bancaire seront essentielles à cet égard.

A noter également que le plan de remise à niveau des marchés financiers est également une opportunité de développer la communication autour de la Bourse d'Alger, communication à destination des acteurs économiques. Cette dynamique pourrait contribuer au développement d'une culture boursière en Algérie, et au véritable avènement d'un financement direct, étant donné les avantages qu'il peut proposer en termes de coûts et de disponibilité de l'épargne.

Il apparaît que la réforme bancaire et celle de la Bourse d'Alger sont liées dans un même processus d'amélioration du financement en Algérie : la réussite de la réforme bancaire en cours est

sans doute un préalable au retour du dynamisme sur les marchés financiers, de par les améliorations qu'elle induira notamment au niveau de la lisibilité par le marché des acteurs économiques.

2.3.2. Organisation du secteur public – privatisation

2.3.1.1. Organisation de secteur public

L'économie algérienne est caractérisée par l'existence d'un secteur économique étatique assez considérable.

Les réformes économiques en cours ont pour but, d'une part, de consacrer l'économie de marché et de réhabiliter l'entreprise en tant qu'acteur économique jouissant d'une pleine et totale autonomie vis-à-vis de l'État et, d'autre part, de mettre en place le dispositif à même de permettre à l'État, auparavant entrepreneur et exploitant direct, de se consacrer à son rôle de puissance publique à travers ses missions d'arbitrage et de régulation.

Pour accélérer ce processus des réformes et permettre aux entités constituant le secteur économique étatique de s'adapter aux réalités nouvelles, de nouvelles réglementations accompagnées de nouvelles organisations du secteur public ont été mises en place.

Ces réorganisations ont permis de transformer les entreprises publiques à caractère économique en sociétés par actions (EPE/SPA) et de supprimer la tutelle de l'État, désormais exercée d'abord par des agents fiduciaires (d'abord les fonds de participations, puis les holdings), auxquels ont été dévolus tous les attributs de l'actionnaire et, ensuite, par des sociétés de gestion des participations (SGP), au nombre de 28, chargées aujourd'hui de gérer les capitaux marchands de l'État, détenus par les EPE, et à 18 entreprises de groupes, dont 11 établissements financiers ayant une position dominante dans la banque et les assurances, notamment.

Fortement endettées et déstructurées, la plupart de ces entreprises publiques sont aujourd'hui éligibles à la privatisation ; une ordonnance sur les privatisations a été promulguée en août 2001 pour clarifier l'ossature réglementaire et élargir la privatisation à l'ensemble des segments concurrentiels. Cette loi trace des perspectives claires d'un désengagement net de l'État de la sphère économique.

2.3.2.2. La Privatisation : un choix stratégique

En s'engageant dans les réformes économiques au milieu des années 90, les pouvoirs publics ont inscrit la privatisation des entreprises publiques parmi les axes prioritaires de programme de passage de l'économie dirigée au libéralisme.

Les limites qu'avait atteintes le secteur économique public durant la fin des années 80 justifient la raison évoquée par les concepteurs de la privatisation. N'étant pas productif¹, ce secteur devait laisser la place progressivement au privé à travers différentes formes de privatisation.

2.3.2.1. Le cadre juridique et organes en charge de la privatisation

Deux textes vont constituer les fondations juridiques de la politique de privatisation : l'ordonnance 95/22 du 26 août 1995 qui codifie l'opération de privatisation en définissant les objectifs, les secteurs concernés, la méthode et le dispositif technique de privatisation et l'ordonnance 95/25 du 25 septembre 1995 sur la gestion des capitaux marchands de l'Etat qui consacre le caractère marchand des capitaux publics, et arrête les modalités d'organisation et de gestion des participations de l'Etat dans les EPE dans le sens d'une ouverture ou de la cession des actifs publics au marché.

Ces deux textes, précédés déjà par la loi de finances complémentaire de 1994 qui autorisent les cessions d'actifs à des opérateurs privés (articles 24 et 25), seront accompagnés d'une série de décrets, circulaires et textes d'application. En moins de trois ans (1995-1997), le dispositif de cession est balisé par un cadre juridique clair. Toutefois, certaines limitations spécifiques et notamment celle contenue dans le décret 96/133 du 13 avril 1996 accordant un droit de veto à l'Etat pour des raisons « d'intérêt national » où l'exclusion du secteur financier et bancaire de cette opération ne permettront pas d'attirer sérieusement les investisseurs.

Des amendements seront apportés à ce texte par l'ordonnance 97/22 du 17 mars 1997, mais il faudra attendre une nouvelle mouture publiée au journal officiel avec l'ordonnance 01-04 du 20 août 2001, c'est-à-dire six années après le premier texte. L'ordonnance 01-04 détermine l'organisation, la gestion et la privatisation des entreprises publiques économiques (EPE). Forte d'une influence libérale indéniable l'Algérie adopte une nouvelle stratégie où toutes les contraintes sont levées. L'ordonnance réaffirme clairement que tout le patrimoine des EPE est cessible et aliénable (article 4) ; et que celles-ci « sont toutes éligibles à la privatisation » (article 5) c'est-à-dire compagnie d'assurance et banques incluses.

Ce texte confie au ministère de la Participation et de la Promotion de l'investissement² (MPPI) la conduite des opérations de privatisation. L'Etat exerce son rôle de propriétaire en matière

¹Déstructurées financièrement, fortement dépendantes de l'extérieur pour leur approvisionnement en matières premières et demi-produit, les entreprises publiques –EPE- souffrent d'une sous-utilisation de leurs capacités installées, d'un déficit en organisation et en management et d'une faible compétitivité sur les marchés extérieurs.

² Il trouve son fondement légal et réglementaire dans les articles 10,21 et 23 de l'ordonnance 01.04 du 20.08.2001.

de privatisation à travers le Conseil des participations de l'Etat¹ (CPE), lequel approuve les modalités et les conditions de privatisation.

Dans un souci d'efficacité, les EPE ont été regroupées en fonction de la nature de leurs activités. Ainsi, la plupart d'entre elles ont été agrégées au sein de sociétés de gestion de participations² (SGP).

2.3.2.2. Procédure et modalités de privatisation

➤ Définition et objectifs

En 1993 l'OCDE préconise une définition qui considère la privatisation « comme tout transfert de propriété d'une entreprise d'Etat à d'autres agents, qui abouti à un contrôle effectif de l'activité par le secteur privé»³.

Il n'est pas nécessaire que le contrôle soit majoritaire et cela n'exclut pas une régulation publique de l'activité postérieurement. Les nouveaux actionnaires (agents) peuvent être des personnes morales ou physiques, des nationaux ou des étrangers. Le fait d'exiger un contrôle de la part du secteur privé correspond simplement à l'idée que ce contrôle, assorti d'une importante participation, est la meilleure manière d'inciter à maximiser les profits dans une économie de marché. La privatisation, selon l'OCDE, est une réponse aux difficultés de l'économie publique.

Selon Bénissad « La notion de privatisation signifie l'introduction dans le secteur public soit de formes de gestion privée uniquement, soit à la fois de capitaux et de formes de gestion privée. C'est à cette deuxième approche (celle de la désétatisation, de la dénationalisation des moyen de production) que se réfèrent les pouvoirs publics algériens lorsqu'ils évoquent la notion de privatisation »⁴.

Aux termes de l'article 13 de l'ordonnance 01-04 du 20 août 2001, la privatisation désigne toute transaction qui se traduit par un transfert à des personnes physiques ou morales autres que les entreprises publiques de la propriété :

¹ Qui est institué par l'ordonnance 01.04 du 20.08.2001 (Art.9) La composition et le fonctionnement du Conseil des Participations de l'Etat sont organisés par le Décret exécutif n° 01-253 10 de septembre 2001.

² Qui sont instituées par l'ordonnance 01.04 du 20.08.2001 (Art.5) et Décret exécutif n° 01-283 du 24.09 2001(Art. 2 et 5). Leur capital est intégralement détenu par l'Etat, et Leur fonction exclusive est de gérer les participations de l'Etat et disposent de l'effet d'un mandat de la part du Président du Conseil des Participations de l'Etat.

³ D.Guerraoui, X.Richet, « Stratégie de privatisation : comparaison Magrheb-Europe », Ed l'Harmattan. 1995. P231

⁴ M.E.Bénissad : « L'Algérie : restructurations et réformes économiques (1979-1996) », Ed OPU, Alger, 1994. P168

- De tout ou partie du capital social des entreprises détenu directement ou indirectement par l'Etat et/ou par des personnes morales de droit public par cession de titres ou souscription à une augmentation de capital ;
- Des actifs constituant une unité d'exploitation autonome des entreprises appartenant à l'Etat.

Cela dit, la privatisation consiste en un changement de structure de propriété, c'est-à-dire un accroissement de la part de secteur privé, ce qui permet une gestion plus rationnelle. Ainsi, elle se manifeste principalement, par la privatisation des entreprises publiques et la liberté d'initiative et de création de nouvelles entreprises.

Outil de désengagement de l'État de la sphère économique, la privatisation est un moyen de restructuration de l'appareil économique. C'est aussi un acte d'investissement permettant de:

- Décharger l'État de la gestion et du financement d'activités non stratégiques;
- Valoriser les atouts compétitifs de l'Algérie ;
- Attirer de nouveaux capitaux et des investissements de remise à niveau et de modernisation ;
- Promouvoir un management moderne, par l'introduction de compétences et de techniques de gestion nouvelles et efficaces et par le développement de la formation;
- Assurer la pérennité des activités et des entreprises ;
- Assurer le maintien et l'accroissement de l'emploi, promouvoir de nouveaux modes de motivation et d'incitation pour le personnel ;
- Introduire et promouvoir la concurrence, préparer l'ouverture du marché;
- Renforcer la compétitivité des entreprises par la réduction des coûts, l'augmentation de la productivité et l'amélioration de la qualité ;
- Accueillir des technologies nouvelles ;
- Ouvrir de nouveaux marchés ;
- Augmenter les exportations hors hydrocarbures.

➤ **La préparation à la privatisation**

Aux termes de l'article 18 de l'ordonnance n° 01-04 : «Préalablement à toute opération de privatisation, les éléments d'actifs et titres à privatiser devront faire l'objet d'une évaluation par des experts, fondée sur les méthodes généralement admises en la matière.»

Quant à l'article 19, il prévoit que «les conditions de transfert de propriété sont régies par des cahiers des charges particuliers qui seront partie intégrante du contrat de cession qui définit les droits et obligations du cédant et de l'acquéreur».

Les méthodes d'évaluation des entreprises constituent un aspect central dans la préparation de la privatisation. Trois méthodes d'évaluation sont aujourd'hui mises en œuvre par l'expertise financière et comptable :

- Il y a d'abord les méthodes patrimoniales qui sont basées sur l'actif net comptable corrigé (ANCC) ;
- Il y a ensuite les méthodes qui se fondent sur la valeur de l'entreprise à partir des cash-flows futurs actualisés ;
- Il y a enfin les méthodes boursières.

L'expérience de l'évaluation des entreprises publiques depuis 1998 (année du démarrage effectif des opérations de privatisation) montre, à l'évidence, que la méthode patrimoniale constitue le seuil planché et la méthode des cash-flows futurs actualisés souhaitables et souhaités, l'on est ainsi contraint d'opter pour la méthode patrimoniale dans plus de 90 % des cas pour déterminer la valeur d'une entreprise.

L'évaluation des entreprises publiques n'est pas toujours un simple problème technique. Des considérations d'opportunité politique et économique peuvent entrer en ligne de compte.

Aux termes de l'article 22 de l'ordonnance n° 01-04, il revient au ministre chargé des Participations, au titre de l'exécution du programme de privatisation adopté par le Conseil des ministres :

- de faire estimer la valeur de l'entreprise ou des actifs à céder,
- d'étudier et de procéder à la sélection des offres et d'établir un rapport circonstancié sur l'offre retenue,
- de sauvegarder l'information et d'instituer des procédures à même d'assurer la confidentialité de l'information,
- de soumettre au Conseil des participations de l'État le dossier de cession, comprenant notamment l'évaluation et la fourchette des prix, les modalités de transfert de propriété retenues, ainsi que la proposition de l'acquéreur.

➤ **Modalités de privatisation**

Aux termes de l'article 26 de l'ordonnance précitée, les opérations de cession des entreprises d'Etat au secteur privé peuvent s'effectuer :

- soit par le recours aux mécanismes du marché financier (introduction en Bourse ou offre publique de vente à prix fixe). Dans le premier cas, la mise sur le marché va consister à placer des titres cotés auprès d'investisseurs institutionnels et individuels. Si le titre est déjà coté, il possède donc une valeur de marché, et le prix devra être fixé à l'issue de la mise en

œuvre de la méthode d'évaluation retenue. Cette méthode reste théorique, puisque la Bourse d'Alger ne fonctionne actuellement qu'au ralenti avec seulement trois titres cotés qui ne représentent chacun que 20 % du capital des sociétés concernées. Dans l'immense majorité des cas, le titre n'est pas coté. C'est donc conformément au droit boursier qu'un document de référence sur l'entreprise éligible à la privatisation devra être mis à la disposition du marché. La mission de la COSOB¹ est très importante dans la mesure où celle-ci détermine les prix et les quantités cessibles. Ce n'est qu'après la publication de la note de la COSOB que les opérations de placement commenceront. Ce sont les institutions ayant pour mission le placement des titres qui vont ainsi devoir se mettre à la recherche d'investisseurs institutionnels ou particuliers.

- soit par appel d'offres, offre publique de vente (OPV). Celle-ci consiste, pour l'entreprise publique éligible à la privatisation, à placer dans le public une partie de son capital social à un prix qui est fixé à l'avance.
- soit par le recours à la procédure du gré à gré, Le recours au procédé du gré à gré consiste, pour l'État, à céder une entreprise publique à un repreneur privé, en négociant directement avec ce dernier le prix de cession et, le cas échéant, les conditions dont est assortie la privatisation.
- soit par l'encouragement de l'actionnariat populaire qui revêt essentiellement deux formes :
 - ✓ La vente aux travailleurs (directement ou à un groupe d'actionnaires) d'un certain pourcentage des actions. Pour ce cas là, tout un chapitre de la loi est consacré aux dispositions particulières au profit des salariés. On retiendra les trois mesures destinées à faciliter la reprise par les travailleurs de leur entreprise (cette reprise restant optionnelle)¹ : l'acquisition à titre gracieux de 10 % au maximum du capital de l'entreprise, l'exercice d'un droit de préemption, un abattement de 15 % au maximum sur le prix de cession.
 - ✓ La proposition de ventes d'actions au public, par le canal de la Bourse des valeurs mobilières, ou encore l'adoption de la méthode dite de la privatisation «par bons», cette dernière ayant le mérite et l'avantage d'inciter la population à s'intéresser aux conditions du marché des capitaux, dans la mesure où celle-ci va désormais être appelée à suivre l'évolution du cours des actions qu'elle possède et à s'impliquer sérieusement dans le processus de transformation économique.

¹COSOB : Commission d'organisation et de surveillance des opérations de Bourse.

2.3.2.3. La politique de privatisation

Six années seulement après avoir jeté les premiers jalons de la privatisation, avec l'ordonnance n° 95-22 du 26 août 1995 relative à la privatisation des entreprises publiques, les pouvoirs publics ont été amenés à définir une politique plus audacieuse avec l'ordonnance n° 01-04 du 20 août 2001 relative à l'organisation, la gestion et la privatisation des EPE.

Le législateur ne distingue plus entre les entreprises du secteur stratégique et celles du secteur concurrentiel. Les deux catégories sont éligibles à la privatisation ainsi que les entreprises qui assurent une mission de service public. En revanche, dans les entreprises que l'État considère comme des fleurons de l'économie ou de l'industrie, une action spécifique peut être émise par l'État, à titre provisoire, afin que ces entreprises ne soient pas confisquées au profit d'intérêts étrangers et que leur activité originelle soit sauvegardée.

La politique algérienne de privatisation vise, à travers la cession d'actifs publics à des repreneurs privés, l'amélioration du management et l'acquisition de nouvelles technologies, et le désendettement du Trésor vis-à-vis de la Banque d'Algérie. C'est pour cette raison que l'État, à travers les sociétés de gestion des participations (SGP), négocie âprement le prix de cession des entreprises dans la mesure où les opérations de privatisation sont censées procurer des recettes nouvelles au Trésor.

La politique des pouvoirs publics tente plutôt de favoriser des privatisations vertueuses. C'est ce qui ressort, en tout cas, de l'article 17 de l'ordonnance n° 01-04 du 20 août 2001, aux termes duquel les «opérations de privatisation par lesquelles les acquéreurs s'engagent à rentabiliser ou à moderniser l'entreprise et/ou à maintenir tout ou partie des emplois salariés et à maintenir l'entreprise en activité peuvent bénéficier d'avantages spécifiques négociés au cas par cas».

En d'autres termes, la privatisation utile à la collectivité nationale est celle qui permet aux entreprises déjà existantes de bénéficier d'un apport extérieur (financier, technologique, managérial) pour pouvoir développer leurs activités, renforcer leurs capacités de production et créer de nouveaux emplois. Par ailleurs, afin que l'Algérie respecte les engagements pris à l'égard de la communauté financière internationale, en général, et des institutions de Bretton Woods, en particulier, la politique de privatisation exclut de maintenir en vie des entreprises moribondes dont l'outil de production est à la fois obsolète, inefficace et coûteux, sinon ruineux pour le contribuable.

¹ Guide de l'investissement et du commerce extérieur en Algérie

2.3.2.4. Evolution de processus de privatisation

➤ La première vague de privatisations de 1995

Le lancement des premières opérations de privatisation d'entreprises publiques algériennes date de 1995. Ces premières cessions ont pris la forme de cession d'actifs dans le cadre de l'article 24 de la loi de finances complémentaire pour 1994. Le seul secteur touché en 1995 a été le tourisme ; un appel d'offres a été lancé en 1996 pour la cession de cinq hôtels. En réalité ces hôtels étaient encore en phase de réalisation (à des stades différents) et n'avaient pas encore été mis en exploitation, à l'exception d'un seul¹.

Ces premières opérations ne présentaient pas de difficultés particulières : l'évaluation était facile à réaliser s'agissant de simple bâtiments et surtout le problème d'effectifs ne se posait pas. Malgré la simplicité de ces opérations, elles se sont soldées par un échec puisque aucun de ces hôtels n'a été cédé au terme de la procédure, faute d'acquéreurs.

A la fin de l'année 1995, sous la pression des organisations financières internationales, le gouvernement va tenter de faire démarrer véritablement le processus. Il arrête alors une première liste d'entreprises susceptibles d'être privatisées par cession d'actifs, d'actions ou de contrats de management et crée des comités sectoriels de privatisation (au niveau de chaque département ministériel concerné) et un comité national de suivi au niveau du ministère chargé des participations. La mise en place de ces nouvelles structures qui viennent se superposer à celles déjà prévues initialement, a pour objectif d'impulser les actions de privatisation au niveau des entreprises.

Dès la mise en place des comités, une nouvelle liste d'entreprises concernées par les privatisations partielles, liste appelée à être enrichie au fur et à mesure approuvée par le gouvernement, donnant ainsi le feu vert pour la réalisation des opérations. Ainsi entre le mois de mars et le mois d'avril 1996, une cinquantaine d'appel d'offres ont été lancés pour des entreprises relevant de quatre secteurs d'activité : l'industrie, le commerce, le tourisme, et l'agriculture. La majorité de ces appels d'offres concernent des cessions d'unités sous forme de cession d'actifs. Les secteurs concernés sont essentiellement l'industrie textile avec 8 unités pour l'entreprise des industries de confection et boutonnerie (ECOTEX) et le tourisme qui a mis en vente 13 unités hôtelières, parmi lesquelles les quatre qui n'avaient pas trouvé preneurs en 1995.

¹ Mémoire « Le phénomène de privatisation en Algérie », par Nadia Bouacha, réalisé sous la direction de Mr Thierry Quentin, Consultant, Shadbolt & Co. LLP, Université François Rabelais de Tours. Master II Droit des Affaires Internationales. 2005. P 65

Ces appels d'offres concernent aussi des contrats de gestion (une unité de l'entreprise de produits pharmaceutiques (SAIDAL) et des ouvertures de capital pour trois (03) entreprises du secteur agricole : l'office régional des viandes de l'ouest (ORVE) pour 49% du capital, l'entreprise nationale de jus et conserves alimentaires (ENAJAC) pour 20% et l'office national de développement et de production aquacole (ONDPA) pour 49%¹.

Parallèlement, un important programme a été adopté concernant les entreprises locales. Il a été décidé que certaines entreprises locales seraient dissoutes. Il s'agit d'entreprises lourdement déficitaires qui sont en cessation d'activité depuis plusieurs mois sans que le problème du personnel n'ait été réglé. Toujours au niveau local, un programme de cession d'activités diverses sous forme de cession d'actifs (bains maures, hôtels) a également été mis en œuvre. Dans le secteur bancaire, un projet de privatisation de la BDL (Banque de Développement local) est semblé-t-il bien engagé². Une étude préparatoire à l'ouverture du capital de cette banque a été effectuée par le cabinet international Coopers et Lybrand, sur demande de la Banque Mondiale. Cette étude exclut la participation des salariés et du public, jugée prématurée à cette ouverture de capital, et préconise la cession d'une partie du capital à des banques internationales. L'entrée des banques internationales dans le capital des banques algériennes est considérée comme étant de nature à « aider l'Etat, non seulement à moderniser le système bancaire, objectif majeur, mais aussi à le revaloriser ».

Quelques banques internationales (un nombre très limité) seraient disposées à acquérir une participation minoritaire (entre 33 et 49%). Ce document livre une information très intéressante concernant la suite du processus en précisant que la banque internationale qui serait choisie pour participer au capital de la BDL pourrait de surcroît assister l'Etat dans le programme de privatisation. Ainsi, cette banque serait consultée comme banque de conseil et c'est ce qui expliquerait le retard accumulé pour le démarrage du programme de privatisation, bloqué dans l'attente d'un savoir-faire étranger.

➤ **Etat actuel du programme de privatisation³**

Seuls aujourd'hui ont été introduits en Bourse, pour 20 % du montant de leur capital, les titres de l'hôtel El-Aurassi, de l'entreprise SAIDAL (industrie pharmaceutique) et de l'ERAD de Sétif (meunerie).

¹ Mémoire de Nadia Bouacha. Op. Cite. P67

² El Watan 12 avril 1996, in Mémoire « Le phénomène de privatisation en Algérie », par Nadia Bouacha

³ Mémoire de Nadia Bouacha. Op. Cite

Pour l'immense majorité des autres entreprises, dès que leur évaluation aura été faite, un appel d'offres sera lancé, puis des négociations seront menées avec les repreneurs potentiels, sous la houlette de la SGP de tutelle, dans le cas où l'entreprise éligible à la privatisation dispose d'un effectif inférieur à 500 personnes, ou celle du ministre des Participations, si l'effectif dépasse ce seuil.

Lorsque la proposition est négociée, elle est ensuite soumise à l'approbation du CPE, qui va alors décider, en toute souveraineté, l'acceptation ou le rejet de l'offre. En cas d'acceptation, l'acte de cession est négocié et l'entreprise cédée.

La liste des entreprises destinées à être privatisées par secteurs est éditée au niveau du site officiel du ministère des Participations et de la Promotion de l'investissement (MPPI) ; la liste des secteurs et le nombre des entreprises à privatiser sont comme suit¹ :

- Branche Bâtiment, Travaux publics et Hydrauliques (BTPH) : 158 entreprises.
- Branche EPL SGP régionales : 302 entreprises.
- Branche Industrie agroalimentaire : 164 entreprises.
- Branche Industrie électrique et électronique : 24 entreprises.
- Branche Industrie manufacturière : 104 entreprises.
- Branche Matériaux de construction : 71 entreprises.
- Branche Mécanique : 45 entreprises.
- Branche Mines et Carrières : 13 entreprises.
- Branche Services : 55 entreprises.
- Branche Métallurgie/Sidérurgie : 51 entreprises.

2.3.3. La gestion du foncier et mise en place d'un marché de foncier économique

2.3.3.1. La mise en place d'un marché de foncier économique

Des avancées décisives ont été faites quant à l'émergence d'un marché du foncier économique, dynamique et transparent. Les textes législatifs et réglementaires promulgués en 2006 ont tracé les contours de ce marché et les modalités de son fonctionnement.

Les quatre décrets exécutifs suivants ont été promulgués en avril 2007 et déterminent le cadre opérationnel d'une confrontation de l'offre et de la demande en consacrant le principe fondamental de la transparence :

¹Guide investir en Algérie 2008. Op. Cite. P63

- Décret exécutif n°07-119 du 23 avril 2007 portant création de l'agence nationale d'intermédiation et de régulation foncière (ANIREF) ;
- Décret exécutif n°07-120 du 23 avril 2007 portant organisation, composition et fonctionnement du comité d'assistance à la localisation et à la promotion des investissements et de régulation foncière (CALPIREF) ;
- Décret exécutif n° 07-121 avril portant application de l'ordonnance n°06-11 du 30 août 2006 fixant les conditions et modalités de concession et cession des terrains relevant du domaine privé de l'Etat destinés à la réalisation des projets d'investissement ;
- Décret exécutif n°07-122 du 23 avril 2007 fixant les conditions de gestion des actifs résiduels des entreprises publiques autonomes et non autonomes dissoutes et des actifs excédentaires des entreprises publiques économiques et des actifs disponibles au niveau des zones industrielles.

Ainsi, les règles instituées sont applicables uniformément à l'ensemble du foncier et touchent :

- Le mode de mise à disposition qui consacre le principe de la concession et de la cession selon le principe des enchères, le gré à gré n'étant utilisé que dans des situations déterminées ;
- L'obligation de publicité pour répondre à l'exigence de transparence ;
- La préservation de la destination de l'assiette foncière qui ne peut être affectée qu'au profit d'investisseurs.

Par ailleurs, le nouveau dispositif redéfinit également le rôle des organes intervenant dans ce cadre, à savoir le CALPIREF, installé au niveau de chaque wilaya, et l'ANIREF, qui assure le rôle de propriétaire et de gestionnaire et qui peut également développer des activités de promotion à l'égard de tout le portefeuille foncier économique public.

2.3.3.2. Agence Nationale d'Intermédiation et de Régulation foncière

L'Agence nationale d'intermédiation et de régulation foncière (ANIREF) a été nouvellement créée dans le cadre de la gestion du foncier industriel. Sa création intervient en réponse à la problématique du foncier industriel en Algérie. Pour la concrétiser et la réalisation d'un projet d'investissement, l'ANIREF est à la disposition de tous les investisseurs, pour les informer, les orienter et leurs proposer l'actif qui répond le mieux à leurs besoins.

En fait, L'Agence Nationale d'Intermédiation et de Régulation Foncière (ANIREF) est un Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial (EPIC) sous tutelle du Ministère de l'Industrie et de la Promotion des Investissements (MIPI) et mise en application par le Décret 07-

119 du 23 Avril 2007. Dans le cadre de ses missions, elle est sensée régler la question du foncier qui se pose aussi bien, aux investisseurs nationaux qu'aux investisseurs étrangers, afin d'améliorer sensiblement le climat des affaires et rendre la destination Algérie beaucoup plus attractive. Cela fait que les principales missions de l'agence sont les suivantes :

- Gestion par convention d'un portefeuille immobilier et foncier.
- Intermédiation immobilière et foncière.
- Régulation du foncier par le biais d'un Observatoire.
- Diffusion de l'information.
- Promotion foncière.

➤ **Modalités d'acquisition**

Le portefeuille de l'ANIREF est composé, notamment, des actifs provenant des entreprises publiques dissoutes, des terrains excédentaires des EPE en activité récupérés par les services des Domaines, ainsi que des lots de terrains non attribués au niveau des zones industrielles.

Plusieurs modalités sont offertes aux investisseurs pour l'acquisition du terrain dont ils ont besoin. En effet, l'acquisition d'un actif peut se faire aux enchères publiques ou de gré à gré en fonction de sa localisation géographique. Si le terrain est situé au niveau des communes des wilaya d'Alger, Constantine et Oran, l'acquisition se fait aux enchères publics, si non au gré à gré, si le terrain est situé au niveau des communes de Nord et des autres wilaya des hauts plateaux non concernées par les enchères publiques ou au niveau des wilaya du sud du pays.

➤ **Modes d'acquisition**

Solliciter un actif immobilier ou foncier au niveau de l'agence « ANIREF » se fait :

- Soit en consultant la banque de données disponible sur le site web : www.aniref.dz, où Une consultation multicritères est prévue sur la base :
 - ✓ du type du bien (terrain, bâti ou terrain + bâti),
 - ✓ de la Wilaya de localisation souhaitée,
 - ✓ de la superficie du terrain sollicitée,
 - ✓ de la superficie du bâti sollicitée.
- Soit en s'adressant au Directions Régionales de l'Agence réparties à travers le territoire national

➤ **Dossier à constituer**

- Pièce d'identité pour les personnes physiques;
- Passeport pour les personnes physiques étrangères;
- Statuts pour les personnes morales;

- Registre de commerce pour les entreprises déjà constituées;
- Cahier des charges (à télécharger à partir du site www.aniref.dz) et à compléter par : la fiche technique de l'actif sollicité (téléchargeable également du site), la fiche détaillée du projet d'investissement (téléchargeable également du site), le plan de masse du projet d'investissement précisant la disposition des bâtiments et des installations.
- Eventuellement la décision d'octroi d'avantages de l'ANDI ou le récépissé de dépôt y afférent.

NB : Le dossier doit être déposé par l'investisseur au niveau des directions régionales territorialement compétentes de l'ANIREF.

L'investisseur qui souhaite explorer d'autres possibilités d'actifs pour les besoins de son projet en dehors des disponibilités de l'ANIREF peut s'adresser :

- ✳ **Au CNI (Conseil National de l'Investissement)** lorsque son projet présente un intérêt particulier pour l'économie nationale.

Ce type de projet donne lieu à une convention particulière conclue entre l'investisseur et l'Etat (à travers l'ANDI) qui définit, outre les avantages consentis, l'assiette foncière devant accueillir le projet.

- ✳ **Au CALPIREF lorsque l'actif sollicité** relève du domaine privé de l'État en dehors du portefeuille de l'ANIREF ou situé au sein d'une zone d'activités.

➤ **Modalités de financement**

La concession aux enchères publiques, accordée pour une période renouvelable de 20 ans, est convertie de droit en cession si le concessionnaire réalise son projet dans le délai fixé¹.

Lorsque la concession est consentie de gré à gré, le montant de la redevance annuelle correspond au 1/20ème (5%) de la valeur vénale de l'actif immobilier.

La concession ou la cession est consacrée par :

- Un acte administratif établi par l'administration des Domaines lorsqu'il s'agit d'un bien relevant du Domaine privé de l'Etat.
- Un acte par devant notaire lorsqu'il s'agit d'un bien relevant de divers propriétaires

¹ Les personnes qui veulent prendre part à l'adjudication doivent verser une caution de garantie (10% de la mise à prix du bien dont elles désirent se rendre adjudicataires). Le cautionnement versé par la personne déclarée adjudicatrice est précompté sur l'adjudication tandis que celui versé par les autres enchérisseurs est remboursé à ces derniers.

2.3.4. La modernisation de l'appareil judiciaire : consolider l'Etat de droit

Dossier brûlant et urgent, touchant au cœur des rapports entre l'Administration et les citoyens, le problème de la justice a été pris, à bras le corps, par le président Bouteflika, dès son arrivée à la tête de pays. La volonté du chef de l'Etat de doter son pays d'une justice rénovée, ouverte aux évolutions sociales, ouvre un chantier de plus, à l'heure des grandes réformes qui doivent mettre l'Algérie au diapason des principaux Etats du monde. Fil d'Ariane de cette remise à plat : l'indépendance de la justice et la protection des libertés individuelles. La première initiative a trait à la constitution d'une commission de réforme de la justice, dont la présidence a été confiée à un juriste reconnu pour sa compétence, le professeur Mohand ISSAD¹. Son rapport servira de matrice à la réforme. Un programme d'action de cinq ans a été élaboré.

Les principaux constats effectués, après cinq années de mise en œuvre du processus des réformes, mettent en exergue une nette amélioration du service public de la justice à travers, notamment :

- Le renforcement de l'indépendance du juge ;
- L'accessibilité de la justice par les citoyens ;
- Une grande célérité dans le traitement des affaires ;
- L'amélioration de la qualité des prestations et de l'exécution des décisions.

Les trois principaux points de la réforme sont :

➤ **Résorption des retards dans le traitement des affaires** : selon le magistrat, président de la commission de réforme M. M. Issad, toutes les affaires enrôlées jusqu'en fin 2005 auprès des différentes juridictions, y compris le Conseil d'Etat, ont été solutionnées avant la fin du premier semestre de l'année 2006. Ajoutant à cela que le jugement des affaires enrôlées auprès des juridictions se déroule à un rythme régulier et, de façon générale, dans un délai qui n'excède pas trois (03) mois en matière pénale, et six (06) mois en matière civile, à l'exception de très rares affaires mettant en cause plusieurs parties et dont l'une d'elles se trouve à l'étranger².

➤ **Une plus grande célérité dans la remise et l'exécution** : toutes les décisions de justice sont remises aux parties dans un délai n'excédant pas un mois, du jour de leur prononcé. Cette amélioration s'explique par le fait qu'aucun magistrat ne prononce ses jugements sans les avoir motivés au préalable. Le taux d'exécution des décisions de justice, en matière civile et

¹ Revue Midi Economie, « Moderniser l'appareil judiciaire » par M.A.M. N°01 du 21 décembre 2006 au 4 janvier 2007. P 6

² Revue Midi Economie. Op. Cit. P6

administrative, a atteint, à la fin du premier semestre de l'année 2007, le niveau de 79.98%¹. Les 20% restants ne sont pas imputables au secteur de la justice.

➤ **Un meilleur développement des ressources humaines** : partant du principe que l'élément humain constitue un vecteur important de la réforme, celui-ci a bénéficié de toute l'attention requise pour faire face au problème du nombre de plus en plus croissant des affaires et, dans le même temps, pour améliorer la qualité de la prestation judiciaire. C'est dans ce cadre que plusieurs actions ont été réalisées, aussi bien en matière de recrutement qu'en matière de formation de personnel² :

- En matière de recrutement des magistrats, il est observé le bond quantitatif, noté ces dernières années, qui a vu le nombre de magistrats passer de 2.500 en 1999 à 3.148 en 2006. Le nombre de magistrats atteindra 4.000 en 2009, en application du programme présidentiel qui prévoit une augmentation de 50% du nombre, soit 300 magistrats à former par an. S'agissant de fonctionnaires, tous corps confondus, leur nombre est passé de 10.813 en 1999 à 15.120 à la fin de novembre 2006, une attention particulière étant accordée aux corps communs techniques tels les informaticiens.

- La formation des personnels, quant à elle, est devenue une exigence permettant d'acquérir les connaissances indispensables à la gestion de l'activité judiciaire qui fait face, désormais, à des affaires de plus en plus complexes et à de nouvelles formes de contentieux induites, aussi bien, par les profondes mutations que connaît notre pays que par les conséquences de la mondialisation. Dans le domaine de la formation initiale, plusieurs actions ont été réalisées, notamment, la transformation de l'Institut national de la magistrature en Ecole supérieure de la magistrature avec, pour conséquence, la révision de son statut, la durée de la formation des magistrats qui est passée à 3 ans et la révision de statut de l'enseignant. Dans le domaine de la formation spécialisée, 429 magistrats ont bénéficié de sessions de formation en droit des affaires, droit social, droit foncier et droit maritime. Par ailleurs, une centaine de magistrats ont bénéficié à l'étranger d'une formation spécialisée d'une année en droit administratif et en droit pénal économique.

2.3.5. Les actions de lutte contre le secteur informel

Les actions de lutte contre le secteur informel, menées actuellement, visent l'assainissement de l'économie nationale et son insertion graduelle dans le processus de la mondialisation. L'accord d'association avec l'Union Européenne, l'adhésion en cours à l'OMC et la recherche de nouveaux

¹ Revue midi Economie. Op. Cite. P7

² Revue Midi économie. Op. Cite.

partenaires impliquent de nouvelles conditions auxquelles l'Algérie devra s'adapter : réactualisation de ses lois et règlements, mise à niveau de son potentiel productif, meilleure maîtrise des processus de négociation et acquisition des nouvelles technologies. En effet, il est démontré que l'informel constitue un obstacle sérieux à l'IDE et au partenariat.

Dans ce cadre, il faut enregistrer ¹:

- L'installation d'un comité de coordination de contrôle, douanes, impôts et commerce. Ce comité devra cependant être élargi à la sécurité sociale et à la justice ;
- La mise en œuvre plus soutenue des contrôles et enquêtes de la part des services des impôts, commerce, sécurité sociale, inspection générale du travail et services de sécurité ;
- La décision d'interdire la location du registre du commerce.
- La mise en place, projetée, d'un nouveau dispositif pour l'exercice des activités commerciales¹; il modifie et complète l'ordonnance n°75/59 du 26/09/1975 portant Code de Commerce, et il abroge les dispositions de la loi 90-22 du 18.08.1990 relative au registre de commerce ; il introduit une nouvelle organisation des activités commerciales à même de conforter le principe constitutionnel de liberté de commerce et d'industrie, soutenir l'effort de relance de l'investissement par la facilitation du processus de création des entreprises, combattre de façon sévère et constante la fraude sous toutes ses formes et mettre en conformité l'arsenal juridique avec les normes internationales dans ce domaine.

Ce projet législatif s'appuie sur un système déclaratif portant essentiellement sur :

- L'instauration de procédures assouplies d'inscription au registre de commerce et d'exercice des activités commerciales et industrielles, en particulier, l'accès aux locaux par la contractualisation libre du bail de location.
- L'exclusion des artisans et des coopératives artisanales de l'inscription au registre de commerce, soumis, désormais à l'inscription au registre de l'artisanat et des métiers.
- La réhabilitation du principe du contrôle a posteriori avec des sanctions plus dissuasives pour toute infraction.

Ces actions et mesures appréciables restent à compléter et à consolider au regard du danger qui guette la Nation. Le Président de la République, dans un discours prononcé le 14 janvier 2004 à l'ouverture des assises de la PME, avait dit : « Il est certain que l'économie parasitaire porte atteinte au développement national. Elle doit donc être éradiquée et elle le sera avec la mobilisation de tous.

¹Rapport CNES 2004. Op. Cite. P22 et 23

L'économie de marché ne sera ni sauvage ni source permanente de spéculation parasitaire. Chacun doit s'en convaincre et s'y adapter. De la même manière, chacun doit adhérer aux règles de civisme, aux bonnes mœurs économiques et sociales sur lesquelles repose la solidarité nationale. S'acquitter de ses impôts et ses charges sociales, par exemple, c'est non seulement un devoir pour chaque entrepreneur, mais c'est aussi un moyen de permettre la reconstitution de la ressource publique au service du développement national ».

Cette volonté politique a été réaffirmée lors de la cérémonie d'investiture, le 19 avril 2004. « Ces améliorations seront poursuivies Par des adaptations du système fiscal en vue de favoriser l'orientation de l'investissement vers les activités à fort contenu de valeur ajoutée et de main d'œuvre, ainsi que la résorption de l'économie informelle ».

3. Bilan de l'action passée et stratégie pour l'avenir

3.1. Bilan de l'action passée

L'Algérie a engagé une politique de libéralisation avec la mise en place progressive de l'économie de marché et d'un nouveau dispositif législatif conçu pour soutenir l'investisseur privé national et étranger. L'intégration dans l'économie mondiale est affirmée comme moyen de sortir de la trop grande dépendance des hydrocarbures et de diversifier les exportations. Plusieurs textes législatifs ont été promulgués ou amendés à cet effet. En outre, la situation sécuritaire s'est nettement améliorée.

Néanmoins, la seule volonté politique est incapable de renverser les tendances et traduire dans la réalité un environnement attractif à l'égard des investisseurs potentiels, notamment, vis-à-vis de l'investissement direct étranger (IDE). En effet, la mise en application rapide des réformes demeure fondamentale dans l'amélioration de l'environnement de l'investissement. Dans l'ensemble, cet environnement reste très restrictif.

Pourtant, par rapport aux autres pays de la région, l'Algérie dispose de potentialités exceptionnelles qui devraient permettre une attractivité maximale en termes d'IDE. Trois efforts devraient être accomplis pour traduire dans les réalités économiques et juridiques la volonté politique de s'ouvrir au capital privé et d'attirer les investisseurs étrangers :

- D'abord, un effort régulier de mise à niveau et de communication doit être mené dans toutes les sphères de la société, mais en particulier au sein de l'administration et des structures même

¹Avant projet de loi relative aux conditions d'exercice des activités commerciale, examiné et endossé par le conseil du gouvernement lors de sa réunion du mardi 16/12/2003 et du conseil des Ministres du 08/03/2004

de l'État en vue d'ancrer définitivement la nécessité des IDE dans les mentalités et dans les pratiques de l'administration ;

- Ensuite, un effort de profondes réformes structurelles nécessaires doit être entrepris ou poursuivi pour assurer l'émergence d'un environnement dans lequel les opportunités générées par la libéralisation pourront stimuler la croissance ;
- Enfin, l'augmentation des flux entrants d'IDE et le développement de toute initiative privée, en général, ne peuvent réussir durablement sans les exigences de transparence et de bonne gouvernance.

3.2. Stratégie pour l'avenir (recommandations et perspectives pour l'avenir)

Toutefois, la perception que les opérateurs privés ont du climat d'investissement en Algérie demeure critique en raison du ralentissement du processus de libéralisation et de décentralisation du système économique, des problèmes d'accès au foncier économique, de la dépendance excessive au secteur énergétique, du poids de l'économie informelle, des difficultés de rapatriement des capitaux, de la bureaucratie, de l'inefficacité du système judiciaire et du retard dans les infrastructures. Ainsi, les bonnes performances en termes d'IDE obtenues lors des dernières années seraient imputables à des causes conjoncturelles, plutôt qu'à une véritable politique de promotion de l'investissement mise en place par les autorités algériennes.

À la lumière de ces considérations, le Gouvernement algérien devrait accélérer les réformes et s'investir beaucoup plus dans l'amélioration du climat des affaires, en mettant en place une véritable politique de promotion de l'investissement, afin de bénéficier de leurs retombées positives sur la croissance économique, la création d'emplois, l'innovation et le transfert de technologie. L'accélération des réformes ne peut se faire sans le renforcement de la coordination entre les politiques économiques sectorielles du Gouvernement ainsi qu'entre les différents acteurs de l'investissement (administrations publiques entre elles et dialogue public-privé).

Pour ce faire, le Gouvernement devrait poursuivre les cinq grands buts exposés dans les points suivants et recommandés par la CNUCED dans son rapport qui porte sur l'examen de la politique d'investissement en Algérie en 2005 :

4.2.1. Moderniser le cadre de l'investissement

Le Gouvernement devrait accélérer le processus de modernisation et de libéralisation du système économique, réduire le poids de l'État dans l'économie, faciliter le renforcement du secteur privé et créer un environnement favorable à la création de richesse permettant de

pérenniser les IDE en Algérie, c'est-à-dire de créer un flux constant d'investissements moins tributaires de la conjoncture économique internationale. À cet égard, il convient de :

- Mettre à jour la législation sur l'investissement, par exemple en ce qui concerne les décisions de l'ANDI quant à l'octroi d'avantages aux investisseurs étrangers qui s'installent en Algérie, décisions qui devraient se fonder sur des critères objectifs fixés clairement par la loi, et non sur une évaluation arbitraire faite par l'Agence.
- Améliorer la prévisibilité et la transparence de la législation relative à l'investissement, afin de limiter au maximum les divergences d'interprétation. À ce sujet, il est recommandé de simplifier et clarifier le système des recours contre les décisions de l'ANDI.
- Régler la question du foncier économique, qui est un obstacle redoutable à l'investissement, à cause des droits de propriété mal définis, des problèmes de spéculation et de la multiplication des acteurs. À cet égard, l'avant-projet de loi tendant à simplifier le système actuel de gestion et d'attribution des assiettes foncières pour permettre une véritable relance de l'investissement et d'améliorer le mode de gestion des zones industrielles va dans la bonne direction.
- Simplifier les procédures d'établissement des sociétés étrangères et de rapatriement des profits, leur complexité étant la raison principale de l'abandon des projets d'investissement par les opérateurs privés étrangers.
- Réformer le système judiciaire, selon les principes de simplification des procédures et d'efficacité afin de rétablir la confiance des investisseurs étrangers dans le système judiciaire.
- Améliorer les règles relatives à l'arbitrage et diffuser une véritable culture des modes alternatifs de règlement des différends auprès des arbitres nationaux et des opérateurs privés.
- Renforcer le réseau d'accords bilatéraux en matière de protection des investissements et de double imposition avec les principaux pays investisseurs en Algérie.
- Réduire le décalage temporel entre la promulgation d'un texte de loi et les décrets d'application et garantir une plus grande uniformité dans l'application des réglementations sur le territoire national.
- Accélérer le rythme des réformes structurelles, à savoir l'intégration dans l'économie mondiale et la poursuite du programme d'ouverture des entreprises publiques aux capitaux étrangers. Le processus de libéralisation des secteurs stratégiques de l'économie algérienne (énergie, banques, etc.) présente certainement des risques dans la phase de transition d'un

système centralisé vers une économie de marché ; toutefois, l'ouverture de ces secteurs aux capitaux étrangers demeure primordiale afin d'attirer les capitaux nécessaires au développement et à la modernisation de l'économie.

- Renforcer la législation sur la propriété intellectuelle dans le but de favoriser le processus de transfert des technologies par les STN (sociétés transnationales) au profit des entreprises locales, de lutter contre la contrefaçon et d'organiser le fonctionnement concurrentiel des marchés.
- Diversifier l'économie nationale par la promotion d'investissements publics et privés dans des secteurs stratégiques non énergétiques, tels que les télécommunications, l'électronique, l'agroalimentaire, l'industrie pharmaceutique, l'Internet et les technologies du numérique, la chimie.
- Améliorer les infrastructures avec la participation des capitaux étrangers. Ainsi, le pays pourrait bénéficier de répercussions positives en termes de liens interentreprises entre les STN et le secteur privé local.
- Mettre en valeur les zones franches, qui devraient jouer un rôle fondamental dans l'attraction des IDE.
- Faciliter l'octroi des visas aux hommes d'affaires en s'inspirant des expériences tunisienne et marocaine : dans ces pays, le visa n'est pas nécessaire pour les ressortissants de l'Union européenne.

4.2.2. Améliorer l'image du pays et la communication à l'étranger

Un déficit d'image et de communication caractérise actuellement l'Algérie auprès des investisseurs privés étrangers. En particulier, le poids de l'État dans l'économie et le climat général des affaires sont perçus comme peu favorables à la création de richesse et donc à l'attraction d'IDE. De plus, les réformes achevées n'ont pas été présentées de manière claire aux investisseurs privés potentiels. À ce sujet, le pays devrait mettre en place des mesures concrètes afin de combler cette lacune et garantir l'application concrète des règles et lois existantes.

À cet égard, il convient de :

- Mettre en place une stratégie de promotion de l'investissement à travers l'ANDI. Il est cependant nécessaire de faire auparavant un audit de l'Agence afin qu'elle puisse répondre aux critères internationaux de promotion des IED. Ainsi, l'ANDI pourrait organiser une campagne internationale de marketing portant sur le potentiel d'investissement en s'appuyant sur le corps diplomatique en poste à l'étranger, celui-ci pouvant jouer un rôle

actif en termes de promotion de l'investissement. D'où la nécessité de former des diplomates aux techniques de ciblage des investisseurs.

- Élaborer une politique de promotion et de communication portant sur les réformes les plus importantes réalisées par l'Algérie auprès de la communauté internationale des affaires, par la mise en ligne de textes législatifs en plusieurs langues, la mise à disposition de ces textes auprès de toutes les ambassades algériennes à l'étranger et l'organisation de séminaires de vulgarisation. Cette politique exige la mise à jour continue des sites web de l'État (en particulier ceux des Ministères compétents, de l'ANDI et du Journal officiel).

4.2.3. Mettre en place une politique d'investissement proactive

L'élaboration d'une politique nationale d'investissement doit permettre d'éviter le chevauchement de fonctions entre les différentes institutions de l'État et d'améliorer la prévisibilité et la transparence du cadre de l'investissement.

À cet égard, il convient de :

- Renforcer la coordination entre le MDPPI (ministère de Développement et de participation à la promotion de l'investissement), le CNI (Conseil National de l'Investissement) et l'ANDI (Agence Nationale de Développement de l'investissement). La législation relative à l'investissement devrait être mise à jour afin d'éviter tout chevauchement des compétences entre les trois administrations de l'État. Le Ministère devrait avoir la charge de l'élaboration de la politique de l'investissement ; l'ANDI, quant à elle, devrait élaborer et mettre en place la stratégie de promotion de l'investissement. Par ailleurs, afin d'assurer une plus grande efficacité de la politique de l'investissement, le CNI devrait se réunir plus fréquemment.
- Concentrer les efforts de l'ANDI sur les activités de promotion de l'investissement, de conseil et d'accompagnement de l'investisseur étranger tout au long de la vie de ses projets, en lui assurant un suivi personnalisé et une assistance permanente. Une direction d'assistance et de suivi des entreprises étrangères devrait avoir une place essentielle dans l'organigramme de l'ANDI. De plus, le caractère discrétionnaire du choix par l'ANDI quant à l'octroi d'avantages aux investisseurs, garanti par l'ordonnance de 2001, devrait être modifié. En effet, l'octroi d'incitations fiscales selon des critères objectifs fixés clairement par la loi permettrait à l'ANDI de concentrer ses efforts et ses ressources aux seules opérations de promotion de l'investissement.

- Renforcer le rôle des guichets uniques décentralisés dans les activités de promotion de l'investissement et d'accords de partenariat entre le secteur public local et les investisseurs étrangers potentiels.
- Assurer la formation et la mise à niveau des négociateurs d'accords bilatéraux en matière de protection des investissements et de non-double imposition.
- Doter le MDPPI d'un instrument informatique (web) lui permettant d'effectuer un «benchmarking» du cadre de l'investissement avec celui de ses principaux concurrents, afin d'élaborer une politique de l'investissement en adéquation avec les normes internationales¹.
- Élaborer une base de données statistique sur les flux et les tendances des IED par secteur et pays d'origine et mettre en place un instrument électronique de suivi de l'investissement (investor tracking) au sein de l'ANDI. Doter l'ANDI d'un site web en différentes langues relatif aux opportunités et procédures d'investissements.
- Renforcer la coordination entre l'ANDI et les ambassades algériennes à l'étranger; celles-ci pourraient jouer le rôle de point focal sur les opportunités d'investissement en Algérie.
- Renforcer la coordination entre le MPPI, l'ANDI et le MCNE afin de mettre en place une politique permettant de drainer l'épargne des expatriés algériens ; cette politique est une composante essentielle de la politique de l'investissement nationale.
- Doter l'ANDI d'une cellule spécialisée dans la promotion des IDE avec autonomie de gestion et liberté de recrutement du personnel spécialisé dans l'investissement (marketing, études économiques prospectives, statistiques, finances, cadres spécialisés dans divers secteurs industriels, juristes d'affaires, fiscalistes, communication).
- Renforcer la participation du secteur privé national et international en assurant leur représentation au sein de l'agence, afin d'inciter la coopération et le dialogue sur les besoins des investisseurs et sur les opportunités en matière d'investissement.

4.2.4. Renforcer le secteur privé et le tissu de PME/PMI compétitif

Un secteur privé dynamique est un déterminant d'implantation des IDE et de renforcement des liens interentreprises entre les STN et les entreprises privées nationales. Ce qui demande de :

- Renforcer le dialogue entre le secteur privé et le secteur public.

¹ Un bon exemple est l'outil interactif «Investment Compass» ; mis au point par la CNUCED, il permet de s'orienter sur la carte de l'investissement (www.unctad.org/compass).

- Simplifier les procédures bancaires et assurer un plus large accès au crédit pour les opérateurs privés locaux.
- Sensibiliser les chefs d'entreprises dans l'élaboration de «business plans», instruments facilitant leur accès au crédit, et mettre en place des formations spécialisées dans le domaine de l'entrepreneuriat.
- Favoriser l'accès des entreprises algériennes à la technologie, par la promotion de liens avec les centres nationaux universitaires et techniques et les grandes entreprises transnationales.
- Promouvoir auprès des entreprises algériennes la formation de structures en grappe, à travers la mise en œuvre des politiques de développement industriel ciblées.

4.2.5. Valoriser les ressources humaines

Le niveau de formation du capital humain demeure un déterminant stratégique des choix d'implantation des investissements. A ce titre, il faut :

- Augmenter les financements publics destinés à l'université et à la recherche (R-D).
- Encourager la recherche scientifique auprès du secteur privé par des mesures fiscales incitatives (crédit d'impôts ou réduction fiscale pour les investissements dans la recherche-développement).
- Promouvoir les liens entre les universités, les écoles de formation professionnelle, les centres de recherche et le secteur privé. Cette politique devrait permettre aux opérateurs privés locaux et internationaux de s'impliquer dans l'élaboration des programmes d'études afin de répondre aux besoins du marché du travail et de contribuer au financement des instituts techniques et universitaires.
- Diversifier et améliorer l'offre de formation universitaire et post-universitaire en management, gestion d'entreprises, économie, ingénierie, informatique, finance et entrepreneuriat.
- Favoriser l'ouverture du système universitaire national aux réseaux internationaux, par le biais de la signature d'accords de coopération entre les universités algériennes et les grandes écoles de commerce étrangères (mise en place de MBA communs et de programmes d'échange pour les étudiants, les chercheurs et les professeurs).
- Favoriser la protection et la commercialisation des résultats de la recherche scientifique à travers la diffusion de la culture de la propriété intellectuelle auprès des opérateurs privés nationaux.

Conclusion

Le gouvernement algérien a bien l'intention de relever tous les déficits qu'impose la nouvelle architecture de l'économie mondiale. Il pense que la plupart des réformes formelles nécessaires à l'amélioration du climat des affaires ont été prises ou sont en cours de préparation. Certes, un dialogue de plus en plus étroit et confiant entre les secteurs public et privé, comme d'ailleurs entre le gouvernement et ses partenaires, est indispensable pour corriger d'éventuelles erreurs, réviser des politiques, redresser des programmes, remanier des textes de lois et décrets d'application et moderniser constamment le cadre juridique et réglementaire.

La contribution des pouvoirs publics pour l'assainissement de l'environnement des affaires et du climat de l'investissement est primordiale et indispensable.

Conclusion du chapitre

Les efforts en matière de réforme du système économique entrepris par la nation durant cette période se sont traduits par : une réforme en profondeur de la législation pour l'adapter aux évolutions du contexte économique et social tant au plan national qu'au niveau international, la résolution de la contrainte de financement extérieur, un recul du chômage qui est passé 15,3% en 2005, une maîtrise de l'inflation ramenée à 1,6% en 2005, et à 1% durant le premier semestre 2006, une reprise durable de la croissance enregistrant un taux annuel moyen supérieur à 5% sur la période 2002-2005, une réduction de la dette extérieure qui a atteint le chiffre 5 milliards de dollars à fin 2006 .

Un accroissement important du budget annuel d'investissement de l'Etat qui est passé de 266 milliards DA en 1999 à 662 milliards DA en 2004 et à 775,2 milliards DA en 2005, et qui est prévu d'atteindre 2048,8 milliards DA en 2007 la création de 92.554 PME pour un investissement de l'ordre de 579,9 milliards DA, dont 404,5 milliards de crédits bancaires. La création de près de 58.000 micro-entreprises pour un investissement de 98,3 milliards DA ; l'accroissement du PIB par habitant qui a presque doublé entre 1999 et 2005 passant de 108.064 DA (1.623 dollars) par habitant en 1999 à 227.400 DA (3.100 dollars) par habitant en 2005 une augmentation de la consommation des ménages de près de 45% durant la période 1999-2004.

Malgré ces performances, notre pays demeure confronté à des défis majeurs: il s'agit notamment de poursuivre les efforts en vue de rattraper le retard économique et technologique, de réduire de façon encore plus significative le chômage et de réunir les meilleures conditions pour l'insertion de l'économie de notre pays dans l'économie mondiale.

Le programme de réformes mis en œuvre ne peut avoir son plein effet que s'il s'appuie sur une politique économique capable de redynamiser les filières de l'industrie, de l'électricité, de la pétrochimie, de la pharmacie, de l'électromécanique, de l'agroalimentaire, du B.T.P.H., du tourisme, des services et de développer et promouvoir les nouvelles technologies de l'information, qui sont autant de filières ou de domaines où notre pays dispose d'un potentiel important et de marchés porteurs.

La croissance économique, la création de l'emploi décent et la distribution des revenus sont fondamentalement le fait des entreprises, de leur productivité et de leur rentabilité. A ce titre, l'entreprise est la source essentielle de création de richesses économiques ; nulle politique de développement ne peut désormais être rentable si elle n'inscrit pas parmi ses priorités, la promotion de l'entreprise, tout comme nulle politique économique ne sera bénéfique pour la Nation, si

l'entreprise qui anime le marché et qui vit du marché, ne projette pas sa propre prospérité dans le cadre d'une prospérité nationale.

L'option érigeant le secteur privé en tant qu'acteur principal du développement économique national constitue un choix stratégique qui sera consolidé davantage dans les années à venir. A ce titre, le secteur privé national est appelé à opérer sa réforme à travers une restructuration et un changement de comportement pour devenir le fer de lance de l'économie nationale.

Chapitre IV : Réalité de l'investissement dans la wilaya de Tizi-Ouzou et possibilités de sa promotion

L'entreprise privée est au cœur de processus de développement. Mues par la recherche du profit, les entreprises, quelque soit la catégorie à laquelle elles appartiennent, depuis les agricultures et les micro-entreprises jusqu'aux industries manufacturières locales aux multinationales, investissent dans de nouvelles idées et de nouvelles installations qui renforcent les fondements de la croissance économique et de la prospérité.

Elles fournissent plus de 90% des emplois, offrant aux agents économiques la possibilité de mettre leurs talents en pratiques et d'améliorer leur situation. Elles produisent les Biens et Services pour assurer l'existence des populations et améliorer leur niveau de vie. Elles sont aussi la principale source des recettes fiscales, permettant ainsi d'assurer les financements publics nécessaires pour la santé, l'éducation et autres services.

Les entreprises sont donc, un acteur central de l'action engagée pour promouvoir la croissance économique et réduire la pauvreté.

Désormais, en fonction de ce qui a été développé au niveau des deux chapitres précédant, nous avons constaté que l'environnement des affaires dans son état actuel n'est pas en mesure d'encourager l'initiative privée. Et pour se rapprocher des entrepreneurs et voir de prêt la réalité du terrain et mettre la lumière, véritablement, sur leurs difficultés qu'ils rencontrent, nous avons procédé par une étude pratique, là où nous avons opté pour la wilaya de Tizi-Ouzou comme terrain de notre enquête, par connaissance de milieu et la particularité de la région.

Cet examen n'est pas simple dans la mesure où le processus de création d'entreprise est stimulé ou au contraire entraver par un grand nombre de facteurs. Certains de ces facteurs sont d'ordre internes (essentiellement liés à la personnalité de l'entrepreneur et à son capital social), tandis que d'autres sont inhérents à l'environnement socio-économique dans lequel est appelé à activer le créateur de l'entreprise. Ainsi certains facteurs sont le fait de l'intervention de l'Etat et ses démembrements (administration centrale et locale...) tandis que d'autres sont le fait du marché. Dans le cadre de ce chapitre, nous considérons l'environnement externe de l'entreprise, et nous essayerons de traiter, essentiellement, du climat de l'investissement dans la wilaya de Tizi-Ouzou en insistant sur les contraintes à l'acte d'investir.

Section 1 : Aperçu général sur le climat de l'investissement et les potentialités d'investissement au niveau de la wilaya de Tizi-Ouzou

Le territoire de la wilaya de Tizi-ouzou s'étend sur une superficie de 2.957,93 Km², dont plus 80 % est constitué par des ensembles montagneux ; celui-ci est divisé administrativement en 67 communes et 21 Dairates. La plaine et la vallée, quant à elles, sont pour l'essentiel concentrées dans le couloir du Sébaou et la zone de Draa-El-Mizan.

La qualité et la diversité du territoire de la wilaya de Tizi-ouzou, ainsi que sa proximité des grands centres urbains, notamment Alger, Boumerdès, Béjaïa et Sétif, sont des atouts non négligeables qui lui permettent d'offrir d'immenses possibilités d'investissement. En effet, des potentialités existent dans les différents domaines d'activités et leur exploitation a toutes les chances d'aboutir aux résultats escomptés. Les perspectives de relance de l'investissement dans la wilaya sont prometteuses.

Dans ce cadre, la wilaya de Tizi-ouzou recèle un patrimoine historique des plus importants, un potentiel humain (1.240.630 habitants au 31 décembre 2005) bien formée, concentrée à plus de 70 % dans un réseau de 1400 villages et ouverte depuis longtemps à la modernité et au progrès, grâce notamment à ses traditions séculaires d'émigration vers les autres régions du pays et vers l'Europe, depuis plus d'un siècle.

De plus, pour ce qui est du patrimoine naturel, celui-ci tout d'abord le littoral, certes accidenté, mais qui comporte une multitude de paysages touristiques, d'une valeur inestimable, mais aussi dans l'arrière pays qui offre de vastes espaces forestiers. Plus encore, les ressources naturelles renferment également, quelques substances non métallifères, des ressources halieutiques et une arboriculture rustique dont une grande partie est liée à l'oléiculture. Enfin, d'une façon générale, la wilaya est dotée d'infrastructures modernes et aptes à mener à bien des projets ambitieux.

1. Présentation générale de la wilaya de Tizi-ouzou

1.1. Organisation administrative

L'organisation de l'Algérie est fondée sur la commune qui en est la cellule de base. Les unités administratives actuelles du pays comprennent : les wilayates, les dairates et les communes. L'Algérie est ainsi subdivisée en wilayates lesquelles se composent de deux ou plusieurs dairates qui regroupent elles-mêmes un certain nombre de communes. A l'issue du dernier découpage administratif de 1984, la wilaya de Tizi-ouzou compte 21 dairate et 67 communes qui se répartissent comme suit :

Tableau n°20 : Communes, dairate et superficie de la wilaya de Tizi-ouzou.

Dairate	Commune relevant de la circonscription	Superficie/km²
TIZI-OUZOU	Tizi-ouzou	102,3600
AIN-EL-HAMMAM	Ain-El-Hammam, Akbil, Abi-Youcef,	144,8875
AZAZGA	Azazga, Freha, Ifigha, Zekri, Yakouren	360,2725
AZEFFOUN	Azeffoun, Aghribs, Akkerou, Ait Chafaa	319,0125
BENI DOUALA	Beni-Douala, Ait Mahmoud, Beni-Aissi, Beni- Zmenzer	102,3525
BENI YENNI	Benni-Yenni, Iboudraren, Yatafen	82,7375
BOGHNI	Boghni, Abi-Youcef, Bounouh, Mechtras	122,1250
BOUZEGHENE	Bouzeguene, Beni-Zikki, Illoula-Oumalou, Idjeur	209,9725
DRAA-BEN KHEDDA	Draa-Ben-Khedda, Sidi-Namane, Tadmait, Tirmatine	172,2250
DRAA EL MIZAN	Draa-El-Mizan, Ain-Zaouia, Frikat, Ait Yahia Moussa	239,2125
L.N.IRATHEN	Larbaa-Nah-Irathen, Ait-Aghouacha, Irdjen	86,7250
IFERHOUNEN	Iferhounen, Illilten, Imsouhal	84,4725
MAAKAS	Maatkas, Souk-El- Thenine	66,1500
MAKOUDA	Makouda, Boudjima	92,3687
MEKLA	Mekla, Ait-Khellili, Souamaa	129,2500
OUACIFS	Ouacifs, Ait-Boumahdi, Ait-Boumahdi, Ait-Touddert	74,9875
OUADHIAS	Ouadhias, Ait-Bouaddou, Tizi N'tleta, Aguouni-Gueghrane	139,5400
OUAGUENOUN	Ouaguenoun, Ait-Aissa-Mimoun, Timizart	141,2125
TIGZIRT	Tigzirt, Iflissen, Mizrana	166,3775
TIZI GHENIFF	Tizi-Gheniff, M'kira	76,9075
TIZI RACHED	Tizi-Rached, Ait-Oumalou	44,7875

Source: nos regroupement à partir de: « Monographie de la wilaya de Tizi-ouzou, année 2003 », D.P.A.T, wilaya de Tizi-ouzou, édition 2004, pp 9-8.

Cependant, il faut noter qu'en plus des contraintes et difficultés économiques et de politiques d'aménagement du territoire auxquelles fait face la wilaya, s'ajoutent d'autres problèmes liés à l'alimentation en eau potable et à l'irrigation, ainsi qu'à la protection de l'environnement et du cadre de vie. Par ailleurs beaucoup d'autres secteurs demandent à être améliorés et pris en charge, d'une manière efficiente, tels que la santé, le réseau routier, les postes et télécommunication, la pêche, l'agriculture, le tourisme.

L'Etat algérien a consenti d'énormes efforts pour rapprocher l'administration des administrés avec la création de 29 nouvelles communes au dernier découpage administratif de

1984, il n'en demeure pas moins que la gestion et le suivi de 67 communes deviennent une lourde tâche pour pouvoir répondre aux besoins socio économiques des populations de plus en plus exigeantes.

Il est utile de souligner que la wilaya de Tizi-ouzou compte actuellement le plus grand nombre de communes à l'échelle nationale.

1.2. Données géographiques

1.2.1. Relief et morphologie

La wilaya de Tizi-ouzou présente trois zones de relief :

1.2.1.1. La zone de montagne : avec ses branches parallèles d'Est en Ouest qui englobe :

- **La chaîne côtière** et son prolongement oriental, le massif de Yakouren, elle comprend en gros le territoire situé de la rive droite de Sebaou jusqu'à la mer soit la totalité des communes relevant des dairate de Tizirt, Makouda, Ouaguenoun, Azeffoun, et Azazga, ainsi que la commune de Sidi-Namane rattachée à la daïra de Draa-Ben-Khedda soit 21 communes au total.
- **Le massif central** est bien délimité à l'Ouest et situé entre l'oued Sebaou et la dépression de Draa-El-Mizan, Ouadhias. Il a des limites moins nettes à l'Est où il bute contre le Djurdjura. Le massif central comprend presque la totalité des dairate de Draa-Ben-Khedda, Larbaa-Nah-Irathen, et une partie des dairate de Draa-El-Mizan, Boghni et Ain El-Hammam.

Le massif central est ancien et se distingue par des formes tantôt larges et arrondies du fait de l'érosion et tantôt étroites et aigues. Ces altitudes se situent en général entre 800 et 1000 mètres.

De nombreux oueds provenant du Djurdjura (Oued aissi, Ksari ; Rabta) ont entaillé le massif et les pentes sont presque élevées (supérieures à 12%).

- **Le Djurdjura :** Souvent synonyme de Kabylie et n'occupe en fait qu'une partie restreinte de la wilaya, dans sa partie méridionale. Une quinzaine de communes se trouvent en partie ou en totalité sur les contreforts de la chaîne toutes comprises dans les dairate d'Ain El-Hammam, Beni-Yenni, Ouacifs, Boghni et Ouadhias.

La chaîne se déploie d'ouest en Est dans la partie sud de la wilaya en une véritable barrière d'altitude souvent supérieure à 2000 mètres.

1.2.1.2. La zone de Touarès : avec collines argileuses (piémonts)

1.2.1.3. La zone de vallées : plaine et dépression (vallée du Sebaou, la plaine côtière d’Azeffoun et la dépression de Draa-El-Mizan qui s’arrête aux abords de Ouadhias.

L’étude et l’analyse topographique de ce milieu physique font ressortir que ce sont les zones de montagnes et de piémonts qui dominent le relief de la wilaya comme le décrit le tableau suivant :

Tableau 21 : Résultats de l’analyse topographique de ce milieu physique

Ensembles physiques	Pente %	Pourcentage par rapport à la superficie totale de la wilaya
Plaines	0-3	6,24
Bas piémonts	3-12,5	10,50
Hauts piémonts	12,5-25	31,42
Très haute montagne	25	51,84
Total	-	100

Source : Annuaire de la wilaya de Tizi-Ouzou, 2006, p 08

Les enseignements à tirer de cette structure physique sont déterminants :

- La wilaya de Tizi-ouzou s’étend sur une superficie dominée par les ensembles montagneux d’où la difficulté de prise en charge de cet espace accidenté qui constitue une contrainte pour le développement.
- Cet état du milieu physique rend pratiquement les voies de communication difficiles et engendre des surcoûts d’investissement se rapportant aux réalisations et à la réhabilitation des infrastructures et équipements socio-économiques.
- Le potentiel agricole est faible.

1.2.2. Climatologie

La wilaya de Tizi-ouzou est une partie de l’Algérie du nord et donc relève du régime méditerranéen. Elle se situe sur la zone de contact et de lutte entre les masses d’air polaire et tropical. D’octobre/novembre à mars/avril les masses d’air arctique l’emportent généralement et déterminent une saison froide et humide. Les autres mois de l’année, les masses d’air tropical remontent et créent chaleur et sécheresse. Le temps variable, fréquent sur la wilaya est créé par des fronts discontinus, dus à la circulation zonale (d’ouest en Est) de l’air.

L’humidité est due dans la wilaya de Tizi-ouzou à des dépressions de fronts d’air polaire qui balayent les montagnes et provoquent pluie et neige. La pluviométrie moyenne de la wilaya se situe entre 600 et 1000 mm d’eau par an. Les précipitations peuvent varier

considérablement d'une année à une autre et les neiges peuvent être abondantes sur le Djurdjura et l'extrémité orientale du massif central.

Les températures quant à elles, varient avec les zones de relief :

- Au nord, l'influence maritime, donne un climat tempéré, à la chaîne côtière et aux basses vallées.
- Le sud et la zone centrale, subissent l'influence du siroco : vent chaud, soufflant irrégulièrement de mai à septembre (5 à 6 mois l'année), ce qui fait monter les températures jusqu'à 40° C en été.

Les neiges peuvent être abondantes, sur le Djurdjura et l'extrémité orientale du massif central, principalement à Ain el Hammam et Larbaa Nath Irahen. Les gelées se forment généralement en janvier et sont abondantes en février à travers toute la wilaya.

Quelques nuances dues à l'altitude viennent parfois corriger le schéma général : présente de nombreux micro climat parfois favorable au tourisme de repos estival ou sportif hivernal (Tala-Guilef, Tikjda et Yakouren).

2. Les atouts et les potentialités d'investissement dans la wilaya

2.2. Les potentialités artisanales

La production artisanale Kabyle est riche de par sa diversité, son originalité et sa qualité, elle recouvre en 2005 : 620 artisans traditionnels, 858 artisans de production, et 3129 artisans de services.

L'artisanat traditionnel est constitué par les métiers en Bijouterie, Tissage, Poterie, Ebénisterie, Tapisserie, Sellerie, Vannerie, Broderie. La production artisanale de la wilaya de Tizi-Ouzou, est riche de par sa diversité, son originalité et sa qualité. Elle recouvre environ 52 métiers en Bijouterie, Tissage, poterie, Ebenisterie, tamiserie, Sellerie, Vannerie, Broderie, etc. Plus précisément, les activités recensées sont les suivantes :

2.2.1. La Bijouterie

Art traditionnel séculaire, la bijouterie en argent, principal ornement de la femme kabyle, est peut être le plus représentatif et le plus connu des artisanats traditionnels de la région. En effet, une base très solide, en terme d'effectifs d'artisans hautement qualifiés et une stabilité remarquable, garantissent une production de très bonne qualité, avec notamment les diadèmes, broches, fibules, colliers, bracelets, boucles d'oreilles, bague en genre ancien et moderne, avec pour la plus part des émaux cloisonnés et des cabochons de corail.

Les centres principaux de production sont : Beni-yenni ⁽²⁾ (07 villages qui regroupent près de 50% des effectifs), Tizi-Ouzou, Boghni, Mekla et Taguemmount-Oukarrouche. Dans

ce cadre, la fête du bijou de Beni-Yenni, organisée annuellement, devient la manifestation artisanale incontournable, dans le paysage culturel de la wilaya.

2.2.2. La poterie

Artisanat traditionnel de type utilitaire à l'origine, ce métier se distingue au niveau de la production, par un répertoire de symboles particulièrement riche et abondant.

En effet, cet artisanat rural, longtemps considéré comme mineur, et sans conteste, de part ses formes et sa décoration, une des survivances des civilisations méditerranéennes.

Cependant, devant l'avancée des nouvelles matières premières (Aluminium et P.V.C), la production a beaucoup régressée au point où la poterie en terre cuite, est passée du stade de l'utilitaire au stade décoratif.

Les centres de production existant dans la wilaya sont : Maatkas, Ouadhias Aguouni-Gueghrane, Beni-Mendes, Beni-Kouffi, Bounouh, Ain-Zaouia, Ait-Kheir et Drâa-EL-Mizan. La réhabilitation de la fête de la poterie à maatkas notamment, contribuera certainement à la préservation de ce métier et sa promotion.

2.2.3. Le tissage

Activité familiale répondant le plus souvent aux besoins domestiques, le tissage est répondu dans la région des Ait-Hichem (Ain-El-Hammam) et à Benni-Zmenzer.

Les caractéristiques principales de ces produits, sont le point tissé et des motifs décoratifs, qu'on retrouve également sur la poterie.

Cependant, cette activité connaît, au même titre que la poterie, une régression et une dévaluation au niveau qualité, due essentiellement au remplacement des colorants végétaux par la teinture chimique et la laine par la fibre synthétique, ainsi qu'à la non disponibilité ou à l'insuffisance de matière première.

Dans ce cadre, la relance de la fête du tapis d'Ait-Hichem(Cne Ait-Yahia),seule manifestation qui prend en charge cette activité, est un des éléments les plus importants à même de rehausser et de promouvoir,cet aspect incontournable de l'Artisanat Traditionnel.

2.2.4. Le travail du bois et l'ébénisterie

Le travail du bois est une activité exclusivement masculine. Il est intimement lié à l'activité agricole et se caractérisait à l'origine, par la production d'araies (charrue en bois) et presses à huile. Par la suite, certaines régions ont commencé à fabriquer des objets à pure vocation décorative, principalement : des coffrets à bijoux, des boîtes, des plateaux, de gros plats à couscous. Les essences utilisées sont pour ces grosses pièces le frêne, le chêne et l'oléastre. Cette activité fait la renommée de Djemaa Saharidj, Mekla, Tizi-Rached.

2.3. L'agriculture et le secteur forestier

2.3.1. L'agriculture

Avec une superficie utile totale de 96.913 Ha, dont 4910 en irrigué, l'agriculture dans la wilaya ne cesse de se développer. L'agriculture de plaine est florissante. La protection des terres agricoles contre l'urbanisation et ses effets et la réhabilitation des périmètres d'irrigation font l'objet d'une attention particulière. Ces actions aboutiront à une amélioration importante de la production agricole. La zone de Draa-El-Mizan Ouadhias, les collines du bassin de Tizi-Ouzou, Azaghar de Boubhir, et Touares de Draa-Ben-Khedda, présentent des conditions favorables pour la pratique de la céréaliculture.

Des terres semblables situées à Bounouh – AinZaouia assurent de hauts rendements.

C'est une agriculture de montagne d'exploitation intensive avec forte possibilité de développement de cultures en irrigué dans les vallées, qui est caractérisée par :

- La production locale, tous produits confondus, ne répond pas aux besoins de la population de la Wilaya.
- L'intensification de l'élevage en zone de montagne ouvre de grandes possibilités d'investissement.
- Ce secteur offre des possibilités de création de P.M.I. liées aussi bien à l'activité qu'aux produits de l'agriculture.

2.3.1.1. Répartition générale des terres

La superficie agricole utile (SAU) de la wilaya estimée à 96 700 ha demeure très réduite. Elle ne représente que 32,7% de la superficie totale de la wilaya et que 37,4% de l'ensemble des terres affectées à l'agriculture (258 252 ha).

Cette SAU se caractérise par un morcellement extrême des exploitations du nombre de 66 853 unités (au dernier recensement général agricole 2001) et par le statut juridique privé (96 %) des propriétés qui entravent toute intensification et modernisation de l'agriculture dans la région.

La répartition de la SAU par commune fait ressortir que sa grande partie est située en zone montagneuse sur des terres présentant généralement une pente supérieure à 12%. En plus de son exigüité, la SAU actuelle est faiblement irriguée. On ne relève que 5 600 ha d'irrigués sur un potentiel irrigable de 12 000ha. Les terres irrigables se situent principalement dans la vallée du Sebaou (7050ha), le couloir de DRAA EL MIZAN (3211 ha) et la plaine d'AZZEFFOUN (1000ha).

En raison de son caractère montagneux la SAU est dominée par l'arboriculture (olivier et figuiers principalement) à concurrence de 43 702 ha soit 45% de son espace total. Les

autres spéculations sont représentées par les cultures fourragères (20%), le maraîchage (10%) les légumes (3%) et la viticulture (1%).

Les pacages et parcours occupent 27 512ha soit 16,6% de la superficie agricole totale. Les terres improductives englobent 56 581 ha dont seulement 33,6%(19 040ha) sont affectées à l'agriculture. Le reste des terres est constitué dans une grande proportion de forêts et maquis qui s'étalent sur 115 000ha soit un tiers (33,8%) du territoire de la wilaya.

2.3.1.2. Opportunités

De par l'aspect du relief de la wilaya nous pouvons distinguer plusieurs zones de potentialités qui correspondent à des types d'agriculture bien différenciés :

- **La zone 1** : Cette zone composée de la vallée et plaine dont la pente est inférieure à 3%, présente une nature du sol à prédominance limono sableuse et une pluviométrie supérieure à 600mm d'eau par an. Elle longe l'oued Sebaou de Boubehir jusqu'à Tadmait et comprend également les périmètres irrigués de Djebbla, de Draa El Mizan et la petite plaine côtière d'Azeffoun. Elle représente 4,6% de la superficie totale de la wilaya soit environ 12 000ha.

La majorité des ressources hydrauliques (nappes phréatiques et barrages) sont situées dans cette zone ce qui la prédispose à une agriculture intensive (arboriculture, élevage et maraîchage) vu qu'elle recèle des potentialités agro-pédologiques.

- **La zone 2** : C'est la zone des bas piémonts. Les caractéristiques de cette zone s'apparentent à la précédente avec cependant une pente de terrains comprise entre 3% et 12,5%. Une partie se trouvant juxtaposée à la zone 1 longeant l'oued Sebaou est localisée dans les communes d'Azazga, Freha, Ouaguenoun, Ait Aissa Mimoun, Sidi Naamane, Makouda, Ouadias, Irdjen et Tizi-Rached.

La nature des sols est argileuse avec une pluviométrie supérieure à 600mm d'eau par an. C'est une zone prédisposée aux cultures de la vigne, des légumes secs et à l'arboriculture. Elle présente 10,5 % de la superficie de la wilaya soit 31 059ha.

- **La zone 3** : C'est la zone des hauts piémonts, elle englobe des terres présentant une pente comprise entre 12,5% et 25 % avec une superficie de 92 940 ha soit 31,42 % du territoire de la wilaya. La nature juridique des terrains est à dominance privée. Cette zone touche essentiellement la montagne côtière (de Mizrana à Ait Chaffaa). On y pratique généralement une agriculture de subsistance vivrière c'est à dire polyculture fréquemment associée à l'élevage et dont toute une partie est destinée à la consommation familiale.

- **La zone 4** : c'est la zone des massifs montagneux de l'intérieur où la pente des terrains est supérieure à 25%. L'arboriculture rustique est dominante (oliviers et figuiers). L'étroitesse des exploitations fait apparaître une agriculture pratiquée sans agriculteurs à plein temps. Les revenus agricoles procurés ne représentent en général qu'un appoint aux revenus issus d'autres activités.

Aux quatre zones physiques homogènes distinguées, il y a lieu d'ajouter les zones de forêts qui englobent toute la frange Est de la wilaya : Zekri, Sud d'Ait Chaffaa, Akerrou, Yakouren, Bouzeguene, Ifigha et Irdjen. Les spéculations dominantes sont l'arboriculture rustique et l'élevage.

Compte tenu des spécificités de la wilaya, une stratégie de développement dite « dossier agriculture de montagne » a été élaboré et s'insère directement dans le cadre du programme national de développement agricole (PNDA) qui est mis progressivement à exécution. Les actions initiées et engagées dans ce programme visent principalement :

- L'augmentation du potentiel foncier agricole par les travaux de mise en valeur des terres de parcours et improductives occupées par les broussailles (défrichage, routage et épierrage).
- En matière d'irrigation la mobilisation des ressources hydriques superficielles et souterraines ainsi que leur utilisation optimale par des systèmes économiseurs d'eau.
- Reconversion des cultures annuelles (céréales) sur terrains en pente en arboriculture fruitière rustique.

Le développement des petits élevages en zone de montagne (apiculture, cuniculture, aviculture, caprins et ovins) permettant l'amélioration des revenus des exploitants, l'occupation de la cellule familiale et la création d'autres emplois.

L'augmentation et l'amélioration du potentiel viticole et arboricole particulièrement l'oléiculture (densification, taille de génération, débroussaillages et greffage). Valorisation des productions agricoles par la mise en place d'unités agro-alimentaires et de stockage. L'encadrement de l'environnement agricole par l'insertion des jeunes diplômés du secteur pour la prise en charge en amont et en aval des activités des exploitations agricoles par la mise en place d'entreprises des services et de transformation des productions.

Les créneaux prometteurs pour le développement d'une véritable industrie agroalimentaire hors la boisson et les limonadiers, sont les suivant :

- Industrie de transformation dans les filières : laiterie, fromagerie, minoterie, savonnerie, minoterie alimentaire de bétail.
- Industrie de conservation et de conditionnement (olives, miel), etc.

- Entrepôts frigorifiques : pomme de terre, viandes et œufs, etc... (Se rapprocher de la direction des services agricoles de la wilaya)

2.3.2. Le domaine forestier

Le domaine forestier représente un des aspects les plus caractéristiques de la wilaya de Tizi-Ouzou. Il occupe une place appréciable sur les plans culturel, historique, économique, et touristique. L'une des plus importantes richesses de la wilaya, couvrant 115 000 Ha, la forêt n'est pas exploitée rationnellement et constitue un créneau intéressant et prometteur.

La wilaya renferme des potentiels indéniables dans le domaine des filières bois et liège. Dans un souci d'une meilleure gestion du patrimoine forestier, une étude a été initiée dont l'objectif est la définition d'un mode nivicole.

Les potentialités actuelles offrent des possibilités d'investissement pour la création de PMI liées à l'activité et aux produits des forêts.

Les créneaux à exploiter sont :

- Le liège et bruyère pour fabrication des bouchons, pipes et flotteurs.
- L'eucalyptus pour la fabrication de caisse d'emballage et de palettes de chargement.
- Le chêne ZENE et le chêne AFARES.
- Les plantes médicinales.
- Le charbon de bois.
- La wilaya de Tizi-Ouzou considère son domaine forestier comme un patrimoine au sens noble du terme, qui nécessite donc un programme de développement qui puisse protéger et développer la forêt en profitant aux populations des zones de montagne.

La production actuelle ne représente que 5 % du potentiel halieutique. Cela est du, essentiellement, au petit nombre d'embarcations de pêche exploitées. Les capacités n'ont pu progresser du fait de la situation des structures de mouillage, notamment l'abri de Tigzirt et l'ancienne jetée du port d'Azeffoun.

2.4. Le tourisme : un potentiel multi face et un pôle touristique

Par la diversité des sites et des paysages, la wilaya de Tizi-Ouzou constitue un immense gisement qui offre la possibilité de créer et de développer des pôles touristiques intégrant une infinie variété de produits.

La wilaya de Tizi-Ouzou croit en l'avenir touristique de la région, son fabuleux potentiel lui permet de développer une multitude de créneaux allant du tourisme balnéaire, en passant par le climatique, le culturel ou celui de la chasse, il est possible d'envisager des formules mixtes ou plurielles tout au long des quatre saisons.

2.4.1. Le potentiel touristique de la région laisse rêveur

La côte kabyle, sauvage et escarpée, demeure pratiquement inexploitée. Les stations balnéaires de Tizirt, d'Azefoun et d'Ait Chaffaa Taksebt ne comptent qu'un nombre limité de sites aménagés.

La nature a gardé ses droits dans les forêts de Yakouren et Mizrana et dans la majestueuse chaîne du Djurdjura qui culmine à 2.308 mètres. Les forêts offrent l'image d'un luxuriant tapis de végétation dense, de maquis et sous bois.

Le cachet culturel séculaire de la région est indéniable à travers des coutumes et une tradition où se mêlent et se confondent les faits historiques et les légendes, des vestiges de l'époque romaine aux hauts lieux de la guerre de libération.

Les gravures rupestres d'Azrou Imediazen (le rocher des poètes) et les ruines de l'époque romaine ajoutent du charme particulier à cette nature sauvage et rebelle.

2.4.2. Le tourisme balnéaire : les zones d'expansion touristiques

Avec ses 80 Km de côtes, la wilaya offre plus de 727 hectares de sites aménageables, pouvant accueillir plus de 12 000 lits et drainer un flux théorique global de 30 000 baigneurs par jour.

Un nombre important d'opportunités d'investissement a pu être mis à jour. Celles-ci, ne représentent qu'une infime partie du potentiel réel de la région et constituent le point de départ du programme de développement touristique de la région à travers le lancement effectif des zones d'expansion touristique (ZET) du littoral. Au nombre de huit, les ZET sont concentrées dans la bande côtière de la wilaya. Trois d'entre elles étant déjà susceptibles d'accueillir des projets. Il s'agit des ZET d'Azefoun, Sidi Khelifa et Tizirt.

En 2005 la wilaya compte 18 hôtels classés pour 634 chambres et 1289 lits, les hôtels non classés comptent 890 chambres pour 2362 lits et 14 agences de tourisme et de voyage actives dans le secteur.

2.4.3. Le tourisme de montagne

La chaîne naturelle et majestueuse du Djurdjura, organisée en Parc National, comprend un ensemble de sites : Tala Guilef , Lala Khadîdja, le Lac d'Agoulmine, les Gouffres de Boussouil et Iflis (parmi les 10 gouffres les plus profonds au monde 1259 m) , la Grotte du Machabée, le Pic d'Azrou N Thor ,...

Avec ces spécificités géographiques et climatiques qui en font un site très apprécié des touristes et visiteurs de la wilaya, la forêt, est; sur le plan touristique, propice pour les randonnées sportives et les séjours écologiques et culturels.

La faune endémique de la région est assez riche, celle giboyeuse en particulier : Sanglier, lièvre, perdrix, étourneau, grive et diverses espèces d'oiseaux de proie. Mais l'attraction principale reste sans doute le singe magot (*Macarus Sylvana*) très prolifique dans la forêt de Yakouren et dans le massif du Djurdjura.

2.5. Le secteur de la pêche

2.5.1. Potentialités halieutiques

La wilaya de Tizi-ouzou dispose d'une façade maritime de 85km de long soit 7% de la côte algérienne. La frange maritime couvre cinq communes : Tigzirt, Mizrana, Iflissen, Azeffoun et Ait Chaffaa. La surface maritime économique s'étend sur 1365 km² dont 1102 km² pour la zone de pêche et 63 km² pour la zone de fraie (reproduction).

Le potentiel halieutique est estimé à 6566 tonnes de poissons blancs et 3000 tonnes de poissons bleus. Les prises possibles sont évaluées à 220 tonnes par an soit 33,5 % seulement de la biomasse.

2.5.2. Production halieutique

L'activité de pêche est pratiquée essentiellement au niveau des ports de Tigzirt et Azeffoun. La production totale de l'année 2006 a atteint 722,3 tonnes dont 62,45 % pour les poissons pélagiques, 21,4% pour les demerseaux et 16,15% pour d'autres espèces (grands pelages, requins / squalés, crustacés et mollusque).

Cette production limitée, peut s'expliquer par :

- L'importance du taux d'immobilisation de la flottille compte tenu de l'absence d'ateliers de maintenance et de réparation.
- Le manque de qualification du collectif marin : sur les 263 marins, 53,61% seulement sont diplômés.
- Le taux d'embarquement qui reste également en dessous de la moyenne de 4% même si le nombre de marins est en nette augmentation.

Le secteur de la pêche connaîtra certainement de meilleurs résultats avec la concrétisation des différentes actions retenues au titre des programmes de développement et de soutien de l'Etat à savoir :

- L'injection d'une nouvelle flottille au niveau du port d'Azeffoun qui vient d'être réceptionné.
- La réalisation du port de Tigzirt inscrit dans le cadre du PSRE permettra aussi l'injection de 02 chalutiers, 05 sardiniers et 20 petits métiers.
- La réhabilitation de certaines embarcations immobilisées (opération d'aide de l'Etat aux pêcheurs nécessiteux).

Enfin, il faut signaler également que 55 dossiers d'investissement dans la wilaya de Tizi-ouzou sont retenus pour bénéficier d'un soutien de l'Etat au titre du fond national de développement de la pêche et de l'aquaculture (FNDPA).

2.6. Secteur de l'hydraulique

Les ressources en eau de la wilaya sont de trois types : superficielles, souterraines (nappes) et sources.

2.6.1 Les ressources superficielles

Les caractéristiques physiques (relief montagneux) et climatiques (importance pluviosité) de la wilaya constituent un apport appréciable du point de vue hydrologique. Le réseau hydrologique de la wilaya renferme deux bassins versants dont l'un (le bassin du Sebaou) est drainé par l'oued principal Sebaou et ses affluents (Oued Aissi-Takhoukt et oued Bougdoura) et l'autre le bassin côtier lequel est drainé par l'oued Sidi Ahmed Ben Youcef.

Il ressort des estimations faites par une étude de la DHW que près d'un milliard de m³ d'eau s'écoule chaque année au niveau de ces bassins et se perd en mer faute de moyens de mobilisation.

Les infrastructures de mobilisation existantes actuellement (le barrage de Taksebt, 04 petits barrages, 82 retenues colinéaires) n'arrivent à mobiliser que 140 millions de m³ d'eau soit 14% du volume potentiel mobilisable.

2.6.2. Les ressources souterraines

Les ressources souterraines mobilisées (forages et puits) dont le volume estimé à 98 millions de m³ d'eau se trouvent principalement dans les nappes des oueds de la wilaya (Sebaou, Boubhir, Acif Nath Khelili, Rabta Aissi).

Ces ressources souterraines dont la plus importante est la nappe phréatique du Sebaou servent à alimenter en eau potable 80% de la population de la wilaya, l'activité industrielle et l'irrigation au niveau des plaines du Sebaou.

2.6.3. Les sources

La wilaya compte plus de 40 sources aménagées mobilisant un volume de 16 millions de m³ d'eau par an. Ces sources situées pour la plupart sur le flan nord du Djurdjura ont un débit qui varie entre 3 et 75 litres/ seconde et elles sont actuellement captées pour l'alimentation en eau potable des populations villageoises.

2.6.4. Alimentation en eau potable

Pour l'année 2006, la wilaya enregistre une production de 58 millions de m³ d'eau destinés à l'alimentation en eau potable de la population.

Ce volume qui n'est pas totalement distribué ne couvre pas tous les besoins estimés à 66 millions de m³ sur la base d'une dotation théorique de 150L/J.

Ce manque d'eau sera comblé à terme par le transfert qui sera effectué à partir du barrage de Taksebt non encore mis en exploitation à concurrence de 57 millions de m³/an et par un apport de 21 millions de m³/an à partir du barrage de Koudiet Acerdoun de Bouira de 09 communes au sud de la wilaya.

Le système d'alimentation en eau potable se fait principalement à partir des nappes alluviales du Sebaou où l'on compte moins de 173 forages en exploitation et également à partir des sources par le biais de 67 chaînes de refoulement (45 pour les nappes et 22 pour les sources). Les réseaux qui s'étendent sur 1565 kms pour les adductions et 1950 kms pour la distribution assurent un taux de raccordement de 97%.

2.7. Assainissement

La wilaya compte actuellement 884 villages raccordée au réseau d'assainissement touchant une population de 930 500 habitants soit un taux de raccordement de 77%.

Le réseau d'assainissement totalise une longueur de 1770 kms entre collecteurs primaires et collecteurs secondaires et disposé de 09 bassins de décantation, 19 fosses sceptiques de filtration répartis à travers les communes de la wilaya et 06 stations d'épurations dont une seulement réalisée récemment est fonctionnelle.

Pour l'alimentation en eau potable, les actions retenues et envisagées dans les programmes de développement du secteur portent principalement sur :

La réalisation et la rénovation des canalisations et des équipements électromécaniques afin de réduire d'une manière considérable les fuites enregistrées au niveau des réseaux existants très vétustes et d'améliorer la dotation journalière en eau des populations.

La réalisation de nouvelles adductions (pose et fourniture de 357kms de canalisation, construction et équipements électromécaniques de 25 stations de pompage, construction de 53 réservoirs d'une capacité globale de 28 550 m³) qui toucheront une population de 264 00 habitants. La wilaya accorde une importance particulière pour la prise en charge des risques de pollution qui pèsent sur les différentes nappes aquifères au niveau de l'oued Sebaou et de ses affluents.

En effet, les actions de développement s'articulent autour du renforcement des réseaux de collecte, de prise en charge par de petits ouvrages de pré-traitement (bassins de filtration) et de la réhabilitation des stations d'épurations (Tizi-ouzou, Tadmait et Boughni).

Une attention particulière doit être également réservée à la protection des écoulements des bassins versants du barrage de Taksebt par la réalisation de stations d'épuration à Ouadias et Ouacifs.

2.8. Les moyens de communication et infrastructures de base

2.8.1. Le réseau routier et ferroviaire

Avec 576 Km, les Routes Nationales 12, 24, 25,30, 45, 71 et 73 assurent les liaisons rapides aux quatre coins de la wilaya. Les chemins de wilaya (652 Km) et les chemins communaux (3421 km) permettent de relier entre elles les 67 communes de la wilaya.

Tableau n°22 : Consistance du réseau routier

	Bon état	Moyen état	Mauvais état	Total
Routes nationales	525,503	14,000	36,250	575,753
Chemin de wilaya	563,018	86,255	3,000	652,273
Chemins communaux	1.710,492	513,148	1.197,344	3.420,984
Total wilaya	2.799,013	613,403	1.236,594	4.649,010

Source : Annuaire de la wilaya de Tizi-Ouzou, 2006, p 32.

Le réseau ferroviaire longe la vallée de Tadmait à Tizi-Ouzou sur 17 Km et passe par les zones d'activités de Draa-Ben-Khedda. Son extension est prévue vers la zone industrielle d'Oued-Aissi sur une distance de 12 Km.

2.8.2. Le réseau portuaire

Le potentiel et les possibilités sont réels, importants et prometteurs avec l'achèvement du port d'Azeffoun. Actuellement l'état d'avancement avoisine 100 %. Il comprend une digue de 436 mètres de long et plusieurs quais :

- Un quai de commerce de 135 mètres : capacité 300 tonnes.
- Un quai de pêche et réparation.
- Un quai pour les petits métiers
- Un quai pour les carburants

Plusieurs infrastructures sont prévues :

- Le quai pour les marchandises
- Une unité glace

- Un marché de poisson
- Les structures de fonctionnement (administration, douane, police...).

Les aménagements de l'abri de Tigzirt et l'ancienne jetée sont en cours de réalisation.

2.8.3. Les télécommunications

Les télécommunications sont développées avec des liaisons de toutes natures. Le numérique est en voie de généralisation. Les 83 centrales téléphoniques existantes offrent 87.383 lignes sans compter les créneaux opérateurs MOBILIS - ORASCOM - NEDJMA et le développement du réseau internet. Des établissements postaux existent dans les coins les plus reculés.

2.9. Les ressources humaines

La population est estimée à 1.240.630 habitants (au 31 Décembre 2005) réparties sur 3000 Km². La densité de la population est élevée pour une région de montagne, atteignant 400 hab.²²²/Km². La croissance démographique assure une main d'œuvre jeune disponible et qualifiée. L'université Mouloud Mammeri, 47 Lycées, 23 centres de formation, 40 écoles privées assurent un potentiel humain de moyenne et haute qualification. Quatrième Centre Universitaire du pays, la wilaya compte 33.900 étudiants (31.12.2005), répartis sur (05) centres pédagogiques et autant de centres d'hébergement et un important pôle technologique.

Au plan de la formation professionnelle 9.000 stagiaires sont pris en charge dans les différentes branches proposées par les centres de formation de la Wilaya, ainsi que par les écoles privées qui assurent des formations spécialisées à 2.400 élèves.

La couverture sanitaire est assurée par un centre hospitalo-universitaire et 8 hôpitaux (2369 Lits) et une multitude de structures de bases relevant des secteurs public et privé (polycliniques, cliniques, centres de santé).

Avec de tels atouts et une potentialité si important, la de Tizi-Ouzou devrait avoir sa chance d'attirer un flux important d'investisseurs. En revanche, la réalité est autre chose ; et le point suivant sera consacré à l'étude de la situation de l'investissement dans la wilaya.

2. La situation de l'investissement : approche sectorielle et institutionnelle

3.1. Le potentiel industriel : une des zones les plus attractives de l'Algérie

La wilaya de Tizi-Ouzou est située au centre du pays. Une zone de montagnes où sont localisés 1400 villages répartis sur 67 communes. Outre ses moyens de communication propres, la wilaya de Tizi-Ouzou est située à 1 heure de route de l'aéroport et du port d'Alger, à 130 km de l'aéroport et du port de Béjaïa. Elle est reliée au réseau ferré avec moins de 50

km de la gare de triage de Thenia et s'ouvre ainsi vers l'Est du pays. La gare de triage d'Alger est à 100 km.

La zone industrielle de Rouiba -Regaïa est à moins d'une heure de Tizi-Ouzou. La liaison est assurée par une voie expresse. Le port mixte de Dellys est à moins de 30 KM. Elle se situe à moins d'une heure de la RN 5 qui mène vers l'Est et le Sud-Est du pays. La vallée du Sébaou, longue de 50 Km sur 2 à 5 Km de large, avec l'agglomération de Tizi-Ouzou et le couloir de Draa El Mizan-Boghni concentrent l'essentiel de l'activité agricole, industrielle et de service de la wilaya. L'activité industrielle est assurée par 128 unités (25 du secteur public et 103 du secteur privé) totalisant 11944 employés.

Les deux géants de la région, L'ENIEM (Entreprise nationale de l'industrie électroménager et L'ENEL (Entreprise nationale des équipements électriques) constituent les fleurons de l'industrie de la wilaya. La répartition par branche d'activité est la suivante¹ : L'agroalimentaire 47, chimie et pharmacie 20, textile et cuivre 14, Métallique, mécanique, électrique et électronique .14, bois et dérivés 06, matériaux de construction 24, autres 03

3.1.1. Les gisements et carrières de subsistance utiles

Le domaine minier de la Wilaya de Tizi-Ouzou est riche en gisements de substances non métalliques : calcaire au sud de la wilaya, le grès vers le littoral et dans la partie orientale, l'argile au centre et le marbre au centre et à la frontière occidentale (Se rapprocher de la direction des mines et de l'industrie de la wilaya).

Des substances métalliques, dont les indices sont reconnus, sont localisées sur le territoire de la wilaya.

Au regard du potentiel prouvé, l'exploitation des gisements de la wilaya demeure dérisoire. Vingt et une carrières seulement sont aujourd'hui en activité, ce qui renseigne sur le retard pris dans l'exploitation et la valorisation des sites de la région.

Les carrières répertoriées ont fait l'objet d'évaluation portant sur leur délimitation, leurs caractéristiques ainsi que sur la consistance de leurs réserves.

Les gisements que la wilaya se propose de mettre à la disposition des investisseurs répondent à nombre de besoins en terme d'application ou de domaines d'utilisation :

- **Débouchés** : construction et travaux publics, décoration, verrerie, sidérurgie, fonderie, émaillerie, agriculture (composants chimiques, aliments de bétail).
- **Matériaux et produits** : briques de différentes consistances, tuiles, composants pour ciments et bétons, chaux, pierre taillée, marbre et poudre de marbre, céramique

¹ La société de gestion immobilière de Tizi-Ouzou

décorative et sanitaire, agrégats et poudres pour carrelage, matériaux de revêtement (granulats et agrégats routiers), abrasifs, composants pour divers besoins de l'industrie chimique, composants pour besoins de l'industrie du papier. (Se rapprocher de la direction des mines et de l'industrie de la wilaya). Le tableau suivant illustre l'existence d'entreprises qui activent dans le secteur de bâtiment et qui bénéficie de l'exploitation de ces richesses.

Tableau n°23 : Industrie matériaux de construction

Dénomination localisation	Principale production	Unité de mesure	Production en 2004	Taux de réalisation%	Emplois
EBTE/FREHA	-Briques	T	64740	84	230
EAEB/IRDJEN	-Parpaings + -Hourdis -Bordures -Poutrelles	U U ML	7782	-	28

Source : Direction de l'industrie et des mines, wilaya de Tizi-Ouzou, 2007.

3.1.2. Un capital foncier à exploiter

En plus de la zone industrielle Aissat Idir qui abrite des unités importantes telles que : l'ENIEM (électroménager), unité insuline (Novo-Nordisk), les zones destinées à l'accueil des projets industriels recèlent un important potentiel en matière d'assiettes foncières.

Ainsi, à travers l'ensemble des zones d'activités créées à l'échelle de la wilaya, environ trois cent hectares (300 Ha) de terrains ont été proposés aux investisseurs ; dont 82 % de ces terrains [soit 250 Ha] ont été affectés, d'où, une disponibilité actuelle de l'ordre de 50 Ha.

75 % des offres foncières sont localisées principalement dans les zones d'activités appartenant à la Société de Gestion Immobilière de Tizi-Ouzou (SOGI T.O/SPA). Cette dernière a pu positionner 346 projets (dont 128 ont été régularisés par acte), dans 10 zones d'activités. En juillet 2006, 26 projets sont entrés en activité et 87 sont en cours de réalisation.

Les disponibilités actuelles sont de l'ordre de 265 lots répartis à travers ces zones. Les deux zones non lancées d'Azazga et Boudjima offrent à elles seules 46 Hectares.

Toutes ces offres contribuent à faciliter l'implantation des projets susceptibles de renforcer le secteur de la PME/PMI dans la wilaya.

À cette offre foncière diversifiée, il faut ajouter les terrains " Biens privés de l'État " qui représentent un autre facteur d'incitation à la localisation des investissements.

3.1.2. Une industrie diversifiée

Globalement l'émergence d'un entrepreneuriat privé dans la wilaya de Tizi-Ouzou remonte aux premières mesures favorables à l'investissement privé à la fin des années 1970. Selon les données des services de la wilaya de Tizi-Ouzou le tissu industriel de la région est constitué de 26 entités du secteur public nationales et locales. Parmi ces entreprises on peut citer : l'ENIEM-Oued-Aissi, ENAL Freha, EURL Chemiserie du centre L.N.I, EURL Filtal/Tizi-Ouzou, LEADER MEUBLES Taboukirt. Les effectifs employés par le secteur industriel public sont estimés à 9174.

Quant au secteur industriel privé celui-ci comporte 103 entités ayant plus de 10 salariés et activant dans différentes branches. Les effectifs employés par ce secteur sont évalués à 2998 personnes. (cf. Tableaux suivants).

Tableau n°24 : Répartition par branches d'activités des unités industrielles privées implantées à travers le territoire de la wilaya de Tizi-ouzou.

Branches d'activités	Nombre d'unités	Effectifs employés
Industrie agro-alimentaire	42	1080
Industrie chimique pharmaceutique	19	464
Industrie matériaux de construction	20	538
Industrie textiles et cuirs	09	218
Industrie métallique, mécanique, électronique et électrique	09	555
Industrie bois, papier et imprimerie	04	143
Total	103	2998

Source : Nos regroupements à partir des données de la DPAT de la wilaya de Tizi-Ouzou

Tableau n°25 : Répartition par branches d'activités des unités industrielles publiques implantées à travers le territoire de la wilaya de Tizi-ouzou.

Branches d'activités	Nombre d'unités	Effectifs employés
Industrie agro-alimentaire	05	838
Industrie chimique pharmaceutique	01	96
Industrie matériaux de construction	04	449
Industrie textiles et cuirs	06	1897
Industrie métallique, mécanique, électronique et électrique	06	4121
Industrie bois, papier et imprimerie	02	646
Autres	02	1127
Total	26	9174

Source : Nos regroupements à partir des données de la DPAT de la wilaya de Tizi-Ouzou

Cependant, la comparaison des données des deux tableaux précédents montre que le nombre d'entités industrielles privées dépassent largement celui des entités publiques et ceci s'explique par le désengagement de l'Etat de la sphère économique d'une part et par la création d'un nombre important de dispositifs d'aides au jeunes pour la création d'entreprises tel que l'ANSEJ et l'ANDI.

Conclusion

Toute approche de développement du territoire de la wilaya de Tizi-ouzou, doit impérativement prendre en compte, les exigences et les impératifs liés à la densité importante de sa population (400 habitants/km²), à un taux de chômage important (taux de chômage), à une forte demande économique et sociale, à un territoire réduit de 2.957,93 km² dont 90 % est constitué de montagnes, très pentu et accidenté, au caractère quasiment hégémonique.

S'agissant précisément de la promotion de l'entrepreneuriat privé dans la wilaya de Tizi-ouzou, il faut noter que globalement, grâce à ses potentialités et ses atouts, notamment ses ressources humaines, ses infrastructures de base, son potentiel industriel, son agriculture, les opportunités de secteur de la pêche, son tourisme et son artisanat, la wilaya est apte à mener à bien des projets ambitieux.

De plus, la mise en œuvre des réformes économiques, consacrant la liberté de commerce et d'industrie, a suscité l'esprit d'entreprise au sein des entrepreneurs locaux, qui affichent désormais un engouement assez vif, pour la réalisation de projets parfois de grande envergure tel que le groupe Cevital qui, malheureusement se retrouve à chaque fois freiner par pas mal de contraintes, pour peu que les institutions publiques nationales et locales, leur apportent de l'aide et de suivie dont ils ont besoin pour mener à bon leurs projets d'investissement et les inciter à investir davantage dans la région.

Cependant, le paysage économique de la wilaya, se caractérise encore par des contradictions territoriales et la persistance des disparités régionales. Les opportunités d'investissement dans la wilaya de Tizi-Ouzou son aujourd'hui illimitées une réalité dans contraire. Les possibilités son illimitées en matière de créneaux d'affaires. Cependant la wilaya se caractérise par de nombreux contrastes et contradictions. En effet, dotée de bonnes infrastructures, de potentialités humaines en formation et en savoir faire, de ressources financières, elle se trouve en panne d'imagination pour aire ace au problème du chômage, notamment à travers la promotion de l'entrepreneuriat privé régional et local.

Section 2 : Les entraves au développement de l'investissement productif et les stratégies de contournement suivies par les investisseurs

Après avoir procédé dans le cadre de la section précédente, à la présentation des potentialités d'investissement que recèle le territoire de la wilaya de Tizi-Ouzou ainsi que l'étude de la situation de l'investissement qui a fait ressortir une faible densité d'investissement, nous essayerons dans les pages suivantes, de fournir des éléments de réponse sur la réticence des investisseurs et la modestie de niveau des investissements au niveau de la wilaya.

Pour ce faire, nous avons commencé par un essai d'évaluation du climat de l'investissement, en essayant d'analyser de manière systématique les contraintes et les obstacles à la croissance de l'investissement privé dans la wilaya, à partir d'une enquête auprès d'un échantillon représentatif d'entreprises, ainsi qu'auprès de certains organismes publics. Pour mener à bien cette enquête, nous nous sommes servis de deux instruments : le questionnaire et l'entretien, selon l'exigence de la source de l'information.

Cette première phase est complétée par toute une série d'analyses détaillées portant sur les principales contraintes identifiées lors de l'enquête. Des recommandations sont alors proposées pour réduire ces contraintes et éliminer les obstacles, sur la base des observations ainsi faites.

1. Présentation de la méthodologie de l'enquête

1.1. Les investisseurs à enquêter

Pour répondre aux interrogations précédentes, concernant l'identification des principales contraintes qui entravent les investisseurs lors du processus de création de leurs entreprises et/ou de développement de leur investissements, nous avons retenu une définition simplifiée de l'investisseur, appelé également « entrepreneur » : celui-ci est toute personne physique ou morale procédant à la réunion des moyens techniques (physiques), humains et financiers dont l'objectif est l'exercice d'une activité économique ayant pour but la réalisation d'une production et une finalité lucrative : le profit et l'accumulation de richesse.

Ainsi, notre analyse se limite et s'intéresse, exclusivement, aux investissements productifs dans le secteur industriel. Un choix que nous justifions par le fait que, par rapport aux autres formes d'investissement (notamment dans le secteur commercial), nous supposons que l'investissement industriel est le mieux qui répond à l'objectif final de notre problématique qui est la stimulation de la croissance par la diversification de la production et des exportations.

De plus nous considérons le secteur industriel connu pour avoir des effets structurants ayant des incidences économiques et sociales certaines sur le développement des territoires.

Cette décision d'investir se concrétise, après plusieurs démarches, par la création d'une unité économique appelée généralement « entreprise » d'où dérive la notion d'« entrepreneur ».

1.1.1. Qu'est qu'un entrepreneur ?

L'entrepreneur est un individu qui anticipe un besoin, assemble et organise les outils et les compétences nécessaires pour satisfaire ce besoin. De ce fait, il prend le risque que ce besoin ne se matérialise pas, ou que les moyens qu'il a mis en œuvre pour le satisfaire se révèlent inadéquats.

Généralement, il est admis que le premier économiste ayant traité théoriquement de l'entrepreneur est Richard Cantillon vers 1730¹. Il définit l'entrepreneur comme « un individu appartenant à une classe d'agent économique s'engageant sur le marché dans un univers d'incertitude » (Cantillon 1755)². Arrive ensuite l'apport des auteurs français : Condillac (1776) et Turgot (1776) puis J.B. Say (1803, 1828 et 1829) où la théorie de l'entrepreneur se trouve dans son *Traité d'économie Politique* de 1803. Say soutient que la principale qualité de l'entrepreneur qui réussit, est son bon jugement ; « rien ne peut suppléer chez le conducteur d'une entreprise la prudence et l'esprit de conduite, qui ne sont que du jugement réduit en pratique » (Say, *traité d'économie politique* 1828 -1829, p.300). Franck Knight (1921) reprend la définition de Cantillon, mais en faisant la distinction entre le risque et l'incertitude.

Cette distinction conduit à penser que l'action de l'entrepreneur s'inscrit avant tout dans un univers incertain et non dans un monde risqué, de ce fait, l'entrepreneur sait qu'il n'est pas en mesure de tout imaginer, il doit alors se tenir prêt à affronter une situation imprévisible. Puis fût introduite la théorie de l'entrepreneur innovateur de Josef Schumpeter. Selon ce dernier, l'entrepreneur n'est pas un preneur de risque, mais un innovateur, c'est-à-dire un individu qui « propose de nouveaux marchés, une nouvelle manière d'organiser la firme et/ou de nouveaux intrants capables de rendre leurs projets plus attractifs » (Schumpeter 1934, p.66).

Malgré la richesse de ces théories, aucune ne résume la définition de l'entrepreneur, cependant, en considérant chacune d'elles, il est aisé de conclure que l'entrepreneur est un

¹François Facchini, « l'entrepreneur comme un homme prudent ». In « Impact de l'entrepreneuriat sur le développement territorial et régional : cas D'EL-KSEUR », par N. NEDJADI, K. KHEBBACHE et M. BELATTAF. Laboratoire d'Economie et de Développement (LED), FDSE et Université de Bejaia (Algérie), 2006.

² Idem

individu qui gère l'incertain (Cantillon et Knight), organise la production (Say) et innove (Schumpeter).

1.1.2. Qu'est ce qu'une entreprise ?

D'après le dictionnaire des sciences économiques, l'entreprise est une unité économique dotée d'une autonomie juridique qui combine des facteurs de production (capital et travail) pour produire des biens et des services destinés à être vendus sur le marché. Elle assure des fonctions d'approvisionnement, de production et de vente, elle est l'unité fondamentale de l'économie de marché.

➤ La classification des entreprises

Les entreprises peuvent être classées selon la propriété, la forme juridique, le secteur d'activité et la taille.

✓ La classification par la propriété

Il existe principalement trois (03) types de propriété d'entreprises :

- Publique : l'Etat a l'emprise totale sur l'entreprise.
- Mixte : la propriété est partagée, on y trouve les intérêts privés et d'autres publics.
- Privée : la propriété est possédée par un individu ou un groupe d'individus.

✓ La classification par la forme juridique

En Algérie, nous distinguons (04) principales catégories d'entreprises qui sont :

- Les entreprises individuelles (EI) : c'est la forme la plus répandue. La majorité des petits commerçants, des entreprises artisanales... sont des entreprises individuelles. Dans ce type d'entreprise, le capital appartient à une seule personne. Exemple : Boulangerie, Epicerie, Ferme...
- La société en nom collectif (SNC) : la SNC est celle que contractent deux ou plusieurs personnes. Les associés répondent indéfiniment et solidairement aux dettes sociales.
- La société à responsabilité limitée (SARL) : la société à responsabilité limitée est instituée par une ou plusieurs personnes qui ne supportent les pertes qu'à concurrence de leurs apports. Lorsque la société ne comporte qu'une seule personne, en tant « qu'associé unique », celle-ci est dénommée « Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée (EURL) ». Le capital social de la société à responsabilité limitée ne peut être inférieure à 100.000 Da. Il est divisé en parts sociales de valeur nominale égale à 1000 Da au moins.

- La société par actions (SPA) : La SPA est la société dont le capital est divisé en actions et qui est constitué d'au moins sept (07) associés et qui ne supportent les pertes qu'à concurrence de leurs apports. Le capital social doit être de 5.000.000 Da au moins, si la société fait publiquement appel à l'épargne et de 1.000.000 Da au moins dans le cas contraire.

✓ **Classification par secteur d'activité**

Un secteur d'activité est un ensemble d'activités productives présentant des caractéristiques communes, les définitions actuelles distinguent traditionnellement trois (03) secteurs:

- Secteur primaire : regroupe l'ensemble des activités économiques productrices de matières premières, notamment l'agriculture, l'exploitation des forêts, la pêche et les mines.
- Secteur secondaire : comprend les activités économiques correspondant à la transformation des matières premières en biens de production ou en biens de consommation : l'industrie, le bâtiment et les travaux publics.
- Secteur tertiaire : comprend toutes les activités productrices de services (commerce, banque, transport, administration, enseignement, assurance, hôtellerie, santé... .
- Au fur et à mesure que la technologie avance, nous distinguons un nouveau secteur d'activité : « secteur quaternaire » dont ferait partie des entreprises qui ont évolué dans des activités de communication (informatique, télématique, etc.).

✓ **Classification par la taille**

La taille de l'entreprise peut être vue à travers la taille des facteurs de production (nombre de personnes employées, montant du capital social...), à travers l'importance de l'activité (volume de la production, chiffre d'affaire...) ou par la rentabilité de l'entreprise (valeur ajoutée, bénéfice...). Le critère le plus utilisé reste tout de même la taille des effectifs. Nous distinguons habituellement cinq (05) catégories¹ :

- Les très petites entreprises (TPE)..... 0 à 9 salariés.
- Les petites entreprises (PE)..... 10 à 49 salariés.
- Les entreprises moyennes (ME)..... 50 à 499 salariés.
- Les grandes entreprises (GE) 500 à 999 salariés.

¹« Impact de l'entrepreneuriat sur le développement territorial et régional: cas D'EL-KSEUR », par N. NEDJADI, K. KHEBBACHE et M. BELATTAF. Laboratoire d'Economie et de Développement (LED), FDSE, Université de Bejaia (Algérie)

- Les très grandes entreprises (TGE) plus de 1000 salariés.

Comme, la majorité des entreprises au niveau de la wilaya de Tizi-Ouzou sont des petites et moyennes, nous jugeons opportun d'éclairer le concept par une définition appropriée.

➤ **Définition de la PME**

En Algérie la définition retenue est celle définie par l'Union Européenne en 1996 et qui a fait l'objet d'une recommandation à l'ensemble des pays membres. L'Algérie ayant adopté la Charte de Bologne sur les PME en Juin 2000, charte qui traite de la définition Européenne des PME. Cette définition se fonde sur trois critères : les effectifs et le chiffre d'affaires, le bilan annuel et l'indépendance de l'entreprise. La PME est de ce fait définie, quel que soit son statut juridique, comme étant une entreprise de production de biens et de services employant de 1 à 250 personnes¹, dont le chiffre d'affaires annuel n'excède pas 2 milliards de dinars ou dont le total du bilan annuel n'excède pas 500 millions de dinars et qui respecte le critère d'indépendance.

1.1.3. Méthode d'échantillonnage

Avant de procéder au choix de notre échantillon d'entreprises à enquêter, nous nous sommes rapprochés des services de la wilaya à savoir : la direction de la PME/PMI et de l'Artisanat, La direction de l'Industrie et des Mines et le service du CALPI-REF ; afin d'avoir les statistiques relatives au nombre d'entreprises exerçant sur le territoire de la wilaya de Tizi-Ouzou.

¹ Il est entendu par «Personnes employées» le nombre de personnes correspondant au nombre d'unités de travail-année, c'est à dire au nombre de salariés employés à temps plein pendant une année. Le travail partiel ou le travail saisonnier étant des fractions d'unités de Travail-Année. L'année à prendre en considération est celle du dernier exercice comptable clôturé.

Tableau n°26 : Répartition des entreprises industrielles de la wilaya de Tizi-Ouzou par branches d'activités

Branches d'activités	Nombre d'entreprises	%
Agro-alimentaire	463	39.40
Confection textile et cuir	169	14.38
Imprimerie-papier-carton	09	0.76
Industrie sidérurgique-métallique-mécanique-électronique	86	7.31
Plastique, caoutchouc et verre	39	3.31
Matériaux de construction	156	13.27
Autres	253	21.53
Totale	1 175	100

Source : CD, CNRC, Opération de recensement, 2000.

Toutefois ces données doivent être prises avec précaution, car la wilaya de Tizi-Ouzou, ne dispose pas d'information, ni fiable ni détaillée, pouvant nous permettre de réaliser les critères de la variable de notre enquête « entreprise ».

S'agissant des critères que nous avons pris pour assurer le maximum possible de représentativité de l'échantillon, par rapport à notre problématique, ceux-ci sont les suivant :

- Selon la nature de la propriété de l'entreprise : publique ou privée
- Selon la taille de l'entreprise (grande entreprise ou PME), étant donnée la prédominance de la petite entreprise.
- Selon la localisation de l'entreprise où nous avons pris comme critère sous-jacent, l'implantation de l'entreprise à l'intérieure d'une zone industrielle ou hors la zone. En effet, le choix de ce sous jacent pour le critère de localisation, se justifie par notre souci de juger la localisation et de mettre le point sur la contribution des autorités publiques à la facilitation des procédures pour les investisseur dans la réalisation de leurs projet d'investissement, étant donné que ces zone sont des espaces aménager par les autorités afin d'accueillir les projets d'investissement. :
- Selon la représentativité des secteurs d'activité

1.1.4. Objectif et déroulement de l'enquête

Le principal objectif de l'enquête est d'apprécier l'environnement dans lequel évoluent les entreprises au niveau de la wilaya de Tizi-Ouzou et surtout d'appréhender son effet sur leur développement (extension et compétitivité). Pour mener à bien notre travail, nous nous sommes inspirés des études faites par la Banque Mondiale dans plusieurs pays. L'enquête a couvert certaines zones aménagées par l'Etat pour accueillir les investisseurs dites « zones industrielles » ou « zone d'activité », ainsi que certaines zones situant à la périphérie.

Pour assurer une bonne représentativité de l'étude, les entreprises ont été choisies en se basant sur leur secteur d'activité, nous avons tenu à diversifier les secteurs, la nature juridique ainsi que la taille, dans le but de comparer le type de contraintes auxquelles les entreprises font face.

Nous avons visé un échantillon de 38 entreprises, néanmoins l'enquête s'est soldée, à cause de contraintes diverses, par la collaboration de 15 entreprises, toutes relèvent du secteur formel en majorité privé et de taille moyenne. Pour collecter les informations nécessaires d'une manière précise et ordonnée, nous avons opté à l'élaboration de deux questionnaires. Pour avoir plus de précisions nous avons recouru aux entretiens, cependant, ces derniers n'étaient pas faciles à réaliser.

1.1.5. Description générale du tissu industriel étudié

Dans ce présent point, nous essayerons de donner un aperçu général du cadre réglementaire et organisationnel des entreprises étudiées.

➤ Données générales sur les entreprises

Les entreprises appartiennent à divers secteurs d'activité : 46% sont du secteur industriel (industrie de bois, marbre, aluminium, confection de vêtement, emballage, literie et l'électroménager), 26% du secteur agroalimentaire, 08% du secteur de BTP et 20% du secteur agro-industriel.

- La date de création : Près de (80%) des entreprises privées sont créées après 1990, avec l'évolution du cadre réglementaire relatif à la promotion de l'investissement, bénéficiant les PME publiques et privées d'un même traitement : la loi sur la monnaie et le crédit en Avril 1990 puis le décret exécutif N°93-12 du 05 Octobre 1993 et enfin la loi d'orientation en 2001 pour la promotion de la PME notamment privé.
- La nature juridique des entreprises : pour les PME et PMI, les principales catégories qui existent en Algérie sont : les sociétés à responsabilité limitée (SARL) ou EURL (entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée), les sociétés

par action (SPA), les sociétés en nom collectif (SNC), et les entreprises individuelles. En ce qui concerne notre échantillon, 26% sont des SARL, 03% sont des SNC, 27% des SPA, 21% des EURL, 13% des entreprises individuelles, et 10% sont des entreprises publiques (EPE). Les entreprises privées constituent 90% de l'échantillon.

- L'appartenance de l'assiette foncière : L'enquête révèle qu'environ 30% du foncier industriel opérationnel (uniquement celui étudié) appartiennent aux entrepreneurs, 46% à la zone industrielle (domaine public), 10% du terrain étudié est une location et 3% est une acquisition auprès d'un ou de plusieurs propriétaires privés tel que le cas de l'entreprise Lala Khadîdja filiale du groupe Cevital.

1.1.6. Les facteurs de localisation

D'après notre échantillon, 56% des entreprises sont localisées dans la zone industrielle, le reste, soit 44% des entreprises étudiés sont localisées hors zones Aménagées. Les facteurs qui ont prévalu dans le choix de l'implantation des entreprises sont en premier lieu : la disponibilité du terrain, la connaissance de la région et la proximité du lieu d'habitation (région natale), ensuite, la proximité des fournisseurs en matières premières et enfin l'importance de la dimension du marché et la disponibilité de l'infrastructure (le bâtiment industriel) nécessaire et de moyens de communication, tels qu'ils sont présentés au niveau de tableau -27-

L'étude nous a permis de tirer une conclusion importante, mise à part les entreprises publiques et les entreprises privées de grande taille, la majorité des entreprises sont localisées pour des considérations personnelles plus que économiques, c'est-à-dire que les entrepreneurs n'ont pas puis en considérant les facteurs économiques tels le coût du terrain, la proximité du marché, la proximité des matières premières, le coût de la main-d'œuvre (qualifiée ou non, choix d'implantation s'est basé sur des sentiments d'appartenance...).

Tableau n°27: Les facteurs de localisation des entreprises

Les facteurs de localisation	Pourcentage des entreprises
Disponibilité du terrain et connaissance de la région	45%
Proximité des fournisseurs en matières premières et biens intermédiaires	20
Importance de la dimension du marché	18%
Accès facile aux moyens de communication	10%
Disponibilité de l'infrastructure (Bâti)	5%

Source : établi par nous à partir des résultats de l'enquête

1.2. Appréciation de climat de l'investissement à travers l'analyse des résultats de l'enquête

Les différentes études réalisées à ce jour sur le climat d'affaire en Algérie recensent les mêmes difficultés des entreprises pour entreprendre ou se développer. Dans le présent point nous essayerons de se limiter aux principales conclusions de ces études et les mettre en rapport avec les résultats que nous avons obtenus par notre enquête pour le cas de la wilaya de Tizi-Ouzou. En essayant de mettre l'accent sur les stratégies effectives des entreprises soit pour contourner insuffisantes pour les « détourner » à leur profit.

1.2.1. Analyse de l'impact des contraintes majeures sur les entreprises

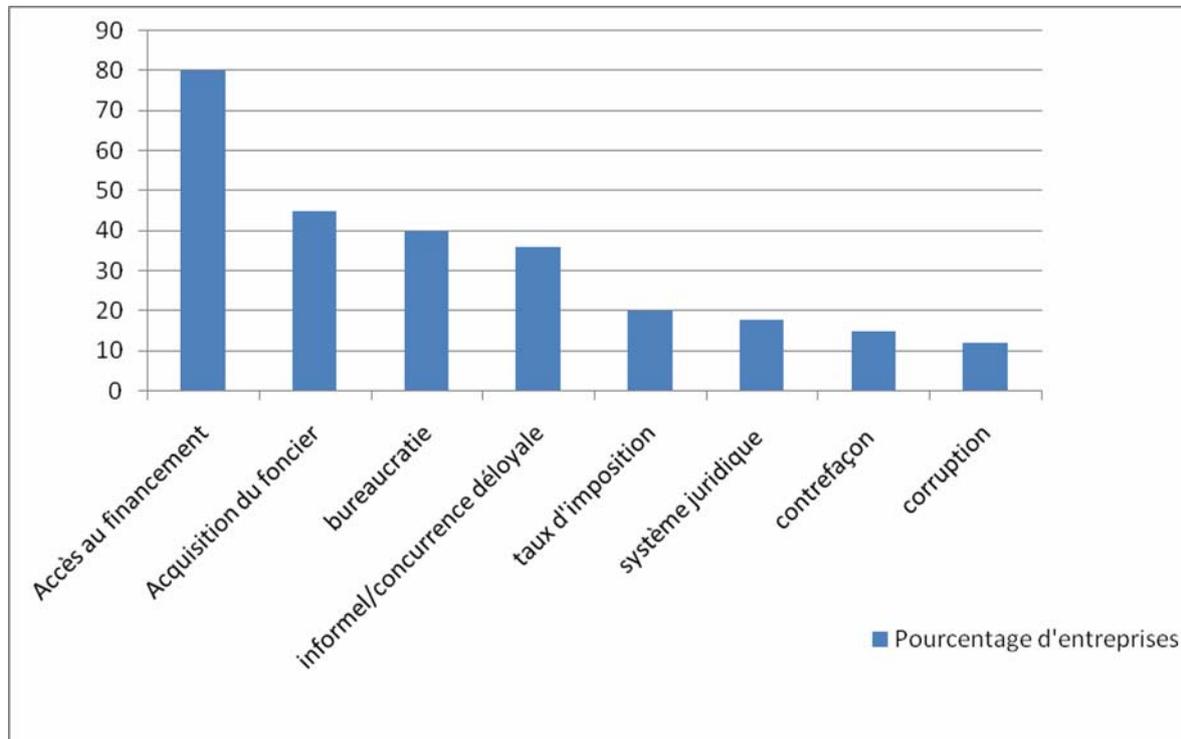
Les résultats de l'enquête ont fait apparaître des situations discriminantes entre entreprises anciennes et nouvelles ; entre entreprises publiques et privées ; entre entreprises grandes et petites et entre entreprises se situant à l'intérieur d'une zone d'activité et celles se retrouvant hors zone d'activité (à la périphérie ou dans des zones non aménagées). Ces discriminations apparaissent, le plus, à l'occasion de l'accès au foncier, au crédit, et face à l'économie informelle.

Globalement, l'enquête sur le climat de l'investissement, l'enquête auprès des investisseurs locaux ou étrangers¹, des banques et de l'administration, donnent pratiquement, une même vision des principales contraintes au développement des entreprises au niveau de la wilaya, qu'il s'agisse d'entreprises privées, publiques, étrangères ou locales.

¹ Dans le cadre de notre enquête, nous avons eu la chance d'enquêter deux investisseurs étrangers, le premier est déjà installé au niveau de la zone industrielle Aissate Idir, le second, est un investisseur potentiel, qui a présenté sa volonté pour s'installer sur le territoire de la wilaya.

Le graphique -2- ci-dessous illustre les contraintes auxquelles font face les entreprises au niveau de la wilaya de Tizi-Ouzou, telles qu'elles sont perçues par l'échantillon de notre enquête.

Graphique 2 : Les contraintes auxquelles font face les entreprises au niveau de la wilaya



Source : établie par nous à partir des résultats de l'enquête

La première série de contraintes auxquelles font face les investisseurs sont celles ayant trait à l'accès aux marchés de facteurs (crédit et terrain industriel). En effet, les deux premières contraintes que les entreprises perçoivent comme étant majeures ou sévères, relèvent du financement. Près de 80% des entreprises mentionnent l'accès ou le coût du financement comme étant une contrainte majeure. Cependant, notre enquête auprès des institutions financières (banque publique et privée) montre qu'il y a un fort décalage entre la perception des entreprises, celle des banques et la réalité objective du marché du crédit, surtout si nous prenons en considération que la pression est grande de vouloir inciter davantage les banques à prêter aux PME ou de créer des mécanismes artificiels de financement des PME. Dans le cas de la wilaya de Tizi-Ouzou, il s'agit surtout d'éliminer certains dysfonctionnements du marché du crédit, qui sont dus en grande partie à des phénomènes tels que :

- Le manque de transparence des comptes des entreprises et la mauvaise formulation des demandes d'investissement et de crédits qui sont présentées aux banques par les entreprises ;
- Les insuffisances du cadre réglementaire et juridique qui ne garantit pas suffisamment les droits des créanciers ;
- Des abus dans les pratiques de paiement entre les entreprises, en particulier les défauts de paiements et les échéances excessivement longues des crédits aux clients ;
- Les exigences excessives des banques en matière de garanties, en particulier les garanties personnelles des dirigeants ;
- La faiblesse des sources alternatives de financement, en particulier le crédit-bail et le marché financier.

L'accès au foncier est une contrainte majeure pour beaucoup d'entreprises (plus de 45 pour cent de l'échantillon). Ce chiffre très élevé¹ reflète des contraintes de prix, d'accès et de qualité des assiettes foncières disponibles. Néanmoins, cela peut constituer un élément encourageant pour l'avenir : en effet, si les entreprises de l'échantillon, qui sont des entreprises établies, se plaignent autant de l'accès au foncier, c'est probablement que nombre d'entre elles envisagent de se développer et d'investir dans une extension ou dans un nouveau site de production. D'un autre côté, le prix excessif des terrains est un poids supplémentaire à la productivité déjà insuffisante de l'industrie locale. Aussi, si cette contrainte est si forte pour des entreprises établies, elle doit l'être d'autant plus pour de nouveaux entrepreneurs susceptibles d'innover et d'entrer dans de nouveaux secteurs, mais qui ont ni terrain, ni historique bancaire pour réaliser leurs investissements.

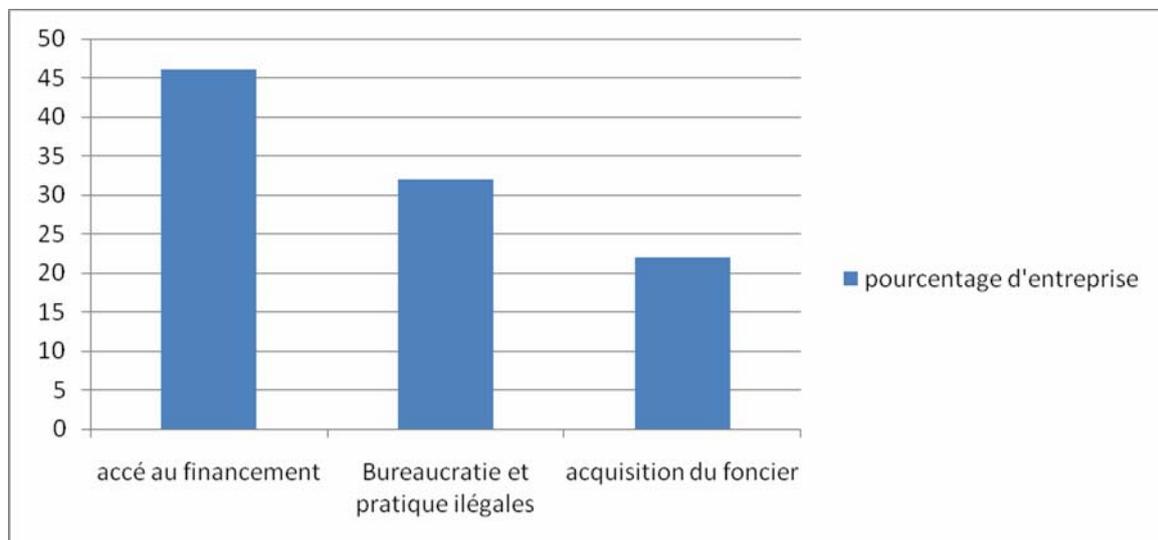
Les autres contraintes exprimées par les entreprises sont de deux types : celles qui relèvent du contexte concurrentiel dans lequel elles évoluent, en effet, près de 36% des entreprises se plaignent de la concurrence déloyale du secteur informel ou d'entreprises formelles ne remplissant pas leurs obligations – notamment fiscales et sociales ; et 15% se plaignent de la contrefaçon ; et dans une moindre mesure, celles qui relèvent des institutions de marché auxquelles sont confrontées les entreprises : 40% mentionnent la bureaucratie de l'administration publique (obtention de permis et licences) et 18% le système judiciaire.

Mais, Il n'est pas surprenant de constater que l'impôt occupe la quatrième place sur la liste, en dépit du fait qu'en Algérie les taux de l'impôt sur les bénéfices des sociétés est légèrement inférieur à la moyenne régionale. De ce fait, les chefs d'entreprises arrivent à supporter la

charge fiscale grâce aux marges dégagées ou ont ils d'autres moyens pour marginaliser cette contrainte ? La corruption apparaît également comme une contrainte mineure pour les chefs d'entreprises. Ne sont ils pas eux-mêmes des usagers de ce fléau dans la solution de leurs problèmes quotidiens (Impôts, accès au foncier....) ?

L'identification des principales contraintes financement, fiscalité, accès au foncier, et concurrence déloyale, n'est pas suffisante pour établir des priorités de politique économique. Les priorités des entrepreneurs apparaissent en effet de manière bien plus saillante lorsqu'on les interroge sur la contrainte qu'ils perçoivent comme étant une des trois plus sévères auxquels ils sont confrontés (voir graphique 3).

Graphique 3 : Obstacles les plus contraignants aux développent des investissements



Source : établie par nous à partir des résultats de l'enquête

L'enquête démontre que l'âge de l'entreprise influence la perception des contraintes par les chefs d'entreprises du secteur privé ; les entreprises dites anciennes (créées avant 1990 selon la typologie de l'enquête) apprécient les contraintes différemment des entreprises dites récentes (créées à partir de 1990). En particulier, elles se plaignent davantage de la concurrence déloyale et de la présence du secteur informel. Selon le rapport d'enquête élaboré par la Banque Mondiale², « ceci semble refléter le fait que ces entreprises aient évolué dans un environnement concurrentiel jadis plus protégé, et qu'elles font face aujourd'hui à plus de

¹ Il est en effet significatif car la contrainte du foncier ne s'exprime généralement pas pour les entreprises établies, sauf si elles ont le désir de s'étendre et d'investir dans de nouveaux sites.

² Rapport Banque Mondiale « The Investment Climate in Algeria ». 2003

concurrence, face aux importations mais aussi face à des entreprises concurrentes nouvellement créées.

Ces résultats ont abouti du fait que le secteur privé est divisé quand à ses priorités dans le dialogue avec les autorités, certaines entreprises, plus anciennes, plus établies et souvent plus influentes dans le débat sont souvent à l'avant garde des exigences protectionnistes », une autre explication peut être avancée à savoir la pratique de l'informel qui serait devenue un élément de la stratégie des entreprises nouvellement créées ? A contrario, l'accès au crédit est vu comme une contrainte plus sévère pour les nouvelles entreprises que pour les anciennes ; ces dernières ont-elles des moyens financiers propres suffisants pour échapper au moins partiellement aux exigences des banques ? Ou ont-elles des relations privilégiées à l'intérieur des banques leur permettant de ne pas subir la même intensité des contraintes que l'entreprise récente (jeune) ?

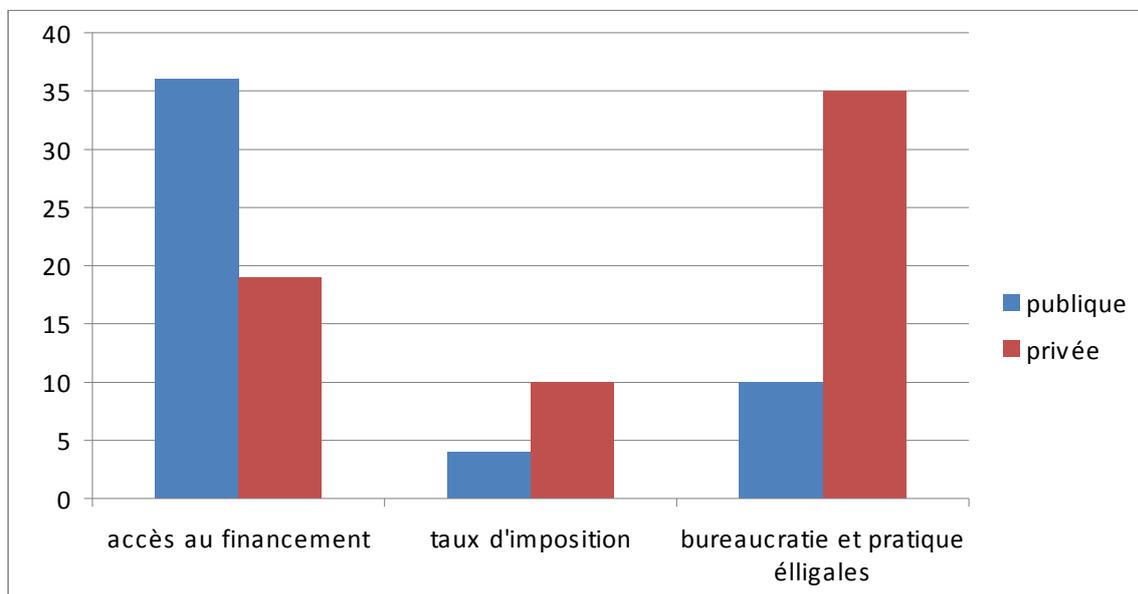
Des différences d'avis sur les contraintes à leur développement existent également entre les entreprises privées et publiques, ainsi qu'entre les petites et moyennes entreprises et les grandes entreprises. Les entreprises publiques se plaignent plus fréquemment du coût et du manque d'accès au crédit comme étant leur contrainte la plus importante (36% des entreprises publiques mentionnent cette contrainte comme étant « majeure » ou « sévère », contre 19% pour les entreprises privées).

Ceci confirme les informations provenant de la Banque d'Algérie qui indiquent que les flux de crédit des banques publiques (qui continuent à dominer le secteur financier algérien) aux entreprises sont dirigés en majorité vers le secteur privé, et ceci depuis plusieurs années maintenant. Les bilans de beaucoup d'entreprises publiques sont déstructurés et leurs arriérés bancaires élevés, ce qui exclut la plupart d'entre elles, sauf les plus grandes. Soutenues par l'Etat, de l'accès au crédit. Ceci est un argument supplémentaire pour céder leur patrimoine à des investisseurs privés, après que leurs bilans aient été assainis.

D'autre part, les entreprises privées se plaignent plus du niveau de la fiscalité (l'évasion fiscale est très élevée et existe seulement dans le secteur privé), et sont plus concernées par la corruption (ce problème semble affecter proportionnellement plus les petites entreprises, qui sont le plus souvent des entreprises privées).

Graphique 4 : Contraintes les plus sévères : entreprises publiques et entreprises privées

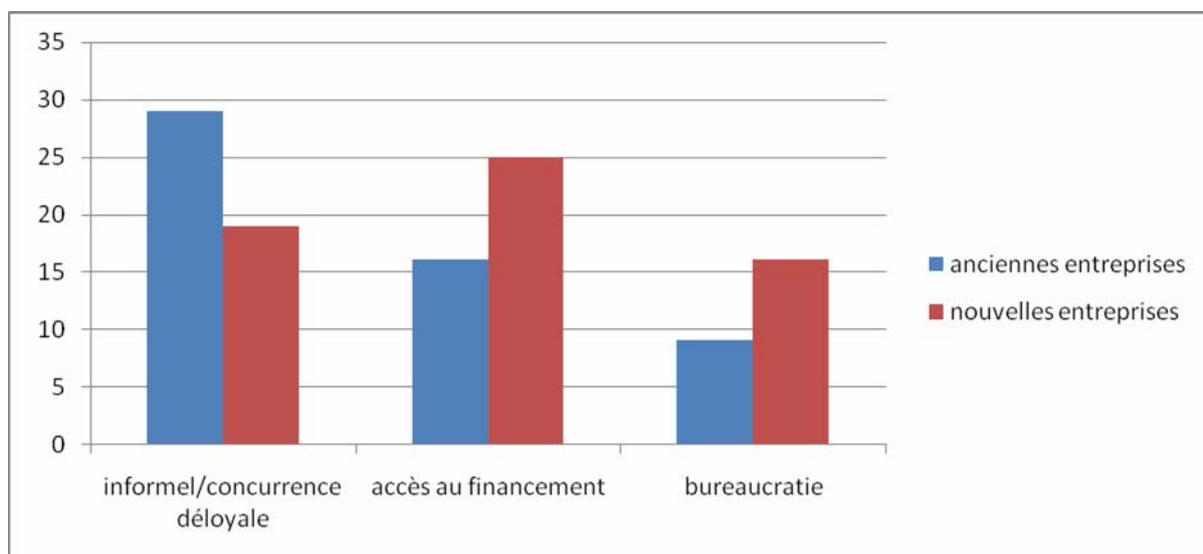
(Pourcent des entreprises mentionnant la contrainte comme étant « majeure » ou « sévère »)



Source : établie par nous à partir des résultats de l'enquête.

Les grandes entreprises, définies comme ayant au moins cent employés permanents déclarés, se plaignent plus de la concurrence déloyale ou du secteur informel (29 % jugent cette contrainte comme étant « majeure » ou « sévère »), que les entreprises de moins de 50 employés (seules 19 % d'entre elles jugent ce problème comme étant « majeur » ou « sévère »). Il est possible que les grandes entreprises, tout comme les « anciennes » entreprises doivent faire face à une concurrence accentuée de la part des PME, une nouvelle concurrence qu'elles perçoivent comme étant déloyale ou dominée par le secteur informel.

Graphique 5 : Contraintes les plus sévères : «anciennes» entreprises et «nouvelles» entreprises. (Pourcent des entreprises mentionnant la contrainte comme étant « majeure » ou « sévère ».)



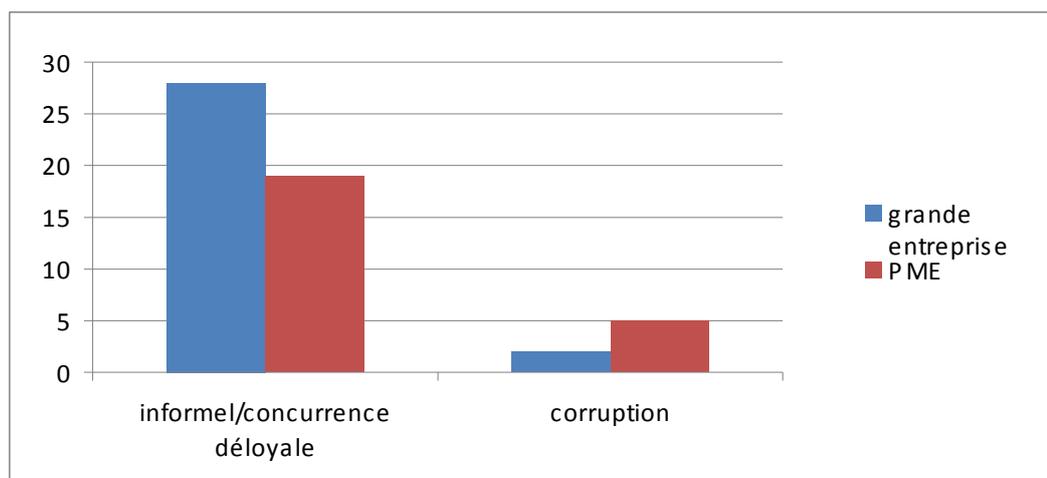
Source : établie par nous à partir des résultats de l'enquête

A ce niveau la différence de perception des contraintes entre les grandes entreprises et les PME est très prononcée en ce qui concerne la concurrence déloyale et la corruption. La grande entreprise souffre plus que la PME de la concurrence du secteur informel. Est-ce à dire que la PME s'adapte mieux au contexte informel ? A t-elle un pied dans ce secteur ?

L'enquête que nous avons menée, ne nous a pas permis d'avoir des éléments de réponse sur ces questions.

Au contraire, la corruption n'est pas perçue comme un obstacle majeur pour les deux types d'entreprises (1.1 % et 5.4 %) ; et elle est même négligée par la grande entreprise. La grande entreprise dans l'enquête est située dans le secteur public et les questions de corruption sont encore taboues.

Graphique 6 : Contraintes les plus sévères à la conduite des affaires : PME & grandes entreprises (Pourcent des entreprises mentionnant la contrainte comme étant « majeure » ou « sévère ».)



Source : Réaliser par nous à travers les résultats de l'enquête

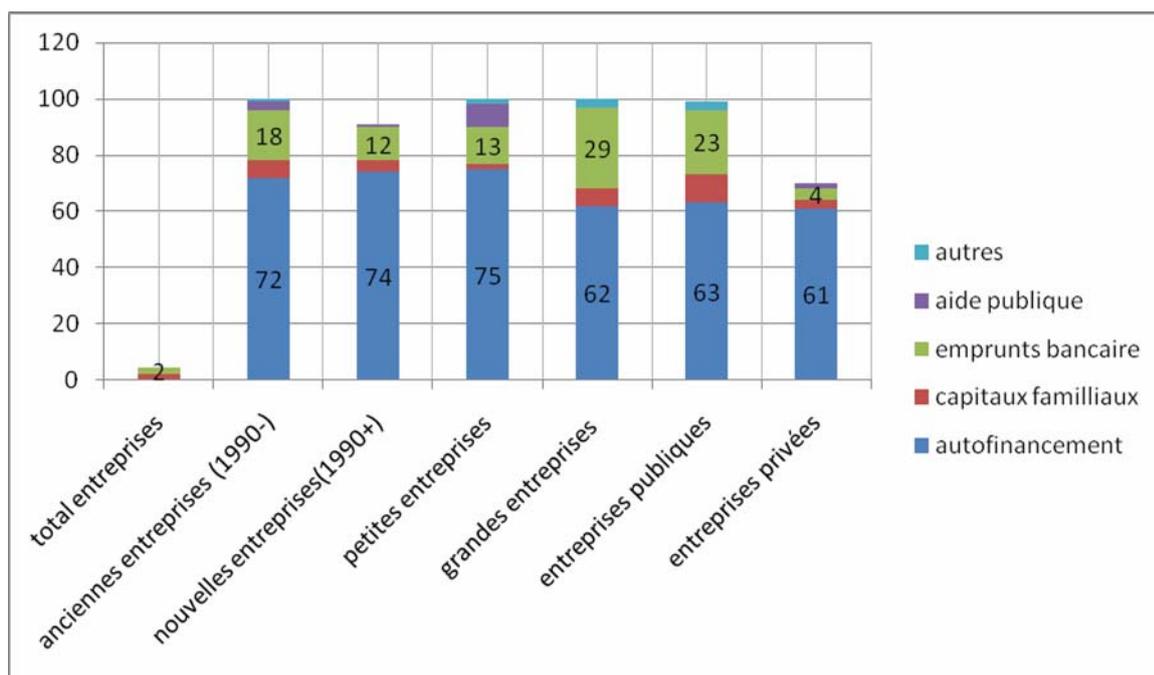
En matière de financement, il y a lieu de distinguer entre deux situations : le financement du Fonds de roulement et le financement des investissements. Pour le premier, les différences entre les différentes catégories d'entreprises sont faibles ; l'autofinancement du fonds de roulement est le plus important pour toutes les catégories. C'est au niveau du financement de l'investissement que les différences de traitement sont constatées. Ainsi, l'entreprise publique et la grande entreprise privée bénéficient d'un avantage quant à l'accès au financement bancaire. Est-ce à dire que ces deux catégories offrent de meilleures garanties de solvabilité ?

Ainsi, la discrimination de la PME peut conduire à une stratégie de cette dernière pour accéder au financement bancaire ; peut-on mettre en rapport ce résultat avec le résultat sur la corruption ?

Cette discrimination entre la grande et la petite entreprise se manifeste aussi en terme de délai d'obtention du crédit bancaire. Les délais sont plus courts pour l'entreprise publique et la grande entreprise privée que pour la petite entreprise. Une différence de traitement existe aussi entre l'ancienne et la nouvelle entreprise.

Enfin, dans ce même chapitre, les garanties exigées aux entreprises à l'occasion de la demande d'un crédit sont très discriminatoires entre l'entreprise privée et l'entreprise publique (respectivement + 190 % et 60% du montant du crédit accordé). Elles sont excessives pour l'entreprise privée.

Graphique 7 : Sources de financement par type d'entreprises



Source : établie par nous à partir des résultats de l'enquête

1.2.2. Les stratégies des PME face aux contraintes

La sévérité des contraintes conduit les chefs d'entreprises à avoir des stratégies de « contournement » des obstacles à leur développement et des stratégies de « détournement » de ces contraintes à leur faveur. Face à la contrainte, les entrepreneurs trouvent des parades ou développent des réactions susceptibles d'ouvrir des perspectives au développement de l'entreprise. Cependant ces stratégies ne sont ni formelles ni toujours rationnelles. De même une stratégie qui réussit une fois à lever ou atténuer un obstacle peut s'avérer inefficace une seconde fois. Souvent les leviers stratégiques mis en œuvre ne relèvent pas toujours du cadre légal ou du seul domaine économique et commercial.

Les stratégies seront stratifiées en fonction des types d'entreprises :

- Stratégies des entreprises petites ;
- Stratégies des entreprises privées moyennes ;
- Stratégies des entreprises nouvelles,

Et des modalités de leurs mises en œuvre :

- Mise en œuvre dans un cadre formel légal ;
- Mise en œuvre dans un cadre informel ;
- Mise en œuvre dans un cadre économique-financier
- Mise en œuvre dans un cadre relationnel

La formulation des stratégies des entrepreneurs s'appuie sur l'interprétation des résultats de l'enquête présentés ci-dessus et sur les discussions de panels organisés, soit dans le cadre de la mise à jour de l'enquête (ICA 2003,2004) ou dans le cadre de l'étude « accès des PME au financement bancaire (2006) :

Tableau 28 : un panorama des stratégies génériques possibles

Typologie des entreprises	Types de stratégies de contournement – Détournement
Petites entreprises	Stratégies de contournement et de détournement par l'informel ; face à une contrainte, la petite entreprise cherche la solution dans le champ de l'informel qui lui est très proche ou dont elle est venue : la vente et l'achat de marchandises se fait auprès du marché informel ; le financement se fait à travers un réseau de relations familiales ou amicales. Pour ces entreprises, de taille modeste, la frontière entre le formel et l'informel est très faible. Plus que ça, l'informel est souvent un moyen pour échapper aux contraintes institutionnelles.
PME --	Stratégies de contournement par une combinaison de facteurs dans l'informel et le formel. La contrainte financière est levée par le relationnel alors que les contraintes commerciales et logistiques peuvent être au moins partiellement atténuées dans l'informel. Cette catégorie de PME est la plus vulnérable du point de vue de l'impact des contraintes d'environnement.
PME ++	Stratégies de contournement et de négociation. Les PME ++ ont un pouvoir de négociation appréciable, il est soit intrinsèque au chef d'entreprise, soit exercé dans le cadre des organisations patronales, consulaires et professionnelles. Cette catégorie de PME peut être discriminée par l'âge des entreprises : les plus anciennes ont un avantage dans cette négociation par rapport aux plus jeunes (créées avant ou après 1990)
Grande entreprise privée	Stratégies de contournement : La grande

	<p>entreprise privée a des atouts non négligeables pour contourner les obstacles soit en utilisant des moyens alternatifs au cadre institutionnel (moyens propres, diversification des sources et des ressources,) soit en actionnant le réseau relationnel souvent très puissant pour lever les contraintes.</p> <p>A contrario l'économie informelle constitue un obstacle majeur pour la grande firme.</p>
--	---

Le caractère familial des PME algériennes et l'inflexion « patrimonialiste » sont de nature à aggraver les contraintes institutionnelles ou au contraire elles permettent d'organiser solidairement une « résistance » interne à la contrainte externe ? C'est une question déterminante pour la compréhension du développement de la PME en Algérie. En effet, les PME algériennes, de part leur statut (majoritairement EURL et SARL) et leurs réticences à diluer leur capital et s'astreindre aux exigences de publication des informations constitue une partie des raisons expliquant la faiblesse, voire l'absence, d'un marché financier en Algérie.

Ce qui réduit les possibilités de financement au crédit bancaire et qui conduit souvent à un endettement excessif de l'entreprise et par ricochet à des créances douteuses pour les banques d'où le resserrement des contraintes et l'exigence de garanties souvent excessives (en moyenne presque deux fois la valeur du crédit sollicité)

Le patrimonialisme très développé dans le secteur privé associé au très faible niveau de sécurité des transactions limitent considérablement la croissance de la taille des PME. Les rapprochements et les partenariats de co-traitance ou de sous-traitance sont très peu pratiqués, ce qui explique aussi le faible développement de la PME.

2. Etude des contraintes d'accès au financement bancaire et au foncier industriel

La wilaya de Tizi-Ouzou compte 8 207 PME privées, en majorité familiales, et 25 autres entreprises publiques qui emploient au total 56 399 salariés au 31 décembre 2005, selon la direction des petites et moyennes entreprises et de l'artisanat (PMEA). Des potentialités et des idées existent pour faire de ce secteur un vecteur essentiel de l'investissement et du développement de la région, mais tout le monde a l'impression qu'on est toujours là à tourner en rond, à ressasser les «contraintes et obstacles et à faire des propositions», sans pour autant changer quoi que ce soit à la réalité. Le problème du foncier, qui fait toujours parler de lui dans cette région, risque à lui seul d'être un facteur important qui enfoncera la wilaya dans le sous-développement en raison de sa prédominance dans toutes

les «contraintes» soulevées par les responsables de l'exécutif de wilaya et autres intervenants économiques. L'accès au crédit et les délais bancaires qui souffrent, comme ailleurs en Algérie, de pratiques de passe-droit, «interventions» et autres moyens beaucoup moins sains qui découragent souvent les jeunes investisseurs, et les taux d'intérêt jugés excessifs par les bénéficiaires, conjugués aux lenteurs administratives et à la complexité du dossier de création d'entreprises rendent quasiment impossible le lancement de ce genre d'entreprises alors que les marchés juteux de l'informel, source d'une concurrence déloyale, n'encouragent pas la multiplication d'entreprises légales et réglementaires.

La direction de la PMEA cite aussi l'environnement de l'entreprise, l'eau, l'électricité, le gaz, le téléphone, le manque d'informations économiques et la pénurie de main-d'œuvre qualifiée parmi les contraintes qui bloquent sérieusement le secteur. On note aussi la faiblesse des formations assurées, des plans de formation mal ciblés et inadéquats, l'absence d'espaces pour l'organisation de manifestations économiques, l'insécurité et le banditisme qui font fuir les investisseurs. Résultat : les projets économiques et d'investissement sont en souffrance dans la wilaya de Tizi Ouzou. Cela dit, le taux de concentration des PME dans la wilaya est de 6,63 PME pour 1 000 habitants, proche du taux national qui est de l'ordre de 8,45 par 1000 habitants¹, selon la même source qui précise que le secteur dominant est celui des services fournis à la collectivité (1 846 entreprises, 22,63%), le commerce (1 663 entreprises, 20,39%), le bâtiment et travaux publics (1 540 entreprises, 18,88%), l'industrie du bois et du papier (460 entreprises, 5,64%), l'industrie du textile (127 entreprises, 1,56%) et les industries diverses (91 entreprises, 1,12%). Les PME du secteur privé ont employé 57 782 personnes contre 895 pour le secteur public durant l'année 2006.

La wilaya de Tizi Ouzou possède une zone industrielle, 12 zones d'activité en exploitation et 3 zones d'activité en projet. La zone d'activité Aïssat Idir de Oued Aïssi gérée par l'URBAB de Blida possède 14 unités implantées en exploitation dont le plus grand pôle du froid de l'entreprise ENIEM. Une superficie importante disponible de 30 955 m² dans l'enceinte de la zone mais qui est malheureusement l'objet d'un litige avec le bureau d'études gérant cet espace. «La récupération de cette superficie pourra servir pour l'implantation d'autres projets», estime-t-on à la PMEA de Tizi-Ouzou.

11 zones d'activité sont gérées par la SOGI (Société de gestion immobilière) dont 9 zones d'activité en exploitation avec une superficie disponible de 199 808 m² et 3 zones d'activité,

Communication « les contraintes de financement de la création de l'entreprise privée en Algérie », présentée par le docteur CH.Bouzar. Colloque international (création d'entreprise et territoire) Tamanrasset le 03 et 04 décembre 2006.

en projet sans compter 3 autres zones d'activité gérées par l'agence foncière de Tizi-Ouzou (20 701 m²).

Le nombre de projets localisés est de 599 dont 73 en activité soit 12,18%, 41 projets à l'arrêt, soit 6,84%, ceux en cours de réalisation 173, soit 28,88% et le nombre de projets non lancés est de 312, soit 52,08%. Pour sortir de cette situation de léthargie, des perspectives sont dégagées par la direction des PME, à commencer par la réalisation d'un schéma directeur du développement de la PME en tant que secteur horizontal, en consultation avec les autres secteurs, la constitution d'une banque de données, l'encouragement des opérateurs à s'organiser pour devenir une force de dialogue avec les pouvoirs publics, l'implication des chefs d'entreprise dans les propositions de développement.

Il est aussi suggéré la création d'un guide de la PME, l'organisation de journées d'information et d'expositions périodiques, et de rencontres par secteur d'activité et la vulgarisation du programme de mise à niveau des entreprises (programme MEDA, programme de l'Agence nationale de la promotion de l'investissement).

2.1. La contrainte du financement : entre perceptions et réalités

Vu que la majeure partie du tissu industriel de la wilaya de Tizi Ouzou est constitué de PME/PMI privées, nous allons concentrer notre analyse sur cette catégorie d'entreprise.

2.1.1. La difficulté d'accès au financement pour les PME

Les difficultés d'accès au financement bancaire, notamment pour les PME, fait régulièrement l'objet de débats intenses sur la scène économique. D'un côté, les entreprises se plaignent de la frilosité des banques et du peu d'intérêt qu'elles accordent au financement des entreprises, de l'autre, les banques disent que la mauvaise qualité des dossiers d'investissement et des demandes de crédit ainsi que le peu de fiabilité des comptes présentés limitent le nombre de projets bancables qui s'offrent à elles. Il existe une forte concurrence entre les banques sur le marché des PME car elles ont besoin de placer leurs excédents de liquidités. Cependant, le nombre de PME considérées comme un risque acceptable est limité en raison de la mauvaise qualité des dossiers présentés et du manque de transparence des comptes.

Le ministre des PME / PMI et de l'artisanat déclare que le financement constitue toujours un goulot d'étranglement pour le développement des P.M.E. Dans le même sens, la plupart des chefs d'entreprises interrogés et autres opérateurs économiques relèvent que l'accès au financement, notamment, de l'investissement initial connaît des handicaps.

L'ensemble des partenaires considère que le financement de la phase de création est le maillon le plus vulnérable. Les chiffres avancés par les institutions financières révèlent que « le taux d'échec dans le financement de la création d'entreprise est de l'ordre de 30 à 40% »¹. Ainsi, au plan du fonctionnement, le réseau PME existant subit l'ensemble des contraintes sur lesquelles se heurte toute l'activité économique nationale, mais avec beaucoup plus d'intensité compte tenu de sa vulnérabilité.

En ce qui concerne le financement de l'exploitation des PME, jusqu'aux années 1980, le secteur financier algérien a été un instrument au service du financement des investissements du secteur public. La loi 1990 sur la monnaie et le crédit a permis quelques réformes qui ont eu des impacts peu significatifs sur l'investissement ; en sa forme actuelle, elle est plutôt perçue comme une entrave par les investisseurs. Les relations banques-entreprises sont souvent caractérisées par une incompréhension mutuelle :

- d'un côté, les banques reprochent à ces entreprises la faiblesse de leur organisation, de leur gestion et de leur manque de transparence ;
- de l'autre côté, les entreprises reprochent aux banques leur peu d'intérêt pour la PME et l'absence de structure spécifique d'accueil, de traitement et d'instrument de financement.

En outre, les crédits accordés sont souvent non accompagnés d'un mécanisme de couverture de risque (risque de change, des taux d'intérêt, ...).

Si le système bancaire a fait quelque progrès dans le domaine du commerce extérieur pour enfin être parvenu à couvrir les lettres de crédit dans des conditions plus ou moins satisfaisantes, il reste à souligner son attitude empreinte de pusillanimité voire réfractaire à l'égard de tout investissement qui n'est pas garanti par les pouvoirs publics. Les dossiers d'investissement restent problématiques et longs à finaliser.

Les difficultés liées au financement se situent au moins au niveau :

- les premières difficultés auxquelles se heurtent déjà les entrepreneurs, en ce qui concerne le financement, se situent dans la conception, l'étude de faisabilité et l'évaluation du projet et donc dans la détermination de ses besoins en capital. N'ayant souvent pas de formation comptable ou peu, ne disposant pas de statistiques ni de critères de référence, ils gonflent ou minimisent les données selon les cas ;

¹ CH.Bouzar. Communication « les contraintes de financement de la création de l'entreprise privée en Algérie ». Colloque international (création d'entreprise et territoire) Tamanrasset le 03 et 04 décembre 2006

- de l'accès au crédit auprès des banques pour couvrir les besoins de fonctionnement et d'investissement (les conditions d'accès au crédit difficiles quand elles existent) ;
- du mode d'organisation bancaire qui se distingue par un pouvoir décisionnel centralisé et concentré dans la capitale ;
- de l'absence d'institutions financières spécialisées et de produits de financement (leasing, gestion du risque de change...);
- des procédures d'exécution des virements de fonds souvent trop longues.

Au regard des institutions financières, les projets d'investissement rencontrent des contraintes objectives qui ne stimulent pas les nouvelles banques privées à accorder des crédits bancaires, de façon substantielle ce qui oblige les banques publiques à demeurer seules en face des multiples besoins de financement des opérateurs privés sans instruments de financement et de garanties appropriées en référence au fait que:

- Les études de faisabilité ainsi que les dossiers de redressement ou d'expansion des entreprises privées sont parfois insuffisamment mûrées et ne fournissent pas d'éclairages utiles et une maîtrise suffisante des perspectives d'évolution des entreprises au sein d'un marché concurrentiel ouvert. En effet, la banque, basant son analyse sur les règles prudentielles, s'intéresse à la viabilité et à la rentabilité économique et financière du projet et à la qualification professionnelle ou du diplôme du promoteur. Elle exige, par ailleurs, des informations sur le produit : sa commercialisation, ses parts de marché, le rapport qualité/prix. A ce titre, il faut noter la vulnérabilité des PME /PMI. De leurs moyens très limités en matière d'investigation marketing et de leur marché géographiquement restreint.

Les entrepreneurs, pour leur part, optimisent leurs données ou leurs projections financières (rentabilité, équilibre financier, ratios...) de façon à ce que leur demande soit recevable. Il est souvent constaté que le niveau d'activité, le chiffre d'affaires ainsi que les résultats projetés sont loin de refléter les réalités. Ces calculs faussent alors les montants des prêts. Un sérieux problème de bancabilité des projets d'investissements s'impose.

- Dans beaucoup d'entreprises, notamment celles qui connaissent un problème d'adaptation aux nouvelles conditions de marché, le niveau d'endettement a atteint des seuils inacceptables ; les capitaux propres et/ou le niveau d'autofinancement demeurent faibles. Dans de nombreux cas, les banques, même lorsqu'elles acceptent d'accompagner leur clientèle privée, ont la conviction, voire la certitude, que le

partage des risques entre la banque et les propriétaires ou les actionnaires n'est pas équitable et n'est pas conforme aux règles d'orthodoxie financière.

- Pour consentir un crédit, le banquier, après avoir étudié la structure financière de l'entreprise et analyser l'équilibre financier, exige à son client un certain nombre de garanties. Parmi les garanties exigées, qui sont un moyen de sécurité pour la banque, nous distinguons :
 - des garanties réelles pour certaines formes de crédit ;
 - des garanties personnelles lorsque la forme juridique et /ou la situation financière de l'entreprise l'exige.

Cependant, Les garanties offertes par les opérateurs privés aux banques sont, dans beaucoup de cas¹, de nature immobilière y compris d'ailleurs des propriétés à vocation d'habitation et hormis les problèmes rattachés à la validité juridique des titres de propriété, ces garanties ne peuvent être considérées que comme des éléments dissuasifs opposables en cas d'insolvabilité. La difficulté de mettre en jeu des hypothèques et l'inexistence d'un marché foncier actif rendent très problématique la mobilisation de ces garanties de nature immobilière et révèlent ainsi leur fragilité. En effet, Les terrains d'assiettes pour les nouveaux investissements ne sont pas assortis d'actes de propriétés définitifs, ce qui ne permet pas de les considérer comme des garanties fiables et juridiquement valides.

- Les niveaux de recouvrement des crédits consentis ne correspondent pas, dans beaucoup de cas, aux engagements contractuels pris par le promoteur. D'ailleurs et nonobstant les cas des entreprises quasiment en cessation de paiement, un ensemble d'autres opérateurs, y compris les entreprises bénéficiant des dispositifs ANSE], ont des difficultés à faire face aux échéances de remboursement. Outre les insuffisances d'ordre managérial, ce sont surtout des problèmes d'écoulement des produits et donc de sur-stockage, de faiblesse des commandes ou de saturation des créneaux qui sont à l'origine des difficultés de remboursement.

Sur le plan technique, les contraintes sont souvent liées à la vétusté ou à la désuétude des équipements et des processus de production, et parfois des produits fabriqués. Tandis que sur le plan organisationnel, elles ont trait essentiellement à certains réflexes et pratiques héritées de la période de l'économie planifiée.

¹ Selon les résultats de l'enquête que nous avons menée auprès des banques (publiques et privées)

Les niveaux de financement accordés et le traitement des situations difficiles connues par un grand nombre d'entreprises privées, ont mobilisé, relativement au volume d'activité, les mêmes montants des risques équivalents et des efforts de gestion substantielle par référence au secteur public.

Il est vrai que la gestion dynamique des crédits bancaires qui nécessitent des capacités d'évaluation des projets d'ingénierie financière, de gestion informatisée des engagements, d'analyse fine des risques, de suivi permanent des recouvrements et d'assistance - conseil aux opérateurs, constituent des domaines encore en développement dans les banques.

La multiplicité des dossiers de financement et la diversité des situations financières contraignantes, couplée à la gestion lourde des entreprises en difficultés et dissoutes, n'a pas permis aux banques de structurer suffisamment et de moderniser la fonction engagement et gestion de risques aussi bien au niveau central qu'au niveau des structures commerciales intermédiaires et des agences.

L'importance quantitative des dossiers de crédits en cours de gestion auxquels s'ajoutent les difficultés managériales internes aux banques ainsi que l'insuffisance et la cherté des ressources jusqu'à une date récente pour certaines banques, n'ont pas permis objectivement de faire face avec la célérité voulue, aux besoins exprimés par les opérateurs privés.

2.1.2. Incidences des taux d'intérêts sur le financement bancaire de l'économie

Le loyer de l'argent, les taux d'intérêt servis par le système bancaire en matière de crédits sont considérés comme pénalisant. Mais la banque d'Algérie qui mène, dans le cadre des réformes économiques en général et de la recherche des équilibres macro-économiques en particulier, une politique monétaire stricte en vue de maîtriser l'inflation (29% en 1995 – 6% en juin 1997) a atteint des taux d'intérêts réels positifs depuis 1996. Il aurait été souhaitable que les taux d'intérêts suivent la courbe tendancielle des taux d'inflation dès juin 1996 pour arriver à 8% au second semestre 1997.

De même qu'il serait judicieux de mettre en pratique la procédure de bonification des taux d'intérêts pour les activités prioritaires et pour les zones à promouvoir. Les décrets 93.07 et 93.12 et la loi de finances pour 1995 en font mention, mais le système bancaire n'est pas encore opérationnel pour cette procédure.

S'agissant de la relation épargne/taux d'intérêts, nous pouvons dire que les taux d'intérêts réels ont une incidence sur les décisions d'épargne d'une part et sur les choix relatifs aux utilisations de cette épargne.

- l'épargne placée est une fonction croissante du taux d'intérêts,

- l'investissement est une fonction décroissante du taux d'intérêt.

Cela dit, plus les taux sont élevés, plus la part de l'épargne est accrue et plus ils sont bas, plus les investissements sont importants.

Les conditions de taux d'intérêt sont également assez intéressantes pour les entreprises puisqu'à partir du mois d'août 2001, l'amélioration d'exploitation des banques et l'évolution du marché monétaire, ont permis de procéder à des baisses consécutives des taux d'intérêt appliqués aux crédits : l'évolution à la baisse des taux d'intérêt, la baisse continue du taux de réescompte de la Banque d'Algérie, le coût moyen des ressources de banques et la réduction de leurs marges ont eu un effet positif sur les taux d'intérêts débiteurs. En effet, ces derniers ont vu leur fourchette passer de 13-17,5 % à fin 1997 à 8,5-10,25 % fin 1998 et à 8-10 % en 2001. Suite à la nouvelle baisse, le 17 Janvier 2002, du taux de réescompte de la Banque d'Algérie de 6% à 5,5%, les banques ont réduit leur fourchette de taux débiteurs à 6-9% (minimal-maximal)¹.

En effet, après avoir observé une période de hausse (rappelons les taux d'intérêt pratiqués au milieu des années 90 : 23,5%, en 95, 21%, en 96, 19,5% en 97) pour contrecarrer l'inflation et ses effets, les taux d'intérêt ont été ramenés à la baisse pour relancer l'activité économique. En 2006, ils varient entre 4,5% et 6%, ils connaîtront de nouvelles réductions dans un court terme.

Au total, la situation de liquidité des banques, le niveau des taux d'intérêt pratiqués, l'avènement de fonds et caisses de garantie sont autant de facteurs positifs pour insuffler une nouvelle dynamique dans la création de P.M.E, lesquelles se manifestent généralement dans le bâtiment, le commerce et la distribution, les transports et communications, les services fournis aux ménages, l'agro-alimentaire, l'hôtellerie et la restauration...

Pourtant, les entreprises continuent de considérer l'accès aux crédits bancaires comme une contrainte majeure. Selon le Ministre P.M.E /PMI et de l'Artisanat « pas moins de 180 000 demandes de prêts bancaires pour la création de P.M.E. dorment dans les tiroirs des banques».

2.1.3. Les mesures d'aides financières de l'Etat pour la création des P.M.E / P.M.I

Le cadre contraignant du financement bancaire et les contraintes objectives que connaissent les PME/ PMI. (Fragilité, disparition) mais aussi leur nécessité, ont amené les Pouvoirs Publics, en tant que régulateur suprême de l'économie tardivement certes, mais à temps, à entériner un ensemble de mesures et décisions financières en faveur de cette

¹ Rapport CNES : « Pour une politique de développement de la PME en Algérie », 2003

catégorie d'entreprises dans le cadre de certains dispositifs (ANSEJ, ANDI, CNAC, ANGEM..).

L'éventail des mesures d'aide s'est élargi suite à la loi du 12/12/2001. Cette loi des solutions d'accompagnement financier à de nombreux projets et les solutions proposées diffèrent en fonction des caractéristiques des projets (investissement productif, création d'emplois, âge du promoteur) et de leur localisation (zone à promouvoir ou non).

Néanmoins, en plus des contraintes financières ci-dessous répertoriées, puisque la plupart des formules de financement proposées dans le cadre de ces dispositifs font intervenir les banques en tant que partenaires, les difficultés spécifiques résident dans la récupération de la bonification des taux d'intérêt, des anomalies sont constatées dans le décompte des intérêts des entreprises.

Il est vrai aussi, que pour faciliter l'accès des PME aux crédits bancaires, les Pouvoirs Publics ont opté pour la création et la mise en œuvre d'une série de fonds et caisses de garantie qui rassurent les banques dans l'octroi de fonds, tels le FGAR aux P.M.E./P.M.I., le fonds de garantie des crédits des micro entreprises, le fonds de caution mutuelle de garanties des risques crédit investissement, la caisse de garantie des crédits à l'investissement CGCI /PME.

Toutefois, les droits d'adhésion ne s'effectuent pas régulièrement, souvent les promoteurs ne s'acquittent que du premier versement conditionnant le déblocage de crédit. Dans certains cas, les entrepreneurs bénéficiaires de crédits ne respectent pas leurs engagements sachant que le fonds de garantie est là pour couvrir les impayés, ce qui à la longue risque d'affecter la crédibilité de la garantie.

Nous pouvons conclure, en disant que la création de P.M.E. /P.M.I. dans le secteur privé nécessite un environnement adéquat : administration, législation, foncier, localisation, marché, financement.

En ce qui concerne le financement, il est indéniable que la contrainte ne se situe plus depuis 2001 dans l'absence des ressources, ni dans leur coût mais les faiblesses relèvent beaucoup plus de l'ensemble des mécanismes et outils de financement et de considérations de type institutionnel dont¹ :

- Les circuits et les procédures de financement restent très lourds et bureaucratiques ;
- L'assistance technique en termes d'informations et d'accompagnement est quasi inexistante ; manque de communication pour éclairer la clientèle dans les pratiques bancaires ;
- L'excès de règles formelles, de dossiers et le niveau de garanties demandé et l'incapacité des promoteurs à faire face ;
- L'insuffisance dans les suivis de consommation des crédits, de leurs remboursements et des impayés ainsi que dans les mises en pratique des garanties ;

La plupart des financements et mesures d'aides de l'Etat sont destinés à soutenir les phases de création démarrage des projets mais les étapes intermédiaires, c'est-à-dire, celles de croissance et de développement sont plutôt négligées ;

De plus, ces derniers s'orientent davantage vers des activités de production et pas vers la formation des salariés ni vers la recherche-développement, à savoir vers de jeunes entreprises innovantes.

2.1.4. A la recherche d'une meilleure assistance bancaire pour les PME

Le système bancaire doit s'impliquer plus qu'il ne le fait actuellement dans le financement des PME. Ce système gagnerait à faire en sorte que² :

- les banques développent des instruments adaptés aux besoins spécifiques des PME, spécialisés notamment dans l'ingénierie financière d'appui ;
- les politiques de financement soient élaborées pour tenir compte des insuffisances des PME notamment en matière de garanties ;
- la multiplication de sociétés financières de capital risque puisse être encouragée par des mesures fiscales incitatives ;
- la déconcentration de la décision d'octroi de crédit soit possible, compte tenu du plafonnement de crédits accordés par les banques au niveau de leurs réseaux (succursales, agences,...).

¹ Communication présentée par le docteur CH.Bouzar. décembre 2006. Op. Cite

² Fait à base des recommandations et suggestions données par les opérateurs économiques enquêtés (banques et surtout investisseurs) au cours de notre enquête sur le terrain

De plus et en attendant l'émergence du marché des capitaux et d'institutions financières spécialisées dans le développement de la PME, les banques existantes doivent développer des mécanismes nouveaux pour répondre aux besoins spécifiques du secteur (micro crédit en particulier), ainsi que la mise en place de fonds de garantie pour soutenir les banques accordant des crédits au PME.

2.2. La problématique du foncier industriel

Dans le domaine du foncier, le processus de libération du foncier engagé depuis plusieurs années déjà n'a pas encore permis de lever les obstacles.

Globalement, le foncier industriel a toujours constitué et continue d'être, un des problèmes, sinon le principal sur lequel bute l'investisseur, notamment privé, au niveau de la wilaya de Tizi-Ouzou. Les raisons de cet handicap sont multiples, les unes sont objectives et naturelles et s'expliquent par¹ :

- La nature privée de la propriété pour une partie large du capital foncier de la wilaya
- La difficulté de destiner à l'investissement industriel, les assiettes foncières publiques disponibles (domaniales et communales) qui, quand elles sont disponibles, ne répondent pas aux conditions de viabilité et de faisabilité technique et économique des investissements, ce qui engendre des surcoûts et à même de décourager les investisseurs.

2.2.1. Le foncier otage de la multitude des institutions et d'organismes gestionnaires

Les autres raisons par contre, sont dûes aux comportements des différents intervenants, tels que l'administration, notamment celle en charge de faire aboutir les projets, en raison des tracasseries et lenteurs multiples auxquelles sont soumis les investisseurs, les banques qui ne s'engagent pas franchement et efficacement dans le dispositif ; la tendance des investisseurs eux-mêmes, à beaucoup plus, spéculer qu'à investir.

En fait, Le foncier demeure un domaine complexe, régi par un grand nombre de textes et de multiples intervenants sans pouvoir de décision réel. Le foncier reste, en fait, otage de la multitude d'organisme et institutions qui se sont surajoutés au fil du temps. L'investisseur se trouve face à une multitude d'institutions (APSI - récemment ANDI-, Agence foncière locale et CALPI) qui ont montré leurs limites à travers l'absence relative :

- du pouvoir décisionnel sur l'affectation d'un terrain ;
- de la disponibilité de terrain industriel ;

¹ « Rapport d'évaluation de l'activité de l'observatoire et du CALPI dans la prise en charge de l'investissement privé au niveau de la wilaya de Tizi-Ouzou », wilaya de Tizi-Ouzou, secrétariat général, données au 31/12/2002. PP. 1-2.

- de la gestion des espaces industriels.

2.2.2. La rareté du foncier et la cherté des prix

La rareté du foncier¹ met les porteurs de projets devant une double situation désorientant souvent leur décision de localisation : il s'agit de la cherté du foncier industriel et de la nature juridique des terrains puisque, en grande partie, relèvent de la propriété privée et échappent totalement au contrôle de l'Etat. Ce dernier, en principe, doit jouer le rôle de régulateur en la matière, or on assiste à un phénomène de spéculation foncière très importante qui génère un décalage flagrant entre le prix du foncier public relativement réduit et celui du privé.

A titre d'illustration, voici quelques chiffres² relatifs aux prix du foncier industriel public et privé au centre ville de la commune de Tizi-Ouzou pour l'année 2004 :

- Privé bâti : 8 millions de centimes / m²
- Privé non bâti : 2 millions de centimes / m²
- Public bâti : 3 millions de centimes / m²
- Public non bâti : entre 2000 DA et 3000 DA / m²

Face à la surenchère du prix du foncier, les investisseurs privés ne trouvent aucun intérêt à se localiser notamment les entreprises de petite taille dont les ressources financières sont limitées.

En ce qui concerne la nature juridique du foncier, il faut noter que la plupart des terres utilisables relèvent du domaine collectif généralement indivisible suivant le droit musulman, c'est-à-dire, qu'elles appartiennent à l'ensemble de la famille ou à un groupe de personnes, A défaut d'actes de propriétés, toute action de vente ou cession du foncier devient difficile. Les informations concernant le foncier se sont encore compliquées depuis la constitution de 1989 qui a réinstauré la protection de la propriété privée et la loi portant orientation foncière.

C'est ainsi, par exemple, que l'entreprise CEVITAL spécialisée dans l'agro-alimentaire s'est heurtée dans sa première démarche d'implantation au problème du foncier dans la Wilaya de Tizi-Ouzou et a désorienté son projet vers Bejaia.

Compte tenu du fait que le processus de création de zones industrielles soit arrêté depuis quelques années déjà, le marché des agences foncières locales ne porte que sur les lotissements à usage d'habitat et de commerce.

¹ Il est recensé 72 zones industrielles d'une surface de 14 000 hectares et 449 zones d'activité commerciale de 7 500 ha. Les actifs résiduels sont estimés à 300 ha dont 80 ha bâtis et les actifs dormants sont de l'ordre de 400 ha dont 87 ha bâtis.

² Direction générale de la réglementation de la Wilaya de Tizi-ouzou et l'agence immobilière Azazga promotion, 2004

Les réserves foncières et le patrimoine foncier dont ont hérité, au lendemain de l'indépendance, la quasi totalité des communes du pays y compris celles de la wilaya de Tizi Ouzou, n'ont fait l'objet d'aucune préservation et ont été dilapidés progressivement. En plus du bradage de leurs réserves, la plupart des communes n'ont pas tenu de sommiers de consistance permettant d'identifier et de cerner leur patrimoine. Cette situation a ouvert la voie à tous les abus et détournements.

Les entreprises publiques ont hérité d'un patrimoine foncier industriel et immobilier important. Le transfert de propriété au cours des différentes restructurations n'a eu lieu qu'en de rares occasions, ce qui conduit aujourd'hui la plupart des entreprises à ne pas pouvoir justifier de la propriété de leur patrimoine foncier.

Le patrimoine foncier industriel détenu par l'Etat à travers son domaine privé était loué à des particuliers ou affecté à des entreprises publiques. Il a fait l'objet ces vingt dernières années de cession au profit de particuliers ou des entreprises publiques ou encore de sociétés privées nées de la dissolution des EPE, EPIC et EPL.

Au plan de la localisation, il existe des activités industrielles et de service qui se situent à l'intérieur des agglomérations. Elles portent, de ce fait, un préjudice certain sur l'environnement ; jusqu'à présent la volonté pour les délocaliser ne se manifeste pas clairement.

Quant aux zones d'activité créées à la hâte par les communes où les agences foncières, elles ne sont pas mieux loties en matière de gestion et de respect des normes. En plus de l'insuffisance des cahiers des charges élaborées pour leur création, ces zones font l'objet d'une gestion des plus aléatoires.

2.2.3. Difficulté d'accès au foncier industriel

En matière d'accession des PME PMI au foncier industriel il y a profusion de textes, auxquels s'ajoutent une multitudes de notes et circulaires d'applications émanant des différentes tutelles qui viennent parfois en contradiction les unes par rapport aux autres, alors que leur objet consiste à expliquer le domaine d'intervention et d'application des textes en vigueur.

L'analyse des différentes notes et circulaires d'application montre que l'Etat principal pourvoyeur en foncier industriel est partagé entre deux soucis majeurs¹ :

- celui de rentabiliser au maximum le patrimoine public à travers les différents modes de gestion et de disposition (cession, concession, affectation, location, etc...),

¹ Rapport CNES, « Pour une politique de développement de la PME », 2003

- celui d'accorder le maximum d'encouragement aux investisseurs par la mise à leur disposition de terrains industriels à des prix attractifs, ces mêmes prix pouvant attirer un nombre important de spéculateurs.

En théorie les mécanismes semblent bien ajustés et il apparaît à première vue qu'il suffit de déposer au niveau du CALPI ou actuellement du Guichet unique au niveau de chaque Wilaya, un dossier d'investissement pour se voir attribuer un terrain industriel. En fait, les choses sont beaucoup plus compliquées. Les obstacles bureaucratiques sembleraient constituer le principal rempart sur lequel vient se briser la volonté de l'investisseur dans la PME /PMI et même les investisseurs porteurs de grands et d'important projets d'investissement et là, on revient toujours au groupe Cevital pour citer à titre d'exemple le problème de foncier qu'il a rencontré que ce soit dans le cadre de la reprise de l'unité minérale Lala Khadija située à Agouni Eghrane¹.

Par ailleurs, si les investisseurs nationaux semblent s'être adaptés à cette bureaucratie et savent comment contourner les obstacles érigés entre eux et l'accession à un terrain industriel, pour l'investisseur étranger ces obstacles semblent insurmontables et ont découragés plus d'un.

Les Pouvoirs Publics tentent d'atténuer les effets pervers de cette contrainte et prennent l'initiative de mettre, par exemple, à la disposition des jeunes promoteurs des projets inscrits dans le cadre de l'ANSEJ des infrastructures issues des entreprises publiques dissoutes ou même construisent des locaux dans le cadre de création de pépinières d'entreprises.

L'initiative semble judicieuse et louable mais sera vouée à l'échec si les hommes chargés d'en assurer le fonctionnement ne possèdent pas les capacités requises ni les motivations, engagement et croyances en un service public efficace à même de faciliter et d'inciter l'investissement

¹ Interview réalisée avec le responsable de service communication au sein du siège du groupe dans le cadre de notre enquête

Conclusion

Pour finir avec cette section qui représente un essai d'analyse des résultats de notre enquête, il y a un point important qu'il ne faille pas dépasser.

Dans le cadre de notre enquête, nous attendions à ce que le premier problème et contrainte à signaler par les investisseurs, surtout les investisseurs potentiels¹, sont celui de l'insécurité au niveau de la région depuis le début du siècle. Vous aller constater qu'au niveau de notre questionnaire, nous n'avons pas mentionné cette contrainte parmi les propositions, ce n'était pas une oubli, mais une façon de laisser l'investisseur qui s'intéresse à notre région, de s'exprimer délibérément sur la question de l'insécurité et de mesurer l'influence qu'elle présente sur l'attractivité du territoire de la wilaya.

Toute fois, la question n'a pas été abordée par la plupart des investisseurs enquêtés pour ne pas dire l'ensemble ce qui mène à poser la question du pourquoi ?

En revanche, la bureaucratie a été la réponse commune de l'ensemble des entrepreneurs enquêtés. Cela dit, le fonctionnement de l'administration et des différentes institutions publiques doit faire l'objet d'une remise en ordre de l'ensemble de leurs structures et de leurs missions afin de les adapter aux exigences de l'économie de marché, surtout en ce qui concerne l'innovation, l'orientation, la régulation et l'animation de l'activité économique.

Par ailleurs, une décentralisation effective au niveau régional est vivement souhaitable pour permettre une meilleure prise en charge des aspirations locales et libérer les initiatives économiques, d'autant que l'administration évolue trop lentement par rapport aux nouvelles exigences du développement. Une véritable adaptation de ces institutions publiques passe nécessairement par :

- l'audit du système en vue de son amélioration ;
- la formation et le recyclage du personnel existant ;
- l'établissement d'objectifs précis en vue des évaluations périodiques ;
- le travail avec des plans d'action et des systèmes de concertation avec les partenaires économiques et sociaux.
- la constitution de réseaux d'institutions efficace, au double plan, de la formation et du conseil.

¹ Surtout que nous avons eu la chance, au cours de la semaine de stage que nous a été accordée au niveau de la direction CALPI-REF de la wilaya de Tizi-Ouzou, d'interroger des investisseurs potentiels qui viennent des autres wilaya, et même avoir la chance d'interroger un investisseur étranger (italien) envisageant des investissements dans le domaine de bâtiment antisismique et qu'a insisté sur les contraintes bureaucratiques, dans le cadre des trois journées 20, 21, 22 mars 2008 de FIDEL sur le développement local au niveau de la wilaya de Tizi-Ouzou

Conclusion du chapitre

L'enquête que nous avons menée auprès des entrepreneurs et certain organisme impliqué dans le processus de création d'entreprises, révèle l'empressement des investisseurs et la difficulté de l'investissement au niveau de la wilaya de Tizi-Ouzou comme c'est le cas général du pays. La volonté d'investir existe dans notre pays comme en témoigne le nombre très élevé des projets déclarés et le volume financier annoncé.

Mais cette volonté se heurte encore à des obstacles nombreux qui retardent ou annulent la mise en œuvre des projets et continuent à décourager l'acte d'investir et de produire. L'Administration devra faciliter la constitution de sociétés, l'accès aux terrains, les formalités fiscales, douanières, le cheminement des marchandises. Les banques devront innover pour donner leur chance aux nouveaux entrepreneurs....

L'étude réalisée souligne aussi la nécessité d'un accompagnement et d'un suivi plus systématique des projets d'investissement, d'une aide pour surmonter les difficultés dans la mise en œuvre et à moyen terme la définition et la conduite d'actions de promotion ciblées. La wilaya de Tizi Ouzou est l'une des régions les plus attractif pour peu les responsables administratifs fassent en sorte de mettre en valeurs ses atouts et exposés ses potentialités aux investisseurs qui doivent, à leur tour, savoir saisir les chances.

Conclusion générale

La nécessité d'assurer le devenir économique et social dans un monde globalisé, la nécessité de relancer une croissance durable, créatrice de richesses et d'emplois et l'impérative nécessité d'assurer une meilleure répartition des revenus autour des valeurs de réconciliation et de solidarité, constituent pour le pays les principaux défis à relever.

Ces objectifs apparaissent clairement à travers le programme du Président de la République, et les priorités de l'action du Gouvernement.

Aussi, l'accélération des mutations internationales notamment celles impulsées par l'OMC et l'UE sont encore autant de défis à relever et qui imposent un devoir sérieux de prise de conscience de manière à offrir aux jeunes générations des perspectives en matière d'emplois, réduire d'une manière significative les inégalités régionales et sociales.

Si, au cours de ces dernières années de stabilité politique, la situation économique et sociale du pays a connu une amélioration, elle reste marquée cependant, par les paradoxes liés à une performance des indicateurs économiques et sociaux au niveau macro, et la persistance sur le plan micro de tensions dans plusieurs domaines.

En effet, le recul sensible du niveau de chômage, l'accumulation de ressources financières, la maîtrise de l'inflation et des équilibres macro-financiers sont autant d'indicateurs qui laisseraient penser que la masse critique susceptible de déclencher un processus durable de croissance est atteinte.

Néanmoins, les caractéristiques structurelles liées principalement aux activités économiques, et à celles de la population, témoignent de la fragilité de ces performances.

La prépondérance du secteur des hydrocarbures dans la structure de l'économie est de plus en plus forte et le secteur de l'industrie continue de décliner dans bon nombre de branches, montrant ainsi toutes les difficultés de l'économie à s'acheminer vers la diversification des exportations souhaitées depuis de nombreuses années, à travers les différents plans de développement et programmes des gouvernements.

La redynamisation du secteur productif, malgré l'effort d'épargne nécessaire à l'investissement, continue d'être négativement influencée par un environnement défavorable, marqué par la persistance des entraves bureaucratiques, un système bancaire qui peine à se hisser au niveau des exigences de l'économie de marché et les difficultés d'accès au foncier.

On comptabilise encore aujourd'hui la manifestation, sous différentes formes, des insuffisances dans les services publics. Entre autres, le non - respect des règles d'éthique et de

professionnalisme dans de nombreux domaines, contribuant ainsi à altérer l'image de l'Etat auprès des acteurs de la vie économique, et mettant en relief les grands enjeux de la gouvernance.

Le secteur privé n'est pas en reste ; le degré des entraves à la réglementation du travail et aux normes de qualité exprime l'écart qui le sépare du mode de fonctionnement d'une économie moderne, compétitive et solidaire.

Tous ces éléments attestent de la nécessité de réunir les conditions psychologiques, sociologiques et instrumentales favorables à la croissance, par un système de répartition plus adapté aux exigences de croissance, de développement, de solidarité, et un mode de gouvernance dans lequel les valeurs d'éthique et de professionnalisme seraient d'un plus grand poids. La consolidation des taux de croissance actuels en phénomène de longue durée, irréversible, apte à transformer les structures sectorielles apparaît plus que jamais comme un impératif dans la définition d'une politique de développement.

Dans ce cadre, de nouvelles mesures incitatives doivent être recherchées pour encourager et accompagner l'investissement tel que le tourisme, l'agriculture, la PME/PMI, les services, en favorisant l'environnement financier, économique et commercial nécessaire à leur promotion.

Sur un autre plan, d'importants efforts restent à faire pour l'instauration d'une nouvelle culture économique capable de faire reculer la culture spéculative et l'informel, en faveur de la réhabilitation des compétences réelles et du savoir faire dans la hiérarchie des valeurs.

L'amélioration de la gouvernance particulièrement dans le secteur public s'inscrit également dans la liste des facteurs susceptibles d'améliorer la productivité et la croissance. Elle implique plus de transparence, plus de responsabilité et plus d'éthique dans la gestion publique.

Malgré des progrès accomplis dans ce sens ces dernières années, et l'engagement d'importantes dépenses publiques pour combler les nombreux déficits sociaux, réduire les disparités régionales et favoriser une relance économique durable, l'action de l'Etat peine encore à s'imposer en raison de l'ampleur et la nature des problèmes à résoudre, mais aussi en raison de l'inefficacité de certaines mesures.

Le retrait gradué de l'Etat de la sphère économique lié à la gestion de la contrainte budgétaire incite également à rechercher de nouvelles formes d'intervention pour lui permettre d'assumer les prérogatives de régulation et d'exercer son autorité de manière

équitable, d'une part, et d'autre part, d'organiser sa présence dans les activités et secteurs ayant un impact majeur sur la croissance économique.

L'autorité de l'Etat est certes, tributaire de l'application de lois adoptées, des mutations des mentalités du citoyen, de la sensibilisation des agents de l'administration à leur mission, et de la lutte contre les dépassements mais également à travers une évaluation périodique des politiques publiques concernant aussi bien les résultats et la pertinence des objectifs arrêtés et pour assurer la transparence dans la gestion et la cohérence de l'action économique.

A cet égard, un intérêt particulier devra être porté sur l'économie de la connaissance car des gains de productivité considérables sont tirés à travers la formation, l'informatique, l'information.

Aujourd'hui encore, des phénomènes comme, le délabrage du patrimoine et des ressources naturelles à travers l'accaparement du foncier industriel et agricole et l'élargissement du secteur informel relié par « une économie de bazar », sont autant d'entraves au développement alors que le pays renferme des potentialités réelles qui permettent au secteur privé de se développer et de participer activement à la croissance. Cependant, la levée de ces multiples entraves au développement et la recherche d'une véritable alternative de sortie de crise, ne peuvent être envisagées dans un cadre aussi étroit que la « tripartite » avec les mêmes partenaires économiques et sociaux traditionnels qui sont, au demeurant, insuffisamment représentatifs de la sphère économique et sociale.

Et, c'est précisément dans ce but que le CNES en appelle à l'élargissement de la concertation à toutes les forces politiques, économiques et sociales présentes sur la scène afin de rassembler leurs énergies et leur permettre d'exprimer, sans dogmatisme et de manière consensuelle leurs visions et ambitions pour l'avenir du pays, afin d'aboutir dans un climat de sincérité à la mise en œuvre de dispositifs économiques et politiques adaptés à l'ampleur des objectifs de développement et de croissance réelle et durable.

Pour y parvenir, il est, cependant, nécessaire de mettre en place une éthique de la responsabilité pour permettre d'organiser les rapports qui prémunissent la société algérienne des aléas économiques exogènes, de définir les objectifs au double plan économique et social les moyens pour y parvenir d'engager le combat difficile du changement à travers une approche consensuelle sur les outils et la nature des réformes à mettre en œuvre.

Il s'agira aussi d'analyser sans complaisance la nature et les contours de la transition, et de tirer les enseignements des quinze dernières années durant lesquelles ont émergé de nouvelles

forces hostiles à l'intérêt général car elles peuvent conduire à des ruptures du processus de redressement et de relance économique en cours.

La tâche est certes rude et de longue haleine mais la principale difficulté réside dans le changement des habitudes et des mentalités qui ne sont pas toujours préparées à opérer les véritables réformes et le choix qu'impose l'insertion du pays dans le nouveau contexte international et l'option de modernité.

Faire, le pari de la responsabilité et de la solidarité dans une démarche partenariale et non conflictuelle, est également de nature à aider à la construction d'un projet de société fondé sur la création et la redistribution des richesses. Cela dit, la société toute entière est concernée par l'insertion du pays dans l'économie de marché le rapport avec le nouveau contexte de mondialisation, et qu'aucune frange de la société ne devrait se sentir marginalisée. Il est, par conséquent, indispensable que toutes les forces politiques, économiques et sociales du pays, par delà les clivages habituels, apportent leurs contributions, et le fait qu'elles se sont déjà exprimées sur la nécessité d'un pacte économique et social, constitue une parfaite illustration de leur volonté de participer à la construction d'un socle commun qui garantit une meilleure répartition des fruits de la croissance et des sacrifices.

La planification et la prospective ainsi que le système d'information sont trois éléments sans lesquels l'analyse de la situation actuelle et la définition des perspectives dans les termes évoqués ne sauraient se réaliser.

➤ **La nécessité de l'approfondissement des réformes**

Le manque de lisibilité de l'économie nationale est lié à la contrainte de mise en œuvre des réformes et aux différentes adaptations dans le cadre de la mise à niveau de l'économie nationale (reconfiguration des structures économiques, privatisation). Les véritables choix de politique économique sont encore suspendus à la conduite à terme des opérations de restructuration et à la mise en place des interfaces permettant à l'économie de marché de fonctionner dans les conditions de transparence et d'efficacité nécessaires.

Les distorsions qui affectent l'économie nationale sont nombreuses et pèsent d'un poids relativement considérable sur les conditions générales de répartition, de mobilisation et d'affectation des ressources sous tendues par des règles d'appropriation peu orthodoxes et des systèmes relationnels qui ressortissent du clientélisme intéressé, de plus en plus tournés vers l'informel.

Les processus économiques sont compromis à différents niveaux en dépit des efforts réalisés en direction de la reconstitution des parités économiques, de réduction des déséquilibres sociaux et d'amélioration des systèmes de gestion et de gouvernance.

Les réformes économiques et institutionnelles sont au cœur de la construction d'une économie de marché viable. Elles sont la pierre angulaire du processus de modernisation de l'économie nationale. En Algérie, les structures économiques, bâties sur un concept de rente, développent de profondes résistances au changement. La viscosité des systèmes de gestion, les accointances relationnelles et les intérêts croisés de certains acteurs empêchent les réformes d'avancer et la transparence de gagner en surface et en épaisseur.

Les réformes économiques et institutionnelles ne sont que la tentative de soumettre les systèmes de gestion, de gouvernance et de management à une plus grande rationalité et à une plus grande efficacité. Elles permettent d'introduire les éléments de mise à niveau et d'acceptation sociale des réformes compatibles avec les normes internationales et les logiques qui sous-tendent les systèmes économiques.

La question des réformes devient, dans cette perspective, cruciale et conditionne les progrès que peut réaliser l'économie nationale et la société tout entière.

Entre la privatisation, les réformes bancaires ou la réforme des institutions et de l'administration, des résistances au changement sont les plus fortes car elles se situent au cœur de l'Etat.

L'économie publique reste la matrice de l'organisation et de la reproduction sociale ; l'adoption de normes de comportements différentes peut se révéler incompatibles avec les intérêts en présence et est combattue avec détermination à tous les niveaux

Ces attitudes sont le résultat d'inhibitions généralisées. C'est le cas par exemple de la privatisation où l'on évoque de multiples facteurs de risque sans jamais que l'équation de la privatisation ne soit posée dans toutes ses dimensions.

Il faut souligner le fait que les logiques de l'économie publique et de la rente s'épuisent et - artificiellement maintenues - font courir au pays plusieurs risques dont :

- celui d'une déflagration sociale qui ne pourrait être indéfiniment contenue par des programmes sociaux par ailleurs, fortement coûteux et sans contrepartie
- celle d'une distanciation économique et technologique aux conséquences incalculables. Les coûts du retard de la réforme et de la modernisation bancaire peuvent servir d'exemple

L'autre aspect à souligner est relatif à la profonde interaction qui caractérise les structures économiques et qui posent la mise en œuvre concomitante de toutes les réformes comme

condition essentielle de succès de la transition vers l'économie de marché. On ne peut imaginer, par exemple, un retard de mise à niveau des structures administratives sans blocage au niveau des autres catégories et secteurs y compris au niveau le plus lointain.

C'est donc un programme exhaustif et articulé qui va servir de feuille de route au redéploiement des structures en maintenant des niveaux de parité et de cohérence compatibles avec les phases et la cadence de la transition, ce qui exige une mise à niveau permanente de la ressource humaine. En matière de mise à niveau, les priorités devraient être déterminées avec précision.

Enfin, il convient d'avoir à l'esprit le lien étroit à établir entre la programmation macro-économiques et les conditions d'activité des entreprises au niveau micro-économique. Le lien est essentiel dans une perspective de croissance durable et la finalité est l'entreprise. Toutes les réformes économiques doivent prendre comme référence la nécessité d'améliorer les conditions de fonctionnement de marché et de l'environnement de l'entreprise en créant un environnement propice à l'emploi et à l'investissement.

➤ **Quel rôle pour l'Etat ?**

La question du rôle de l'Etat, de son champ et de son mode d'intervention est fondamentale dans cette période de transition vers l'économie de marché. L'Etat en tant que puissance publique est en effet sollicité aussi bien par les citoyens que par les acteurs économiques et sociaux. Il est interpellé par les citoyens pour l'application des lois en vigueur, par le patronat privé et public pour protéger l'entreprise nationale, par le syndicat pour lutter contre les activités informelles.

D'autre part, en tant qu'expression de l'unité nationale et de la cohésion sociale et en tant que garant de l'intégrité du territoire et de l'égalité des chances de tous les citoyens, le rôle de l'Etat est capital. Trois missions fondamentales lui incombent :

- Dans le cadre de ses prérogatives de puissance publique, il doit rester le garant de la cohésion et de la justice sociale et doit assumer la solidarité nationale en corrigeant les déséquilibres régionaux et en favorisant la complémentarité entre les territoires.
- Il se doit, aussi de jouer un rôle d'organisateur, de régulateur et de correcteur, en mettant en place les mécanismes incitatifs pour orienter les investissements vers les espaces à développer et les mécanismes dissuasifs, pour corriger la polarisation sociale et territoriale, et donc sauvegarder la cohésion sociale diminuer les pressions sur les espaces fortement sollicités, principalement ceux du Nord.

- L'Etat demeure enfin un promoteur- constructeur, par le biais des grands travaux et des équipements publics structurants, tout en veillant scrupuleusement à la bonne conduite des projets, afin d'aider au développement du pays et au décollage économique des espaces fortement déprimés, situés sur un territoire vaste qui peut constituer autant un atout dans le cadre de la politique d'aménagement du territoire, qu'un handicap dans le cas contraire.

Une autre mission de l'Etat qui s'inscrit dans la logique de la démocratisation de la vie politique et sociale, non moins importante, concerne la décentralisation. Le pari est de faire des collectivités territoriales, communes et wilayas, de véritables acteurs du développement économique et de l'aménagement du territoire. Cela nécessite de les doter de ressources fiscales et de compétences économiques afin qu'elles soient de véritables acteurs de la vie économique locale qui tirent profit des résultats de l'expansion économique de leur territoire.

La mise en oeuvre du PNDA et du PSRE, respectivement en 2000 et 2001 traduisait la nécessité du retour de l'Etat pour réduire les déficits sociaux et territoriaux et amorcer un développement intégré et harmonieux. .

La question du système d'information reste cruciale et détermine la qualité des analyses et la nature des décisions des pouvoirs publics, des entreprises, des investisseurs. Sur un autre plan, le déficit dans l'information peut influencer négativement le climat social. L'information est donc une ressource capitale. Elle s'adresse à toute la population, à toutes les classes sociales, à tous les agents économiques, l'information doit être largement diffusée, toujours répétée, tenue à jour.

C'est le moyen indispensable, pour provoquer une prise de conscience collective. En direction des responsables nationaux et des responsables locaux, l'information doit prendre un caractère crucial dans la mesure où ils seront, ultérieurement les animateurs de l'action de croissance.

Ces futurs animateurs en parfaite connaissance des objectifs poursuivis participeront à la recherche de solutions et devront connaître les moyens ou les solutions retenues. Convaincre les cadres responsables n'est rien, en comparaison de la tâche qu'il faut accomplir avant d'obtenir l'adhésion des agents économiques.

La tâche est d'autant plus ardue que le niveau de formation générale est faible et que les préjugés politiques et syndicaux rendent cette population imperméable aux idées nouvelles.

Mais aussi ingrat et aussi pénible, qu'il soit, le rôle d'information et de sensibilisation revient aux responsables locaux qui connaissent le mieux le territoire avec ses traditions, ses coutumes et ses faiblesses. Ce n'est qu'à cette condition que l'inertie peut être vaincue.

Franchir le seuil de croissance et renouer avec la croissance d'une façon durable nécessite des transformations considérables dans les esprits et les mentalités pour introduire des changements fondamentaux d'organisation d'orientation (contrôle budgétaire, action publicitaire, recherche opérationnelle, formation, du personnel, étude prévisionnelle de marché)

La diffusion de la connaissance et sa réhabilitation sociale, la lutte contre l'asymétrie de l'information, le développement de la communication, constitue des instruments indispensables pour un développement harmonieux.

➤ **La contribution des pouvoirs publics**

En bref, nous pouvons citer un certain nombre de domaines où l'Etat peut jouer son rôle, à savoir :

- Poursuivre la modernisation des infrastructures au service de l'économie nationale, notamment les infrastructures portuaires et le réseau routier et ferroviaire,
- Parachever les réformes du secteur des finances et des banques, en vue d'une meilleure maîtrise de l'allocation des ressources et de la gestion des fonds publics et pour permettre à ce secteur d'assumer pleinement son rôle dans le financement de l'économie en matière notamment de projets d'investissement.
- Accompagner le renforcement de la productivité et de la compétitivité de l'économie nationale, à travers notamment, une politique de réduction du coût du travail et d'incitation fiscale,
- Apporter l'aide nécessaire aux entreprises économiques, dans le cadre d'un programme de promotion qui doit leur permettre d'accroître leur efficacité et d'arracher des parts sur les marchés extérieurs.

A cet effet, les pouvoirs publics veilleront à assurer à l'entreprise les conditions de son épanouissement à travers, notamment :

- Des mesures de soutien aux opérateurs économiques dans le cadre de la mise à niveau des entreprises,
- L'accompagnement des entreprises disposant d'une part de marché,
- L'amélioration de l'offre en matière de foncier industriel tout en assurant une plus grande transparence dans l'affectation des terrains d'assiette,
- La bonification des taux d'intérêt pour les investissements opérés à l'intérieur du pays (Sud et Hauts plateaux)

- La réduction des charges sociales et fiscales en contrepartie de la création d'emplois,
 - Le renforcement et l'adaptation de l'appareil de formation pour améliorer la qualification de la ressource humaine en adéquation avec les besoins du marché du travail,
 - L'encouragement et la promotion de la recherche -développement au service de l'entreprise
- Mettre en place un système national d'information économique et sociale performant assurant la disponibilité d'une information fiable, actualisée et accessible à tous les opérateurs,
 - Adapter la législation du travail aux mutations économiques et sociales,
 - Veiller à la préservation de la politique sociale nationale et de ses instruments, au renforcement de la solidarité nationale envers les catégories sociales démunies et à la modernisation des mécanismes de protection sociale, dans l'objectif d'une plus grande efficience dans le ciblage des bénéficiaires des transferts sociaux,
 - Adapter le système de rémunération en vigueur dans la fonction publique, conformément aux dispositions du nouveau statut général de la Fonction publique
 - Améliorer la qualité et l'efficacité des prestations des administrations publiques intervenant dans le champ économique et social, notamment celles intervenant dans la promotion et le développement des activités d'investissement et d'exportation.

➤ **Rôle du secteur privé**

Dans le nouveau contexte économique, le secteur privé deviendra le moteur de la croissance économique. Pour ce faire, il devra promouvoir les exportations, attirer les capitaux étrangers et améliorer le management de l'entreprise.

- **Développement des exportations**

Pour réduire les insuffisances actuelles du commerce extérieur, le secteur privé aura à diversifier ses produits et ses marchés à l'export et à s'orienter vers des activités à valeur ajoutée.

La diversification des produits et des marchés passe impérativement par un certain nombre d'actions dont en particulier :

- ✓ Le développement du partenariat avec l'étranger : une étude récente de la Banque Mondiale sur le secteur manufacturier a montré l'existence, en effet, d'une corrélation positive entre la performance à l'exportation et la participation étrangère au capital de l'entreprise algérienne;
- ✓ L'amélioration de la qualité des produits et services en se conformant, particulièrement, aux normes en vigueur sur le plan international.
- ✓ Le renforcement des organisations professionnelles, eu égard à la globalisation des marchés internationaux, pour leur permettre de défendre efficacement les intérêts des exportateurs, de recueillir le maximum d'informations sur les marchés extérieurs, de participer, systématiquement, aux foires et aux expositions et d'assurer, à moindre coût, la représentations commerciale à l'étranger.
- ✓ Le redéploiement du tissu industriel dans le sens de la constitution d'unités viables : plus la taille de l'entreprise est importante, plus la part à l'exportation est élevée. Seules les grandes entreprises disposent, en effet, de possibilités plus larges sur les plans financiers, commerciaux ou technologiques pour pénétrer le marché international.

Le développement de secteurs à valeur ajoutée est primordial pour réduire le caractère vulnérable de notre économie et pour promouvoir l'emploi qualifié. Le passage de l'exportation de produits à forte intensité de main d'oeuvre non qualifiée à un système d'exportation de produits à forte intensité de main d'oeuvre qualifiée et de technologie, nécessite une politique appropriée en matière de recherche et développement.

Actuellement dérisoire (moins de 1% du PIB), l'effort à entreprendre dans le domaine de la recherche et développement, qui vise à améliorer le contenu technologique de la production algérienne, devra impliquer non seulement les entreprises mais, également, les centres publics de recherche.

L'intensification de cet effort de recherche/développement exige, en outre, l'organisation et la promotion en Algérie du secteur de l'ingénierie et de la consultation ainsi que la mise en place d'un statut privilégié du chercheur.

- **Développement des investissements étrangers**

Le cadre juridique permettant d'attirer les investisseurs étrangers existe déjà. Outre l'abrogation de la loi sur les nationalisations, les pouvoirs publics ont assoupli considérablement la réglementation des changes durant les dernières années, finalisé la charte

sur les investissements qui entrera en vigueur en 2006 et avancé sensiblement la réforme du secteur financier.

Tributaire du développement du marché des capitaux qui nécessite, à son tour, une plus grande transparence au niveau des comptes des entreprises algérienne, la promotion de l'investissement direct étranger peut être favorisée par une politique dynamique de partenariat entre les entreprises algériennes et les firmes étrangères. Elle reste, à l'avenir, conditionnée par le renforcement des infrastructures, la disponibilité d'une main d'œuvre qualifiée et l'amélioration de la qualité d'accueil.

Dans le domaine des infrastructures où les investissements à réaliser portent sur des montants très élevés (plusieurs milliards de dinars par an), le privé a un rôle fondamental à jouer en participant directement à l'effort d'équipement du pays et en prenant part à la gestion de certains secteurs sensibles, réservés exclusivement, aujourd'hui, au public.

L'ouverture à la concurrence de ces secteurs d'infrastructures, en mettant en place un cadre réglementaire propice, améliorera l'efficacité de gestion, réduira le coût pour l'utilisateur, apportera une réponse au problème du financement et permettra de mieux répondre aux besoins de l'économie. Elle pourra aussi avoir, pour objectifs, de développer la bourse et d'attirer en Algérie des capitaux étrangers importants qui viendraient soutenir le processus d'ajustement de l'économie nationale.

La libéralisation/déréglementation des secteurs d'infrastructures, en gonflant l'offre de titres à long terme, stimule en effet le marché financier. Le cas de l'Argentine est éloquent à ce sujet. La privatisation par exemple du téléphone, qui représente actuellement 40% de la capitalisation boursière, a permis à ce pays de réduire sensiblement sa dette extérieure, à travers un mécanisme d'échange de créances contre des participations au capital de sociétés privatisables.

Pour ce qui est de l'amélioration de la qualité de la main d'oeuvre, il faut privilégier une véritable participation du secteur privé en vue d'écourter le délai nécessaire à la généralisation de l'enseignement de base. Il faut rechercher aussi une intervention active du secteur privé dans le domaine de la formation professionnelle. Le secteur privé devra non seulement créer des centres de formation professionnelle mais, aussi, s'impliquer réellement au niveau de l'optimisation du dispositif public existant.

Au niveau de l'accueil, il faut tendre vers une collaboration étroite entre le privé et le public pour vendre mieux le produit algérien. La confection de brochures et de plaquettes de prestige ne suffit plus. Il y a lieu de développer un langage commun face aux investisseurs

étrangers, ainsi qu'une véritable culture de l'accueil aussi bien au niveau des administrations qu'à l'échelle des entreprises.

- **Amélioration du management**

L'amélioration du management est impérative pour permettre à l'entreprise algérienne de faire face à la concurrence à l'étranger et sur nos propres marchés. Elle nécessite :

- ✓ L'introduction d'une gestion des ressources humaines dont le but est d'accroître le taux d'encadrement, d'améliorer la qualification professionnelle à travers la formation continue et de favoriser la mobilité au sein de l'entreprise ;
- ✓ Un effort conséquent en matière d'investissement dans les systèmes d'informations en vue d'un meilleur pilotage de l'entreprise (tableau de bord) et de la réalisation de gains de productivité.
- ✓ La mise en place de cellules d'études et développement et l'adoption de critères précis quant à l'évaluation de la rentabilité des projets d'investissement.

En d'autres termes, il faudra que l'entreprise privée soit plus sensible à l'encadrement humain et à l'évolution de la technologie y compris celle relative aux systèmes d'information.

➤ **Politique future de l'Etat : faire de l'Algérie un pays émergent**

Grâce aux flambées du prix de pétrole, les recettes de l'Etat ne cessent d'augmenter, cette bonne assise financière ajoutée et de la régression de la dette extérieure et à un taux de croissance honorable (dans les 5% en 2005) fait de l'Algérie un pays à grand potentiel dont les perspectives de développement ne peuvent être que prometteuses, reste à engager des réformes structurelles pour amorcer le changement. Et c'est ce qu'a commencé à appliquer le gouvernement algérien depuis les années 90.

En fait, plusieurs réformes ont été lancées pour ouvrir le marché à la concurrence privée notamment dans le secteur du transport, celui des télécommunications, des mines ou, encore de l'électricité et ce pour préparer l'adhésion de L'Algérie à l'Organisation Mondiale de Commerce (OMC).

L'une des priorités de l'état est l'incitation à l'investissement privé spécialement dans les secteurs hors hydrocarbures par des réformes douanières et fiscales.

L'objectif de l'état est d'encourager toutes les formes d'investissement qu'ils soient nationaux ou étrangers, c'est pour cette raison que les mêmes avantages douaniers et fiscaux sont octroyés à ces deux formes d'investisseurs.

- En matière de politique économique générale, trois grands axes sont privilégiés :
 - ✓ Le développement du secteur privé et la promotion de l'investissement étranger, hors hydrocarbures,
 - ✓ L'emploi (programme pour l'emploi des jeunes à travers l'ANSEJ, réinsertion des chômeurs de plus de 45 ans, à travers l'action de la Caisse Nationale d'Assurance Chômage)
 - ✓ La poursuite des réformes (secteur bancaire, privatisations).
- En matière de politiques sectorielles, les priorités sont :
 - ✓ Le développement de l'investissement national et étranger dans le secteur des hydrocarbures et de l'énergie,
 - ✓ Le développement des grandes infrastructures (transports ferroviaires, transports urbains, autoroutes, distribution d'eau potable),
 - ✓ La relance de l'agriculture (Plan National de Développement Agricole), du logement (déficit estimé à plus d'1 million).

En définitif, la politique de développement de l'investissement et de création d'entreprises qui peut mener à bon les défis de l'économie algérienne surtout avec une nouvelle conjoncture où les prix du pétrole ont connu une chute inattendue, doit trouver son essence dans une stratégie de développement économique et sociale, émanant d'un dialogue et d'une concertation entre les pouvoirs publics et les acteurs économiques réels, qui définie, entre autres, les secteurs où l'Algérie dispose d'avantages compétitifs internationaux certains.

Cette stratégie revêt aujourd'hui une nécessité fondamentale pour la poursuite du processus de développement qui va conférer à l'Algérie une place de nation importante dans le contexte des nouvelles relations économiques et politiques internationales et faire valoir une position géostratégique forte.

Bibliographie

Ouvrages

- BENBITOUR A, « l'expérience algérienne de développement 1962-1991 », ISGP 1983
- BENDIB.R, « L'Etat rentier en crise : éléments pour une économie politique de la transition en Algérie », Ed OPU, 2006. NP140
- BENISSAD.H, « Algérie : restructuration et réforme économique (1979-1993) », Ed OPU, 2004.
- BOUDEHANE.M, « Les nouveaux fondements et cadres de l'investissement en Algérie », Ed Dahlab, 2000. NP 194
- BOUDERSA.A « la ruine de l'économie algérienne sous Chadli », Ed Rahma, Alger 1993
- BOUGUETTA.F, « Société de l'information, transition démocratique et développement », Ed OPU, 2007. NP105
- BOUZIDI.A, « les années 90 de l'économie algérienne », Edition ENAG, 1999
- BRAYA J. de MACEDO et KALBAJ., « L'Afrique : réformes et croissance », OCDE
- DAGUZAN J.F et GIRARDET.R, « La méditerranée : nouveaux défis et nouveaux risques », paris, Publisud, 1995
- DAHMANI.A, « L'Algérie à l'épreuve : économie politique des réformes 1980-1997 », Ed CASBA, 1999. NP 291
- ECREMENT.M, « indépendance politique et libéralisation économique : un quart de siècle de développement de l'Algérie 1962-1985 », Ed ENAP/OPU/PUG, 1986
- GUERRAOUI. D, Xavier Richet, « Stratégie de privatisation : comparaison Magrheb-Europe », Ed l'Harmattan. 1995

- HABERLI.C, « Les investissements directs étrangers en Algérie avec des études de cas portant sur l'Algérie et le Ghana ». Ed Librairie générale de droit et de jurisprudence et Nouvelles Editions Africaines, 1979.
- MEKIDECHE.M, « L'Algérie entre économie de rente et économie émergente : essai sur la conduite des réformes économiques et perspectives 1986-1999 », Ed Dahlab, Septembre 2000. NP 199
- REZIG. A, « Algérie Brésil Corée Du Sud : trois expériences de développement », Ed OPU, 2006. NP 138
- SERIAK. L, « Les conditions juridiques et réglementaires de l'investissement national et étranger en Algérie », Ed AGS Corpus et Bibliographies Editions, 2005. NP 179
- SID AHMED.A, « Les développements asiatiques : quels enseignements pour les économies arabes ? Eléments de stratégie de développement : le cas de l'Algérie.», Ed PUBLISUD, mai 2004, NP 134
- TLEMCENI.M, « Etat, bazar et globalisation : l'aventure de l'infatih en Algérie », les Editions El HIKMA, Alger 1999

Reuves

- Investir Magasine, n° 18 bimestriel de l'économie et des finances, février – mars 2007
- Les Cahiers de CREAD, n° 40, 2^{ème} trimestre 1997
- Les Cahiers de CREAD, n° 50, 4^{ème} trimestre 1999
- Les Cahiers de CREAD, n° 56, 1^{er} trimestre 2001
- Les Cahiers de CREAD, n° 57, 3^{ème} trimestre 2001
- Midi Economie, hebdomadaire n°15 du 21 au 27 avril 2007
- Midi Economie, n°03 du 14 au 21 janvier 2007
- Midi Economie n° 02 du 31 décembre 2006 au 7 janvier 2007

- Revue Finance et développement, M.Selowsky « L'Ajustement structurel dans les années 80 : vue d'ensemble », Juin 1987
- Revue Finance et développement, A.Israel « le nouveau rôle de l'Etat dans le développement », Juin 1991
- N.Grimaud, j.Leca ; L'Algérie face au contre choc pétrolier, Maghreb market, n°112, Avril, mai, juin
- BELKALEM.K, le code des investissements privés en Algérie, R.J.P.I.C, 1972
- G.DESTANNE DE BERNIS, « industries industrialisantes et les options algériennes », in revue du tiers monde, juillet-septembre 1969.
- M.Raffinot, P.Jacquemot, « le capitalisme d'Etat algérien », coll. Economie et Socialisme, série Documents et recherche n° 9, F.Maspéro, Paris, 1977

Rapports, communications et mémoires

- ✓ Document « Guide investir en Algérie 2008 ». Ed KPMG 2008
- ✓ Rapport « Evaluation des dispositifs d'emploi » ; CNES 20^{ème} session, juin 2002.
- ✓ Rapport : « Le secteur informel : illusion et réalité », CNES
- ✓ Rapport Banque Mondial:« Les progrès en matière de développement », Août 2008, in : <http://go.worldbank.org>
- ✓ Rapport Banque mondiale sur le développement dans le monde, 1997 : « L'État dans un monde en mutation ».
- ✓ Rapport CNES : « Pour une politique de développement de la PME en Algérie », 2003
- ✓ H. BENISSAD: la PME privée en Algérie: environnement administratif et contribution à une politique de promotion, PNUD, Alger, 16/06/1993
- ✓ M.C. BELMIHOUB: « Rapport sur les innovations dans l'administration et la gouvernance dans les pays méditerranéens : cas de l'Algérie » Avril 2004.
- ✓ Rapport sur le développement dans le monde « un meilleur climat de l'investissement pour tous », ed de boeck 2005.
- ✓ Rapport Banque Mondiale sur le développement dans le monde.1998

- ✓ Rapport de H. Bemaouene, A. Gabis et KH. Mazouz « Les IDE en Algérie : réalité et perspectives »; sciences économiques, option EI, Université Abderahmane Mira, Bejaia, 2004-2005,
- ✓ Rapport de M. Alaya, « IDE et croissance économique : une estimation à partir d'un modèle structurel pour les pays de la rive sud de la méditerrané », CED, Université Montesquieu-Bordeau IV, 2004 ; (www.emma.gsu.edu.tr.fr)
- ✓ Rapport CNES, « Rapport National sur le Développement Humain (RNDH) », mai 1999
- ✓ Rapport CNES «Eléments de débat pour un pacte de croissance », 26^{ème} session plénière ; mai 2005. P37
- ✓ Rapport CNUCED, «Algeria Electronics and ICT Sector Study», septembre 2003 (document non publié ; en anglais seulement).
- ✓ Rapport CNES, « les effets économiques et sociaux du programme d'ajustement structurel », Bulletin Officiel, n° 6. ([http:// www.cnes.dz](http://www.cnes.dz))
- ✓ Rapport CNES 2000, « Rapport de conjoncture économique et sociale pour l'année 1999 », <http://www.cnes.dz>
- ✓ Rapport CNES, « Projet de rapport sur la conjoncture économique et sociale de premier semestre 2000 ».
- « La problématique de la création d'entreprises face aux contraintes socio-économiques de l'environnement local en Algérie », Communication de K. BOUTALEB, Université Abou Bakr Belkaid- Tlemcen, Algérie. 2006
- A.HENNI « Droits, appareil judiciaire et transition au marché en Algérie » Communication présentée aux XXèmes journées ATM-CREDE Droits et développement Nancy 25-26-27 mai 2004
- Ecole nationale d'administration Séminaire d'administration comparée de la promotion «Nelson Mandela » (1999-2001) « L'interministérialité au niveau local : analyse comparée du rôle des préfets et des représentants territoriaux de l'Etat en Europe »
- S.GOUMEZIANE, « Economie algérienne : enjeux et perspectives ». Intervention au séminaire du CIPA, Paris le 27 avril 2000. <http://www.algeria-watch//goumeziane.htm>

- Nadia Bouacha, « le phénomène de privatisation en Algérie »; mémoire réalisé sous la direction de Mr Thierry Quentin, Consultant, Shadbolt & Co. LLP ; Université François Rabelais de Tours ; Master II Droit des Affaires Internationales ; Année universitaire 2004-2005
- H.Moussa-Benabderahman, « la participation des entreprises publiques algériennes au développement » Thèse, Paris V, 1990

Introduction générale	01
Chapitre I: L'apport de la théorie à la connaissance des déterminants de l'investissement	12
Introduction.....	12
Section 1 : La croissance dans la théorie économique	13
1. Le concept fondamental de croissance.....	13
1.1. La notion de croissance	14
1.1.1. La croissance et les notions apparentées de progrès, d'expansion et de développement	14
1.1.2. La Croissance : définition, formes et modalités.....	17
1.1.3. Sources et limites de la croissance.....	19
2. La croissance dans la théorie économique : « le débat sur la croissance de longue période ».....	28
2.1. Les anciennes théories de la croissance	29
2.1.1. L'école classique.....	29
2.1.2. Schumpeter : L'innovation à l'origine de la croissance et de ses cycles.....	29
2.1.3. La croissance« sur le fil du rasoir » : Harrod et Domar.....	30
2.1.4. Le progrès technique comme résidu : modèle de Solow.....	33
2.2. Les nouvelles théories de la croissance.....	34
2.2.1. Les fondements des nouvelles théories de la croissance.....	34
2.2.2. Les sources endogènes de la croissance.....	36
2.3. Croissance endogène et politique économique.....	38
2.3.1. Une économie fondée sur une problématique de croissance économique endogène	39
2.3.2. Politique économique croissance endogène (Les principaux moyens d'action dans le cadre de la politique économique)	42
Section 2 : L'investissement dans le mécanisme de la croissance économique	48
1. La notion d'investissement.....	48
1.1. Définition de l'investissement	48
1.1.1. D'un point de vue économique	49
1.1.2. D'un point de vue comptable	49
1.1.3. D'un point de vue financier	49
1.1.4. D'un point de vue stratégique.....	50
1.2. Nature et typologie des investissements.....	50
1.2.1. Nature des investissements.....	50
1.2.2. Typologies des investissements	50
1.3. Classification des investissements	51
1.3.1. Classification selon la finalité.....	51
1.3.2. Classification selon l'objectif	52
1.4. Les caractéristiques d'un projet d'investissement.....	52

1.4.1. Le capital investi (dépense initial).....	52
1.4.2. Le cash-flow.....	53
1.4.3. La durée de vie de l'investissement.....	54
1.4.4. La valeur résiduelle	54
2. Financement et modalités de financement des investissements.....	54
2.1. Le Financement des Investissements	54
2.1.1. Le financement interne (autofinancement).....	54
2.1.2. Le financement externe.....	55
2.2. Les circuits de financement des investissements.....	57
2.3. Les choix du mode de financement	57
3.La décision d'investir	57
3.1.L'investissement dans la théorie économique : le mécanisme de l'investissement.....	57
3.1.1. Le multiplicateur d'investissement.....	57
3.1.2. L'accélérateur d'investissement.....	60
3.2. L'apport de la théorie économique à la connaissance des déterminants de l'investissement.....	60
3.2.1. La nécessité de la rentabilité (profit et rentabilité).....	61
3.2.2. La demande anticipée et l'accélérateur.....	62
3.2.3. Le rôle des coûts de production (le coût relatif du travail et du capital : le taux de marge).....	62
3.2.4. Le rôle des taux d'intérêt.....	63
3.2.5. L'investissement est une décision toujours risquée.....	64
4. Les relations entretenues entre investissement et croissance	65
4.1.A court terme, l'investissement favorise la croissance en augmentant la demande de biens et services.....	65
4.2.A moyen terme : l'investissement favorise la croissance en augmentant les capacités de production	66
4.3.L'investissement comme condition nécessaire mais pas suffisante à la croissance	67
5. Les conditions d'attractivité et les facteurs de localisation des investisseurs	68
5.1. Les pré conditions de l'attractivité.....	69
5.2. Les conditions nécessaires à l'attractivité.....	71
Conclusion.....	73
Chapitre II : L'investissement en Algérie : évolution, besoins et potentialités de développement.....	74
Introduction	76
Section I : Evolution de l'investissement en Algérie de l'indépendance aux années 2000.....	76
1.L'expérience algérienne de développement avant 1990 : Stratégie de développement et politique d'investissement	76
1.1. L'émergence de la stratégie de développement et les débuts de la planification algérienne.....	77

1.1.1. Le développement autocentré et la stratégie des industries industrialisantes.....	77
1.1.2. Evolution du contexte économique sous la politique des plans	79
1.2. La place de secteur privé dans le développement économique du pays.....	83
1.2.1. Le secteur public algérien : de l'étatisation au désengagement de l'Etat.....	83
1.2.2. Le capital privé à l'ère de l'économie planifiée : entre l'encouragement et l'hésitation.....	85
2. La crise du système et la transition vers l'économie de marché.....	95
2.1. La crise du modèle de développement Algérien et ses conséquences.....	95
2.1.1. Les facteurs à l'origine de la crise du système.....	95
2.1.2. Les conséquences de la crise.....	96
2.2. L'intervention des entités internationales au secours d'une économie en crise : le PAS et ses retombés en Algérie.....	97
2.2.1. Le Plan d'ajustement structurel : sur le plan théorique.....	97
2.2.2. Le plan d'ajustement structurel en Algérie : d'un ajustement incertain à la thérapie du choc.....	98
2.3. Les nouvelles orientations de l'investissement : public, privé et étranger.....	107
2.3.1. L'investissement public : la mise en place d'un nouveau dispositif.....	107
2.3.2. Un cadre plus libéral pour l'investissement privé national et étranger depuis le début de la décennie 90.....	108
Section 2 : Potentialités de développement et régime actuel d'investissement en Algérie.....	118
1. Les potentialités de développement de l'investissement en Algérie.....	118
1.1. Présentation générale de l'Algérie.....	118
1.2. Les atouts forts et les potentialités de développement de l'investissement.....	119
1.2.1. Atouts et Avantages comparatifs.....	119
1.2.2. Opportunités à saisir et les potentialités au niveau sectoriel.....	122
2. La nécessaire diversification de l'économie algérienne et l'importance des investissements directs étrangers.....	128
2.1. Une spécialisation primaire fondée sur des ressources non renouvelables et une croissance par les prix.....	128
2.1.1. Les exportations hors hydrocarbures demeurent marginales.....	129
2.1.2. Quelle politique pour diversifier l'économie algérienne ?.....	129
2.2. L'investissement direct étranger :un remède pour une meilleure diversification.....	130
2.2.1. L'investissement direct étranger et son impact sur les économies d'accueil.....	130
2.2.2. Les effets des IDE sur les économies d'accueil.....	132
3. Le régime actuel de l'investissement en Algérie : un cadre encourageant pour l'acte d'investir.....	133
3.1. La mise en place d'un réseau institutionnel compétent.....	133
3.1.1. Le Conseil national de l'investissement (CNI).....	134

3.1.2. L'Agence nationale du développement de l'investissement (ANDI).....	135
3.2.Le cadre réglementaire de l'investissement : définition et régime de l'investissement.....	137
3.2.1. L'investissement étranger dans le cadre de la loi algérienne : champ d'application.....	137
3.2.2. Modalités d'investissement.....	138
3.2.3. Les incitations à l'investissement et les garanties accordées à l'investisseur.....	138
Conclusion.....	143
Chapitre III : le climat de l'investissement en Algérie et les réformes mises en œuvre pour un environnement plus attractif.....	144
Introduction.....	144
Section 1 : le climat de l'investissement et les entraves au développement de l'activité productive.....	146
1. Le climat de l'investissement, croissance et action des pouvoirs publics.....	146
1.1. Comprendre le climat de l'investissement et le comportement des pouvoirs	146
1.1.1. Définition de climat de l'investissement.....	146
1.1.2. Action des pouvoirs publics et comportement des investisseurs.....	147
1.2. Comment le climat de l'investissement stimulait-il la croissance ?.....	149
2. Le climat de l'investissement en Algérie : état des lieux.....	150
2.1. Le risque pays et le déficit d'image et de communication.....	150
2.1.1. Le risque pays.....	151
2.1.2. Des structures d'assistance, de soutien et de conseil inefficaces	151
2.1.3. La disponibilité et accès à l'information économique et financière.....	151
2.2. Absence de l'Etat de droit.....	152
2.2.1. Les contraintes liées au système judiciaire	152
2.2.2. Les contraintes liées aux défaillances de l'administration.....	154
2.3. La contrainte de financement et l'absence d'un marché financier.....	158
2.3.1. Financement bancaire et croissance économique.....	158
2.3.2. La problématique de financement de l'investissement en Algérie.....	160
2.4. Un système foncier complexe, peu transparent et sans titre de propriété	164
2.4.1. Le foncier : une situation à la fois complexe et confuse.....	164
2.4.2. L'accès au foncier industriel : une contrainte majeure.....	165
2.5. L'ampleur du secteur informel et la concurrence illégale.....	167
2.5.1. L'informel : définition et composantes.....	167
2.5.2. Les factures derrière la prolifération de l'informel.....	168
2.5.3. L'ampleur du phénomène par quelques indicateurs.....	169
Section 2 : Actions entreprises pour l'éradication des principales contraintes et la mise en place d'un environnement propice à l'investissement.....	172
1. Les années 2000, synonyme de changements radicaux.....	172
1.1. Le contexte économique au début du millénaire	173

1.2. Principaux défis au développement.....	175
1.3. La nécessité d'un dialogue soutenu favorisant la stabilité politique comme clé de succès.....	176
2. Les principales actions et réformes entamées par les pouvoirs publics dans la recherche d'un environnement propice à l'investissement.....	176
2.1.La stratégie du gouvernement pour la relance de la croissance.....	177
2.2. Réformes politiques et institutionnelles	180
2.2.1. La nécessaire réforme politique et institutionnelle.....	180
2.2.2. Révisions constitutionnelles et réformes administratives.....	181
2.3. Les réformes structurelles et économiques	182
2.3.1. La réforme du système bancaire et financier.....	182
2.3.2. La Privatisation : une solution pour une économie en panne	189
2.3.3. La gestion du foncier et mise en place d'un marché de foncier économique.....	198
2.3.4. La modernisation de l'appareil judiciaire : consolider l'Etat de droit.....	202
2.3.5. Les actions de lutte contre le secteur informel.....	203
3. Bilan de l'action passée et stratégie pour l'avenir.....	205
3.1. Bilan de l'action passée.....	205
3.2. Stratégie pour l'avenir (recommandations et perspectives pour l'avenir).....	206
3.2.1. Moderniser le cadre de l'investissement.....	206
3.2.2. Améliorer l'image du pays et la communication à l'étranger.....	208
3.2.3. Mettre en place une politique d'investissement proactive.....	209
3.2.4. Renforcer le secteur privé et le tissu de PME/PMI compétitif.....	210
3.2.5. Valoriser les ressources humaines.....	211
Conclusion.....	213
Chapitre IV : Réalité de l'investissement dans la wilaya de Tizi-Ouzou possibilités de sa promotion.....	215
Introduction.....	215
Section 1 : Le climat de l'investissement et les potentialités d'investissement au niveau de la wilaya de Tizi-Ouzou.....	216
1. Présentation générale de la wilaya de Tizi-Ouzou.....	216
1.1. Organisation administrative	216
1.2. Données géographiques.....	218
1.2.1.Relief et morphologie.....	218
1.2.2. La zone de montagne.....	219
1.2.3.Climatologie.....	219
2. les atouts et les potentialités d'investissement dans la wilaya.....	220
2.2. Les potentialités artisanales.....	220
2.2.1. La Bijouterie.....	220
2.2.2. La poterie.....	221
2.2.3. Le tissage.....	221
2.2.4. Le travail du bois et l'ébénisterie.....	221
2.3. L'agriculture et le secteur forestier.....	222
2.3.1. L'agriculture.....	222
2.3.2. Le domaine forestier	225

2.4. Le tourisme : un potentiel multi face et un pole touristique.....	225
2.4.1. Le potentiel touristique de la région laisse rêveur	226
2.4.2. Le tourisme balnéaire : les zones d'expansion touristiques.....	226
2.4.3. Le tourisme de montagne.....	226
2.5. Le secteur de la pêche.....	227
2.5.1. Potentialités halieutiques	227
2.5.2. Production halieutique.....	227
2.6. Secteur de l'hydraulique.....	228
2.6.1 Les ressources superficielles.....	228
2.6.2. Les ressources souterraines.....	228
2.6.3. Les sources	228
2.6.4. Alimentation en eau potable.....	229
2.7. Assainissement.....	229
2.8. Les moyens de communication et infrastructures de base.....	230
2.8.1. Le réseau routier et ferroviaire.....	230
2.8.2. Le réseau portuaire.....	230
2.8.3. Les télécommunications.....	231
2.9. Les ressources humaines.....	231
3. La situation de l'investissement : approche sectorielle et institutionnelle.....	231
3.1. Le potentiel industriel : une des zones les plus attractives de l'Algérie.....	231
3.1.1. Les gisements et carrières de subsistance utiles.....	232
3.1.2. Un capital foncier à exploiter.....	233
3.1.3. Une industrie diversifiée.....	234
Section 2 : Les entraves au développement de l'investissement productif et les stratégies de contournement suivies par les investisseurs.....	236
1. Présentation de la méthodologie de l'enquête.....	236
1.1. Les investisseurs à enquêter	236
1.1.1. Qu'est qu'un entrepreneur ?.....	237
1.1.2. Qu'est ce qu'une entreprise ?.....	238
1.1.3. Méthode d'échantillonnage.....	240
1.1.4. Objectif et déroulement de l'enquête.....	242
1.1.5. Description générale du tissu industriel étudié.....	242
1.1.6. Les facteurs de localisation.....	243
1.2. Appréciation de climat de l'investissement à travers l'analyse des résultats de l'enquête.....	244
1.2.1. Analyse de l'impact des contraintes majeures sur les entreprises.....	244
1.2.2. Les stratégies des PME face aux contraintes.....	252
2. Etude des contraintes d'accès au financement bancaire et au foncier industriel.....	254
2.1. La contrainte du financement : entre perceptions et réalités.....	256
2.1.1. La difficulté d'accès au financement pour les PME.....	256
2.1.2. Incidences des taux d'intérêts sur le financement bancaire de l'économie.....	260
2.1.3. Les mesures d'aides financières de l'Etat pour la création des P.M.E / P.M.I.....	261
2.1.4. A la recherche d'une meilleure assistance bancaire pour les PME.....	263

2.2. La problématique du foncier industriel.....	264
2.2.1. Le foncier otage de la multitude des institutions et d'organismes gestionnaires...	264
2.2.2. La rareté du foncier et la cherté des prix.....	265
2.2.3. Difficulté d'accès au foncier industriel.....	266
Conclusion.....	2 269
Conclusion générale.....	270
Bibliographie.....	283

Liste des tableaux et graphiques

Annexes

Liste des tableaux, figures et graphiques

Tableau 01 : Structure des investissements publics prévus et réalisés au cours de la période 1967-1978	80
Tableau 02 : Répartition des investissements publics réalisés de 1963-1977.....	81
Tableau 03 : Investissements industriels 1967-1980	81
Tableau 04 : Répartition des investissements privés agréé par la CNI et les CRI de 1967 à 1972.....	93
Tableau 05 : Evolution de la situation monétaire de l'Algérie 1994-2000.....	101
Tableau 06 : Evolution de taux de change et des cours de pétrole pour la période 1990-2000.....	101
Tableau 07 : Evolution de la balance des paiements en Algérie 1994-2000.....	102
Tableau 08 : Evolution de du stock de la dette et du ratio du service de la dette 1990-2000.....	102
Tableau 09 : Evolution du PIB de l'Algérie 1994-2000.....	105
Tableau 10 : Croissance de la PIB par secteur d'activité (1990-2000).....	105
Tableau 11 : Structure de la valeur ajoutée hors hydrocarbures par secteur d'activité et secteur juridique.....	111
Tableau 12 : Structure de la Valeur Ajoutée hors hydrocarbures par Secteur d'Activité et Secteur Juridique.....	112
Tableau 13 : Evolution des PIB par secteur juridique hors hydrocarbures (2001-2005).....	120
Tableau 14 : Flux d'IDE entrant en Algérie entre 1990 et 2000.....	116
Tableau 15 : Synthèse des points de forces et des opportunités d'investissement en Algérie.....	128
Tableau 16 : Politiques publiques, comportement et décision d'investissement.....	149
Tableau 17 : Evolution des transactions en valeur à la Bourse d'Alger.....	163
Tableau 18 : tableau synthétique de la dualité de secteur formel et informel.....	168
Tableau 19 : récapitulation des faiblesses et des menaces de l'environnement des affaires en Algérie.....	171
Tableau 20 : Communes, dairate et superficie de la wilaya de Tizi-ouzou.....	217
Tableau 21 : Résultats de l'analyse topographique de ce milieu physique.....	219
Tableau 22 : Consistance du réseau routier	230
Tableau 23 : Industrie matériaux de construction.....	233
Tableau 24 : Répartition par branches d'activités des unités industrielles privées implantées à travers le territoire de la wilaya de Tizi-ouzou.....	234
Tableau 25 : Répartition par branches d'activités des unités industrielles publiques implantées à travers le territoire de la wilaya de Tizi-ouzou.....	234
Tableau 26 : Les facteurs de localisation des entreprises.....	241
Tableau 27 : un panorama des stratégies génériques possibles.....	244
	253

Liste des graphiques

Graphique 1 :

Graphique 2 : Les contraintes auxquelles font face les entreprises au niveau de la wilaya ...245

Graphique 3 : Obstacles les plus contraignants aux développements des investissements.....247

Graphique 4 : Contraintes les plus sévères : entreprises publiques et entreprises privées.....249

Graphique 5 : Contraintes les plus sévères : «anciennes» entreprises et «nouvelles»
entreprises.....250

Graphique 6 : Contraintes les plus sévères à la conduite des affaires : PME & grandes
entreprises.....251

Graphique 7 : Sources de financement par type d'entreprises.....252

**Dans le cadre de la réalisation de notre mémoire de
magister en sciences économiques, nous vous prions de
bien vouloir répondre aux questions du présent
questionnaire**

Questionnaire

I- Fiche d'identification

1. Raison sociale :

.....

2. adresse et siège social :

.....

3. Date et année de création de l'entreprise :

.....

4. Statut juridique :

.....

5. branche d'activité principale :

.....

6. Branche d'activité secondaire :

.....

.....

7. Gamme de produits :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

8. Montant globale de financement :

- Pour l'investissement au début de la création
 - Bancaire : (<50% ou >50%)
 - Autofinancement : (<50% ou >50%)

- Montant pour l'exploitation :
 - Bancaire :(<50% ou >50%)
 - Autofinancement :(<50% ou >50%)

II. Difficultés rencontrées lors de la création de l'entreprise

9. Avez –vous rencontré des difficultés lors de la création de votre entreprise ?

Oui

Non

Si oui, lesquelles ?

- Accès au financement bancaire
- Accès au foncier industriel
- La bureaucratie de l'administration économique
- La corruption et la pratique illégales
- Contraintes liées au système juridique et au droit des affaires
- Contraintes liées à l'asymétrie de l'information économique et financière
(Inexistence et/ ou insuffisance)
- Autres.....
.....

10. Lesquelles avez-vous entravé le plus ? (Par ordre SVP)

.....

11. Est-ce qu'il y a des problèmes qui continuent de freiner vos projets d'investissement et votre activité d'une façon générale ? Si oui, lesquelles ?

(Par ordre SVP)

.....

12. Avez-vous bénéficié de l'appui d'un des organismes de soutien et de promotion des investissements ?

Oui

Non

Si oui le (s) quel(s) ? Et de quelle façon (En terme de quoi) ?

.....
.....
.....
.....
.....
.....

13. Pour l'éradication des principales contraintes à l'investissement, les pouvoirs publics ont entamé depuis une quinzaine d'années un processus de réformes (Politiques, juridiques et économiques...), que pensez-vous de cette action, autrement dit, ont-elles un apport bénéfique sur l'investissement (selon votre expérience) ?

Oui

Non

Si oui, sur quel plan ?

.....
.....
.....

Si non, pourquoi ?

.....
.....
.....

14. Recevez-vous de l'aide de la part de l'Etat ?

Oui

Non

Si oui, quelle forme d'aide ?

.....
.....
.....

15. Quelle forme de soutien souhaitez-vous avoir de la part de l'Etat ?

.....
.....
.....
.....

III. Financement des investissements

A. Source de financement de la création de l'entreprise

16. Quelle est la source des capitaux investis pour la création de votre entreprise ?

- Epargne personnelle
- Capitaux familiaux
- Emprunts chez des amis
- Emprunts bancaires
- Aide publique
- Autres.....
.....

17. Dans le cas de recours à l'emprunt bancaire :

✓ .Quelles sont les garanties exigées par la banque ?

.....
.....
.....
.....
.....

✓ .Quel est le taux d'intérêt imposé ?

.....%

✓ .Quels sont les échéanciers de remboursement ?

.....
.....
.....
.....

Si la banque a refusé de vous accorder le crédit, quel a été le motif évoqué ?

.....
.....
.....

B. Le mode de financement

19. Quels sont les modes de financement que vous utilisez pour répondre à vos besoins en investissement ?

- Autofinancement
- Crédit bancaire
- Cession d'actifs
- Autres (précisez SVP)

.....
.....

20. Comment choisissez-vous le mode de financement ?

- En fonction des ressources dont dispose l'entreprise
- En fonction des avantages offerts
- En fonction des conditions de remboursement
- En fonction des taux d'intérêt
- Autres (précisez SVP)

.....
.....

21. Avez-vous des contraintes vis- vis de vos sources de financement ?

Oui

Non

Si oui, lesquelles ?

.....
.....
.....

22. Les emprunts bancaires sont ils sollicités pour financer :

- Une extension des capacités de production
- Une modernisation des équipements
- Des opérations courantes

23. Avec quelle banque traitez-vous généralement ? Et pourquoi ?

.....

.....

.....

24. Pouvez-vous préciser combien représente les dettes à long terme relativement au bilan

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
<40%							
40<x>60							
>60							

X : dettes à long terme/total bilan

25. Pouvez-vous préciser combien représentent les fonds propres relativement au total du bilan (cochez les cases qui conviennent) ?

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
<40%							
40<X>60							
>60							

X : fonds propre/ total bilan

26. Vous dettes ont-elles des incidences sur le niveau de votre trésorerie ?

Oui

Non

Si oui, vos créanciers :

➤ Vous imposent ils des pressions de remboursement de vos dettes

Oui

Non

➤ Ne vous ont-ils pas proposé de transformer une partie de dettes en participation au capital de l'entreprise ?

Oui

Non

Si oui, avez-vous accepté la proposition ? Et pourquoi dans les deux cas (réponse positive ou négative) ?

.....
.....
.....

V. Localisation de l'entreprise

27. Quelles sont les raisons qui vous ont poussé à vous localiser dans la région ?

.....
.....
.....
.....

28. Votre entreprise est elle située :

Zone urbaine

A la périphérie de la ville

29. Pourquoi avez-vous choisie cette localité pour votre entreprise (citez les trois raisons principales qui ont motivé votre choix) ?

- Proche d'une zone d'activité économique
- Terrain accessible (prix raisonnable)
- Accès facile aux moyens de communication
- Disponibilité des moyens (énergie, eau...)
- Avantages fiscaux attribués par la commune
- Connaissance de la région
- Proximité de marché

➤ Autre :.....
.....

30. Lors de l'acquisition de terrain pour la réalisation de votre projet, avez-vous rencontré des problèmes ?

Oui

Non

Si oui, lesquels ?

1. Insuffisance de terrains

2. Des prix inaccessibles

3 Mauvaise gestion du foncier

4. Des contraintes bureaucratiques

5. Autres.....

.....
.....

IV. Le personnel de l'entreprise

31. Combien d'employés avez-vous lors de la création de votre entreprise ?

.....
.....
.....

32. Combien d'employés avez-vous actuellement :

➤ 10 employés

➤ De 10 à 50 employés

➤ De 50 à 100 employés

➤ **Plus de 100 employés**

33. De ce nombre d'employés, combien sont ils des cadres ?

.....

34. Le niveau d'instruction de votre personnel est il de niveau :

➤ Primaire

➤ Moyen

➤ Secondaire

➤ Universitaire

➤ Formation professionnelle

35. L'entreprise organise t-elle des stages de formation pour son personnel ?

Oui

Non

Si c'est non, pourquoi ?

- Par manque de moyen
- Insuffisance des organismes de formation du pays
- Autres

Si oui, les stages de formation sont ils organisés :

- A l'intérieur du pays
- A l'étranger
- Les deux cas
- Autres possibilités : que pouvez-vous dire pour des relations de partenariat ?

VI. Relation de partenariat

36. L'entreprise a-t-elle réalisé des relations de partenariat avec des entreprises étrangères ?

Oui

Non

37. Si l'entreprise a réalisé des relations de partenariat avec des entreprises étrangères, quelle est la forme de partenariat privilégiée par l'entreprise partenaire ?

- Création d'une entreprise commune
- Accord de sous-traitance
- Une jointe venture
- Autres :

.....
.....

38. Pourquoi le choix de cette (ces) forme(s) de partenariat ?

.....
.....
.....

39. Quel est l'objectif stratégique de ce partenariat ?

- Attirer des capitaux étrangers
- Accès aux marchés internationaux
- Transfert de technologie
- Autres

.....
.....
.....
.....

40. Quel est le rôle qui revient à l'entreprise nationale dans le cadre de ce partenariat ?

.....
.....
.....

41. Quel est l'intérêt escompté par les entreprises (partenaire) étrangères par cette action de partenariat ?

- Avoir accès au marché national (de nouvelles parts de marché)
- Disposer ou profiter d'une main d'œuvre à bon marché
- Profité de la disponibilité de la matière première
- Autres

.....
.....
.....

42. Quel est l'impact de ce partenariat sur l'entreprise nationale ?

- Apport de capitaux
- Accès des sources d'approvisionnement stables
- Transfert de technologie
- Bénéficiaire d'une formation meilleure de la main d'œuvre
- Renouvellement des équipements et l'introduction de la haute technologie
- Autres

.....
.....

43. Comment jugez-vous cette relation de partenariat : a-t-elle contribué d'une manière ou d'une autre à l'amélioration de la compétitivité de votre entreprise en particulier et à celle des entreprises nationales ?

Oui

Non

Si oui, comment ?

.....
.....
.....

Si non, pourquoi ?

.....
.....
.....

44. En terme de transfert de technologie dans le cadre de relation de partenariat, Contentez-vous au transfert de la technique (équipements) ?

Oui

Non

Si oui, pourquoi ?

.....
.....
.....

Si non, que visez-vous de plus ?

- Transfert de savoir et de savoir faire
- Transfert de savoir comment
- La diffusion de cette technologie transférée
- L'utiliser (la technologie transférée) comme base pour l'innovation

45. La réalisation de chacun des objectifs précités nécessite de préalables (des pré requis), que pensez-vous par rapport à ça, d'une façon plus précise, à votre avis, quels sont ces préalables ?

.....
.....
.....
.....
.....

VII. Vos propositions et recommandations

A. Par rapport aux contraintes à l'investissement et à la création d'entreprise

46. Quelles sont vos propositions et recommandations pour l'éradication des principales contraintes à l'investissement (contrainte de financement, d'accès à l'information, la bureaucratie...)

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

.....
.....
B. Par rapport aux relations de partenariat

47. Quelles sont vos propositions et recommandations pour des relations de partenariat plus avantageuses et plus bénéfiques pour les entreprises nationales

✓ Pour le choix de partenaire étranger :

.....
.....
.....
.....
.....

✓ Pour la réalisation de contrat de partenariat :

.....
.....
.....
.....

C. Par rapport au transfert de technologie

48. Quelles sont vos propositions et recommandations, pour un transfert bien réussi, ce qui signifie un transfert de la technique, de savoir et surtout de savoir faire ?

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

**MERCI POUR VOTRE COLLABORATION QUI EST INDISPENSABLES A
NOTRE RECHERCHE**

Mlle TAREB Fatima

Mobile : 05553 50 90 32

13. A partir de quelle année vous vous êtes engagés à donner plus de crédits au secteur privé ?

.....

Et pour quoi ?

.....

14. Vous arrive-t-il de donner des crédits au privé à hauteur de 100 % ?

Si oui, dite pourquoi ?

.....

.....

Avez-vous rencontré des problèmes lors de remboursement ?

Oui

Non

Si non, êtes-vous prêt à faire bénéficier d'autres investisseurs de cette action ?

15. Comment jugez-vous l'évolution de vos crédits à partir de 1990 ?

Croissante

Décroissante

Constante

Et dites pourquoi ?

.....

.....

16. Pouvez-vous présenter l'évolution des crédits d'investissement à partir de l'année 2000 ?

	2000	2001	2003	2004	2005	2006
Public						
Privé						
Total						

17. Quels sont les projets les moins financés par votre banque ?

.....

.....

Et dites pourquoi ?

.....

.....

II. Etude du dossier de crédit

18. L'octroi de crédit est une nécessité sur le plan économique, mais il représente des risques pour le banquier. A fin de minimiser l'exposition aux risques, quels sont les facteurs que vous prenez en considération lors de l'étude 'un dossier de crédit ?

- Facteur Humain
- Environnement économique, social et monétaire
- L'étude du marché
- L'analyse financière
- La centrale des risques et des impayés

19. Faites-vous une étude spécifique de dossier de crédit pour des projets d'investissement relevant de secteur privé par rapport à ceux relevant du secteur privé?

Oui Non

Si oui, on quoi consiste cette spécificité ?

.....
.....

20. Le secteur privé présente-il plus de risque que le secteur public ?

Oui Non

Si oui, en quoi consiste ces risques ?

.....
.....

Prenez-vous pour cela des dispositions particulières ? Lesquelles ?

.....
.....

Quels types de garantie privilégiez-vous les dossiers de crédit présentés par des investisseurs privés ?

- Garanties réelle
- Garanties personnelles
- Autres

21. Percevez-vous des directives de votre tutelle par rapport au secteur privé ?

Oui Non

Sont-elles :

Encourageantes Décourageantes

En quoi consistent ces directives ?

.....
.....

22. A l'avenir, vu la libéralisation totale de l'économie, quelles sont vos perspectives pour le financement de secteur privé ?

.....
.....
.....

23. Quelles sont les secteurs d'activités que vous privilégieriez et pour quoi ?

Secteurs d'activité :

.....

Justifications

.....

24. Avez-vous concrètement participé au développement du secteur privé au niveau de la région ? justifiez votre réponse.

.....

.....

III. Vos problèmes et difficultés

.....
.....
.....
.....
.....
.....

IV. Vos propositions et recommandations

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

**MERCI POUR VOTRE COLLABORATION QUI EST INDISPENSABLES A
NOTRE RECHERCHE**

Mlle TAREB Fatima

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

**MINISTERE DE L'INDUSTRIE ET DE LA PROMOTION DES
INVESTISSEMENTS**

**AGENCE NATIONALE DE DEVELOPPEMENT DE L'INVESTISSEMENT
-ANDI-**

GUICHET UNIQUE DECENTRALISE

DE

DECLARATION D'INVESTISSEMENT

N° Date

I. IDENTIFICATION DE L'INVESTISSEUR

1. Entreprise Individuelle (personne physique) :

- Nom , Prénoms :
- Nationalité :

2. Personne Morale :

2.1 Dénomination :

2.2 Forme juridique : SARL SPA
EURL SNC AUTRES

2.3. Principaux Associés/ Actionnaires :

- Nom, Prénom ou dénomination commerciale :
- Nationalité :
- Adresse :

- Nom, Prénom ou dénomination commerciale :
- Nationalité :
- Adresse :

- Nom, Prénom ou dénomination commerciale :
- Nationalité :
- Adresse :

3. Origine des capitaux : RESIDENTS NON RESIDENTS MIXTES

4. Secteur juridique : PRIVE PUBLIC MIXTE

5. N° de registre de commerce :

6. N° d'immatriculation fiscale :

7. Adresse du domicile fiscal:

II IDENTIFICATION DU REPRESENTANT LEGAL OU STATUTAIRE :

1. Nom et prénoms :
2. Date et lieu de Naissance :
3. Qualité :
4. Adresse personnelle :
5. Tél. : FAX : E-mail :

III HISTORIQUE :

- Avez-vous déjà bénéficié de(s) décision(s) d'octroi d'avantages : Oui¹ Non
- Si oui, indiquer les numéros et les dates des décisions :
 - Décision n° du type d'investissement.....
 - Décision n° / du / type d'investissement..... /
 - Décision(s) de prorogation de délai éventuellement : n° du
 - L'investissement projeté, existait-il sous une autre forme juridique avant sa déclaration au niveau de l'agence ? Oui Non

IV TYPE D'INVESTISSEMENT ² :

- CREATION

IMPORTANT : - La reprise d'une activité déjà existante sous une autre dénomination ou forme juridique même accompagnée d'un investissement complémentaire ne confère pas au projet le caractère de création.

La constitution de l'investissement à partir de biens déjà utilisés dans une activité existante ne confère pas également le caractère de création.

- EXTENSION

IMPORTANT : - L'investissement d'extension vise exclusivement l'accroissement de capacités de production générées par l'acquisition de nouveaux moyens de production. L'acquisition d'équipements complémentaires annexes et connexes ne confère pas à l'investissement le caractère d'extension.

- REHABILITATION

IMPORTANT : - La réhabilitation consiste en des opérations d'acquisition de biens et de services destinés à palier l'obsolescence technologique ou l'usure temporelle des matériels et équipements existants ou à accroître la productivité.

- RESTRUCTURATION

IMPORTANT. La restructuration peut consister en la création d'une activité soit à partir de la fusion de deux ou de plusieurs activités, soit de la scission d'une activité avec création d'une ou de plusieurs autres, soit la simple modification du périmètre d'une activité avec ou sans essaimage. Elle n'ouvre droit aux avantages que si elle est accompagnée d'un investissement.

¹ Joindre copie de chaque décision

² Cocher la case correspondante

V NATURE ET CONSISTANCE DU PROJET

1. Domaine(s) et code(s) d'activité (s) :

.....
.....

2. Consistance du projet :

.....
.....

3. Lieu (x) d'implantation du projet :

.....
.....

4. Emplois directs prévus (en sus de ceux existants éventuellement) :

- Exécution :
- Maîtrise :
- Encadrement :

5. En cas d'extension, restructuration, réhabilitation :

- Emplois existants :
- Montant des investissements bruts figurant au dernier Bilan (milliers DA)
.....

6. Impact sur l'environnement (pollution, toxicité, nuisance) : préciser si le projet nécessite une étude d'impact sur l'environnement : Oui Non

Si Oui, préciser les mesures envisagées pour la protection de l'environnement.

.....

7. Durée de réalisation projetée (Nombre de mois) :

8. STRUCTURE DE L'INVESTISSEMENT ELIGIBLE AUX AVANTAGES :

En milliers de DA

Rubriques	Montant
Frais préliminaires	
Terrain	
Construction	
Equipements de production	
Services	
Total	

9. COUT GLOBAL DE L'INVESTISSEMENT:

En milliers de DA

Designation	Import	Local	Total
Biens et services bénéficiant des avantages fiscaux			
Biens et services ne bénéficiant pas des avantages fiscaux			
Dont apports en nature			
Total			

10. DONNEES FINANCIERES DU PROJET (en milliers de DA) :

- **Montant des apports en fonds propres :**.....
 - En devises² :.....dont en Nature³
 - En dinars⁴ :..... dont en Nature⁵
- **Emprunt bancaire :**
- **Banque domiciliaire du projet :**
- **Subventions éventuelles :**

² Concerne les non résidents. Contre valeur exprimée en monnaie nationale.

³ En monnaie nationale

⁴ En monnaie nationale

⁵ En monnaie nationale

- Je m'engage sous les peines de droit à :
 - ne pas céder, jusqu'à amortissement total, le matériel acquis sous régime fiscal privilégié, **ainsi que le matériel existant au sein de mon entreprise avant extension,**
 - à fournir, aux services fiscaux concernés, l'état annuel d'avancement du projet,
 - à faire établir, par les services fiscaux concernés, le constat d'entrée en exploitation au plus tard à l'expiration des délais de réalisation qui m'ont été consentis,
 - à signaler à l'agence toutes modifications de tous éléments concernant mon investissement.

11. Le dépôt du dossier doit être effectué par l'investisseur lui-même ou toute personne le représentant sur la base d'une procuration.

Je soussigné (e) M
 agissant pour le compte de en qualité de
 atteste avoir pris connaissance des
 différentes dispositions ci dessus et déclare, sous peines de droits, que les
 renseignements figurant sur la présente déclaration d'investissement sont exacts et
 sincères.

Signature légalisée de l'investisseur

CADRE RESERVE A L'AGENCE
Nom et Prénom du Cadre d'Accueil :
Signature et Cachet:

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTERE DE L'INDUSTRIE ET DE LA PROMOTION DES INVESTISSEMENTS
AGENCE NATIONALE DE DEVELOPPEMENT DE L'INVESTISSEMENT
- ANDI -

GUICHET UNIQUE DECENTRALISE DE
LISTE DE BIENS ET DE SERVICES BENEFICIANT DES AVANTAGES FISCAUX

N°du.....Nature.....

- **DECISION D'OCTROI D'AVANTAGES N°.....DU.....**
- **PROMOTEUR :**
- **ADRESSE DU DOMICILE FISCAL :.....**
.....
- **TEL :.....FAX :.....**

QUANTITE	DESIGNATION

Je soussigné (e) M.....déclare que les biens figurant dans la présente liste sont destinés à la réalisation de l'investissement objet de la décision d'octroi d'avantages n° du Je m'engage, sous les peines de droit à leur conserver leur destination déclarée jusqu'au terme de la période légale d'amortissement.

Signature légalisée de l'investisseur

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTERE DE L'INDUSTRIE ET DE LA PROMOTION DES INVESTISSEMENTS
AGENCE NATIONALE DE DEVELOPPEMENT DE L'INVESTISSEMENT
GUICHET UNIQUE DECENTRALISE
DE

DEMANDE D'AVANTAGES DE REALISATION

(Conformément à l'ordonnance n° 01-03 du 20 août 2001 relative au développement de l'investissement, modifiée et complétée)

Je soussigné M.....
Agissant pour le compte de.....
.....en qualité de.....
.....sollicite, dans le cadre de
la déclaration n°.....du.....le bénéfice des
avantages tenant au régime ci-dessous indiqué.

1. Régime Général

2. Régimes dérogatoires :

2.1. Zones dont le développement nécessite la contribution de l'Etat

2.2. Régime de la convention

Signature de l'investisseur

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTERE DE L'INDUSTRIE ET DE LA PROMOTION DES INVESTISSEMENTS
AGENCE NATIONALE DE DEVELOPPEMENT DE L'INVESTISSEMENT
- ANDI -

GUICHET UNIQUE DECENTRALISE

DEMANDE D'AVANTAGES D'EXPLOITATION

DATE DE DEPÔT : N°.....

I. - IDENTIFICATION DE L'INVESTISSEUR

1. Entreprise individuelle (personne physique) :

- Nom , prénoms :

- Nationalité :

2. Personne morale :

2.1 Dénomination :

2.2 Forme juridique : SARL SPA
EURL SNC AUTRES

3. Origine des capitaux : RESIDENTS NON RESIDENTS MIXTES

4. Secteur juridique : PRIVE PUBLIC MIXTE

5. N° du registre de commerce :

6. N° d'immatriculation fiscale :

7. Adresse du domicile fiscal :

8. N° employeur (sécurité sociale) :

9. N° Tel :

FAX :

E-Mail :

III- STRUCTURE DE FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT (KDA)

Montant total des fonds propres :

Dont apports en devises :

Apports en nature:

Montant des emprunts bancaires :

IV- EMPLOIS CREES

Nombre d'emplois créés :

Je soussigné(e), M(me), titulaire d'un(e)

N° délivré(e) le agissant en qualité de

Déclare, sous peines de droit, que les informations fournies sont conformes à la réalité de mon investissement.

Signature légalisée

<p>CADRE RESERVE A L'AGENCE Nom et prénom du cadre d'accueil : Signature et cachet.....</p>
--

Tableau Synthétique de présentation des avantages fiscaux aux investisseurs

Régimes préférentiels de l'ordonnance 01-03

Le droit commun

Régime général		Modalités courantes
Il concerne la phase « Investissement » seulement, à travers l'octroi des 3 avantages suivants : <ul style="list-style-type: none"> - Acquisition de biens immobiliers dans le cadre de l'investissement Taxe publicité foncière - Importation de biens d'équipements dans le cadre de l'investissement Droits de douane - Acquisition (locale ou importation) de biens et services dans le cadre de l'investissement TVA (Taxe sur Valeur Ajoutée) 		
	Exemption	1 %
	5 %	30 %
	Franchise	17 %
Régime dérogatoire des zones		Modalités courantes
Les avantages sur la phase « Investissement » concernent les 3 avantages du régime général auxquels se rajoutent les 2 avantages suivants : <ul style="list-style-type: none"> - Constitution de la Société Elaboration des actes constitutifs et d'augmentations de capital Droits d'enregistrement - Travaux d'infrastructures Prise en charge par l'Etat 		
	0,2 %	5 %
	Totale ou partielle	Sans prise en charge
Les avantages sur la phase « Exploitation » concernent les 6 postes suivants : <ul style="list-style-type: none"> - Impôt sur les bénéfices des sociétés IBS jusqu'à 10 ans - Impôt sur les distributions de bénéfices IRG jusqu'à 10 ans - Impôt sur les salaires VF jusqu'à 10 ans - Impôt sur le Chiffre d'Affaires TAP jusqu'à 10 ans - Achats immobiliers additionnels Taxe foncière jusqu'à 10 ans - Avantages complémentaires reports de déficit+délais d'amortissement 	0 %	30% ou 15% si réinvestissement 1- Abattement sur IBS 50% et 30% pour les wilayas d'ILLIZI, TINDOUF, ADRAR et TAMANRASSET) 2- Abattement de 15% pour les Hauts plateaux
	0 %	15 %
	0 %	1 %
	0 %	2 %
	0 %	Entre 3 % à 10 %
		Selon dispositions générales
Régime dérogatoire particulier		Modalités courantes
Il est variable en fonction de l'intérêt du projet. L'évaluation de l'intérêt du projet pour l'économie nationale débouche sur une convention négociée entre l'investisseur et l'ANDI et portant, notamment et sans exclusive d'autres avantages, sur les postes énoncés au titre du précédent régime dérogatoire.		

Principaux indicateurs macro-économiques 2000-2004

	2000	2001	2002	2003	2004
Le PIB (milliards DA courant)	4 123,5	4 260,8	4 537,7	5 264,2	6101 ⁽¹⁾
Le PIB (milliards \$ US courants)	54,76	55,2	56,93	68,0	84,15 ⁽¹⁾
Taux de croissance PIB réel	2,4	2,7	4,2	6,9	5,5
PIB per capita en \$ US	1 801,4	1 786,0	1 816,1	2 135,7	-
Taux d'inflation (I.P.C)	0,3	4,2	1,4	2,6	3,6***
Taux de chômage	29	27,3	25,7	23,7	17,7
Masse Monétaire M2 (milliards DA)	2 022,6	2 473,5	2 901,5	3 354,4	3461,0*
Part Masse Monétaire M1 /M2 %	51,8	50,0	48,8	48,6	49,0*
Part Circulation Fiduciaire / M1 %	46,5	50,0	48,8	48,6	49,0*
Part secteur privé / crédits à économie %	29,4	31,3	43,5	42,6	40,7*
Avances BA au Trésor (milliards DA)	-156,4	-276,3	-304,8	-467,1	-481,1*
Taux d'Intérêt Directeur (réescompte)	6	6	5	4,5	4,5**
Taux d'Intérêts bancaires :					
-Créditeurs	7 - 8,5	5,5 - 6,75	2,5 - 4	2,5 - 4	1,5 - 3,5**
-Débiteurs	8,5 - 11,5	8 - 11	6,5 - 9	6,5 - 9	6,5 - 9**
Recettes budgétaires (milliards DA)	1 578,1	1 489,5	1 603,0	1 966,6	2077,4***
Dépenses budgétaires (milliards DA)	1 178,1	1 321,0	1 550,6	752,7	1851,2***
- dont dépenses d'équipement	321,9	357,4	452,9	546,2	651,2***
Excédent budgétaire : en % du PIB	9,78	4,05	0,24	5,10	3,9***
Solde balance courante (milliards \$US)	8,93	7,06	4,36	8,9	12,6***
Invest. directs étrangers (milliard \$ US)	0,42	1,18	0,97	0,62	0,80****
Réserves de changes (milliards \$ US)	12,18	18,03	23,13	32,94	45,2***
Dette extérieure (milliards \$ US)	25,261	22,571	22,642	23,353	19,9****
Ratio service dette ext. /exportations	20,30	22,80	21,7	17,7	11,93***
B&S					
Prix (moyen) du Baril (\$ US)	28,5	24,85	25,24	28,96	
Taux de change \$ US/DA	75,3	77,3	79,7	77,4	71,5*
Taux de change €/DA	69,4	69,2	75,3	87,3	89,4*

Source : BA, ONS, CNES, FMI. (*) Données à fin mars 2004; (**) Données à fin septembre 2004 ; (***) Prévisions de clôture ; (****) Projections du FMI, (1) SOFINANCE

PROGRAMME COMPLEMENTAIRE DE SOUTIEN A LA CROISSANCE

Période 2005/2009

Répartition du programme par rubrique

SECTEURS	Montant En milliards de DA	%
I – Programme d’amélioration des conditions de vie de la population	1.908,5	45,4 %
Dont :		
Logements	555,0	
Université	141,0	
Education nationale	200,0	
Formation professionnelle	58,5	
Santé publique	85,0	
Alimentation de la population en eau (hors grands ouvrages)	127,0	
Jeunesses et sports	60,0	
Culture	16,0	
Raccordement des foyers au gaz et électricité	65,5	
Action de solidarité nationale	95,0	
Développement de la radio et de la télévision	19,1	
Réalisations d’infrastructure de culte	10,0	
Opération d’aménagement du territoire	26,4	
Programmes communaux de développement	200,0	
Développement des régions du Sud	100,0	
Développement des régions des hauts plateaux	150,0	
II – Programme de développement des infrastructures de base	1.703,1	40,5 %
Dont :		
Secteur de transports	700,0	
Secteur de travaux publics	600,0	
Secteur de l’eau (barrages et transferts)	393,0	
Secteur de l’aménagement du territoire	10,15	
III – Programme de soutien au développement économique	337,2	8 %
Dont :		
- Agriculture et développement rural	300,0	
- Industrie	13,5	
- Pêche	12,0	
- Promotion de l’investissement	4,5	

- Tourisme	3,2	
- PME et Artisanat	4,0	
IV – Développement et modernisation du service public	203,9	4,8 %
Dont :		
- Justice	34,0	
- Intérieure	65,0	
- Finances	64,0	
- Commerce	2,0	
- Poste et nouvelles technologies de l'information et de la communication	16,3	
- Autres secteurs de l'Etat	22,6	
V – Programme de développement des nouvelles technologies de communication	50,0	1,1 %
TOTAL DU PROGRAMME QUINQUENNAL 2005-2009	4.202,7	100

1. Programme de développement des infrastructures de base

1.1. Transports

Au titre du secteur des transports, il est prévu pour la période 2005-2009 la réalisation d'un programme portant, notamment, sur :

Chemin de fer	unité	
- Modernisation de la rocade ferroviaire Nord « Annaba - Alger - Oran – frontière marocaine	km	1.200
- Electrification des voies existantes y compris la rocade Nord	km	2.000
- Modernisation de lignes ferroviaires	km	430
- Réalisation de lignes ferroviaires nouvelles	km	391
- Renouvellement de voies et ballast	km	1.100
- Acquisition d'équipements de traction, d'exploitation et de maintenance		
Métro		
- Equipements du métro d'Alger et réalisation des études pour son extension		
Transport urbain		
- Etude et réalisation de lignes de tramway à travers des villes du pays		
- Réalisation de nouveaux téléphériques à travers les wilayas		
- Réalisation de gares routières au niveau de certaines wilayas	nombre	35
- Acquisition de bus pour la création de 10 entreprises du transport urbain	nombre	250

Port et Aéroport		
- Renforcement des capacités d'assistance et de sauvetage en mer		
- Appui à la valorisation du port de Djen Djen		
- Acquisition d'un système de gestion du trafic maritime et de la sécurité et sûreté portuaire		
- Etude et réalisation de 03 aérogares		
- Développement de la gestion de l'espace aérien algérien		

Les crédits prévus pour le financement du programme projeté se montent pour la période 2005-2009 à **700,0 Milliards de DA.**

1.2. Travaux publics autoroutes – routes - aéroports

Au titre du secteur des Travaux Publics, il est prévu pour la période 2005-2009 la réalisation du programme suivant :

	Unité	Nombre
- Poursuite et achèvement des tronçons d'autoroute en cours de réalisation	km	203
- Réalisation de l'ensemble des tronçons d'autoroute restants	km	910
Programme de réhabilitation et de développement du réseau routier (RN et CW)	km	6.000
- Réalisation de 03 rocades de contournement de l'agglomération algéroise (02) et de sa région (01)		
- Réalisation d'ouvrages d'art		145
- Concrétisation d'un programme d'entretien routier	km	7.000
- Renforcement et modernisation des aérodromes		20
- Dragage des ports de commerce et de pêche		12
- Opérations de renforcement des infrastructures portuaires		11
- Opérations d'aménagement et d'extension des capacités portuaires existantes dont 10 ports et abris de pêche		
- Opérations portant sur la protection des rivages		16
- Réhabilitation des infrastructures de signalisation maritime		
- Parachèvement et réhabilitation de la route transaharienne		

Les crédits prévus pour le financement du programme projeté se montent pour la période 2005-2009 à **600,0 Milliards de DA.**

1.3. Ressources en eau (infrastructures hydraulique)

Au titre des infrastructures hydrauliques, il est prévu pour la période 2005-2009 la réalisation du programme suivant :

- Construction et réalisation de barrages	08
- Construction et réalisation de grands ouvrages de transferts dont le transfert Mostaganem – Arzew- Oran (MAO), le système de Beni- Haroun et le transfert Taksebt-Alger.	08
- Réalisation de stations d'épuration	09
- Réhabilitation de stations d'épuration	11
- Réalisation de périmètres d'irrigation	06
- Réalisation de retenues collinaires	350
- Opérations de maintenance et d'entretien des barrages en exploitation	
- Opérations de désenvasement des barrages	

Le programme projeté prévoit également la prise en charge de deux (02) importantes opérations à savoir :

- La remontée des eaux de la vallée de Ouargla
- La remontée des eaux de Oued Souf

Les crédits prévus pour le financement du programme projeté se montent pour la période 2005-2009 à **393,0 Milliards de DA.**

2. Programme de soutien au développement économique

Au titre du secteur de l'Agriculture et du Développement Rural, il est prévu pour la période 2005-2009 la réalisation d'un programme portant sur les actions suivantes :

- Développement des exploitations agricoles et régulation
- Développement d'activités économiques rurales, créations de nouvelles exploitations agricoles et encouragement à la production
- Projets de proximité de lutte contre la désertification, de protection et de développement des élevages
- Protection des bassins versants et extension du patrimoine forestier
- Encadrement des opérations de protection et développement de la steppe
- Infrastructures administratives et équipement informatique

Les crédits prévus pour le financement du programme projeté se montent pour la période 2005-2009 à **300,0 Milliards de DA.**

2.1. Pêche et ressource halieutiques

Au titre du secteur de la Pêche et des Ressources Halieutiques, il est prévu pour la période 2005-2009 la réalisation d'un programme portant sur :

- des actions de soutien à la pêche (unités de pêche, ateliers de maintenance, aquaculture)
- des actions liées aux infrastructures administratives et équipements informatiques.

Les crédits prévus pour le financement du programme projeté se montent pour la période 2005-2009 à **12,0 Milliards de DA.**

2.2. Industrie

Au titre du secteur de l'Industrie, il est prévu pour la période 2005-2009 la réalisation d'un programme portant, notamment, sur :

- la valorisation et amélioration des instruments de régulation et de développement de la propriété industrielle, normalisation et métrologie
- la mise en place du système d'informations industrielles
- les actions pour améliorer la compétitivité des entreprises industrielles

Les crédits prévus pour le financement du programme projeté se montent pour la période 2005-2009 à **13,5 Milliards de DA.**

2.3. Tourisme

Au titre du secteur du tourisme, il est prévu pour la période 2005-2009 la réalisation d'un programme portant sur :

- l'appui à l'aménagement de 42 zones d'expansion touristique (ZET)
- des actions d'infrastructures administratives et d'équipement informatique

Les crédits prévus pour le financement du programme projeté se montent pour la période 2005-2009 à **3,2 Milliards de DA**

2.4. PME et Artisanat

Au titre du secteur de la PME et de l'Artisanat, il est prévu pour la période 2005-2009 la réalisation d'un programme portant sur :

- la réalisation de pépinières PME	14
- la réalisation et l'équipement d'un centre de développement des PME	01
- l'étude et la réalisation de maisons de l'artisanat	33
- l'étude et la réalisation de musées de l'artisanat traditionnel	05
- la réhabilitation d'unités de production artisanale	03
- l'étude et la réalisation d'institutions d'appui (chambres de l'artisanat et des métiers)	36
- le soutien au développement des activités artisanales en milieu rural	

Les crédits prévus pour le financement du programme projeté se montent pour la période 2005-2009 à **4,0 Milliards de DA.**

3. Développement et modernisation du service public

3.1. Poste et technologies de l'information et de la communication

Au titre du secteur de la Poste et des Technologies de l'Information et de la Communication, il est prévu pour la période 2005-2009 la réalisation d'un programme portant, notamment, sur les opérations suivantes :

- Achèvement de la numérisation des 16 stations terriennes restantes
- Programme de désenclavement des localités isolées : acquisition, installation et mise en service de 200.000 lignes en boucle locale radio (WLL)
- Réalisation de la partie algérienne de la liaison fibre optique Alger – Abuja inscrite dans le cadre du Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD)
- Mise à niveau de la station radio maritime INMARSAT
- Mise en place d'un système de contrôle d'utilisation du spectre des fréquences radioélectriques
- Acquisition d'équipements informatiques et des logiciels pour l'Agence Nationale Radionavigation Maritime

Les crédits prévus pour le financement du programme projeté se montent pour la période 2005-2009 à **16,3 Milliards de DA.**

3.2. Justice

Au titre du secteur de la Justice, il est prévu pour la période 2005-2009 la réalisation du programme suivant :

- Cours de justice	14
- Tribunaux	34
- Etablissements pénitentiaires	51
- Centres des archives régionaux	05
- Centre de recherche en criminologie	01

Le programme prévoit également des opérations portant sur :

- l'extension des infrastructures existantes,
- l'acquisition d'équipement pour les infrastructures en cours de réalisation,
- l'aménagement, la restauration et le confortement des capacités existantes

Les crédits prévus pour le financement du programme projeté se montent pour la période 2005-2009 à **34,0 Milliards de DA.**

3.3. Commerce

Au titre du secteur du Commerce, il est prévu pour la période 2005-2009 la réalisation d'un programme portant, notamment, sur :

- la réalisation de laboratoires de contrôle de la qualité
- la réalisation et l'équipement de sièges des services extérieurs
- l'acquisition d'équipements de contrôle de la qualité
- la réalisation des sièges d'inspections de la qualité aux frontières

Les crédits prévus pour le financement du programme projeté se montent pour la période 2005-2009 à **2,0 Milliards de DA.**

**REALISATIONS DE LA PERIODE 1999-2004
PAR RAPPORT A L'EFFORT DE DEVELOPPEMENT DEPUIS L'INDEPENDANCE**

DESIGNATION	PARC ACTUEL	REALISAT. 1999-2003	REALISAT. 2004	TOTAL REALISAT. 1999-2004	%
I – INFRASTRUCTURES SOCIO-CULTURELLES					
LOGEMENTS (social, participatif, rural, promotionnel)	5.806.374	693.949	116.468	810.417	13,9
LYCEES	10441	232	55	287	19,9
ECOLEES FONDAMENTALES	3.871	563	124	687	17,7
SALLES DE CLASSE (Ecoles primaires)	132.842	19.546	2.799	22.345	16,8
INTERNATS	922	114	26	140	15,1
DEMI-PENSIONS	1.372	323	139	462	33,6
PLACES PEDAGOGIQUES (Enseigt sup)	608.258	263.000	58.958	321.958	52,9
PLACES D'HEBERGEMENT (Enseigt sup)	273.022	108.700	22.854	131.554	48,18
INSTITUTS DE FORMATION PROF	74	10	01	11	14,8
CENTRES DE FORMATION PROF.	525	58	11	69	13,1
ANNEXES INSTITUTS DE FORM. PROF.	23	14	-	14	60,8
ANNEXES CENTRES DE FORM. PROF.	239	101	29	130	54,3
HOPITAUX	198	11	02	13	6,5
POLYCLINIQUES	502	48	02	50	10,0
CENTRES DE SANTE	1.272	129	07	136	10,6
SALLE DE SOINS	4.383	548	146	694	15,8
STADES (y compris stades communaux)	1.332	91	586	677	50,8
COMPLEXES SPORTIFS DE PROXIMITE	363	120	43	163	44,9
SALLES OMINISPORTS	169	80	24	104	61,5
II – INFRASTRUCTURES ECONOMIQUES					
BARRAGES	63	09	09	18	28,5
RETENUES COLLINAIRES	422	47	19	66	15,6
FORAGES	7.423	5.316	393	5.709	76,9
PORTS DE PECHE	23	08	03	11	47,8
ROUTES NATIONALES	25.517	2.287	1.526	3.813	14,9
CHEMINS DE WILAYAS	22.294	1.908	1.360	3.268	14,6
LIGNES FERROVIAIRES	4.054	91	81	172	4,2
DISTRIBUTION PUBLIQUE DE GAZ(Nombre de foyers raccordés)		324.600	144.200	468.800	
ELECTRIFICATION RURALE (Nombre de foyers raccordés)		191.500	44.800	236.300	

Résumé du mémoire

L'économie algérienne ne va pas bien même si les finances algériennes sont florissantes. En raison des recettes pétrolières record enregistrées d'année en année, conjuguées à la réduction substantielle de la dette extérieure et la maîtrise de l'inflation, l'économie algérienne aurait dû connaître une croissance à deux chiffres. Malheureusement, non seulement cette croissance n'a pas atteint les 8% telle que voulue par les responsables, mais au contraire au lieu de se raffermir, elle enregistre, en 2006, une baisse importante.

Les efforts déployés par l'Etat algérien dans le but de réanimer l'économie algérienne restent insuffisants pour faire sortir le pays de la crise économique. L'investissement à travers une stratégie de promotion, est le facteur principal pour lancer le développement de notre économie notamment dans le cadre de l'ouverture et la concurrence.

Le présent travail tente de déceler les obstacles qui entravent la promotion de l'investissement à travers l'étude d'un cas pratique, celui de la wilaya de Tizi-Ouzou.

ملخص المذكرة

أظهر الاقتصاد الجزائري ضعفا ملحوظا في وتيرة نموه في الأعوام الأخيرة وهذا في إطار الفائض الذي تعرفه ميزانية المدفوعات والمالية العامة، يعتبر الاستثمار أهم عامل للدفع بعجلة التنمية الاقتصادية والخروج من الأزمة التي تعود إلى التأخر في قطاع الصناعة والتبعية للمحروقات.

الجهود التي سخرتها الدولة الجزائرية بهدف إنعاش الاقتصاد تبقى دون الأهداف المرجوة (المنتظرة منها) أمام هذا الواقع، التحدي الأساسي للجزائر هو تسيير إستراتيجية فعالة لجلب الاستثمار قائمة على أساس المنافسة.

هذه الرسالة محاولة لدراسة العراقل التي تحول دون تطوير الاستثمار في الجزائر عبر دراسة حالة ولاية

تيزي-وزو.